PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DES SOURCES

Juin 2014

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

CRÉ DE L'ESTRIE
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE

UPA FÉDÉRATION DE L'UPA-ESTRIE

CLD DES SOURCES

SADC Société d'aide au développement de la collectivité DES SOURCES

Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Sources

Juin 2014

Roche ltée, Groupe-conseil
3075, ch. des Quatre-Bourgeois Bureau 300
Québec, Québec, G1W 4Y4
Téléphone : 418-654-9600
Télécopieur : 418-654-9699

MOT DU PRÉFET

L'agriculture occupe une place importante dans la MRC des Sources puisqu'elle représente le principal secteur d'activités économiques du territoire. Un PDZA est pour nous le meilleur outil pour atteindre nos objectifs de développement. Un tel plan permettra notamment de repositionner l'agriculture au centre des préoccupations de développement économique de notre milieu et de favoriser une meilleure conciliation entre les milieux urbains et ruraux sur des enjeux structurants de développement régional.

À travers cette démarche, la MRC des Sources souhaite se doter d'un plan d'action permettant de faire comprendre à l'ensemble de sa population le rôle économique indispensable de l'industrie agricole dans ce grand chantier qu'est la diversification économique de notre région.

La MRC des Sources se distingue des autres régions dans l'élaboration d'un concept d'agriculture durable qui s'inscrit au cœur même de notre démarche d'Agenda 21 local. Notre force réside en l'appropriation de la démarche par le milieu qui a construit un outil à son image et selon ses besoins. Au final, c'est ensemble que nous mettrons en place une industrie agricole meilleure, durable et prospère. C'est donc à la suite de la réalisation de cet outil de planification exceptionnel que la MRC des Sources souhaite réitérer qu'il revient à tous les acteurs du milieu rural de notre MRC la tâche de développer tout le potentiel de notre territoire agricole dans un respect et soucis des générations futures.

Hugues Grimard

REMERCIEMENTS

La MRC des Sources tient à remercier tous ceux[1] et celles qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce PDZA. En premier lieu, les agriculteurs, les producteurs et les transformateurs, qui ont construit, petit à petit la notoriété et l'excellence des produits de notre région. Nous souhaitons également remercier ceux et celles qui ont su orienter et encadrer les multiples phases de l'élaboration du plan. Nous avons eu le privilège de compter sur un comité directeur composé des leaders dans le domaine agricole en Estrie et nous leurs sommes très reconnaissants pour leur implication.

Au nom de l'ensemble des partenaires impliqués dans la démarche et au nom de l'industrie agricole de notre région, la MRC souhaite remercier le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie, le Centre local de développement (CLD) des Sources, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) des Sources ainsi que le Syndicat de l'UPA des Sources pour leur appui financier dans ce projet.

[1] Veuillez noter que la forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Comité de suivi, de recherche et de rédaction du PDZA:

Frédéric Marcotte, MRC des Sources (coordonnateur)

Dominic Poulin, CLD des Sources (agronome)

Yves Gaillardetz, Urbanex, division de Roche ltée. Groupe-conseil

Sandra Guilbert, Urbanex, division de Roche ltée, Groupe-conseil

INTERVENANTS

Pierre Therrien	Préfet-suppléant, représentant élu du conseil de la MRC, Représentant du comité d'aménagement de la MRC
René Perreault	Représentant élu du conseil de la MRC, président du comité consultatif agricole de la MRC
Benoît Bourassa	Représentant élu de la MRC
Patrick Chalifour	Conseiller en aménagement, développement rural et agrotourisme, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
François Bourassa	Président de la Fédération de l'UPA de l'Estrie
Jean-Paul Gendron	Président de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE)
Roch Charland	Président du Syndicat local de l'UPA des Sources
Monia Grenier	Vice-présidente du Syndicat local de l'UPA des Sources
Dany Senay	Conseiller en ressources naturelles et territoire, Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie
François Thomas	Urbaniste, responsable de l'aménagement Fédération de l'UPA de l'Estrie
Judith Côté	Conseillère en aménagement, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
Yvan Pinard	Président de la Table de coordination agroforestière de la région d'Asbestos (TACARA)
Marc Grimard	Directeur général de la SADC des Sources
Jocelyne Bergeron Pinard	Agricultrice de la MRC
Ghislain Drouin	Agriculteur de la MRC
Rachid El Idrissi	Directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, Directeur général du CLD des Sources, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs
Frédéric Marcotte	Coordonnateur du PDZA des Sources, Urbaniste et aménagiste de la MRC des Sources
Dominic Poulin	Agronome, Conseiller aux entreprises et au développement agroforestier du CLD des Sources
Marie-Eve Morin	Agente de communication et de promotion de la MRC des Sources et du CLD des Sources
Gabriel Landry	Chargé de projets programmes d'infrastructures routières locales et géomaticien, MRC des Sources

INTERVENANTS COMITÉS TECHNIQUES

Konrad Arnold	Agriculteur
Catherine Audet	Agricultrice
Pierre Bellerose	Agriculteur
Jocelyne Bergeron Pinard	Agricultrice, membre du Comité consultatif agricole de la MRC des Sources (CCA)
Julie Boisvert	Chargée de projet, Femmes et collectivités rurales, Centre d'intégration au marché de l'emploi(CIME)
Olivier Brière	Agent de liaison Inode Estrie
Alexis Cadieux - Gagnon	Expert conseil au MAPAQ, conseiller en transformation agroalimentaire
Patrick Chalifour	Expert conseil au MAPAQ, conseiller en aménagement, développement rural et agrotourisme
Roch Charland	Agriculteur, président du Syndicat local de l'UPA des Sources
Pierre Chrétien	Agriculteur
Judith Côté	Représentant du MAMOT
Manon Couture	Chargée de projets - bassins versants pour COPERNIC
Stephane Demers	Coordonnateur, coopérative de solidarité Cultur'innov
Isabelle Dion	Agricultrice
Ghislain Drouin	Agriculteur, représentant du Comité Consultatif Agricole de la MRC des Sources (CCA)
Simon Dugré	Directeur général Centre innovation sociale en agriculture (CISA)
Catherine Frizzle	Biologiste, M.Env, Coordonnatrice de projets COGESAF
Nicole Gagnon	Agricultrice
Isabelle Goupil	Agricultrice
André Gravel	Surintendant achats et ventes de fibres, DOMTAR
Karoline Grenier	Agricultrice
Monia Grenier	Agricultrice, Vice-Présidente du Syndical local de l'UPA des Sources
Élise Grimard	Agricultrice, Membre de la Table de coordination agroforestière de la région d'Asbestos (TACARA)
Daniel Guimond	Agriculteur, représentant du Comité consultatif agricole de la MRC des Sources (CCA)
Christian Guimont	Ingénieur forestier, DOMTAR
Dominic Labrie	Agroéconomiste, conseiller en financement de la Financière agricole du Québec (FADQ)
Sylvain Laroche	Agronome, conseillé, Club conseil en agroenvironnement de l'Estrie
Martin Larrivée	Directeur générale aménagement forestier coopératif de Wolfe
Paul Lecompte	Directeur général, Fonds d'Investissement pour la relève agricole (FIRA)
Ghislain Lefebvre	Directeur, Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) (UPA)
Isabelle Lemieux	Directrice, Saveur des Cantons
Yolande Lemire	Coordonnatrice Rendez-vous de la relève et consultante UPA et MAPAQ
Chantale Marcoux	Agricultrice
Donald Mercier	Agriculteur
Réjean Parenteau	Agriculteur
René Perreault	Agriculteur, représentant élu du conseil de la MRC, président du Comité consultatif agricole de la MRC des Sources (CCA)
Alain Pinard	Membre CA du Syndicat de la relève agricole de l'Estrie (SYRAE) et représentant jeunesse de la MRC des Sources
Yvan Pinard	Agriculteur, Président, Table de coordination agroforestière de la région d'Asbestos
Marc-Sylvain Pouliot	Agronome, UPA, responsable du Syndicat de la relève agricole de l'Estrie (SYRAE)
Michel Saïkalli	Conseiller en développement économique de la conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ)
Micheline Saint-Laurent	Agricultrice
Dany Senay	Représentant de la CRÉ de l'Estrie/Conseiller en ressources naturelles et territoire à la CRRNT
Sylvie Tardif	Coordonnatrice Réseau Agriconseils de l'Estrie
André Tessier	Agriculteur, Membre de la Table de coordination agroforestière de la région d'Asbestos (TACARA)
Carl Thibeault	Coordonnateur du département de gestion agricole du Cégep de Sherbrooke
François Thomas	Représentant UPA /Urbaniste responsable de l'aménagement à la Fédération de l'UPA Estrie
Roberto Toffoli	Expert conseil au MAPAQ, conseiller en relève
Marthe Tremblay	Marché public la Mante du Carré de Danville
Marie Vaillancourt	Producteur agrotouristique, transformateur et distributeur
Raymond Vanier	Surintendant foresterie et production, DOMTAR

NOTES EXPLICATIVES

Les données de Statistique Canada, recensement 2011, et celles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) diffèrent en plusieurs points. Aussi, comme les collectes de données ne sont pas identiques, les données de Statistique Canada ont été privilégiées, car plus récentes. Par ailleurs, selon les thématiques abordées, lorsque les données sont inexistantes chez Statistique Canada, on utilisera les sources statistiques du MAPAQ ou de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ou de toute autre source d'information pertinente.

Il est à noter que les noms de plusieurs Ministères cités dans le présent document lors de son écriture peuvent diverger depuis le remaniement du conseil ministériel du gouvernement libéral du 24 avril 2014. Il demeure inchangé dans le document

TERMINOLOGIE

FERME DE RECENSEMENT (Statistique Canada) – On entend par ferme de recensement une exploitation agricole produisant, dans l'intention de vendre, au moins un des produits suivants : cultures (foin, grandes cultures, fruits ou noix, petits fruits ou raisin, légumes, graines de semence), animaux d'élevage (bovins, porcs, moutons, chevaux, gibier à poil, autres animaux), volailles (poules, poulets, dindons et dindes, poussins, gibier à plumes, autres volailles), produits d'origine animale (lait ou crème, œufs, laine, fourrure, viande) ou autres produits agricoles (arbres de Noël, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel, produits de la sève d'érable).

EXPLOITATION AGRICOLE (MAPAQ) – Une entreprise qui réunit, en une même unité économique et comptable, des capitaux et des facteurs élémentaires de production pour en tirer un produit agricole destiné à la vente. Selon le Règlement du MAPAQ, pour qu'une exploitation agricole soit admissible à l'enregistrement, et donc qu'elle soit comptabilisée dans les statistiques du MAPAQ, l'exploitant doit démontrer que l'exploitation agricole a généré, au cours de l'année civile précédente, un revenu brut annuel égal ou supérieur à la valeur minimale de 5 000 $.

TABLE DES MATIÈRES

Mot du Préfet....III
Remerciements....IV
Équipe de réalisation....V
Intervenants....VI
Intervenants comités techniques....VII
Notes explicatives....VIII
Terminologie....IX
Table des matières....X
Liste des tableaux....XV
Bref historique....18
1. Introduction et mise en contexte....19
2. Caractéristiques physiques de la zone agricole....23
2.1 Réseau hydrographique....23
2.2 Conditions météorologiques générales....24
2.3 Géologie et pédologie....26
2.4 Classification de la qualité des sols....28
2.5 Couvert forestier....31
2.6 Superficie et occupation de la zone agricole....34
2.6.1 Superficie de la zone agricole....34
2.6.2 Utilisation des terres agricoles....36
2.7 Terres en friche....45
2.7.1 Méthodologie de l'étude....46

2.7.2 Validation du modèle 49
2.7.3 Entreprise mandataire de l'analyse terrain 50
2.7.4 Conclusions générales du mandat 50
2.7.5 Perception des producteurs agricoles en regard des secteurs en friche 52
2.8 Superficies exclues de la zone agricole et autorisations à des fins autres qu'agricoles accordées par la CPTAQ 54
2.9 Perception des producteurs agricoles en regard des caractéristiques physiques du territoire 56
2.10 Bilan des caractéristiques physiques de la zone agricole 58
3. Planifications existantes du territoire agricole 59
3.1 Portrait du secteur agroalimentaire dans la MRC des Sources, CLD des Sources, avril 2012 59
3.2 Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Sources 60
3.2.1 Règlement de Contrôle Intérimaire (RCI) sur la production porcine 61
3.2.2 Les affectations du territoire en regard de l'occupation de la zone agricole 61
3.2.3 Les îlots déstructurés et la demande à portée collective 63
3.3 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) 66
3.4 Diagnostic – Agrotourisme, Ministère du Tourisme du Québec, octobre 2012 67
3.5 Plan stratégique de développement du secteur bioalimentaire de l'Estrie 2012-2017 68
3.6 Perception des producteurs agricoles en regard des outils de planification et de la réglementation 69
3.7 Bilan des planifications existantes du territoire agricole 70
4. Portrait de la zone agricole de la MRC des Sources 71
4.1 Portrait des exploitations agricoles 71
4.1.1 Nombre d'exploitations agricoles 71
4.1.2 Superficie des exploitations agricoles 72
4.1.3 Revenus agricoles bruts 73
4.1.4 Les problèmes d'endettement chez les agriculteurs 75
4.1.5 Revenus agricoles par production 75

4.2 Portrait des productions animales 77
4.2.1 Évolution des différents types de production animale 78
4.2.2 La production laitière 79
4.2.3 La production bovine 80
4.2.4 La production ovine 81
4.2.5 La production porcine 81
4.2.6 Autres productions animales 82
4.2.7 Évolution des espèces animales 83
4.3 Portrait des productions végétales 84
4.3.1 Évolution des différents types de productions végétales 85
4.3.2 Évolution des superficies cultivées 86
4.4 Productions biologiques 88
4.4.1 Évolution du nombre de fermes certifiées biologiques 89
4.5 Les cultures OGM 90
4.6 Technologie de l'information et des communications 91
4.7 Perceptions des producteurs agricoles en regard des productions agricoles 91
4.8 Bilan des productions agricoles 92
4.9 Portrait des exploitants agricoles et de la relève 93
4.9.1 Portrait des agriculteurs 94
4.9.2 Portrait de la relève 94
4.9.3 La main-d'œuvre agricole 96
4.9.4 Perception des producteurs agricoles en regard de la relève et de la main d'œuvre 97
4.9.5 Bilan du portrait des agriculteurs, de la relève et de la main-d'œuvre 99
4.10 Programmes de soutien aux agriculteurs 100
4.10.1 Organismes et programmes de soutien à l'échelle locale et régionale 100

4.10.2 Organismes et programmes de soutien à plus grande échelle 102
4.10.3 Perception des agriculteurs en regard des programmes de soutien aux agriculteurs 106
4.10.4 Bilan du portrait des organismes de soutien aux agriculteurs 107
4.11 L'agrotourisme 108
4.11.1 L'agrotourisme au Québec 108
4.11.2 L'agrotourisme en Estrie 109
4.11.3 L'agrotourisme dans la MRC des Sources 110
4.11.4 Le tourisme gourmand dans la MRC des Sources 113
4.11.5 Perception des agriculteurs en regard de l'agrotourisme 114
4.11.6 Bilan de l'agrotourisme 115
4.12 Transformation, distribution alimentaire et mise en marché 116
4.12.1 La transformation agroalimentaire 116
4.12.2 La transformation agroalimentaire en Estrie 116
4.12.3 La transformation agroalimentaire dans la MRC des Sources 116
4.12.4 Distribution des produits agricoles 117
4.12.5 Mise en marché 122
4.12.6 Perception des agriculteurs en regard de la transformation, de la distribution et la mise en marché 123
4.12.7 Bilan de la transformation, de la distribution et de la mise en marché 124
5. Priorisation des enjeux et diagnostic 125
5.1 Les enjeux du PDZA des Sources 123
5.2 Priorisation des enjeux du PDZA des Sources 125
Diagnostic
5.3 La relève 128
5.3.1 Bilan diagnostic : Relève 129
5.3.2 Retour sur le comité technique 133

5.4 Planification et multifonctionnalité du territoire 134
5.4.1 Bilan diagnostic : Planification et multifonctionnalité du territoire 135
5.4.2 Retour sur le comité technique 140
5.5 Transformation, distribution et mise en marché 142
5.5.1 Bilan diagnostic : Transformation, distribution et mise en marché 142
5.5.2 Retour sur le comité technique 146
6. Vision et objectifs stratégiques 147
7. Plan d'action 153
Annexes 173
Références 20127

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 :	Répartition de la population au sein de la MRC des Sources	19
Tableau 2.1:	Conditions météorologiques du bassin versant de la rivière Nicolet	26
Tableau 2.2 :	Comparaison des superficies (en ha) en culture et non cultivées selon le potentiel ARDA	30
Tableau 2.3 :	Superficie d'occupation de la zone agricole	34
Tableau 2.4 :	Comparaison de la superficie de la zone agricole de la MRC des Sources avec celle d'autres MRC du Québec	35
Tableau 2.5 :	Utilisation des terres agricoles par municipalité	36
Tableau 2.6:	Répartition des terres en friche par municipalité et évolution de la problématique depuis 1995	37
Tableau 2.7	Critères de valorisation des friches par la MRC des Sources	49
Tableau 3.1 :	Îlots déstructurés sur le territoire de la MRC des Sources par municipalité en 2008	64
Tableau 4.1 :	Nombre d'exploitations agricoles au sein de la MRC des Sources	71
Tableau 4.2 :	Taille des exploitations agricoles au sein de la MRC des Sources	72
Tableau 4.3 :	Évolution des revenus agricoles bruts de la MRC des Sources	73
Tableau 4.4 :	Revenus agricoles bruts par municipalité	74
Tableau 4.5 :	Revenus agricoles par production en 2010	76
Tableau 4.6 :	Nombre de déclarants par production animale par municipalité dans la MRC des Sources	77
Tableau 4.7 :	Évolution des productions animales dans la MRC des Sources	78
Tableau 4.8 :	Évolution du nombre d'unités animales par type de productions	83
Tableau 4.9 :	Nombre de producteurs ayant la production végétale comme principal revenu par municipalité	84

Tableau 4.10 : Évolution des productions végétales dans la MRC des Sources 85

Tableau 4.11 : Évolution des superficies cultivées entre 2006 et 2011 86

Tableau 4.12 : Évolution des superficies en céréales et protéagineux dans la MRC des Sources entre 2006 et 2011 87

Tableau 4.13 : Évolution du nombre de fermes en mode biologique par type de productions 89

Tableau 4.14 : Évolution des superficies des cultures OGM dans la MRC des Sources 90

Tableau 4.15 : Nombre d'exploitants agricoles par municipalité dans la MRC des Sources 93

Tableau 4.16 : Nombre de producteurs qui déclarent avoir de la relève pour leur exploitation 94

Tableau 4.17 : Évolution des entreprises agrotouristiques en Estrie par MRC 109

Tableau 4.18 : Évolution du nombre d'entreprises dans le secteur de la transformation alimentaire dans la MRC des Sources entre 2004 et 2009 117

Tableau 4.19 : Évolution du commerce de détail alimentaire dans la MRC des Sources 118

Tableau 4.20 : Offre de commerces spécialisés 119

Tableau 4.21 : Offre de restauration *Fine cuisine régionale et Table champêtre* 120

Tableau 4.22 : Évolution du secteur de la restauration dans la MRC des Sources 121

LISTE DES CARTES

Carte 1	Réseau hydrographique et modèle numérique d'altitude	25
Carte 1.2	Classification de la qualité des sols (ARDA)	29
Carte 1.3	Distribution écoforestière	33
Carte 2.1	Zone agricole de la MRC des Sources	37
Carte 2.2	Zone agricole d'Asbestos	38
Carte 2.3	Zone agricole de Danville	38
Carte 2.4	Zone agricole d'Ham-Sud	40
Carte 2.5	Zone agricole de Saint-Adrien	40
Carte 2.6	Zone agricole de Saint-Camille	42
Carte 2.7	Zone agricole de Saint-Georges-de-Windsor	43
Carte 2.8	Zone agricole de Wotton	43
Carte 2.9	Aire de distribution des friches en fonction de leur valeur et des secteurs potentiels de remise en culture	52
Carte 3	Décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de 1978 à 2013	55
Carte 3.1	Grandes affectations du territoire et îlots déstructurés de la MRC des Sources	65

BREF HISTORIQUE

Territoire principalement voué à l'exploitation forestière au début du XIXe siècle, la région nicolétaine, anciennement surnommée la seigneurie de Nicolet, fut rapidement cultivée sur plus des trois quarts de sa superficie[2] entre 1830 et 1840. Les principales cultures à cette époque sont le blé, l'avoine, l'orge, la pomme de terre, le pois, le seigle, le maïs, le foin et le sucre d'érable. Les différents élevages comptent des chevaux, des bœufs, des vaches, des moutons et des porcs.[3]

C'est dans les années 1850 que les municipalités apparaissent : le système seigneurial laisse sa place au système municipal. Les cantons de Ham et de Wotton s'ouvrent aux défricheurs venus, à travers les Bois-Francs, des paroisses limitrophes du fleuve de Lotbinière à Nicolet. À la même époque, le canton de Weedon est colonisé par des familles de la région de Saint-Hyacinthe tandis que le canton de Kingsey l'est par des paroissiens des rives du lac Saint-Pierre. Les pionniers de Ham-Nord sont originaires de plusieurs paroisses dispersées sur les deux rives du Fleuve, entre Berthier et Kamouraska. Les villes d'Asbestos et de Danville sont fondées au début du XXe siècle[4].

La partie sud du bassin versant (MRC des Sources), située dans les Cantons-de-l'Est, a la particularité de posséder une empreinte américaine et britannique. Cette marque lui a donné des traits particuliers qui se sont traduits dans la toponymie, les modèles d'occupation du territoire (cantons), la multiplicité des groupes religieux, l'importance de l'éducation, les styles architecturaux et les liens linguistiques et culturels avec l'Angleterre. Ensuite, le remplacement d'une majorité anglophone protestante par une majorité francophone catholique constitue une autre particularité de l'histoire de la région estrienne

Le krach de 1873, qui se prolonge jusqu'en 1896, fait mal à toute la région comme ailleurs, les faillites sont nombreuses et ont des effets désastreux. Après 1870, une nouvelle industrie est en plein essor, l'industrie laitière. Les exportations de beurre et de fromage sur le marché anglais amortissent la crise qui sévit à l'époque.[5] Entre 1896 et 1929, l'économie reprend partout et la population augmente. Par contre, l'urbanisation devient un mouvement qui prend de l'ampleur et les campagnes se vident. Dans les années 1920, les fermes dans le comté de Nicolet ont une superficie moyenne de 44 hectares. Les cultivateurs pratiquent une culture mixte ou variée. Ils retirent le plus clair de leurs revenus de la production laitière. Sur les fermes, on trouve du grain, du foin et des pâturages; la production végétale se fait en fonction de la production animale.

L'agriculture fut, lors de la colonisation de notre territoire et pendant la grande crise des années 30, le secteur économique le plus important de notre région. Aujourd'hui, dans une période de diversification économique structurante pour notre économie régionale, l'agriculture se révèle encore comme un incontournable pour le développement économique de la MRC des Sources.

---

[2] COPERNIC, *Portrait bassin versant rivière Nicolet*, mars 2006, page 31

[3] MILOT, Maurice. *Sainte-Monique de Nicolet 1842-1992. Une paroisse agricole de tradition française*. Comité des fêtes du 150e de Sainte-Monique. Fabrique de Sainte-Monique-de-Nicolet. 1992. 380 p.

[4] KESTEMAN, J.-P., P. SOUTHAM et D. SAINT-PIERRE. *Histoire des Cantons de l'Est.* Collection les régions du Québec. Les Presses de l'Université Laval. 1998. 831 p.

[5] Idem 2

1. INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Située en Estrie, en plein cœur du triangle formé par Sherbrooke, Drummondville et Victoriaville, la MRC des Sources jouit d'une position géographique privilégiée. Elle est composée de sept municipalités : Asbestos, Danville, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton. Les municipalités occupant les plus grandes superficies du territoire de la MRC sont Ham-Sud, Danville, Wotton et Saint-Georges-de-Windsor. Celle qui occupe le moins le territoire est la Ville d'Asbestos où la concentration urbaine est la plus importante. La MRC des Sources compte aujourd'hui 14 756 habitants. La Ville d'Asbestos regroupe près de la moitié (48 %) de la population régionale, suivi de Danville (27,6 %) et de Wotton (9,8 %). Les municipalités de Saint-Georges-de-Windsor (6,2 %), de Saint-Camille (5,7 %), de Saint-Adrien (2,6 %) et d'Ham-Sud (1,5 %) se répartissent 16% de la population. Les 14 756 habitants de la MRC se partagent une superficie totale de 786 km². La densité de la population au recensement de 2011 est de 18,8 habitants au km². Asbestos est la municipalité la plus densément peuplée avec 238,92 habitants au km² alors qu'Ham-Sud est la moins densément peuplée avec un peu moins de 1,5 habitant au km² (Tableau 1.1).

Tableau 1.1 : Répartition de la population au sein de la MRC des Sources

Municipalités	Population	Superficie (km²)	Densité de la population (hab. /km²)	Nombre d'exploitations agricoles
Asbestos	7 096	29,7	238,9	2
Danville	4 070	152,3	26,7	63
Ham-Sud	225	152,9	1,5	16
Saint-Adrien	490	98,9	5	22
Saint-Camille	511	82,7	6,2	33
Saint-Georges-de-Windsor	911	126,5	7,2	37
Wotton	1 453	143,4	10,1	74
TOTAL MRC des Sources	**14 756**	**786,2**	**18,8**	**247**

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2011

Le principal secteur d'activité économique de la MRC des Sources est l'agriculture. En effet, la MRC des Sources possède plus de 12 % des superficies cultivées de l'Estrie. La zone agricole permanente de la MRC représente 81 % des 78 567 hectares de la MRC, soit 63 630 hectares. Les exploitations agricoles occupent près de 49 % du territoire (champs en culture et boisés inclus)[6].

Des 247 exploitations agricoles recensées par Statistique Canada et présentes sur le territoire de la MRC des Sources, près de 78 % tirent leur principal revenu de l'élevage, notamment la production laitière et la production de bovins de boucherie[7]. La MRC des Sources est première de classe en ce qui a trait à son secteur de production de miel en Estrie et deuxième en ce qui concerne la production de veaux lourds et de sangliers[8].

Comme presque partout au Québec, le milieu rural de la MRC des Sources est soumis à une pression de plus en plus croissante sur sa zone agricole. Certes, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1*) protège les terres situées en zone agricole contre l'étalement urbain et le développement domiciliaire rural, toutefois l'occupation physique de ces terres demeure le meilleur moyen de les valoriser. Il faut occuper physiquement l'espace agricole, diminuer le nombre de terres en friche et développer des stratégies afin d'assurer la relève de l'industrie agricole de la MRC des Sources. C'est pourquoi le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) s'avère être l'outil privilégié qui permettra de mettre en valeur la zone agricole en favorisant le développement durable des activités agricoles. Le PDZA permettra de déterminer des actions concrètes pour stimuler le développement de l'agriculture sur l'ensemble du territoire de la MRC dans le cadre d'une démarche concertée avec les acteurs du milieu.

[6] Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2012, Annexe statistique 2011-2012, CPTAQ.
[7] MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010.
[8] www.clddessources.com, Portrait agroalimentaire et forestier.

La MRC des Sources agit à titre de leader en Estrie dans le domaine agroalimentaire et forestier et c'est afin d'être en mesure d'appuyer et de faire émerger la concertation et la mobilisation des différents intervenants impliqués dans le milieu agricole que la MRC se dote d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). En effet, ce nouvel outil de développement comprend une démarche de planification et de prise en charge du développement de l'agriculture régionale qui conclura sur l'identification d'actions concrètes pour soutenir et stimuler le développement de l'agriculture sur l'ensemble du territoire de la MRC, lui donnant ainsi la part qui lui revient comme composante majeure de l'économie régionale.

L'agriculture a toujours été une priorité dans la MRC des Sources. D'ailleurs, cette reconnaissance a été réitéré dernièrement dans le plan de diversification de la MRC des Sources où l'industrie agroalimentaire et agroforestière a été soulignée comme étant un champ d'intervention prioritaire. De plus, l'importance de l'agriculture se retrouve également au niveau régional. En effet, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie a inscrit dans son plan de développement 2013-2018 que l'agriculture est au cœur de sa stratégie de développement via l'orientation suivante : « Favoriser la mise en valeur et la transformation des ressources, particulièrement du milieu forestier et agricole, ainsi que de l'énergie renouvelable ».

Le PDZA des Sources visera notamment à :

- utiliser la zone agricole comme un levier économique majeur pour le développement du territoire de la MRC et un symbole de réussite porteur;
- développer des initiatives locales exportables permettant d'enrichir les connaissances générales concernant les problématiques et les enjeux qui touchent le milieu agricole québécois;
- établir un lieu d'échange durable propice à l'élaboration d'une vision concertée du développement de l'agriculture;
- déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel de l'agriculture en zone agricole et de réaliser des actions concrètes pour ce faire;
- faire en sorte que certaines orientations, objectifs et actions fassent partie intégrante d'autres outils de planifications locales, tels qu'une vision stratégique de développement, mais aussi du Schéma d'aménagement et de développement, voire même des planifications régionales;
- élaborer un concept de développement d'une agriculture durable approprié, sur mesure, à la MRC des Sources;
- doter la MRC d'un outil de planification du développement de l'agriculture complet à même le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;
- enrichir les connaissances concernant les défis qui touchent le milieu agricole;
- mobiliser les acteurs du milieu en ayant pour effet de créer un climat de confiance et une nouvelle dynamique de concertation entre les secteurs municipal et agricole;
- reconnaître le rôle et l'importance de l'agriculture dans le développement des communautés de la MRC.

Ainsi, à la suite de cette introduction, le présent document comprend les chapitres suivants :

Chapitre 2 : Caractéristiques physiques de la zone agricole

Chapitre 3 : Planifications existantes du territoire agricole

Chapitre 4 : Portrait agricole de la MRC des Sources par secteur

Chapitre 5 : Priorisation des enjeux et diagnostic

Chapitre 6 : Vision et objectifs stratégiques

Chapitre 7 : Plan d'action

2. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DE LA ZONE AGRICOLE

Le texte qui suit vise à décrire les caractéristiques physiques particulières (topographie, pédologie, potentiel agricole des sols, etc.) de la zone agricole de la MRC des Sources, lesquelles présentent d'importants avantages au développement de l'agriculture. Les caractéristiques physiques et les conditions climatiques de la MRC des Sources constituent des éléments favorables au développement de l'agriculture et font en sorte que le potentiel des terres agricoles de cette région est plus qu'intéressant malgré une superficie restreinte de sols agricoles de première qualité.

Figure 1 : Occupation du sol en 1996

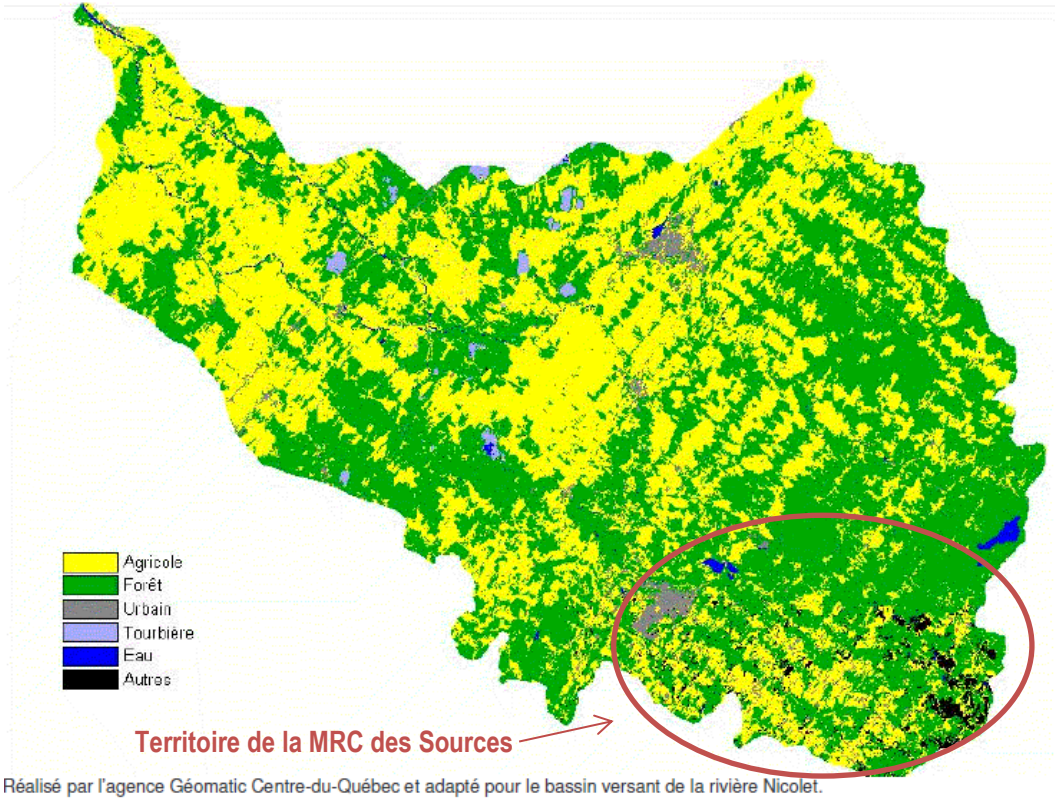

Réalisé par l'agence Géomatic Centre-du-Québec et adapté pour le bassin versant de la rivière Nicolet.

2.1 Réseau hydrographique

Il est intéressant de rappeler que le développement agricole et urbain des régions du Québec est intrinsèquement lié à leur réseau hydrographique. Il appert de bien comprendre leur rôle passé dans l'atteinte de notre développement actuel, afin de mieux planifier son positionnement au cœur d'une telle planification de la zone agricole. Pour la région des Sources, le réseau hydrographique se compose, pour plus de 84 % de sa superficie, du bassin versant de l'embranchement Sud-Ouest de la rivière Nicolet. Pour quelques secteurs couvrant en partie les municipalités de Ham-Sud, de Saint-Georges-de-Windsor et de Danville, le bassin de la rivière Saint-François est l'exutoire du reste du réseau hydrographique de la MRC. Il est possible de constater sur la figure 1, l'occupation du sol relevé en 1996 dans le bassin versant de la Nicolet.

On y constate toute l'importance que représentent l'agriculture et la foresterie dans ce bassin versant. Le secteur rural à vocation forestière se concentre principalement dans les municipalités de Saint-Adrien et d'Ham-Sud. Les municipalités de Wotton, Saint-Georges-de-Windsor, Saint-Camille et Danville complètent le portrait rural et sont majoritairement à vocation agricole.

La région comprend également trois principaux plans d'eau :

- le lac à la Truite dans la municipalité d'Ham-Sud;
- le lac Saint-Georges dans la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor;
- le lac des Trois Lacs dans la ville d'Asbestos.

Les étangs Burbank et Perkins situés tous les deux à Danville, ainsi que les lacs Watopéka, à Saint-Camille, et Denison, à la limite de Danville et de Cleveland, complètent les principaux éléments du profil hydrographique.

Il est important de noter, qu'à l'exception de l'étang Burbank et du lac Watopéka, l'ensemble des pourtours de ces plans d'eau est devenu des lieux de villégiature nécessitant des aménagements privés pouvant entrainer des problèmes de cohabitation des espaces et parfois nuire au développement agricole. Il est donc nécessaire d'empêcher, ou du moins de contrôler, l'étalement des secteurs existants sur des terres agricoles en exploitation.

Quant à l'étang Burbank, un centre d'interprétation de la nature y est aménagé, ce qui bonifie le cadre paysager du territoire.

Dans le processus de formation et d'évolution des sols, le climat constitue un facteur majeur. Par ses caractéristiques, il contribue à conditionner la distribution naturelle des espèces végétales et l'éventail des cultures agricoles possibles. La MRC des Sources possède un climat subhumide de type continental tempéré où les étés sont chauds et les hivers sont froids.

La Carte 1 présente de façon plus précise le réseau hydrographique de la MRC ainsi que la topographie du territoire afin de mieux comprendre la réalité agricole des producteurs de la MRC des Sources.

2.2 Conditions météorologiques générales

Afin de remarquer les variations climatiques du bassin versant, trois (3) stations climatologiques sont utilisées. La première est située dans la région des basses-terres du Saint-Laurent, dans la ville de Nicolet, la seconde dans la ville de Victoriaville, puis la dernière est localisée dans la région des Appalaches, à Saint-Camille. La température moyenne augmente de l'est vers l'ouest et du sud vers le nord. Plus on s'approche du fleuve et de la région de Drummondville, plus il fait chaud. Les précipitations sont plus abondantes dans la région des Appalaches (Saint-Camille) que dans les basses-terres (Nicolet). À une altitude de 30 m, la moyenne des

précipitations totales est de 899,90 mm alors qu'elle passe à 1 150 mm à 140 m d'altitude, puis à 1 219,50 mm à 268 m d'altitude. C'est une différence d'un peu plus de 300 mm de précipitations qui sépare l'amont et l'aval du bassin versant de la rivière Nicolet[9]. (Voir Tableau 2.1).

Tableau 2.1 : Conditions météorologiques bassin versant Nicolet

Stations	Nicolet (altitude : 30 m)	Victoriaville (altitude : 140 m)	Saint-Camille (altitude : 268 m)
	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle
Températures moyennes (°C)	5,12	5,11	4,10
Précipitations de pluie (mm)	698,62	874,54	948,83
Précipitations de neige (cm)	194,75	275,56	263,62
Précipitations totales (mm)	899,90	1 150,00	1 219,50

Source : Ministère de l'Environnement du Québec, Direction du milieu atmosphérique, 2000

- La période sans gel varie selon la topographie du territoire. En effet, l'essentiel de la région se situe entre 95 à 110 jours. Seule une petite superficie couvrant presque entièrement Asbestos et Danville bénéficie d'une période plus longue de jours sans gel (110 à 125).

- Les unités thermiques-maïs[10] moyennes effectives de 2 333 suivent approximativement la tendance générale de l'Estrie. On y retrouve des zones variant de 2200 à 2550 UTM[11]

En résumé, les résultats climatiques montrent que la MRC des Sources ne subit théoriquement aucun déficit en eau. Aussi, sur le plan climatique, le territoire de la MRC possède à peu près le même potentiel que celui de l'Estrie, considérée comme l'une des régions offrant un large éventail de possibilités agricoles, et ne présente pas comme tel de limitation majeure.

---

9 COPERNIC, *Portrait bassin versant rivière Nicolet*, mars 2006, page 31

10 Une unité thermique-maïs est une mesure de plus en plus utilisée dans l'agriculture depuis les années 1960. Certaines cultures comme le maïs ou le soja nécessitent une saison de croissance longue et chaude. Le calcul de l'accumulation des unités thermiques-maïs (UTM) permet de caractériser les saisons de croissance. De façon plus précise, les UTM sont utilisées pour l'évaluation ou la recommandation en matière de cultures au Québec. L'information sur les niveaux de risque ou de probabilité d'accumulation des UTM par zone permet d'évaluer plus facilement la probabilité qu'auront des hybrides de maïs connus à atteindre une maturité physiologique acceptable avant la gelée meurtrière.

11 www.fadq.qc.ca. La financière agricole, données 2013. 2 200 UTM pour Ham-Sud, Saint-Adrien et Saint-Camille. 2 300 pour Wotton. 2 350 UTM pour Asbestos, Danville et Saint-Georges-de-Windsor.

Carte 1

Réseau hydrographique et modèle numérique d'altitude

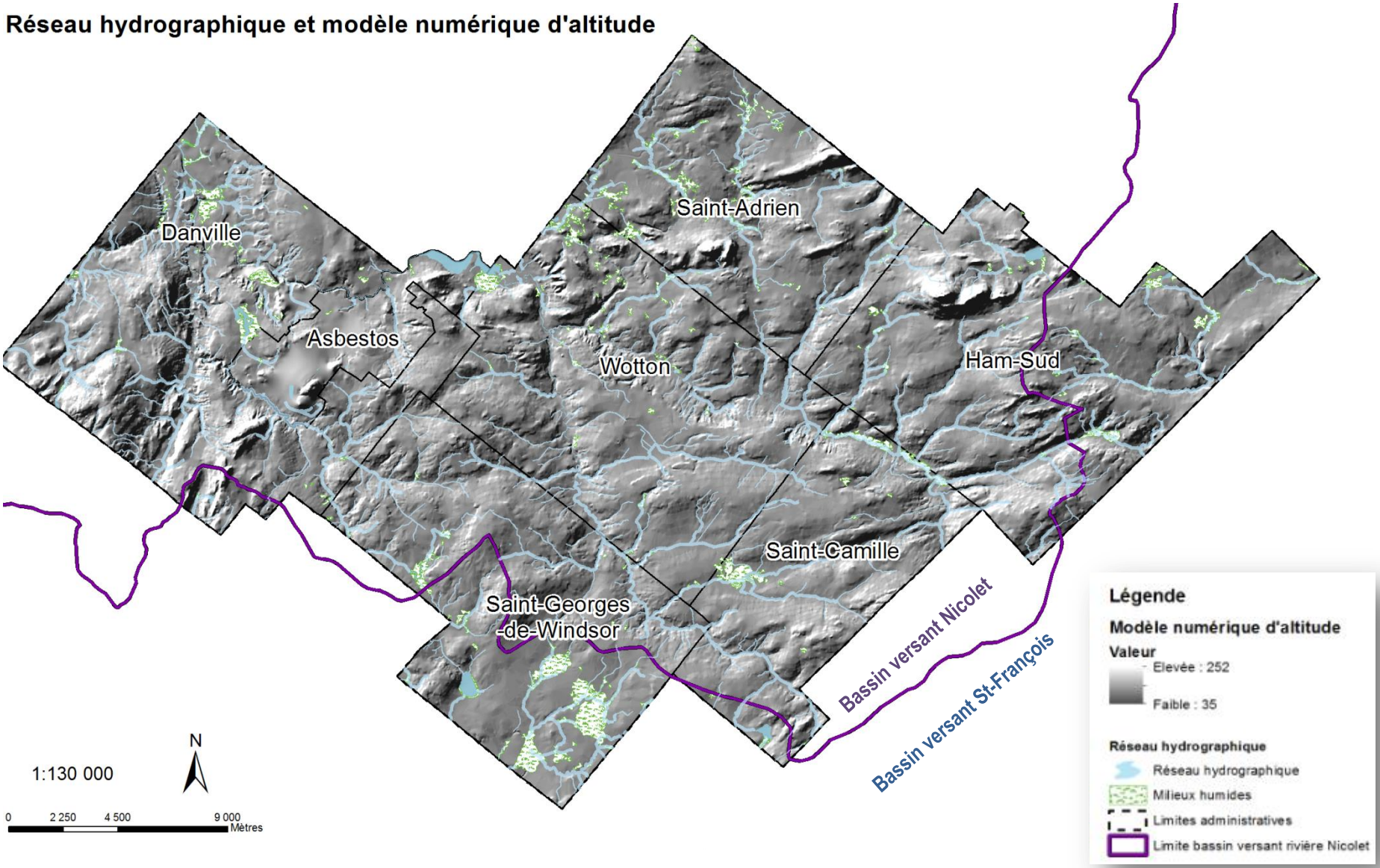

2.3 Géologie et pédologie

La partie sud-est du bassin versant de la rivière Nicolet est située dans les Cantons-de-l'Est où le paysage géographique est principalement constitué d'ondulations de collines, de vastes perspectives de plateaux et de chaînes de montagnes au profil arrondi. Le vieux socle appalachien a été modelé par les glaciations et est géologiquement articulé sur la faille de Logan qui court selon un axe du sud-ouest au nord-est[12]. Cette région est formée de roches sédimentaires plus ou moins plissées et plus ou moins métamorphisées (schistes, ardoises, grès), de roches volcaniques (basaltes) et de roches ultramafiques (serpentine, amiante). Il est possible de se référer au modèle numérique d'altitude présenté par la carte 1 pour mieux comprendre la géologie de la région. On constate que dans l'ensemble du territoire les champs visuels sont très grands en raison du fait que seules quelques collines jalonnent le paysage. Les principaux sommets sont :

- le mont Pinacle d'une hauteur de 410 mètres à Danville;
- le mont Saint-Adrien d'une hauteur de 440 mètres et le petit mont Ham d'une hauteur de 450 mètres situés tous les deux dans la municipalité de Saint-Adrien;
- le mont Ham d'une hauteur de 710 mètres situé à Ham-Sud.

La MRC des Sources appartient à la province géologique appalachienne. L'assise rocheuse est complexe et date du cambrien et de l'ordovicien troués de roches intrusives du précambrien[13]. Les municipalités de Wotton et de Saint-Adrien sont composées d'une formation d'ardoise à bloc, des ardoises graffiteuses gris sombre parfois laminées vertes et noires, à cailloux de grès, calcaires, quartzites et silstones dolomitiques. Les municipalités de Saint-Camille et d'Ham-Sud sont davantage constituées de schistes ardoisiers, des grès feldspathiques et du tuf felsique. Enfin, la région d'Ham-Sud et d'Asbestos est traversée par la ceinture dite de la serpentine qui se traduit par la présence, entre autres, d'amiante, de stéatite et de talc. Par conséquent, le sous-sol de la MRC offre un fort potentiel pour l'exploitation minière.

---

[12] Idem 3

[13] Étude pédologique du comté de Wolfe, 1998 et Classement cartographique des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole, 1975.

2.4 Classification de la qualité des sols

Sur le plan du sol, c'est l'entente fédérale-provinciale de 1966 sur l'Aménagement rural et le développement agricole (ARDA) qui permet de classer le potentiel des terres en 7 classes et en sous-classes :

- Classe 1 - Les sols ne comportant aucun facteur limitatif;
- Classe 2 - Les sols présentant des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles et qui exigent l'application de mesures ordinaires de conservation;
- Classe 3 - Les sols présentant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation;
- Classe 4 - Les sols comportant des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages;
- Classe 5 - Les sols comportant des facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration;
- Classe 6 - Les sols sont aptes uniquement à la culture de plantes fourragères vivaces, sans aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration.
- Classe 7 - Les sols offrent peu ou pas de possibilités pour la culture ou pour le pâturage permanent.

Sur le territoire de la MRC des Sources, on trouve peu de sols de première qualité pour l'agriculture. Les meilleures terres atteignent le niveau 3, le niveau 4 et le niveau 5, selon la classification de l'Inventaire des terres du Canada. Il s'agit de sol comportant des limitations plutôt graves qui restreignent le choix des cultures ou qui imposent des pratiques agricoles spéciales. On retrouve les meilleurs sols dispersés dans la partie nord et ouest de la ville de Danville, sur le territoire de la ville d'Asbestos et dans certains secteurs des municipalités de Saint-Camille, de Saint-Georges-de-Windsor et de Wotton (Carte 1.2).

Carte 1.2

Classification de la qualité des Sols (ARDA)

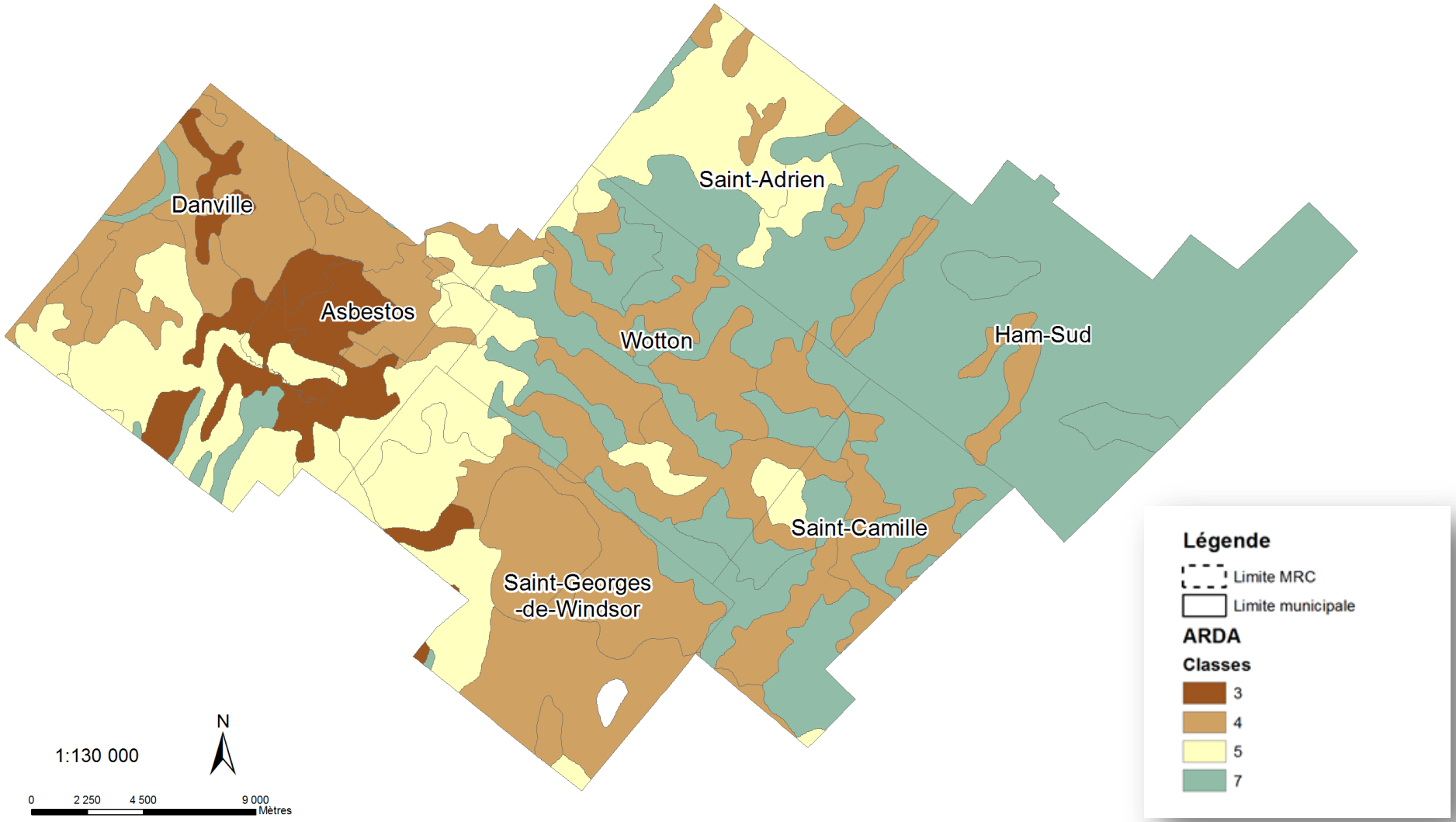

Dans la MRC des Sources, on constate l'absence de sols d'excellente qualité, c'est-à-dire de classe 1 et de classe 2, ainsi que des terres organiques. La classe 7 regroupe 45,5 % des superficies de la MRC (Tableau 2.2). Cette classe de sol nécessite des travaux importants pour sa mise en culture. Ces travaux d'amélioration sont onéreux et ne peuvent être envisagés que dans un contexte agroéconomique favorable. Une proportion de 12 % des sols de classe 7 est mise en culture tandis que ce rapport est de 14 % pour l'Estrie.

Tableau 2.2 : Comparaison des superficies (en ha) en culture et non cultivées selon le potentiel ARDA

	CLASSE 3	CLASSE 4	CLASSE 5	CLASSE 7	TERRE ORGANIQUE	TOTALE
Terres en culture	3 285	8 867	4 324	4 189	0	20 666
Terres non cultivées	4 118	12 937	9 375	31 940	197	58 567
Total des superficies par classe	7 403	21 804	13 699	36 129	197	79 233
% des superficies par classe	9,5	27,5	17,25	45,5	0,25	100
% en culture à l'échelle de la MRC	44	41	32	12	0	26
% en culture à l'échelle de l'Estrie	10	13	8	14	0	11

Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2001, Adaptation de l'inventaire des terres du Canada - ARDA (1967) et des cartes écoforestières du MRN (1995)

En résumé, le caractère paysager de type rural est omniprésent malgré le fait que le territoire est faiblement pourvu en sol agricole de première qualité.

2.5 Couvert forestier

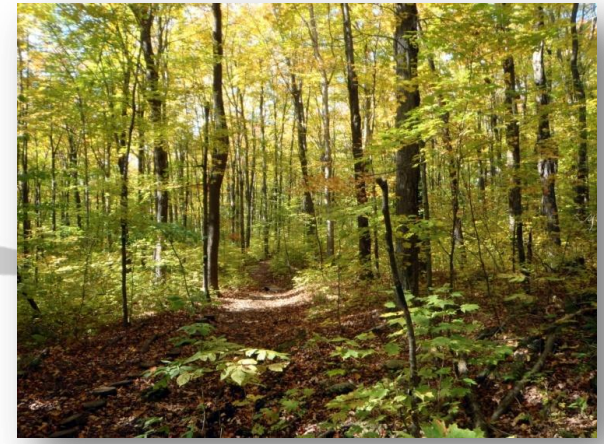

Les paysages forestiers sont très présents dans la MRC des Sources. En effet, le couvert forestier recouvre environ 66 % du territoire (Carte 2.10). Le paysage forestier se caractérise par un tissu forestier de type mixte qui est principalement constitué de forêts de type mélangé feuillus et conifères.

Comme dans l'ensemble de l'Estrie, le couvert forestier de la MRC des Sources est surtout du domaine privé (88 %). Ce sont surtout de petites entreprises possédant en moyenne 77 ha. Selon une récente étude réalisée par l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie en décembre 2011, il y aurait 716 propriétaires forestiers privés au sein de la MRC des Sources. 57% d'entre eux sont reconnus comme étant des producteurs forestiers.[14]

Les grandes propriétés forestières privées[15] s'étendent sur 10 % de la superficie forestière (8 130 ha) et appartiennent surtout à la compagnie Domtar.

Sept (7) entreprises œuvrant à la transformation du bois emploient 66 personnes.

Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie a mis en marché un volume de 225 840 m³ solides pour la période 2006-2010 en provenance de la MRC, représentant 7 % du volume régional.[16]

Aussi, 303 propriétaires forestiers ont adhéré à la certification forestière, ce qui représente une superficie boisée de 25 408 ha, soit près de la moitié (47 %) du territoire forestier de la MRC. La certification forestière est un processus volontaire d'encadrement visant à démontrer que les entreprises qui l'adoptent aménagent les forêts et utilisent les ressources forestières sur un territoire donné selon des principes d'aménagement durable des forêts. Elle assure donc aux consommateurs que les produits forestiers qu'ils achètent proviennent de forêts ayant été aménagées de façon durable et responsable.

En 2010, 47 fermes ont déclaré vendre des produits forestiers générant un montant 165 413 $.

---

[14] Un producteur forestier possède un plan d'aménagement forestier de sa propriété.
[15] Selon les normes du ministère des Ressources naturelles, une grande propriété privée possède une superficie supérieure à 800 ha.
[16] Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, Décembre 2011.

En 2011, sur le territoire de la MRC, on dénombre 60[17] entreprises agricoles acéricoles totalisant près de 227 000 entailles, soit environ 6,5 % du total estrien. On estime à plus de 3 800 le nombre moyen d'entailles par entreprise acéricole dans la MRC des Sources.

Selon les connaissances actuelles, la MRC des Sources pourrait abriter trois Écosystèmes forestiers exceptionnels[18] (EFE) (forêts anciennes, forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables ou forêts rares) en territoire privé, totalisant 150 hectares. Il s'agit des lieux dits du chemin Noble à Danville (34 ha), du ruisseau Turgeon à Saint-Adrien (28 ha) et de la rivière Nicolet à Saint-Camille (87 ha). Cependant, aucun de ces sites n'est actuellement protégé légalement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

La superficie publique totalise moins de 2 % du couvert forestier et se situe à Ham-Sud. Le territoire de cette municipalité est en grande partie forestier. On retrouve quelques forêts plus anciennes sur le mont Ham. Les parcelles sont souvent mixtes (feuillus, conifères). L'alternance de milieux ouverts et les jeux de relief offrent des ambiances très différentes, mais généralement de qualité. De plus, une partie du futur Parc régional du Mont-Ham a été reconnu *Refuge biologique* par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec. « Les refuges biologiques sont de petites aires forestières, d'environ 200 hectares en moyenne, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente ». Il en existe actuellement 2 866 au Québec, répartis de façon relativement uniforme dans l'ensemble des forêts aménagées du domaine de l'État. » (MRNF, 2001).

La forêt procure également, entre autres, des habitats fauniques pour des espèces prisées par les pêcheurs, chasseurs et trappeurs.

Enfin, l'offre d'activités récréotouristiques et de plein air est intimement liée aux paysages forestiers.

---

[17] Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2011. À noter qu'un certain nombre de répondants pourraient avoir déclaré des entailles de bouleaux.
[18] Espace reconnu comme un élément clé de la biodiversité.

Carte 1.3 Couvert forestier dans la MRC des Sources

DISTRIBUTION ÉCOFORESTIÈRE

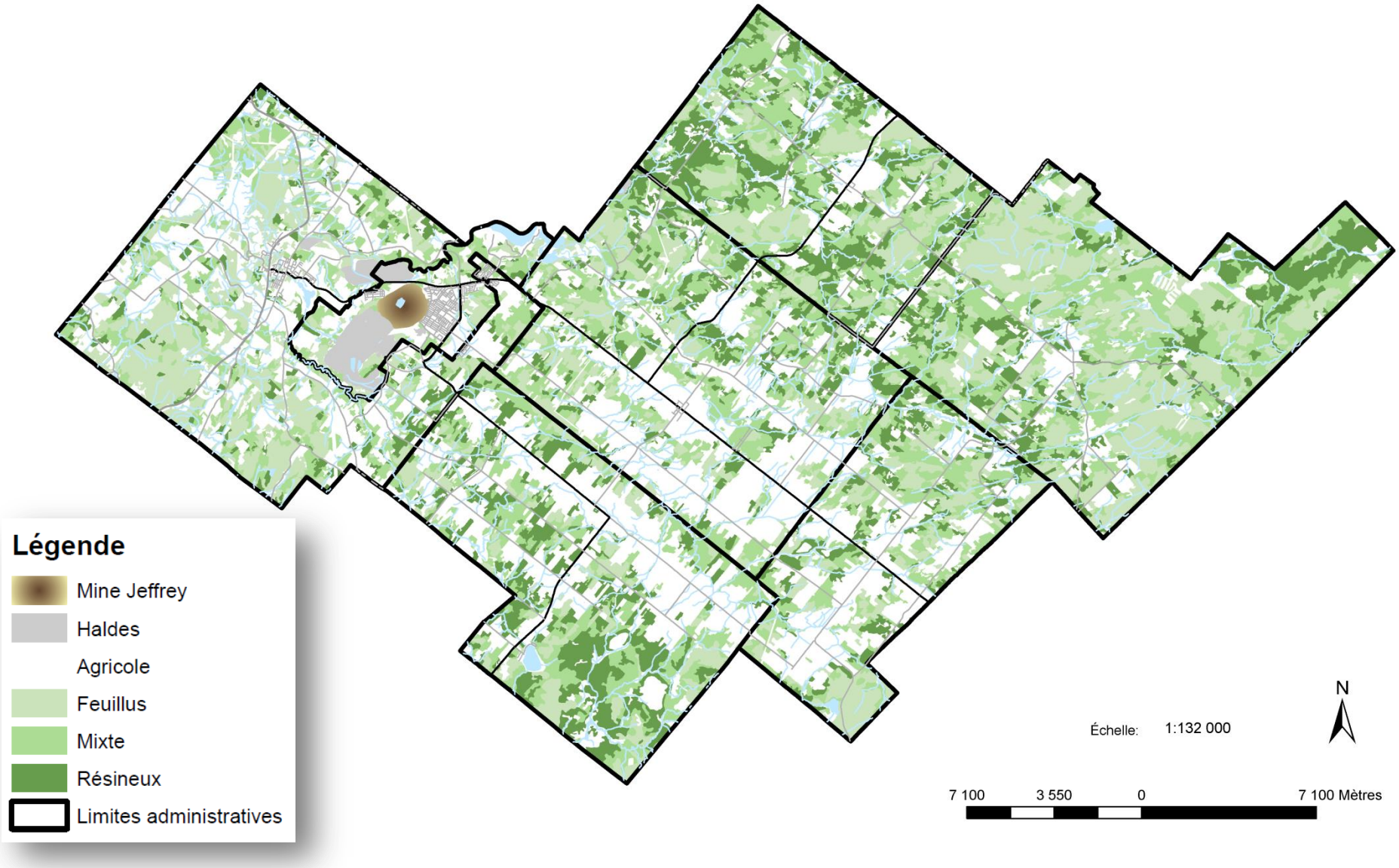

2.6 Superficie et occupation de la zone agricole

2.6.1 Une superficie importante de la zone agricole

L'un des premiers constats qui peut être fait relativement à la zone agricole de la MRC des Sources est que sa superficie est importante si on la compare à la superficie totale du territoire de la MRC et aux zones agricoles d'autres régions du Québec.

Comme le montre le tableau 2.3 ci-après, la zone agricole de la MRC représente 81 % de la superficie totale du territoire de la MRC, soit 63 630 hectares. Les exploitations agricoles en occupent près de 49 %. Au niveau régional, la zone agricole de la MRC des Sources représente 9% de la superficie de la zone agricole de l'Estrie, et ce, sur uniquement 6,2 % de la superficie totale de l'Estrie.

Tableau 2.3 : Superficie d'occupation de la zone agricole

Superficie totale de la MRC (ha)	Superficie de la zone agricole (ha)	% d'occupation par rapport à l'ensemble du territoire de la MRC	% de la superficie occupée par les exploitations agricoles enregistrées	Superficie de la zone agricole de l'Estrie (ha)	Superficie totale de l'Estrie (ha)
78 567	**63 630**	**81%**	**49 %**	**705 256**	**1 019 598**

Source : CPTAQ, Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2012

Le tableau 2.4 suivant compare la superficie de la zone agricole de la MRC des Sources à celle des autres MRC de l'Estrie, mais aussi à celle d'autres MRC du Québec[19]. En fait, dans les 90 MRC du Québec, seulement 22 d'entre elles possèdent une zone agricole plus grande, en proportion, que celle de la MRC des Sources, ce qui confirme le caractère fortement rural de son territoire. Les trois (3) régions administratives voisines de l'Estrie, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec et Montérégie, sont les principales régions concurrentes de la MRC des Sources. En effet, les cinq (5) MRC du Centre-du-Québec, de par leur position géographique avantageuse, un sol et un climat propice à la plupart des cultures et une industrie de transformation riche et variée, ont un taux d'occupation de leur zone agricole qui oscille entre 89 et 98 % de leur territoire. Aussi, huit (8) des quinze (15) MRC de la Montérégie ont un taux d'occupation de leur zone agricole qui se situe entre 86 et 98 %, phénomène qui explique le fait que cette région représente le tiers de l'exploitation agricole québécoise. Enfin, quatre (4) des dix (10) MRC de la Chaudière-Appalaches, sillonnées par deux vallées fertiles, possèdent un taux d'occupation de leurs zones agricoles entre 83 et 98 %.

[19] Le choix des MRC situées à l'extérieur de l'Estrie s'est fait de façon aléatoire, cependant celles choisies ont une zone agricole supérieure à celle de la MRC des Sources.

Tableau 2.4 : Comparaison de la superficie de la zone agricole de la MRC des Sources avec celle d'autres MRC du Québec

MRC	SUPERFICIE TOTALE DE LA MRC (HA)	SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE (HA)	% D'OCCUPATION PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC
Des Sources	**78 567**	**63 630**	**81 %**
Coaticook	133 898	116 713	87 %
Le Val-Saint-François	139 768	116 493	83 %
L'île d'Orléans	19 458	18 521	95 %
Les Chenaux	87 124	84 407	97 %
Mirabel	48 313	42 261	87 %
Le Haut-Saint-François	227 119	180 196	79 %
Le Granit	273 125	144 697	53 %
Memphrémagog	131 685	70 090	53 %
Sherbrooke	35 378	13 438	38 %

Source : CPTAQ, Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2012

2.6.2 Utilisation des terres agricoles

Le tableau 2.5 présente pour chaque municipalité de la MRC des Sources la proportion des terres agricoles utilisées. C'est à Wotton que l'on retrouve la plus grande superficie de terres agricoles avec 8 625 ha, soit 13,6 % du total. C'est Ham-Sud qui en possède le moins avec 2 000 ha (3,1 %). Cette municipalité est davantage couverte par la forêt. Aussi, on remarque qu'à l'échelle de la MRC, près de la moitié (46,2 %) de la zone agricole est occupée à des fins agricoles (champs en culture et boisés inclus). La superficie en culture recensée en 2011, dans la MRC, atteint 16 895 ha.

Tableau 2.5 : Utilisation des terres agricoles par municipalité

MUNICIPALITÉS	TERRES EN CULTURE[20] (HA)	%	TERRES BOISÉES[21] (HA)	%	AUTRES TERRES (HA)	%	TOTAL	
							HA	%
Danville[22]	4 127	24,4	2 263	18,9	0	0	6 390	10
Ham-Sud	868	5,1	1 005	8,4	127	0,2	2 000	3,1
Saint-Adrien	917	5,4	2 393	20	104	0,2	3 414	5,4
Saint-Camille	1 938	11,5	1 569	13,1	178	0,3	3 685	5,8
Saint-Georges-de-Windsor	3 518[23]	21,2	1 589	13,3	139	0,2	5 298	8,3
Wotton	5 475	32,4	3 150	26,3	0	0	8 625	13,6
TOTAL MRC des Sources	**16 895**	**100**	**11 969**	**100**	**548**	**0,9**	**29 412**	**46,2**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles 2011

Les cartes jointes dans les pages 27 à 34 illustrent la zone agricole de la MRC des Sources et les zones agricoles de chacune des municipalités de la MRC.

---

[20] Incluant les terres en culture, les terres en jachère, les pâturages cultivés ou ensemencés, les terres naturelles pour le pâturage et la superficie en arbres de Noël.

[21] Superficie en terres boisées et en terres humides.

[22] Les données pour une ou plusieurs régions géographiques comptant très peu de fermes ont été combinées avec les données d'une autre division de recensement. Ici, la municipalité d'Asbestos, qui compte 2 exploitations agricoles recensées, a été unifiée à la municipalité de Danville.

[23] La superficie en arbres de Noël de Saint-Georges-de-Windsor est confidentielle en vertu des dispositions de la *Loi sur la Statistique*. Par conséquent, le chiffre intégré à la superficie des terres en culture de cette municipalité représente la différence entre la superficie totale de la MRC des Sources (208 ha) et la superficie connue de la municipalité de Wotton (156 ha) puisque seulement deux (2) municipalités ont déclarées des superficies en arbres de Noël dans la section *Utilisation des terres 2011* présentée par Statistique Canada.

Carte 2.1 Zone agricole de la MRC des Sources

Carte 2.2 Zone agricole d'Asbestos

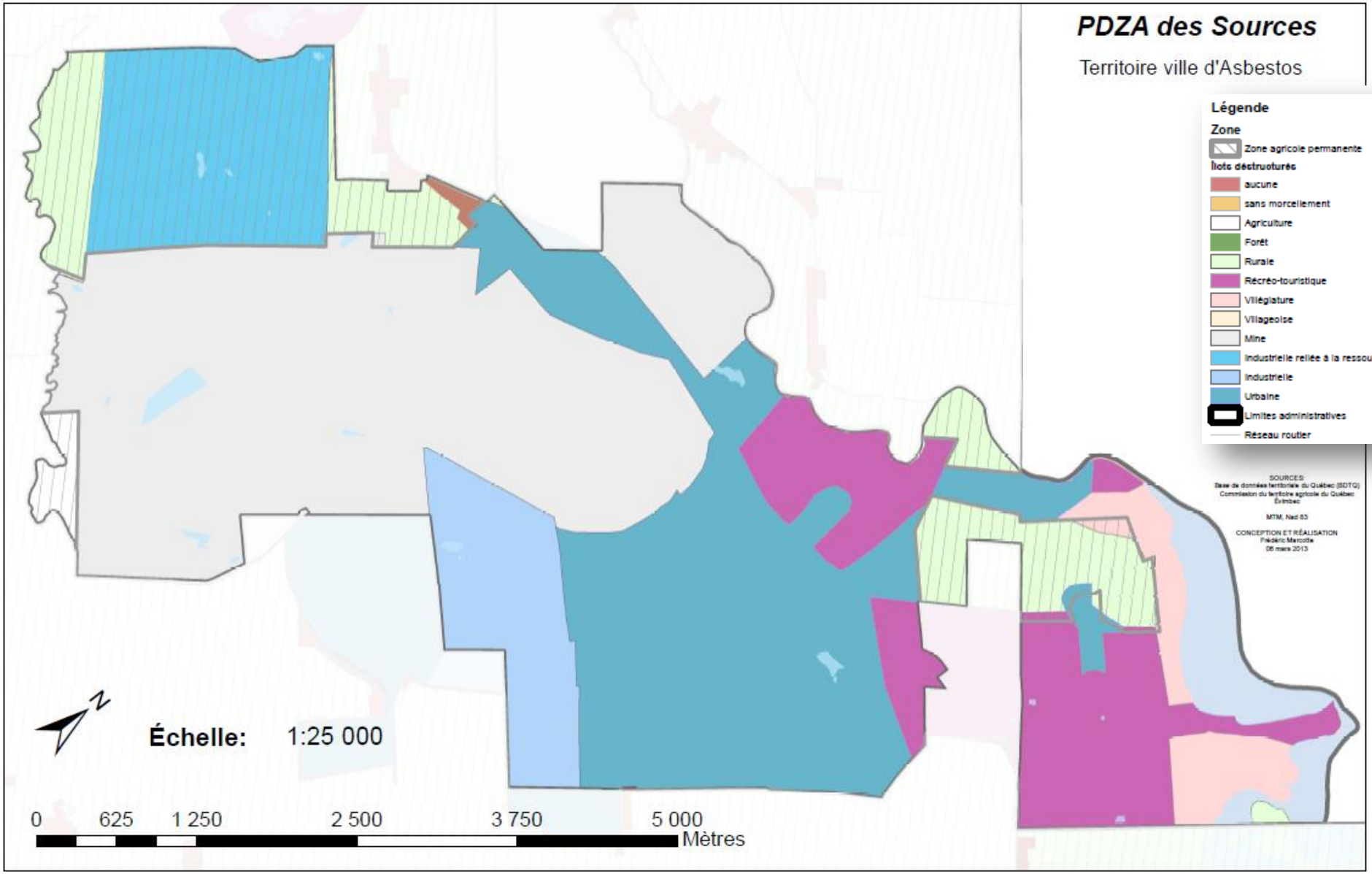

Carte 2.3 Zone agricole de Danville

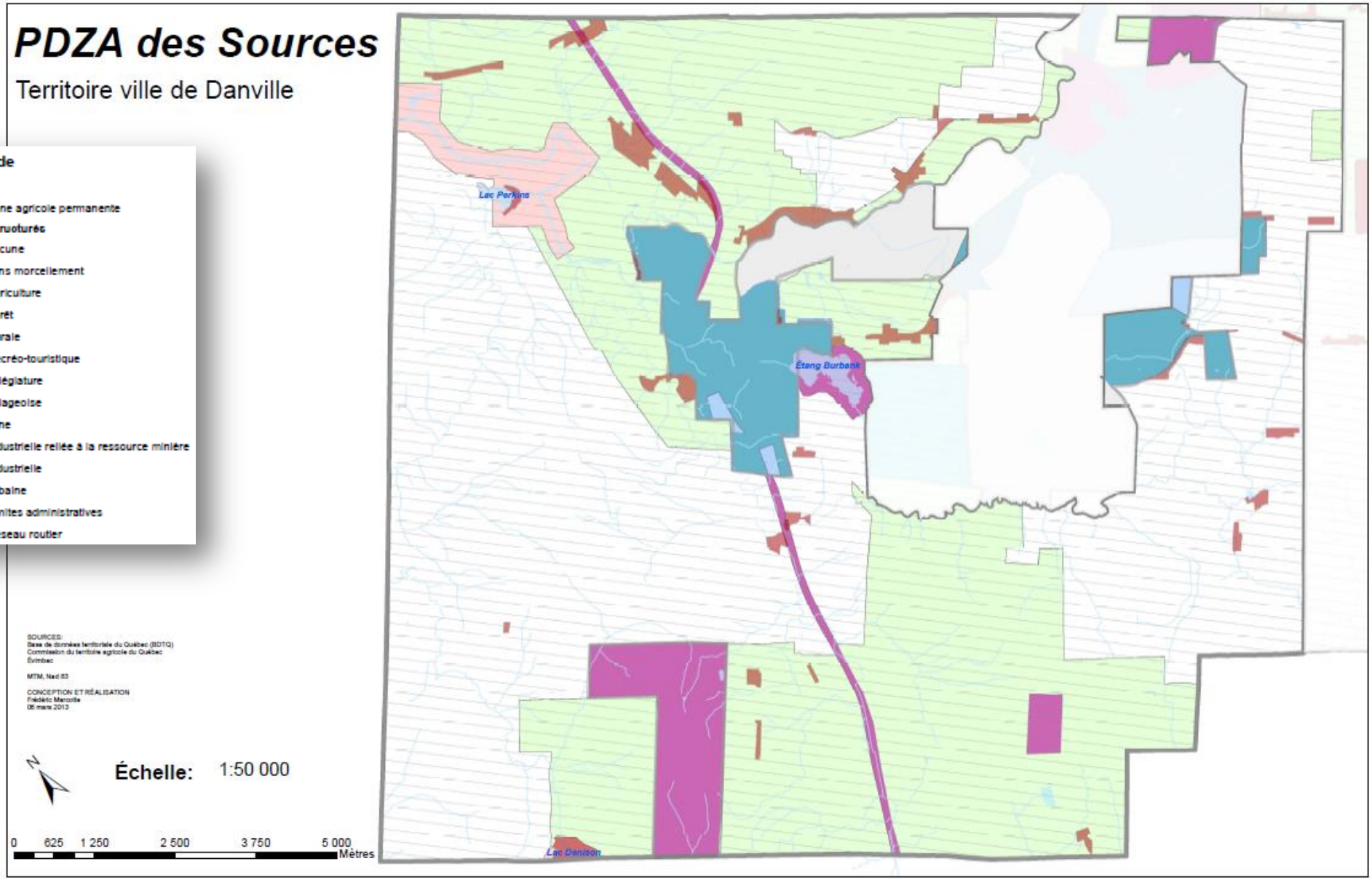

Carte 2.4 Zone agricole d'Ham-Sud

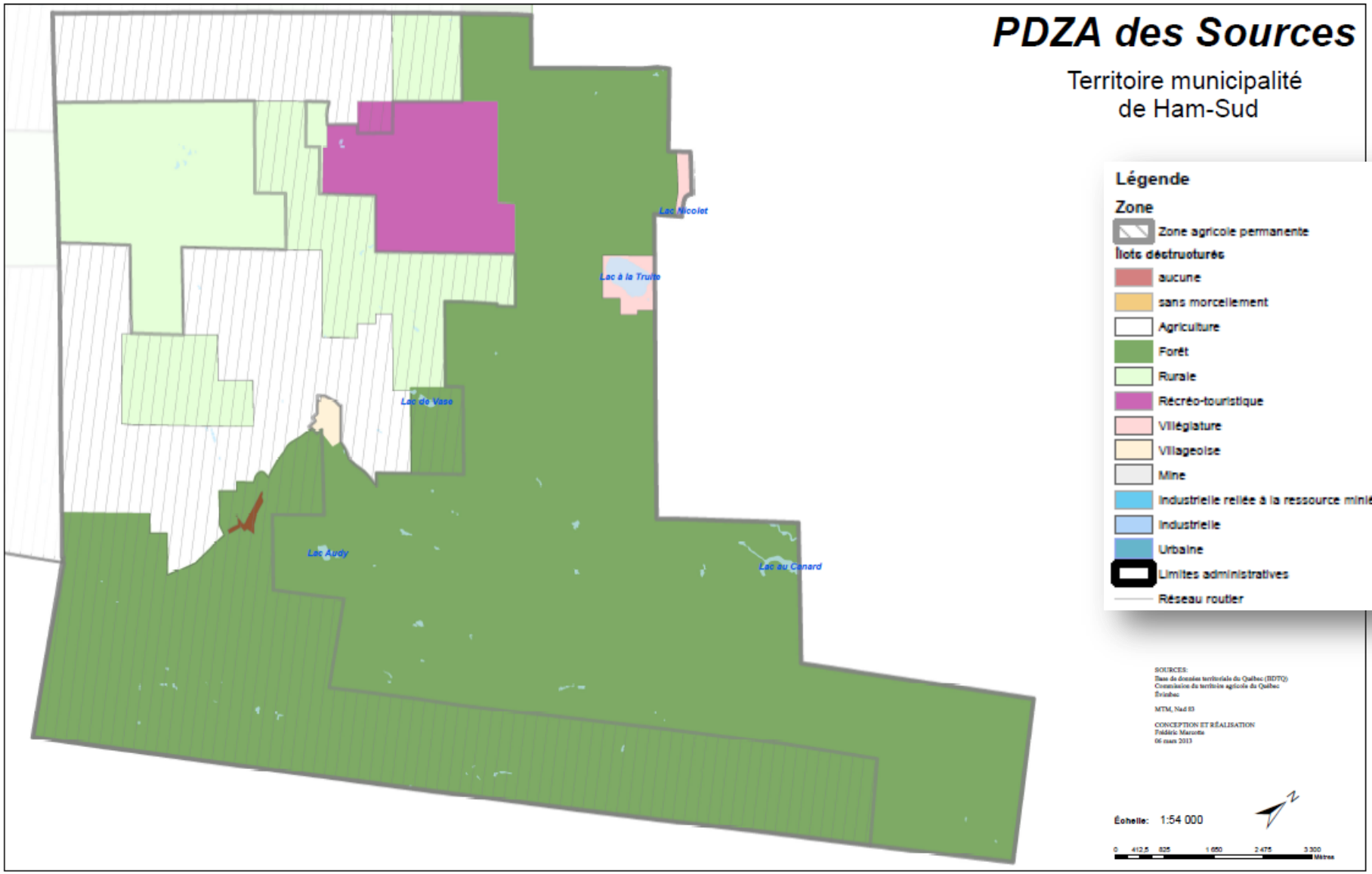

Carte 2.5 Zone agricole de Saint-Adrien

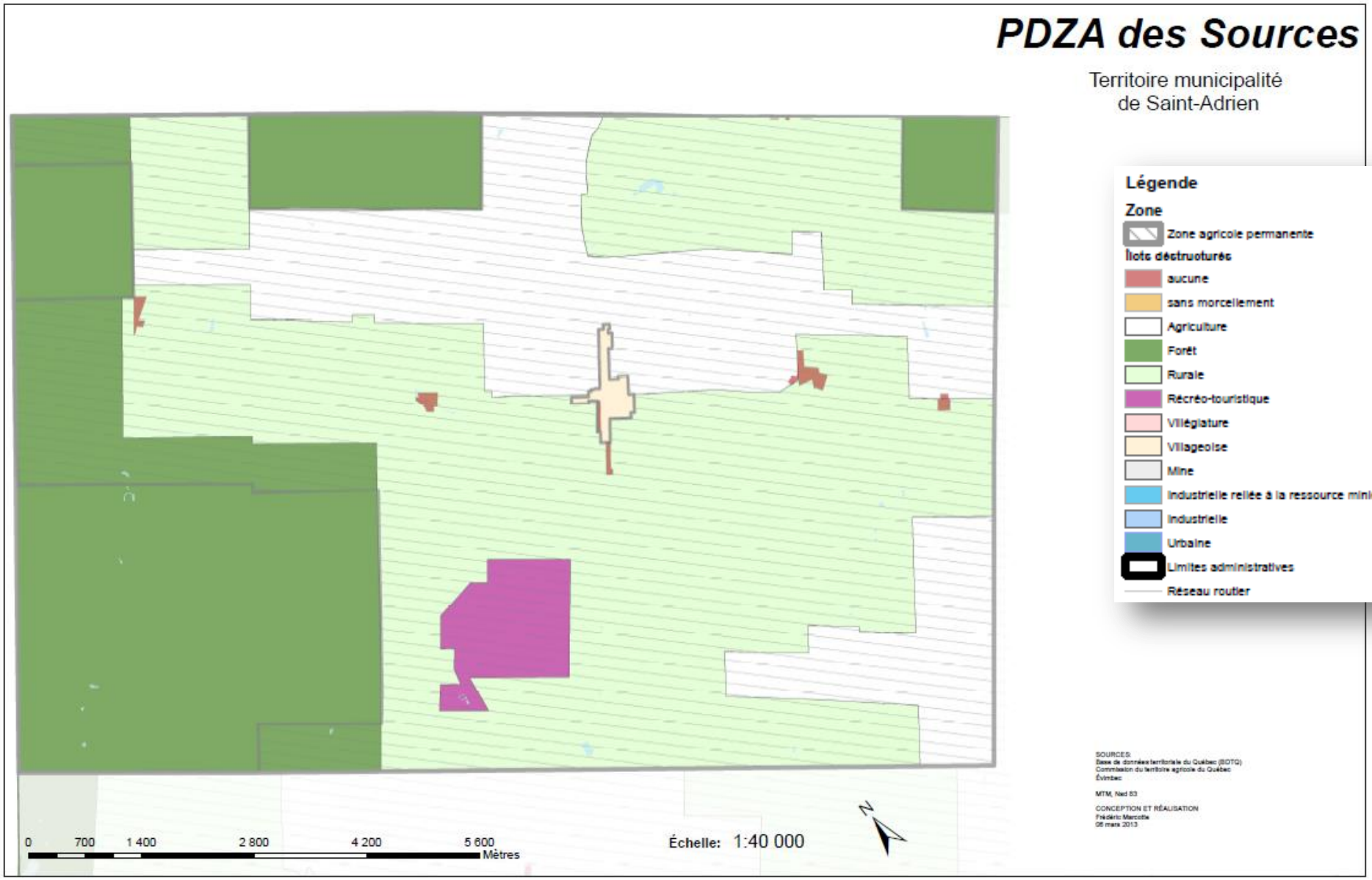

Carte 2.6 Zone agricole de Saint-Camille

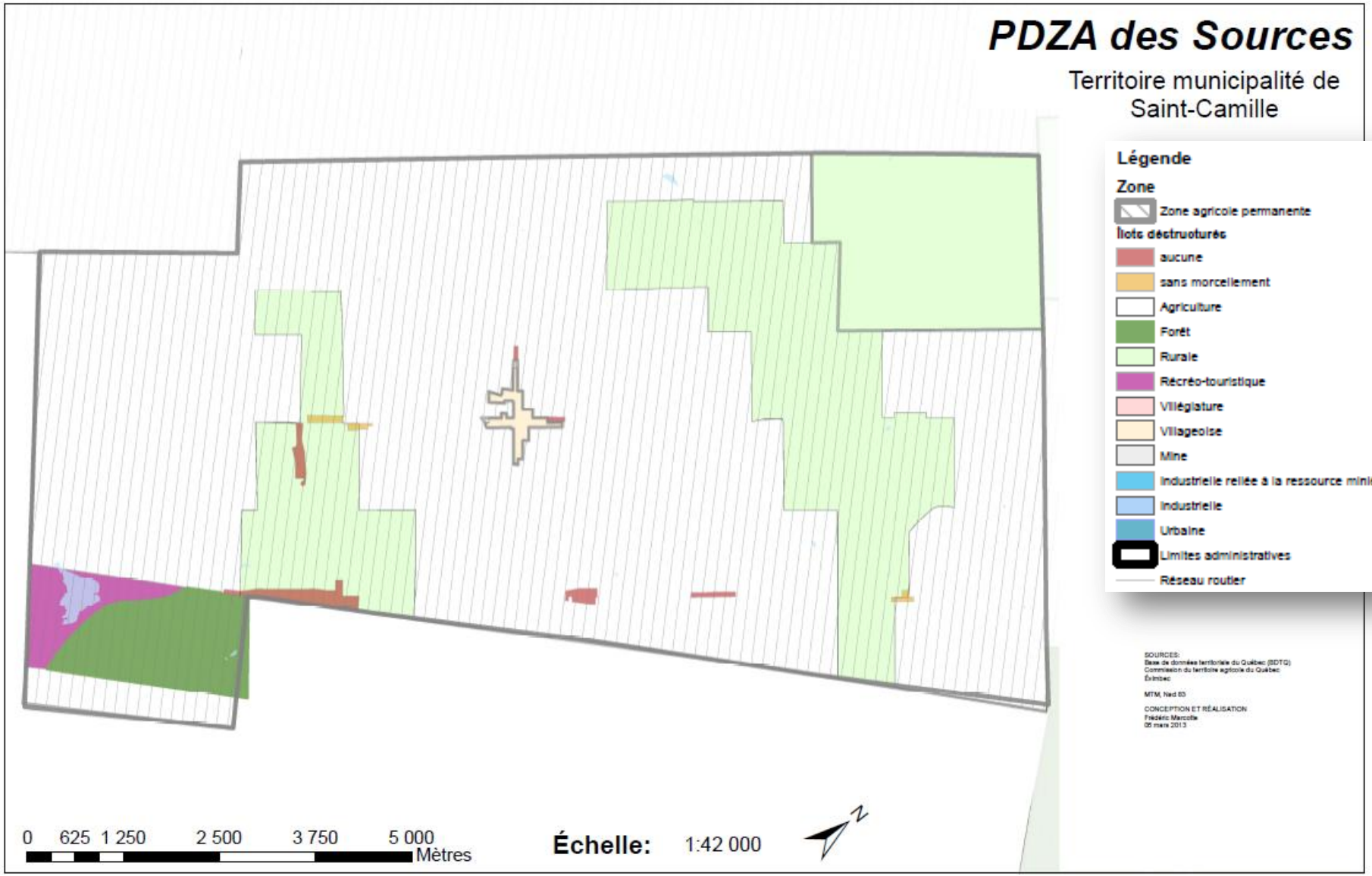

Carte 2.7 Zone agricole de Saint-Georges-de-Windsor

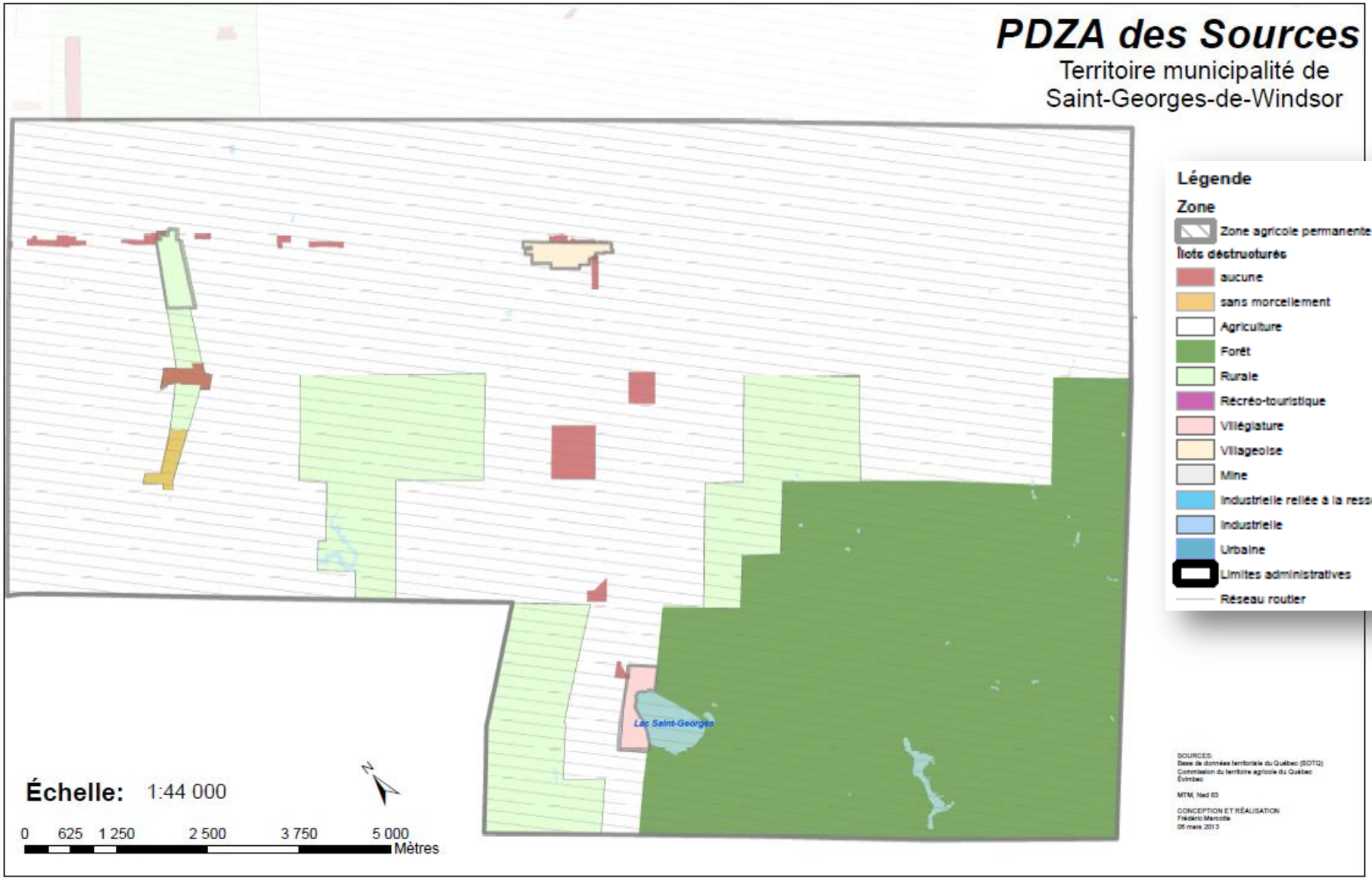

Carte 2.8 Zone agricole de Wotton

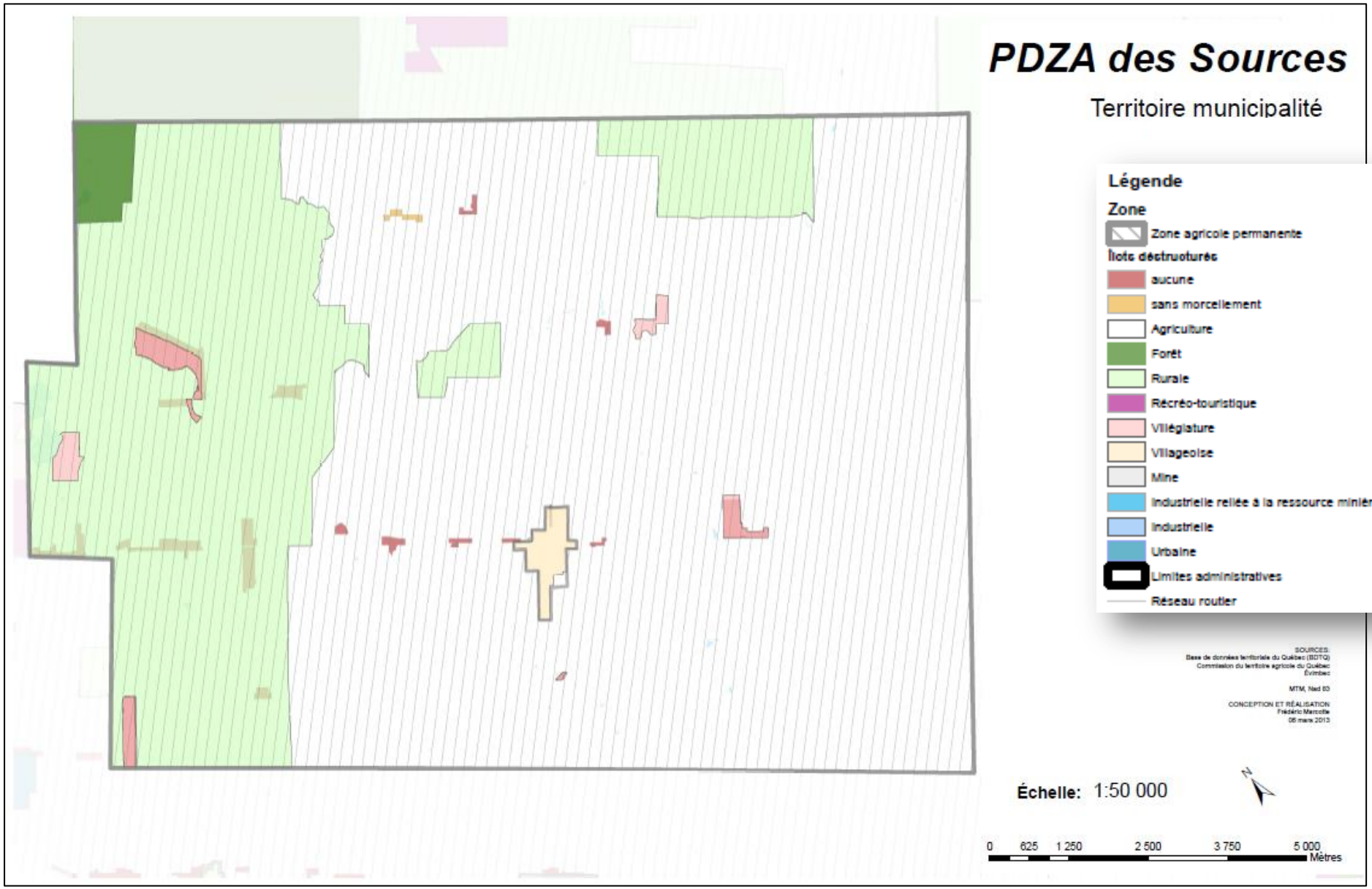

2.7 Terres en friche[24]

Selon une étude réalisée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en mai 2000[25], l'inventaire des friches de la MRC des Sources révèle que sur l'ensemble du territoire 2 018,6 ha étaient en friche à cette époque. Ce même inventaire démontrait que 71 % des surfaces identifiées en friche en 1995 l'étaient toujours en 2001, soit une superficie de 1 424 ha (1,8 % du territoire). Les municipalités de Saint-Adrien et de Saint-Georges-de-Windsor concentrent 42 % des surfaces identifiées en friche en 1995, soit la plus grande superficie recensée. L'inventaire indique que plus de 70% des surfaces ont un potentiel forestier, 26 % ont un potentiel mixte et seulement 2 % pourraient faire l'objet d'une mise en valeur agricole. Les friches à potentiel forestier se situent principalement à Saint-Adrien et Wotton (52 %), celles à potentiel agricole à Danville (44 %) et enfin, celles à potentiel mixte à Danville et à Saint-Georges-de-Windsor (73 %). Toutefois, compte tenu que les précédentes informations datent de plus de 13 ans, il devenait important de procéder à un nouvel inventaire des terres en friche sur le territoire de la MRC.

La question des terres en friche n'est pas simple, surtout lorsqu'on analyse cette dernière en fonction de déterminer leurs reconversions éventuelles en forêt ou en superficie cultivable. L'ambiguïté autour des critères d'analyses et de leur priorisation, les intérêts divergents entre les différents organismes chargés de la reconversion de ces sites, les différentes ententes et l'historique autour de cette problématique fait en sorte de complexifier considérablement l'analyse de ces superficies marginales. Il devenait donc inapproprié par cette étude de tenter d'établir précisément la ligne séparatrice déterminant ce qu'est une friche agricole et une friche forestière, et d'en déterminer le nombre exact sur le territoire. Par conséquent, l'étude devait incontestablement s'appuyer sur des critères d'analyses précis (biophysique) et typique pour chacune des catégories de reconversion (forestière et agricole).

Pour ce faire, la MRC des Sources s'appuie sur les données disponibles dans le 4e inventaire écoforestier produit par le ministère des Ressources naturelles du Québec. Cet inventaire consiste à identifier les peuplements forestiers à partir de certaines de leurs caractéristiques telles la composition en essences, la densité, la hauteur, l'âge, etc.), mais aussi en fonction des caractéristiques écologiques du territoire comme les dépôts, le drainage, la pente, la végétation potentielle, etc. Il est important de soulever que cet inventaire s'appuie sur les orthophotos aériennes du territoire de la MRC prises en 2007. Par cela, il convient de mentionner que les friches identifiées ont évolué depuis cette date ce qui constitue une marge d'erreur à l'étude à retenir.

---

[24] Une friche est une formation végétale qui résulte de l'arrêt des cultures. Une terre en friche est un terrain non exploité pour des fins agricoles.
[25] Miser sur la valeur de la terre en Estrie, Rapport de l'étude sur la mise en valeur des friches, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, mai 2000.

Tableau 2.6 : Répartition des terres en friche par municipalité et évolution de la problématique depuis 1995

MUNICIPALITÉS	TERRES EN FRICHE (HA) EN 1995	TERRES EN FRICHE (HA) EN 2007	VARIATION (HA)
Asbestos	32,7	89,28	+ 56,58
Danville	360,2	509,09	+ 148,89
Ham-Sud	265,6	338,48	+ 72,88
Saint-Adrien	443,9	446,03	+ 2,13
Saint-Camille	169,9	365,78	+ 195,88
Saint-Georges-de-Windsor	400,6	393,39	- 7,21
Wotton	345,7	563,35	+ 217,65
TOTAL MRC des Sources	**2 018,6**	**2705,4**	**686,8**

Source : Miser sur la valeur de la terre en friche en Estrie, Rapport de l'étude sur la mise en valeur des friches, MAPAQ, mai 2000 et 4e inventaire écoforestier, mnistère des Ressources naturelles (données)

En effet, il est possible de constater une évolution de plus de 686,8 hectares de superficies laissées en friche entre 1995 et 2007, une moyenne de croissance d'environ 57 hectares par année. Si on projette ce résultat jusqu'en 2013, il se pourrait que la MRC des Sources ait perdu plus de 1030 hectares de superficies agricoles au profit de terres en friche. Ce résultat est alarmant et il est prioritaire de bien cerner le phénomène et de le comprendre afin d'agir rapidement afin d'inverser la tendance.

2.7.1 Méthodologie de l'étude

Comme il fut précédemment mentionné, la présente étude n'a pas la prétention d'être en mesure de fixer de manière précise les friches à vocation agricole et celles a vocation forestière. Cependant, il était primordial d'éclaircir la question afin de faciliter la prise de décision sur la reconversion de ces superficies. Il fut donc retenu l'idée de proposer une catégorisation des friches en fonction de leur potentiel agricole. Après discussion avec l'agronome de la MRC et le MAPAQ Estrie, nous avons établi une série de critères sur lesquels baser notre catégorisation, tel que présenté sur le schéma suivant.

Schéma de la classification des terres en friche en fonction de leur potentiel agricole

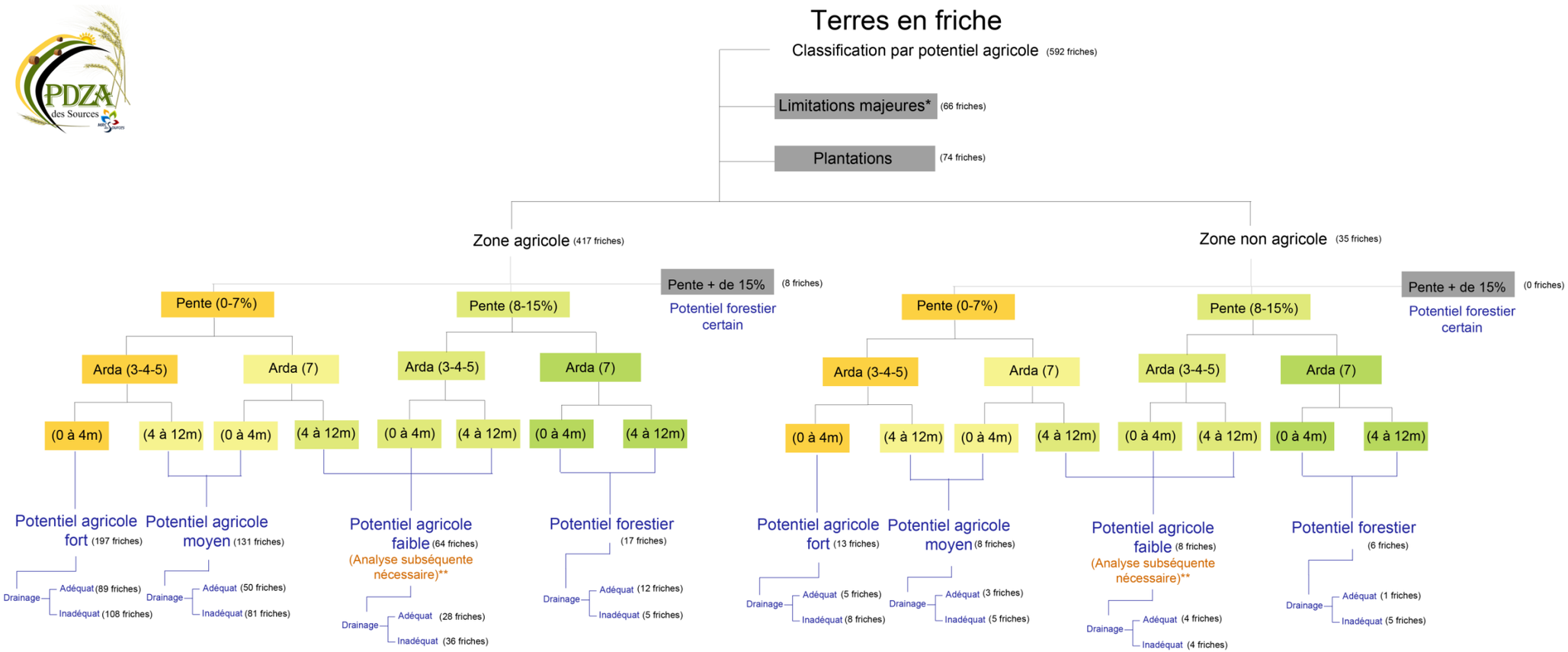

* Limitations majeures réfèrent à la présence de milieu humides cartographiés et de zones inodables présentes au schéma d'aménagement de la MRC englobant plus de 50% de la superficie en friche.
** Analyse subséquente nécessaire réfère au besoin d'inspection plus approfondie de la friche. Les données géomatiques à son égard ne sont pas concluante. La détermination réel du potentiel de reconversion de la friche vers l'agriculture n'est pas clairement établie.

Grâce au 4e inventaire écoforestier réalisé par le MRN en 2008, la MRC fut en mesure de circonscrire précisément un nombre déterminé de terres en friche, soit 721 friches appuyé et validé par le milieu professionnel estrien. Il était important que le fichier servant de base à l'étude soit le plus fiable et irréfutable possible, malgré sa réalisation datant de 2007, pour crédibiliser la présente étude et lui conférer un caractère des plus scientifique et rigoureux possible. Partant de la prémisse de départ que nous avions 721 friches dans la base de données du 4e inventaire écoforestier, un tri préliminaire par photo-interprétation fut réalisé par le service de géomatique de la MRC afin de discréditer des superficies identifiées qui ne correspondent pas, avec notre expertise terrain, à des terres en friche et à retirer les doublons qui s'y trouvaient. Grâce à cette étape, notre fichier de base regroupait un éventail de **592** friches. Il incombait de les classifier en fonction de leurs caractéristiques biophysiques favorables pour une reconversion vers l'agriculture. On parle donc des pentes, de la qualité des sols (ARDA) et de l'état d'avancement de la végétation sur la friche. Enfin, grâce aux données de drainage de la pédologie fournies par le MAPAQ, il nous fut possible de répartir les friches de chaque classe par leur qualité de drainage potentiel.

Il est important de mentionner qu'à la suite du tri préliminaire préalablement expliqué, le service de géomatique a superposé les données de milieux humides[26] disponibles ainsi que les plantations identifiées afin de diminuer le nombre de secteurs en friches à analyser et ainsi obtenir un inventaire de friches disponibles pour une reconversion vers l'agriculture ou la foresterie la plus représentative de la réalité possible.

Cette classification, telle qu'illustrée au schéma précédent, nous a permis de diviser les friches par potentiel agricole et forestier dans 5 classes. Les meilleures friches, en fonction de notre classification, furent catégorisées dans la classe : Potentiel agricole fort et Potentiel agricole moyen, pour une priorisation des investissements dans l'optique d'un retour vers l'agriculture **(349 friches)** compte tenu de leur bon potentiel. À l'inverse, les friches ayant un moins bon potentiel pour un retour vers l'agriculture furent catégorisées dans les classes : Potentiel forestier certain et Potentiel forestier, en fonction d'une priorisation des investissements dans une optique forestière **(31 friches)**. L'ensemble des friches résiduelles **(72 friches)** se situe dans la classe : Potentiel agricole faible, où le potentiel agricole ou forestier devra être analysé avec d'autres critères afin de déterminer plus précisément leur vocation. Il est évident que cette classification s'appuie sur des données géomatiques disponibles lors de l'étude et que compte tenu des ententes entre les MAPAQ et l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) portant sur la reconversion des secteurs en friche, la MRC ne souhaitait pas prendre position dans cette étude sur l'éventuel retour à l'agriculture ou le reboisement de ces superficies, c'est la raison pour laquelle la stratégie choisie s'appuya plutôt sur le libre court à la négociation entre les parties, tout en utilisant les critères de classification des friches relevés par la MRC ainsi que les critères de valorisation des friches proposés au tableau 2.7.

[26] Sources de données : Canard illimités Canada, mars 2008

Tableau 2.7 : Critères de valorisation des friches par la MRC des Sources

Critères de valorisation	Base de l'analyse pour une reconversion vers l'agriculture	Valorisation sur 5
Zone agricole	Importance accrue en zone agricole	
Superficie	Valorisation accrue plus la superficie est importante	
Orientation des versants	Orientation plus favorable (Sud)	
Îlots déstructurés	Valorisation accrue dans un îlot	
Proximité route	Valorisation accrue plus accessibilité via réseau routier adéquat	
Proximité hydrographique	Valorisation accrue plus la proximité au réseau hydrographique	
Utilisation du sol proximité (affectation)	Choix de reconversion en fonction des usages contigus ou à proximité	
Paysage	Valeur paysagère de la friche	
Total		**/40**

À noter que, plus la valorisation totale d'une friche est élevée, plus son retour vers l'agriculture est favorisé.

2.7.2 Validation du modèle

L'étape subséquente à une première classification sera la validation terrain des potentiels de reconversion à l'agriculture des superficies en friche afin de confirmer ou d'infirmer les tendances induites par le modèle géomatique. Pour ce faire, la MRC des Sources, ainsi que la MRC de Memphrémagog ont étroitement collaboré à l'élaboration de fiches d'analyses permettant au responsable de l'inspection terrain de constamment utiliser la même base d'analyse. Ces dernières comprennent les cinq composantes suivantes de l'analyse terrain :

1. Une appréciation visuelle du drainage (signe physique et biologique)
2. Validation de la pente, profil général et orientation
3. Échantillonnage de sol pour les analyses de la granulométrie et de fertilité (carottage du sol et relevé du type de culture dominante aux alentours)
4. Inventaire sommaire de la végétation (taux de recouvrement, type, hauteur et espèce dominante)
5. Limitations apparentes

Pour chacune des catégories de friches comprises dans la classification schématisées plus haut, il sera demandé au responsable de l'analyse terrain de déterminer les meilleurs types de cultures qu'ils seraient possible d'y implanter compte tenu de la nature du sol et des limitations apparentes du site. Par cela, nous serons mieux à même de guider un propriétaire désireux de remettre en culture une superficie en friche qu'il n'exploite pas considérant, par exemple, son incapacité d'y implanter une culture conventionnelle telle le soya, le maïs ou autres céréales.

2.7.3 Entreprise mandataire de l'analyse terrain

L'entreprise Aménagements Natur'Eau-Lac est une entreprise en environnement spécialisée dans la gestion et l'aménagement du milieu hydrique. Le champ d'application de leur expertise est hybride, puisque l'entreprise offre à la fois des services d'expert-conseil et des services d'entrepreneur spécialisé. Leur équipe est composée de professionnels en biologie, en écologie, en environnement et en géomatique. Leur équipe élargie est multidisciplinaire et compte sur des partenariats solides avec des experts en ingénierie hydrologique, en ichtyologie, en botanique, ainsi qu'avec des techniciens et des ouvriers spécialisés en aménagement du milieu naturel.

Établie en Estrie, cette entreprise offre depuis plus de huit ans des solutions pragmatiques à ses clients des secteurs public et privé ainsi qu'aux particuliers, partout dans le sud du Québec. Leurs besoins et les services offerts pour y répondre vont du développement d'outils de gestion du réseau hydrique pour les MRC et les municipalités à la planification de développements immobiliers mettant en valeur les caractéristiques naturelles du territoire et en préservant les milieux sensibles ou d'une richesse écologique particulière. Les possibilités multiples qu'offre la maîtrise des systèmes d'information géographique (SIG) sont mises à profit, de la préparation pour les relevés terrain à la rédaction de rapports.

Particulièrement reconnus pour son expertise en stabilisation de berge et en contrôle de l'érosion, ces derniers conçoivent des ouvrages adaptés à des problématiques de toutes envergures qui tiennent autant compte de la durabilité de l'ouvrage que des considérations environnementales, économiques et sociales liées à l'aménagement. Cette sensibilité dans la conception et la réalisation des projets pour le client qui assume les frais de la réalisation des travaux et pour les usagers dont l'ouvrage aura un impact sur leur environnement immédiat comptent parmi les forces de l'entreprise.

2.7.4 Conclusions générales du mandat[27]

L'inventaire des terres en friche est une étape importante dans le processus d'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) d'une région. La compréhension des éléments relatifs aux causes de l'abandon des terres anciennement cultivées est essentielle afin d'être en mesure d'orienter les actions et les mesures à prendre, pouvant contribuer à la relance du secteur agricole. Les visites terrain auront permis de recueillir un certain nombre de données utiles à l'analyse et au classement des terres actuellement en friche sur le territoire de la MRC.

Les inventaires auront permis de constater qu'en général, les friches visitées ont un potentiel agricole certain. Les caractéristiques relevées sur le terrain démontrent, dans la majorité des cas, qu'un retour à l'agriculture pourrait être envisagé. Globalement, la qualité des sols est propice à la culture des végétaux. Dans certains cas, des caractéristiques spécifiques au site peuvent apparaître comme des contraintes à la remise en culture. Notamment, la présence d'un milieu humide, un affleurement rocheux, une quantité importante de roches dans la parcelle ou encore un drainage inadéquat, sont des exemples d'éléments pouvant amener à l'abandon d'un champ.

En étudiant davantage le modèle, certains facteurs de correction pourront être apportés afin d'optimiser la caractérisation et la classification des friches par le service de géomatique de la MRC. Certaines tendances du modèle, à surestimer ou sous-estimer une donnée, peuvent être identifiées et corrigées par la suite. Par exemple, la pente d'un site estimée à partir des données géomatiques et la pente réelle mesurée sur le terrain peuvent être comparées sur un certain nombre de sites visités, de

[27] La version complète du mandat se trouve en annexe du présent document

manière à savoir si la tendance est à la surévaluation ou à la sous-évaluation, et de quel ordre (1 à 2 ou 5 à 10 degrés de différence). Par la suite, on peut imposer un facteur de correction au modèle d'analyse des données géomatiques afin de se rapprocher le mieux possible de la réalité du terrain. La donnée de la pente étant une caractéristique "statique" du site, on peut arriver à corriger le modèle d'analyse à partir des données recueillies.

Pour conclure, l'importance de comprendre les causes de l'abandon des terres sur le territoire de la MRC apparait comme évidente. Certaines caractéristiques du site peuvent ne pas correspondre aux besoins ou aux choix de cultures du producteur. Au-delà des caractéristiques physiques des secteurs en friche, il importe de bien comprendre la réalité des producteurs agricoles. Les raisons de l'abandon d'un champ peuvent être liées à des raisons économiques, à un changement de vocation de la production agricole, ou même pour des raisons d'ordre social ou familial. Parfois, l'abandon d'un secteur de la ferme peut tout simplement être lié à un manque de temps ou d'effectifs.

Le contexte agricole de la MRC est propre à son territoire, où l'abandon des terres agricoles est un phénomène devenu de plus en plus important. Dans bien des cas, les terres sont reconverties vers une orientation forestière (plantation d'épinette dans la majorité des cas). Bien que la sylviculture soit une activité socioéconomique intéressante, la perte de territoire où l'on y pratique l'agriculture est inquiétante pour bon nombre d'acteurs de ce secteur d'activités. Il apparait donc essentiel d'élaborer un plan d'action pour l'avenir de l'agriculture dans la MRC des Sources. Pour arriver à cette fin de manière cohérente et efficace, il importe d'avoir une compréhension d'ensemble de la situation, d'être en mesure de cibler des actions concrètes pouvant réellement faire une différence pour les producteurs agricoles, et ainsi contribuer à relancer le secteur agricole de la région.

Carte 2.9 Aire de distribution des friches en fonction de leur valeur et des secteurs potentiels de remise en culture

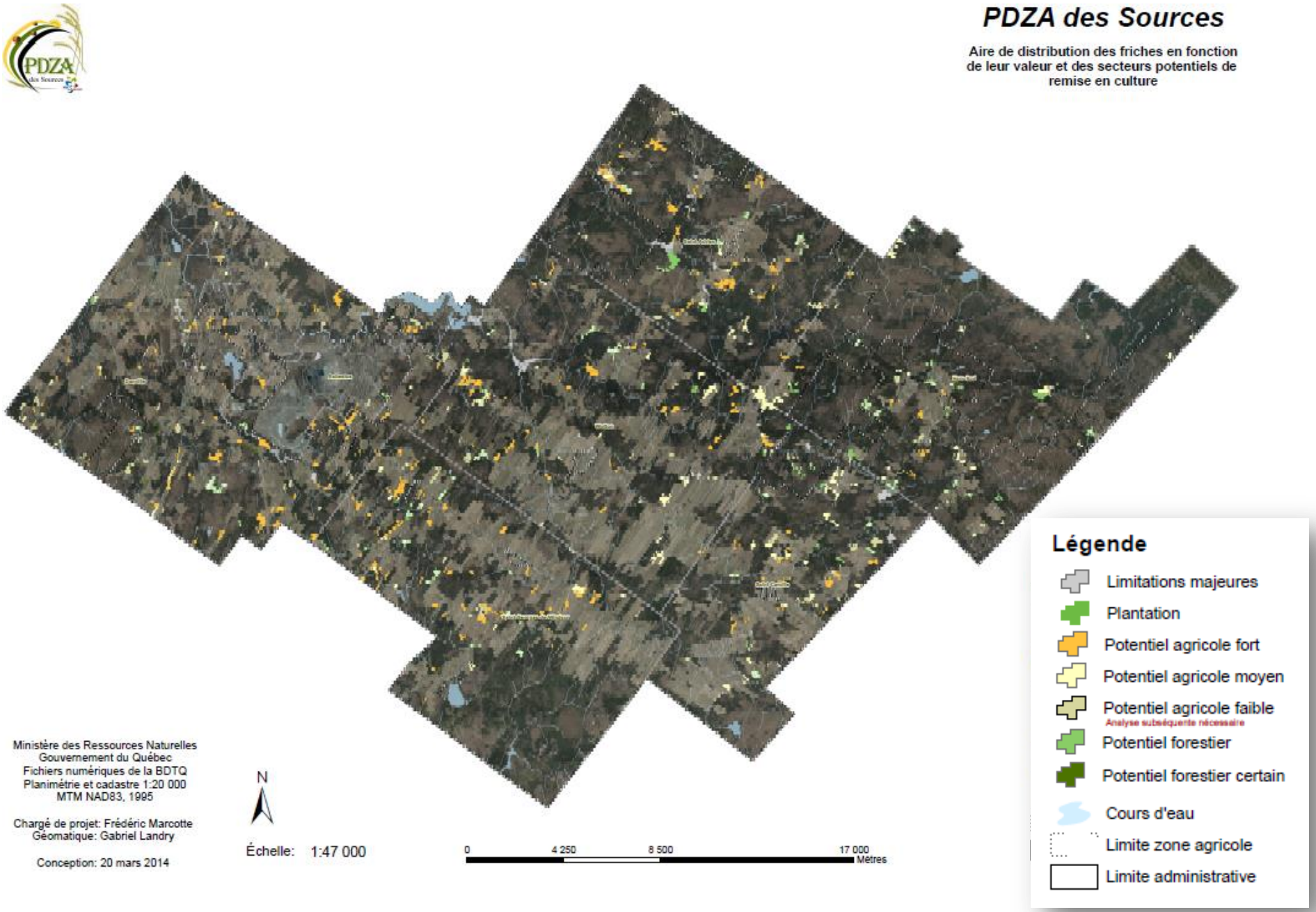

2.7.5 Perception des producteurs agricoles en regard des secteurs en friche

La MRC des Sources a réalisé sur son territoire un sondage afin d'obtenir de la part de ses producteurs leur perception vis-à-vis les superficies laissées en friche sur leurs propriétés. Ce volet était balisé par une série de questions nous permettant de mieux cibler l'ampleur de ce phénomène et surtout de dégager des tendances nous permettant de comprendre pourquoi des superficies jadis en culture ne le sont plus aujourd'hui. Il semblerait donc qu'une grande majorité des répondants de notre sondage dispose effectivement de portions de leur propriété, de dimension très variable, qui sont laissées à l'abandon.

Les principales raisons évoquées sont :

- la trop grande humidité et la pauvreté du sol;
- la forte présence rocheuse;
- l'importance des investissements nécessaires à une remise à niveau d'une terre laissée à l'abandon.

Par rapport à ce dernier point, il semblerait que selon une majorité de répondants les besoins en capitaux pour une remise en état d'une friche soient élevés lorsque des travaux majeurs sont nécessaires. Cette perception s'appuie sur la mise en relation entre la qualité du sol d'une terre en friche et le retour potentiel estimé par les répondants. Suivant cette logique, il est clair que si l'objectif d'un producteur est de réaliser des gains de productions rapides par l'ajout de surfaces en culture et donc un retour sur l'investissement, dans un horizon à court terme, cette solution n'est pas envisageable. Bien au contraire, cet ajout de capitaux peut plutôt se traduire par une croissance de la dette de l'entreprise et devenir une charge plutôt qu'un gain (voir section gestion). D'ailleurs, bon nombre de répondants ajoutaient à ce constat leur inconfort vis-à-vis les dispositions très strictes pour une remise en culture du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Sur une note plus positive et malgré l'ensemble de ces défis, il semblerait que la plupart des agriculteurs désirent malgré tout améliorer la qualité de leurs terres en friche par un meilleur drainage ou par divers investissements afin de remettre en culture ces superficies qui actuellement sont non performantes.

2.8 Superficies exclues de la zone agricole et autorisations à des fins autres qu'agricoles accordées par la CPTAQ

Tel que mentionné précédemment, la superficie de la zone agricole de la MRC des Sources (63 630 hectares) est relativement importante comparativement à celle d'autres MRC. La zone non agricole comprend le territoire où se trouvent les périmètres d'urbanisation des municipalités et une partie de la forêt. En fait, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1)* oriente la localisation des nouvelles implantations en milieu rural. La quasi-totalité des superficies situées à l'extérieur des villes et des villages fait partie de la zone agricole protégée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1)*.

Aussi, au fil des ans, cette zone a été morcelée par diverses autorisations et exclusions. En effet, depuis l'entrée en vigueur du décret de la zone agricole (novembre 1978) pour chacune des MRC ou communautés et ayant fait l'objet d'un avis de l'officier de la publicité des droits, se sont plus de 725.88 hectares[28] de superficies qui furent exclues de la zone agricole sur le territoire de la MRC des Sources. Il est également important de relever les quelque 206 autorisations et autorisations partielles d'utilisation autre qu'agricole inventoriées sur le territoire de la MRC depuis l'entrée en vigueur du décret. (Voir carte 2.9)

[28] CPTAQ, Les documents de référence ayant servi de base à la numérisation des décisions sont: la base de données topographique du Québec (BDTQ) à l'échelle 1:20 000, la compilation cadastrale à l'échelle 1:20 000, le Cadastre du Québec, les orthophotos et divers plans.

Carte 3 **Décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de 1978 à 2013**

2.9 Perception des producteurs agricoles en regard des caractéristiques physiques du territoire

Grâce à son sondage, la MRC des Sources fut en mesure de sonder ses producteurs afin de recueillir leurs perceptions vis-à-vis des caractéristiques physiques du territoire de la MRC. Ce volet était balisé par une série de questions nous permettant de mieux cerner la vision que les agriculteurs ont de leur propriété agricole sous deux (2) volets, le boisé agricole et leur surface cultivable et l'utilisation vis-à-vis l'exploitation du territoire.

Boisé agricole

Tout d'abord, sous l'angle du boisé agricole, il semblerait qu'une très grande majorité des entreprises agricoles disposent d'une superficie (grandeur non déterminée) de leur propriété vouée à l'exploitation forestière. Ces dernières seraient majoritairement laissées à l'état naturel. Cette tendance semble confirmer notre hypothèse selon laquelle les boisés forestiers en milieu agricole sont des superficies marginales et peu utilisées d'une propriété agricole et qu'il s'agit plutôt d'un boisé répondant aux besoins immédiats (chauffage, clôture) de l'entreprise sans objectif de rentabilité de cette surface. Malgré ce constat, il semblerait que bon nombre d'entreprises agricoles comprenant un boisé de ferme seraient supervisées par un groupement forestier et donc la collecte de la matière ligneuse serait encadrée par un plan d'aménagement forestier. Toutefois, seuls quelques répondants identifient leur portion boisée comme étant aménagée en reboisement par ou avec des variétés à croissance rapide ou bivariétés. Constat intéressant, il semblerait qu'une grande majorité des entreprises agricoles comprenant un boisé agricole dans lequel on retrouve une érablière n'exploiterait pas ce potentiel acéricole. Cela pourrait s'expliquer par le faible potentiel de ces érablières, la maturité de ce dernier, le manque de temps et les investissements nécessaires à leur exploitation.

Surfaces cultivables et utilisation vs l'exploitation du territoire

Outre les caractéristiques physiques du territoire agricole de la MRC des Sources décrites dans la précédente section de façon détaillée et précise, le sondage auprès des producteurs agricoles de la MRC nous permet de mieux comprendre l'utilisation de ces surfaces cultivables en apportant la vision des agriculteurs de notre région en précisant :

- les types de semences;
- les types de productions;
- les types d'épandages;
- les types d'amendements acceptés et la cohabitation des usages en milieu agricole.

En effet, selon notre enquête, au niveau des matières organiques utilisées comme fertilisant, il semblerait que la majorité des producteurs sondés comble leur besoin à même les matières organiques produites par leur cheptel. Lorsque ces dernières sont insuffisantes pour les besoins de l'entreprise ou tout simplement parce que l'entreprise dépend de l'apport extérieur de matières fertilisantes pour sa production, il semblerait que les producteurs agricoles sont peu enclins à recourir à l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (résidus industriels ou municipaux) par peur de toxicité des matières, des restrictions administratives et de la nécessité d'un certificat d'autorisation (CA) du MDDEFP et préfèrent recourir à l'achat de matières organiques animales rendues disponibles par le biais d'autres producteurs possédant des surplus.

D'un autre côté, en ce qui a trait aux amendements nécessaires à l'amélioration du bagage d'éléments nutritifs dans le sol, les répondants à notre sondage mentionnent en majorité en utiliser. Ces derniers mentionnent également être enclins à accepter des amendements alcalins naturels (pierre à chaux) voire même industriels, sur leurs

terres contrairement aux matières fertilisantes de la même provenance. Toutefois, il semblerait que les agriculteurs sont peu enclins à utiliser les cendres industrielles et le tubrex[29] de peur de contaminer leurs sols avec des métaux lourds que peuvent contenir ces amendements.

Au niveau de la cohabitation des usages en milieu agricole, il semblerait que sur le territoire de la MRC des Sources il y ait peu de problèmes de cohabitation entre les exploitants agricoles et les résidents non exploitants. Lors de litiges, les raisons évoquées sont principalement les problèmes reliés au bruit de la machinerie agricole ou aux charges d'odeurs en période d'épandage.

[29] Le Tubrex provient de calcaire naturel broyé finement qui, chauffé à des températures élevées, produit des gaz qui deviennent poussière en refroidissant. Ces poussières sont agglomérées dans l'eau. Riche en calcium, potassium, soufre et magnésium, le Tubrex contient aussi des éléments mineurs intéressants en production agricole. Il est commercialisé par AGRO-100. [en ligne] url : http://www.lebulletin.com/nouveaux-produits/normalisation-de-tubrex-28751 (consultée le 22 août 2013)

2.9 Bilan des caractéristiques physiques de la zone agricole

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DE LA ZONE AGRICOLE		
Faits saillants	**Forces**	**Faiblesses**
▪ 81 % du territoire de la MRC des Sources se situe en zone agricole. ▪ Près de la moitié (46,2 %) de la zone agricole est occupée à des fins agricoles. ▪ Relief de forme arrondie et qui se compose de pentes douces et de vallons. ▪ 26 % de la superficie de la zone agricole est en culture. ▪ 45,5 % de la superficie du territoire de la MRC offrent peu ou pas de possibilités pour la culture ou pour le pâturage permanent (Classe 7). ▪ Le couvert forestier recouvre 66 % du territoire de la MRC.	▪ Zone agricole dynamique occupant une grande superficie du territoire. ▪ Climat favorable à une grande variété de productions. ▪ Situation géographique favorable à proximité des grands centres.	▪ Superficie restreinte en sols agricoles de classe 3 et 4 (37 %).
	Opportunités	**Menaces**
	▪ Les secteurs agricoles et forestiers offrent une multitude d'activités : récréotouristique, de villégiature, productive, etc.	▪ Développement de la villégiature dans la MRC des Sources entrainant une nouvelle forme d'occupation du territoire et parfois une forte compétition pour l'occupation de l'espace notamment dans les milieux ayant un plus fort potentiel pour la villégiature.

3. PLANIFICATIONS EXISTANTES DU TERRITOIRE AGRICOLE

La revue des différents plans de développement est une démarche visant essentiellement à revisiter les exercices de connaissance et de planification et à démontrer les démarches entreprises par la MRC des Sources qui œuvre au développement du territoire et d'en extraire les éléments qui pourraient conditionner le développement et la gestion de ce territoire agricole.

3.1 Portrait du secteur agroalimentaire dans la MRC des Sources, CLD des Sources, avril 2012

Ce portrait a permis de réaliser un diagnostic du secteur agroalimentaire dans la MRC des Sources en faisant ressortir les forces et les faiblesses ainsi que les opportunités et les menaces de la production agroalimentaire et de la transformation alimentaire. À la suite du diagnostic, des actions et stratégies d'amélioration du secteur agroalimentaire ont été définies :

- **Relève** : Sensibiliser les agriculteurs et transformateurs au processus de transfert de l'entreprise;
- **Main d'œuvre** : Informer les entrepreneurs sur l'importance de la gestion des ressources humaines pour la rétention de la main-d'œuvre et sur les possibilités de différentes alternatives organisationnelles;
- **Innovation et démarche qualité** : Sensibiliser les dirigeants d'entreprises à la nécessité de l'innovation dans un marché concurrentiel fort;
- **Gestion** : Encourager le maintien et l'acquisition des connaissances et compétences dans un environnement d'affaires en mouvance où les défis sont sans cesse croissants;
- **Agrotourisme** : Encourager la création et le maintien d'un réseau agrotouristique fort au cœur de la MRC;
- **Accès au marché et valorisation** : Renforcer l'offre d'aliments sains et de qualité produits ici et offerts aux consommateurs. Mettre en valeur les avantages des partenariats locaux et sensibiliser aux bienfaits des technologies de l'information pour la mise en marché/marketing;
- **Occupation dynamique et écoresponsable** : Utiliser l'unicité de l'offre physique de la MRC des Sources pour un développement harmonieux agricole et comme pouvoir attractif dans un concept de développement durable;
- **Structure de concertation et d'action** : Concerter les acteurs du milieu pour un développement harmonieux du secteur.

3.2 Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Sources

Le plan d'action du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Sources détermine de grandes lignes directrices et des interventions qui touchent directement l'ensemble des sept (7) municipalités qui composent la MRC des Sources. C'est le principal outil de la MRC en matière de planification.

Entre 1994 et 1998, la MRC des Sources a procédé à la révision de son schéma d'aménagement. Le 25 novembre 1998, le Conseil de la MRC adoptait un Schéma d'aménagement révisé et un plan d'action, lesquels sont entrés en vigueur le 14 avril 1999. Il est actuellement en cours de révision.

À l'égard du milieu rural, la MRC des Sources retient les orientations suivantes :

1. Favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et forestières;
2. Favoriser la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et forestières avec les utilisations non agricoles en milieu rural;
3. Favoriser en plus de la culture, de l'élevage et de la coupe de bois, la transformation sur place des productions et l'implantation d'activités compatibles au milieu agricole en complément des activités dominantes.

Les objectifs d'aménagement suivants précisent les orientations d'aménagement :

1. Favoriser l'implantation résidentielle dans les villages;
2. Assurer le maintien des établissements agricoles existants et le développement de nouvelles entreprises;
3. Conserver les terres de meilleures valeurs agricoles pour l'exploitation agricole;
4. Favoriser les pratiques agricoles basées sur le développement durable;
5. Assurer une cohabitation positive des diverses activités;

Les politiques d'aménagement :

1. Politique touchant la protection des meilleurs sols agricoles;
2. Politique concernant l'implantation d'usages autres qu'agricoles en milieu rural;
3. Politique concernant la transformation en milieu rural;
4. Politique concernant l'aménagement d'abris forestiers en milieu rural;
5. Politique relative à l'épandage des boues industrielles sur les terres agricoles;
6. Politique concernant les activités touristiques complémentaires à l'agriculture;
7. Politique concernant les activités extractives commerciales (carrière, sablière ou gravière) en milieu rural;
8. Politique interdisant la subdivision du périmètre de 5 000 mètres² relatif à un droit ou privilège consenti par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1)*.

3.2.1 Règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur la production porcine

Avec la levée du moratoire sur la production porcine en décembre 2004, la MRC des Sources a déterminé qu'il lui serait utile de se prévaloir des nouveaux outils mis à sa disposition pour gérer l'implantation de nouveaux élevages porcins et l'agrandissement des élevages porcins existants sur son territoire.

Le 20 décembre 2005, la MRC des Sources a adopté la quatrième version de son Règlement de contrôle intérimaire (RCI)[30] sur la production porcine. Ce RCI[31] permet de déterminer les endroits où pourraient s'implanter de nouvelles exploitations porcines, la superficie maximale de ces exploitations et la distance entre chacune.

Le RCI limite la superficie des exploitations porcine à 3 000 mètres², contingente en distance l'implantation d'une nouvelle exploitation porcine d'une exploitation porcine existante à 1,5 km et établie des zones de protection pour les périmètres d'urbanisation, les sites d'intérêt particulier, les zones non agricoles et les secteurs de développement concentrés en fonction des vents dominants. Aussi, les normes relatives aux distances séparatrices à respecter entre une exploitation agricole en général et un usage non agricole ont été intégrées afin de mieux gérer les odeurs en milieu agricole.

3.2.2 Les affectations du territoire en regard de l'occupation de la zone agricole[32]

La MRC des Sources poursuit sa réflexion en ce qui a trait au contrôle et à la gestion des usages dans la zone agricole, en prévoyant différentes catégories d'affectation du sol dans son Schéma d'aménagement. Celles-ci sont en lien étroit avec l'occupation actuelle du territoire ainsi qu'avec les potentiels et contraintes de la zone agricole. La carte 3.1 présente le plan d'affectations du Schéma d'aménagement 2e génération.

Les grandes affectations en lien avec les activités agricoles sur le territoire de la MRC des Sources sont les suivantes :

L'affectation : Agriculture

Dans cette affectation, qui couvre une superficie de plus de 45 % (35 717 hectares) du territoire, la MRC se donne comme priorité de favoriser les usages agricoles. Les implantations résidentielles doivent donc être rattachées à un établissement agricole ou à un projet de mise en valeur agricole.

Cette affectation délimite les secteurs agricoles les moins perturbés ou possédant de bons potentiels pour l'agriculture. Elle vise à réserver les secteurs agricoles de meilleure valeur pour l'agriculture. L'activité agricole y est quasi exclusive tout en permettant quelques exceptions.

Les critères de délimitation des secteurs agricoles moins perturbés ou possédant un bon potentiel pour l'agriculture sont les suivants :

---

30 Un règlement de contrôle intérimaire (RCI) a pour but de permettre à une MRC d'interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation lors d'une modification ou d'une révision de son schéma d'aménagement (comme c'est le cas dans la MRC). Cet outil d'urbanisme permet à la MRC de contrôler les nouvelles utilisations du sol dans certains secteurs en attendant, entre autres, qu'elle puisse déterminer, avec les intervenants concernés, si ces dernières sont compatibles avec le milieu environnant.

31 Entrée en vigueur le 16 février 2006.

32 Le schéma d'aménagement révisé, version définitive, Novembre 1998.

- Sol à bons potentiels agricoles (4 et moins selon la classification de l'Inventaire des terres du Canada);
- Secteur agricole faiblement perturbé ou présentant un bon potentiel de récupération (peu de présence non agricole);
- Concentration d'établissements agricoles reconnus par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

Les usages compatibles[33] sont : agricoles, forestiers, résidentiels unifamiliale et bifamiliale (à condition que le bâtiment appartienne à un seul propriétaire), agrotouristique, transport énergétique, télécommunication, extractive (carrière et sablière), conservation naturelle et abattoir (sur recommandation unanime du Comité consultatif agricole (C.C.A.).

Les usages incompatibles[34] sont : industrie, commercial et de services.

L'affectation : Rurale

Dans cette affectation, qui couvre plus de 27 % (20 996 hectares) du territoire, l'activité agricole demeure l'usage prioritaire tout en permettant une utilisation plus variée des secteurs agricoles plus perturbés ou possédant un potentiel d'utilisation agricole mitigé. Notons que la préservation de la qualité des paysages ruraux de la MRC reste un des principaux objectifs de la MRC des Sources. L'intégration dans le paysage rural des diverses activités devra donc être un des critères dans le développement du milieu rural. Ainsi, toutes les implantations à l'intérieur de l'affectation rurale devront respecter l'esprit d'un développement rural, et les ouvrages ou activités pouvant affecter le paysage rural devront être restreints.

Les usages compatibles diffèrent en quelques points de l'affectation agriculture. On y retrouve les usages suivants : agricole, forestier, résidentiel unifamiliale et bifamiliale (à condition que le bâtiment appartienne à un seul propriétaire), transport énergétique, télécommunication, extractive (carrière et sablière) et conservation naturelle. À cela s'ajoute : service relié à l'agriculture et à la foresterie, touristique axé sur la ressource, récréative reliée à la ressource, industrielle reliée à la ressource agricole et forestière ou minérale, incluant les abattoirs, transformation et production énergétique, minière, parc, services publics extensifs non contraignants et chenil.

Les usages incompatibles sont : industrielle non reliée à la ressource agricole ou forestière, commercial de détail ou service non relié à l'agriculture ou à la foresterie et administratif.

L'affectation : Forêt

L'affectation forêt couvre une importante superficie du territoire de la MRC, soit plus de 20 % (15 878 hectares) du territoire. Elle vise à préserver ou à offrir un milieu propice à l'exploitation forestière avec un minimum de contraintes reliées à la présence d'activités autres dans le voisinage. Cependant, les activités permises dans cette affectation devront respecter le principe de développement durable.

Les usages compatibles sont : forestier, agricole, résidentiel unifamilial ou bifamiliale (à condition que le bâtiment appartienne à un seul propriétaire), transport, transformation et production énergétique, télécommunication, minière, extractive (carrière ou sablière), conservation naturelle, services publics de tous les genres, industrielle reliée à la ressource forestière.

---

[33] Un usage identifié comme compatible signifie que cet usage **peut** être permis dans les plans et règlementations d'urbanisme municipaux et ce, à certaines conditions.

[34] Un usage identifié comme incompatible signifie que cet usage **ne peut** être permis dans les plans et règlementations d'urbanisme municipaux.

Les usages incompatibles sont : industrielle (à l'exception des entreprises utilisant le bois non transformé comme principale matière première (ex. une scierie, mais pas un fabricant de palettes)), commerce de détail et de services et administratif.

3.2.3 Les îlots déstructurés et la demande à portée collective

Les îlots déstructurés sont des entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture[35]. Un hameau à la croisée de chemins, une concentration d'usages mixtes, un ensemble résidentiel ou de villégiature dans lequel subsistent quelques lots non construits en sont des exemples. Une concentration de sablières ou de gravières pourrait aussi être associée à un îlot déstructuré. Ces diverses fonctions exercent des pressions sur l'agriculture dynamique pouvant freiner son développement. C'est pourquoi, dans l'optique de trouver une cohabitation harmonieuse, les usages non agricoles autorisés à l'intérieur des îlots déstructurés devront accepter certaines contraintes inhérentes aux pratiques agricoles.

Il existe deux types d'îlots déstructurés sur le territoire de la MRC des Sources. Les îlots de type 1, avec morcellement, où seules les normes relatives au zonage municipal s'appliquent et les îlots de type 2, sans morcellement, où le propriétaire d'une unité foncière dont une partie se trouve à l'intérieur de l'îlot pourra y construire une résidence, mais cette dernière y demeurerait rattachée.

En 2008, une importante décision a été rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le cadre d'une demande à portée collective faite par la MRC des Sources[36]. Cette décision prévoit que dans toutes les municipalités de la MRC, de nouvelles autorisations de construire pourraient être accordées permettant à certaines municipalités d'augmenter substantiellement leur offre résidentielle potentielle sur leur territoire. En fait, en continuité des efforts consentis depuis l'entrée en vigueur de son schéma d'aménagement révisé en 1999, la MRC des Sources se prévaut des possibilités offertes par l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1*) pour présenter une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). L'article 59 de la LPTAA[37] permet à une MRC de soumettre une demande à la CPTAQ afin de cibler, en accord avec les municipalités et l'Union des producteurs agricoles (UPA), des terres à faible potentiel agricole qui pourraient être utilisées à des fins résidentielles en zone agricole, sans avoir à faire de demande d'autorisation à la CPTAQ. Il est à noter que la demande à portée collective concerne les usages résidentiels seulement.

Cette façon de procéder donne une certaine latitude à la MRC des Sources, qui peut déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles peuvent être implantées en zone agricole. La MRC a d'ailleurs procédé à l'identification de plusieurs zones susceptibles d'être touchées par ce type de

---

35 Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement, la protection du territoire et des activités agricoles, document complémentaire révisé, décembre 2001.

36 CPTAQ, dossier 353018.

37 La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles contient un ensemble de mesures favorisant le développement d'une approche globale en matière de gestion de la zone agricole. Les dispositions de l'article 59 de la loi offrent aux instances municipales une alternative dans le traitement des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole. Elles permettent de planifier, dans un cadre d'ensemble et dans une perspective à long terme, la fonction résidentielle en zone agricole. Ces mesures s'inscrivent dans un continuum axé sur une implication et une responsabilisation accrues des instances du milieu dans la protection du territoire et des activités agricoles.

changement. Ainsi, les zones en affectation « rurale », « forêt » ou « récréotouristique » permettront désormais la construction d'une résidence si la taille du terrain est supérieure à 20 hectares. Un terrain de plus de 200 hectares pourra être morcelé et sera constructible, mais chacune des parties résultantes doit avoir un minimum de 100 hectares. Concernant les îlots déstructurés, la nouvelle réglementation permet aujourd'hui de construire une résidence sur les terrains visés s'ils ont un minimum de 3000 m^2 ou 4000 m^2 et s'ils respectent les autres règlements municipaux. Les îlots « avec morcellement » peuvent être séparés d'une terre agricole ou d'une terre en affectation « rurale», « forêt » ou « récréotouristique », tandis que ceux « sans morcellement » ne peuvent l'être. Après morcellement, les terres en affectation devront conserver un minimum de 20 hectares et celles à vocation agricole un minimum de 100 hectares.

En 2008, on dénombrait 82 îlots déstructurés sur le territoire de la MRC (Tableau 3.1). La localisation des îlots déstructurés de la MRC des Sources est présentée à la carte 3.1 ci-après.

Tableau 3.1 : Îlots déstructurés sur le territoire de la MRC des Sources par municipalité en 2008

MUNICIPALITÉS	NOMBRE D'ÎLOTS	MAISONS EXISTANTES	POTENTIEL DE NOUVELLES MAISONS
Asbestos	1	6	6
Danville	31	280	67
Ham-Sud	1	6	4
Saint-Adrien	7	33	11
Saint-Camille	8	31	35
Saint-Georges-de-Windsor	13	92	66
Wotton	21	167	83
TOTAL MRC des Sources	**82**	**615**	**272**

Source : CPTAQ, Dossier 353018, 2008

Carte 3.1 Grandes affectations du territoire et îlots déstructurés de la MRC des Sources

3.3 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

La CPTAQ doit se fier aux critères édictés dans la Loi avant d'autoriser une utilisation autre qu'agricole en zone agricole. Or, les critères, qui tiennent presque exclusivement compte de facteurs d'ordre agricole, sont les suivants :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
2. Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;
3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)*;
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté;
6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;
8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
9. L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;
10. Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.

La planification régionale de l'aménagement du territoire n'est cependant pas toujours prise en compte[38] dans les décisions rendues par la CPTAQ si bien qu'il est difficile de tirer le plein potentiel de la zone agricole en fonction des besoins particuliers d'une région. C'est pourquoi la planification régionale devrait être un élément central des décisions de la CPTAQ.

---

[38] « Dans toutes ses évaluations, la CPTAQ doit, *a priori*, prendre en compte le contexte des particularités régionales (art. 12); celles-ci ont notamment comme toile de fond les caractéristiques du milieu agricole concerné ainsi que la planification inscrite aux schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC). » Paragraphe tiré du document intitulé : La CPTAQ et les activités récréotouristiques en zones agricole - Bilan de nos décisions (2000-2008).

De plus, cette loi contrôle considérablement l'occupation du territoire en zone agricole notamment en interdisant le morcellement des terres ce qui limite les fermes de petite taille.

Enfin, concernant les activités agrotouristiques, la loi peut autoriser des projets agrotouristiques que l'on considère comme une activité secondaire de l'entreprise agricole et ce, dans la mesure où ils permettent de mettre en avant une production, une culture particulière, un marché niche ou le métier d'agriculteur. Elle peut également accepter des projets touristiques, sans lien avec l'agriculture, définis comme du tourisme rural.

3.4 Diagnostic – Agrotourisme, ministère du Tourisme du Québec, octobre 2012

Le diagnostic sur l'agrotourisme réalisé par le ministère du Tourisme du Québec en 2012 se voulait être un exercice visant à réaliser un état de situation de l'agrotourisme au Québec afin d'en dégager des pistes de solutions et des axes d'intervention.

Les tendances à l'agrotourisme qui ressortent de ce diagnostic sont les suivantes :

- On observe un retour aux sources avec une popularité grandissante des visites à la ferme et le désir d'acheter des produits locaux;
- Les produits du territoire suscitent un engouement particulièrement fort auprès des chefs cuisiniers réputés;
- Tendance internationale : on observe un intérêt croissant pour la découverte des traditions culinaires des pays visités;
- On observe la recherche d'une saine alimentation et un intérêt grandissant envers les produits biologiques;
- L'attrait pour la campagne, les événements champêtres et les expériences authentiques proposant une immersion dans le monde rural est de plus en plus important.

Les pistes de solutions retenues sont au nombre de cinq (5) :

- L'agrotourisme n'est pas un produit d'appel de calibre international, tel que cela peut être le cas en France, par exemple;
- Le secteur de l'agrotourisme demeure important et doit être développé;
- Pour permettre ce développement, considérant que le tourisme n'est pas la mission première des producteurs agricoles, il est nécessaire d'outiller ces derniers en leur offrant un accompagnement adapté à leurs besoins et à leur réalité;
- Pour positionner l'offre, les efforts devraient être concentrés afin d'intégrer l'offre agrotouristique québécoise à une offre touristique plus globale, afin de bénéficier de l'effet de levier des autres produits touristiques;
- Le développement du secteur agrotouristique réside donc dans une action concertée des différents intervenants.

Trois (3) axes d'intervention ont été identifiés :

- ***Axe 1 – Agir sur la vision*** en développant de nouveaux liens d'affaires et faciliter le réseautage;
- ***Axe 2 – Agir sur le produit*** en renforçant l'offre d'agrotourisme du Québec; en accroissant la qualité de l'offre agrotouristique du Québec, en développant l'offre agrotouristique du Québec en complémentarité avec d'autres produits touristiques porteurs;

- ***Axe 3 – Agir sur le modèle d'affaires*** en vulgarisant la règlementation et en assurant la diffusion afin de faciliter le développement de projets agrotouristiques et la vente de produits bioalimentaires; en investissant dans l'adoption de meilleures pratiques d'affaires; en décloisonnant l'industrie pour faciliter la concertation régionale, interrégionale et intersectorielle.

3.5 Plan stratégique de développement du secteur bioalimentaire de l'Estrie 2012-2017

Le secteur bioalimentaire estrien s'est doté d'un nouveau plan stratégique de développement, en vigueur jusqu'en 2017. Le développement du secteur est guidé par quatre (4) axes :

1. Favoriser le développement d'une agriculture durable qui valorise les productions établies et celles à potentiel de développement;
2. Favoriser le développement durable des entreprises de transformation et développer le savoir-faire dans la région;
3. Favoriser l'accès des produits bioalimentaires de l'Estrie au marché domestique et au marché d'exportation;
4. Favoriser le développement des entreprises agrotouristiques et renforcer le réseautage des secteurs agricole, touristique et culturel de la région :
    a. Favoriser et soutenir le démarrage, le maintien et le développement des entreprises agrotouristiques;
    b. Favoriser l'augmentation du nombre d'entreprises et de l'offre agrotouristique;
    c. Assurer l'accessibilité à un bassin de main-d'œuvre compétente;
    d. Favoriser l'acquisition et le transfert de connaissances afin d'améliorer l'offre agrotouristique.

La mise en œuvre de ce plan stratégique se veut être un modèle de concertation, de collaboration, de complémentarité et d'efficience de tous les acteurs, partenaires et collaborateurs (ministères, CLD, MRC, organismes de développement, établissements d'enseignement et entreprises spécialisées dans la production, la transformation, le commerce, etc.).

3.6 Perception des producteurs agricoles en regard des outils de planification et de la réglementation

Grâce à une enquête auprès des entreprises agricoles enregistrées œuvrant sur le territoire, la MRC des Sources fut en mesure de sonder ses producteurs et d'ainsi recueillir leurs perceptions en regard des outils de planification et de la règlementation présents et en vigueur sur le territoire de la MRC. En effet, grâce aux données recueillies, il semblerait qu'un nombre important d'agriculteurs sur le territoire se sentent limités par le zonage agricole provincial et la Commission de protection du territoire agricole chargée d'assurer la protection de ces dernières. En effet, bon nombre d'agriculteurs se sentent limités en raison de l'impossibilité de défricher plus de surface de leur propriété afin d'accroître leur superficie de culture. S'ajoute à cela une insatisfaction majeure en ce qui a trait à la demande à portée collective en vigueur sur le territoire de la MRC des Sources qui balise le développement résidentiel sur le territoire de la MRC. Bon nombre d'agriculteurs se sentent restreints par une telle demande s'étant vue refuser l'inclusion d'une parcelle de leur propriété dans la demande par la CPTAQ et ne pouvant plus partitionner leur propriété pour l'ajout de nouvelles résidences outre qu'en vertu de l'article 40 de la LPTAAQ[39]. D'un autre côté, quelques agriculteurs mentionnent simplement que la règlementation municipale en vigueur est tout simplement trop importante et que cela a des conséquences négatives sur la croissance de leur entreprise. Les contraintes additionnelles jugées de plus en plus contraignantes par ces agriculteurs semblent avoir un réel impact sur leur développement et leur rentabilité.

---

[39] *Dans l'aire retenue pour fins de contrôle, une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, peut, sans l'autorisation de la commission, construire sur un lot dont elle est propriétaire et où elle exerce sa principale occupation une résidence pour elle-même, pour son enfant ou son employé.*

Une personne morale ou une société d'exploitation agricole peut également construire une résidence pour son actionnaire ou son sociétaire dont la principale occupation est l'agriculture sur un lot dont elle est propriétaire et où cet actionnaire ou ce sociétaire exerce sa principale occupation.

Une personne morale ou une société d'exploitation agricole peut également construire sur un tel lot une résidence pour un employé affecté aux activités agricoles de l'exploitation.

La construction d'une résidence en vertu du présent article n'a pas pour effet de soustraire le lot ou la partie du lot sur laquelle elle est construite à l'application des articles 28 à 30.

3.7 Bilan des planifications existantes du territoire agricole

PLANIFICATIONS EXISTANTES DU TERRITOIRE AGRICOLE		
Faits saillants	**Forces**	**Faiblesses**
▪ Découpage de la zone agricole en aires d'affectations qui autorisent des usages adaptés aux potentiels et contraintes de chaque aire; ▪ Demande à portée collective donnant plus de pouvoir à la MRC en matière de gestion de certains lots déstructurés; ▪ 82 îlots déstructurés.	▪ Volonté régionale de s'assurer que la planification du territoire soit faite de façon harmonieuse.	
	Opportunités	**Menaces**
	▪ Révision actuelle du schéma d'aménagement; ▪ Une réelle volonté de développer l'industrie agrotouristique au Québec; ▪ Volonté régionale de favoriser le développement des entreprises agrotouristiques et de renforcer le réseautage des secteurs agricole, touristique et culturel de la région.	▪ Lois et normes qui proviennent des gouvernements provincial ou fédéral. La MRC n'a pas le contrôle sur leur contenu; ▪ Perception négative de la population en regard des inconvénients découlant de certaines exploitations agricoles.

4. PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DES SOURCES

Le portrait agricole a été complété à l'aide des données de Statistique Canada, de la CPTAQ et du MAPAQ. Il a également été complété avec les résultats du questionnaire envoyé à l'ensemble des agriculteurs de la MRC des Sources. Par ailleurs, certains agriculteurs ont été rencontrés pour finaliser ce bilan et établir leurs besoins et leurs attentes en ce qui a trait au développement de l'agriculture.

4.1 Portrait des exploitations agricoles

4.1.1 Nombre d'exploitations agricoles

Selon le dernier recensement de 2011, on dénombre 247 exploitations agricoles dans la MRC des Sources, ce qui représente 9 % du total de l'Estrie (2 730). Entre 2001 et 2011, on remarque une diminution de 8,5 % du nombre des exploitations agricoles au sein de la MRC des Sources avec l'arrêt des activités pour 21 entreprises agricoles. C'est durant la période 2006 à 2011 que la baisse se fait davantage ressentir. La municipalité de Saint-Georges-de-Windsor enregistre la plus grosse perte avec la fermeture de huit (8) exploitations en 5 ans. La municipalité de Danville qui, après avoir connu une augmentation significative entre 2001 et 2006 avec l'implantation de huit (8) exploitations supplémentaires, a vu le nombre de ces entreprises agricoles diminuer (-9) entre 2006 et 2011. Pour les autres municipalités, on constate une à deux fermetures entre les deux dernières périodes intercensitaires (tableau 4.1). Seule la municipalité de Saint-Adrien a vu une augmentation de ces exploitations puisque trois (3) entreprises agricoles sont venues s'y installer.

C'est dans les municipalités de Wotton (74) et de Danville (65 dont 2 sont localisées sur le territoire d'Asbestos) que l'on retrouve le plus de fermes au sein de la MRC.

Tableau 4.1 : Nombre d'exploitations agricoles au sein de la MRC des Sources

Municipalités	Nombre d'exploitations agricoles	
	2006	2011
Danville[40]	74	65
Ham-Sud	18	16
Saint-Adrien	19	22
Saint-Camille	35	33
Saint-Georges-de-Windsor	45	37
Wotton	75	74
MRC des Sources	**266**	**247**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2006 et 2011

[40] Les données pour une ou plusieurs régions géographiques comptant très peu de fermes ont été combinées avec les données d'une autre division de recensement. Ici, la municipalité d'Asbestos, qui compte 2 exploitations agricoles recensées, a été unifiée à la municipalité de Danville.

4.1.2 Superficie des exploitations agricoles

Rappelons que selon les données de la CPTAQ de 2011-2012, 81 % du territoire de la MRC des Sources est en zone agricole, soit 63 630 ha. De ces 63 630 ha, 49 % demeurent occupés par les exploitations agricoles (30 956 ha). Le taux d'occupation des exploitations agricoles se situe près de la moyenne provinciale qui est de 54 %. Sur la période 2010-2011, 41 % de la zone agricole était occupée par les exploitations agricoles. Malgré une baisse continue du nombre d'exploitations, leur superficie, elle, ne cesse de croître. Les fermes sont donc aujourd'hui plus grandes qu'il y a quelques années. Ce phénomène est potentiellement attribuable à un gain de productivité mondiale. Pour contrer une certaine baisse des prix et des marges bénéficiaires, les producteurs ont dû se rallier les uns aux autres ou grossir pour survivre. Le constat, le nombre de fermes a donc chuté et leur taille moyenne a augmenté.

C'est dans les municipalités de Wotton (39/74) et de Danville (26/65) que l'on retrouve les plus grandes exploitations agricoles en terme de superficie, puisque plus du quart (26 %) des exploitations agricoles possédant plus de 240 acres (± 100 ha) se situe dans ces deux municipalités. Toujours selon les mêmes données de la CPTAQ, la superficie moyenne par exploitation agricole pour la MRC des Sources était de 129 ha en 2011-2012 alors qu'elle était de 118 ha dans la province sur la même période.

Tableau 4.2 : Taille des exploitations agricoles au sein de la MRC des Sources

Municipalités	Superficie[41] des exploitations agricoles en acres[42]							
	Moins de 10	10 à 69	70 à 129	130 à 179	180 à 239	240 à 399	400 à 559	Plus de 560
Danville[43]	0	7	11	9	12	15	7	4
Ham-Sud	0	1	0	0	4	8	2	1
Saint-Adrien	0	3	5	1	2	3	4	4
Saint-Camille	2	2	7	4	4	7	3	4
Saint-Georges-de-Windsor	1	4	4	4	3	8	7	6
Wotton	1	4	11	8	11	19	12	8
MRC des Sources en 2011	**4**	**21**	**38**	**26**	**36**	**60**	**35**	**27**
MRC des Sources en 2006	**5**	**26**	**32**	**27**	**48**	**68**	**33**	**27**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2011

41 Excluant la superficie en arbres de Noël.

42 Pour une meilleure lecture et une meilleure précision des données, la conversion en hectare n'était pas appropriée. 1 acre = 0,40468564224 hectare.

43 Les données pour une ou plusieurs régions géographiques comptant très peu de fermes ont été combinées avec les données d'une autre division de recensement. Ici, la municipalité d'Asbestos, qui compte 2 exploitations agricoles recensées, a été unifiée à la municipalité de Danville.

4.1.3 Revenus agricoles bruts

De la même façon que l'on enregistre une baisse de 8,5 % du nombre d'exploitations, on note une diminution de 8 % des revenus bruts entre 2006 et 2010 (Tableau 4.3). Cette baisse de revenu enregistrée est un indicateur montrant que le secteur agricole est en difficulté. En effet, l'endettement important des dernières années, l'augmentation des coûts de production associés à une stagnation et même une baisse des prix de vente au niveau du porc et des bovins de boucherie, font en sorte que plusieurs de ces entreprises ont des difficultés financières importantes.[44]

Ce sont les exploitations agricoles situées sur le territoire des municipalités de Wotton et de Danville qui génèrent la plus grande part des revenus agricoles comptabilisés pour le territoire de la MRC des Sources.

Plusieurs de ces entreprises sont de petites tailles puisque selon les données de Statistique Canada, c'est plus de 43 % des entreprises qui déclarent un revenu annuel inférieur à 50 000 $ en 2010. La proportion des fermes ayant des revenus inférieurs à 10 000 $ a légèrement augmenté passant de 12,4 % à 17 %. Le poids des exploitations ayant des revenus de 100 000 $ à 250 000 $ a considérablement diminué, leur nombre est passé de 57 à 39. Aussi, la proportion de fermes ayant des revenus de 250 000 $ et plus n'a que très légèrement augmenté passant de 23,6 % à 26,2 %, ce qui concorde avec la tendance observée à l'échelle du Québec, soit une augmentation de la taille des productions et des rendements.

Le revenu moyen des exploitations agricoles pour la MRC des Sources est de 189 591 $, ce qui est sensiblement identique au revenu moyen de l'ensemble de la région estrienne à savoir, 192 691 $. Aussi, malgré une diminution du nombre d'exploitations agricoles et des revenus bruts de la MRC des Sources, le revenu moyen a stagné entre les deux dernières périodes intercensitaires.

Tableau 4.3 : Évolution des revenus agricoles bruts de la MRC des Sources

Valeurs ($)	ÉVOLUTION DES REVENUS[45]			
	2006		2010	
	Nb d'exploitations	%	Nb d'exploitations	%
Moins de 10 000 $	33	12,4	42	17
10 000 $ à 24 999 $	39	14,6	30	12,1
25 000 $ à 49 999 $	37	13,9	35	14,1
50 000 $ à 99 999 $	37	13,9	36	14,6
100 000 $ à 249 999 $	57	21,4	39	15,8
250 000 $ à 499 999 $	41	15,4	41	16,6
500 000 $ à 999 999 $	18	6,7	20	8
Plus de 1 000 000 $	4	1,5	4	1,6
Total	**266**	**100**	**247**	**100**
Revenus totaux en $	**50 683 661**	**-**	**46 829 092**	**-**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2011

[44] Source : M. Florien Rochefort, agronome MAPAQ.

[45] Excluant les produits forestiers vendus.

Ce sont les exploitations agricoles de la municipalité d'Ham-Sud qui disposent des revenus moyens les plus élevés (385 728 $) de la MRC des Sources. Ce sont celles de la municipalité de Saint-Adrien qui disposent des revenus moyens les plus faibles (82 502 $), (Tableau 4.4).

Tableau 4.4 : Revenus agricoles bruts par municipalité

Valeurs ($)	Nb d'exploitations[46] par municipalité en 2010					
	Danville[47]	Ham-Sud	Saint-Adrien	Saint-Camille	Saint-Georges-de-Windsor	Wotton
Moins de 10 000 $	13	1	3	10	5	10
10 000 $ à 24 999 $	9	1	3	5	3	9
25 000 $ à 49 999 $	9	2	3	4	6	11
50 000 $ à 99 999 $	5	5	9	2	6	9
100 000 $ à 249 999 $	16	3	3	0	6	11
250 000 $ à 499 999 $	9	3	0	7	8	14
500 000 $ à 999 999 $	3	0	1	4	3	9
Plus de 1 000 000 $	1	1	0	1	0	1
Total	**65**	**16**	**22**	**33**	**37**	**74**
Revenus totaux en $	**10 434 753**	**6 171 659**	**1 815 046**	**6 828 122**	**7 103 195**	**14 476 317**
Revenus moyen en $	**160 534**	**385 728**	**82 502**	**206 912**	**191 978**	**195 626**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2011

46 Excluant les produits forestiers vendus.

47 Les données, pour une ou plusieurs régions géographiques comptant très peu de fermes, ont été combinées avec les données d'une autre division de recensement. Ici, la municipalité d'Asbestos, qui compte 2 exploitations agricoles recensées, a été unifiée à la municipalité de Danville.

4.1.4 Les problèmes d'endettement chez les agriculteurs

L'endettement élevé des exploitations agricoles québécoises cause beaucoup de stress et entraîne une certaine détresse psychologique dans les milieux agricoles. Dans un rapport[48] de 2009, il est fait mention que la moyenne d'endettement des agriculteurs québécois est 45 % plus élevée qu'ailleurs au Canada. La machinerie agricole est un poste de dépense important pour les agriculteurs du Québec. Ils ont tendance à en acheter plus et plus cher. L'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), laquelle compense la différence entre les coûts de production et les prix du marché dans 17 productions, a rapidement permis une hausse du niveau de vie des producteurs agricoles. À cela s'ajoute l'augmentation constante du prix des terres agricoles. Sans oublier la problématique du transfert d'entreprise, qui se faisant trop souvent sur une courte période, entraîne un endettement massif, ne laissant que peu de marge de manœuvre au futur producteur entrainant plusieurs problématiques (santé fragile, détresse psychologique, difficultés familiales, endettement élevé, etc.).

Pour venir en aide aux agriculteurs dans le besoin, il existe un service de médiation en matière d'endettement agricole[49] offrant des services de consultation et de médiation aux agriculteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire à leurs obligations financières. Ce service permet aux exploitants et à leur(s) créancier(s) de discuter des problématiques rencontrées avec l'aide d'un médiateur afin d'arriver à un accord de remboursement acceptable pour chacun. Ce système offre de bons résultats.

4.1.5 Revenus agricoles par production

Les données présentées dans le tableau 4.5 ci-après représentent les résultats des revenus agricoles par production des 240 entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ en 2010. Ces exploitations perçoivent des revenus agricoles s'élevant à près de 63 millions de dollars, ce qui représente près de 22,6 % du total des revenus agricoles de l'Estrie. C'est la production animale qui génère le plus de revenus avec 77,8 % des recettes agricoles totales.

La production laitière domine de façon importante le secteur agricole de la MRC des Sources avec 41,4 % des recettes de la MRC. C'est donc la principale source de revenus agricoles de la MRC. Également, la production porcine occupe la deuxième source de revenus agricoles de la MRC avec 16,6 % des recettes totales.

Les cultures abritées sont les productions végétales qui génèrent le plus de recettes annuellement avec plus de 9 millions de dollars, soit 14,5 % des recettes agricoles totales. D'ailleurs, la MRC des Sources occupe le premier rang au sein de la région estrienne pour ce qui concerne la production de cultures abritées (58,3 %) et celle de veaux lourds (50,6 %).

Ce sont les exploitations agricoles situées sur le territoire de la municipalité de Danville[50] qui génèrent le plus de revenus à l'intérieur de la MRC avec près de 35 % des revenus totaux. Suivent les municipalités de Saint-Camille (21,1 %), Wotton (20 %), Saint-Georges-de-Windsor (17,6 %). Enfin, les exploitations agricoles situées dans les deux municipalités que sont Saint-Adrien (4 %) et Ham-Sud (2,4 %) génèrent les plus petits revenus de la MRC.

---

48 Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture, pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entreprenariat, par Michel R. Saint-Pierre, Secrétaire général associé, ministère du Conseil exécutif, Février 2009.

49 Agriculture et agroalimentaire Canada. www.agr.gc.ca

50 Les données pour une ou plusieurs régions géographiques comptant très peu de fermes ont été combinées avec les données d'une autre division de recensement. Ici, la municipalité d'Asbestos, qui compte 2 exploitations agricoles recensées, a été unifiée à la municipalité de Danville.

Tableau 4.5 : Revenus agricoles par production en 2010

PRODUCTIONS	REVENUS AGRICOLES		
	En $	% au sein de la MRC	% en Estrie
Production laitière	26 037 000	41,4	11,2
Production porcine	10 448 000	16,6	10,7
Production de bovin de boucherie	8 628 000	13,7	17,6
Production ovine	1 248 000	2	13,1
Volailles	N/A[51]	N/A	N/A
Veaux lourds	1 444 000	2,3	50,6
Chevaux	112 000	0,2	7,7
Autres élevages	834 000	1,3	32,2
Production animale	**48 914 000**	**77,8**	**11,8**
Céréales et protéagineux	1 519 000	2,4	8,5
Fruits et légumes	N/A	N/A	N/A
Fourrage pour la vente	1 017 000	1,6	10,6
Horticulture ornementale	199 000	0,3	1
Cultures abritées	9 114 000	14,5	58,3
Production végétale	**12 192 000**	**19,4**	**16,7**
Production acéricole	**1 458 000**	**2,3**	**3**
Bois	**300 000**	**0,5**	**5,9**
TOTAL MRC des Sources	**62 864 000**	**100**	**11,6**

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010

[51] Non disponible en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à quatre.

4.2 Portrait des productions animales

D'après les dernières données transmises par Statistique Canada, près de 65 % des exploitations agricoles de la MRC des Sources ont comme principale production la production animale en 2011. D'ailleurs, la production laitière et la production de bovins de boucherie comptent pour plus de 69 % des activités exercées par les entreprises agricoles de production animale de la MRC des Sources (Tableau 4.6).

Tableau 4.6 : Nombre de déclarants par production animale par municipalité dans la MRC des Sources

Municipalités	PRODUCTIONS ANIMALES								
	Bovins laitiers	Bovins de boucherie	Porcs	Volailles (œufs de poules)	Moutons	Chèvres	Chevaux	Apiculture	Élevage mixte
Danville[52]	14	17	2	1	6	2	4		
Ham-Sud	5	2		1	1				
Saint-Adrien	3	2			3		1	2	1
Saint-Camille	10	1	1		2	1	1		4
Saint-Georges-de-Windsor	11	8	1		2		1		
Wotton	26	12	3		4	2	1	1	1
TOTAL MRC des Sources	**69**	**42**	**7**	**2**	**18**	**5**	**8**	**3**	**6**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2011

[52] Les données pour une ou plusieurs régions géographiques comptant très peu de fermes ont été combinées avec les données d'une autre division de recensement. Ici, la municipalité d'Asbestos, qui compte 2 exploitations agricoles recensées, a été unifiée à la municipalité de Danville.

4.2.1 Évolution des différents types de production animale

Entre 2006 et 2011, alors que le nombre de productions animales diminuait avec la perte de 43 entreprises, certains types de production ont été plus touchés que d'autres. C'est surtout le cas des producteurs de bovin de boucherie qui ont subi une diminution considérable passant de 76 à 42 et des producteurs laitiers qui sont passés de 78 à 69. Toujours entre 2006 et 2011, les producteurs de porcs ont diminué de plus de moitié passant de 17 à 7.

Par ailleurs, deux (2) producteurs de volailles ont vu le jour. On parle ici de producteurs d'œufs de poules. Même chose pour les éleveurs de moutons et de chèvres qui ont vu leur nombre augmenter passant de 13 à 23. Cette augmentation est beaucoup plus marquante pour l'élevage de moutons avec neuf (9) producteurs supplémentaires (Tableau 4.7).

Tableau 4.7 : Évolution des productions animales dans la MRC des Sources

PRODUCTIONS	2006		2011	
	Nombre de producteurs	%	Nombre de producteurs	%
Bovins laitiers	78	38,4	69	43,1
Bovins de boucherie	76	37,4	42	26,2
Moutons	9	4,4	18	11,3
Chevaux et autres équidés	4	2	8	5
Porcs	17	8,4	7	4,4
Élevage mixte d'animaux	10	5	6	3,8
Chèvres	4	2	5	3,1
Apiculture	5	2.4	3	1,9
Volailles (œufs de poules)	0	0	2	1,2
TOTAL	**203**	**100**	**160**	**100**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2006 et 2011

4.2.2 La production laitière

Malgré une baisse de 13 % du nombre de producteurs laitiers entre 2006 et 2011, la production laitière demeure la principale activité d'élevage dans la MRC des Sources. Plus du quart (28 %) des exploitations agricoles de la MRC ont comme principale activité l'élevage de bovins laitiers. Toutes les municipalités ont des producteurs de bovins laitiers sur leur territoire, mais c'est à Wotton qu'on en retrouve le plus grand nombre (37,7 %).

Les 69 producteurs laitiers que l'on retrouve dans la MRC se partagent 3 911 vaches laitières. Le nombre de têtes déclarées diminue puisqu'il était de 4 030 vaches laitières en 2007.

La production laitière arrive au premier rang des productions agricoles de la MRC des Sources. Elle génère près de la moitié (41,4 %) des revenus agricoles annuels avec plus de 26 millions de dollars et 53 %[53] des revenus en production animale de la MRC.

À l'échelle de l'Estrie, on remarque une baisse identique (13 %) de la production laitière entre 2006 et 2011, représentant une perte de 72 producteurs.

De façon générale, plusieurs raisons peuvent expliquer cette tendance :

- En 2002, une décision de l'OMC[54] met à mal l'industrie laitière québécoise en obligeant le Canada à réduire de moitié son exportation laitière. Aujourd'hui encore, et après 10 ans de négociation, la gestion de l'offre reste menacée.
- De nouvelles normes, notamment environnementales, ont entraîné chez certains producteurs économiquement fragiles des investissements trop importants pour continuer leur activité. Les nouvelles façons de faire et les nouveaux modes de gestion plus exigeants ont incité plusieurs producteurs, parfois proches de la retraite, à cesser l'exploitation de leur ferme. Les producteurs laitiers doivent être aujourd'hui proactifs. Ils doivent s'adapter aux préoccupations des consommateurs, aux nouvelles règlementations pour aborder le bien-être des animaux, à l'environnement en matière de normes de qualité et de biosécurité, etc.
- Des mesures incitatives ont été mises en place pour le développement de la production laitière :
    - Exemple[55] : Du 1er janvier 2009 au 31 juillet 2012, un producteur laitier pouvait recevoir une prime incitative s'il démontrait qu'il était conforme aux conditions suivantes :
        - Avoir suivi la formation sur le programme Lait canadien de qualité (LCQ) donnée par la Fédération des producteurs de lait;
        - Que les procédures normalisées et les plans de mesures correctives ont été vérifiés et validés;
        - Être équipé d'un thermographe permettant d'enregistrer quotidiennement la température du lait recueilli;

---

53 MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010

54 Organisation mondiale du commerce.

55 Extrait du Règlement des producteurs de lait sur le programme Lait canadien de qualité. Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1, a. 92 et 98).

- De plus, les entreprises laitières d'aujourd'hui tirent leur origine majoritairement d'un patrimoine familial établi depuis plusieurs décennies. Le manque de relève pourrait être une des principales contraintes au maintien de ces exploitations.

4.2.3 La production bovine

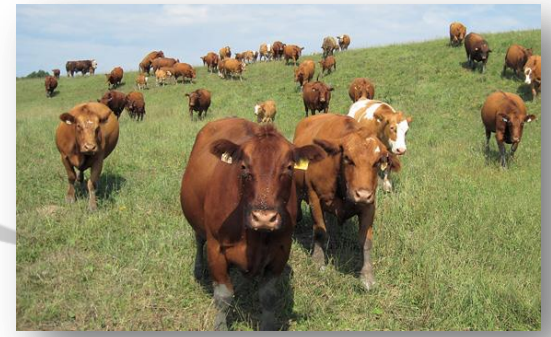

En 2011, 17 % des exploitations agricoles de la MRC des Sources ont comme principale activité l'élevage de bovins de boucherie. Ce chiffre était de près de 29 % en 2006. Malgré la construction à Asbestos, en 2010, d'un site regroupant les activités d'abattage, de transformation et d'entreposage, la production bovine est en constante baisse.

Plusieurs facteurs marquant les dernières années peuvent expliquer cette tendance :

- En mai 2003, un premier cas de vache folle est rapporté au Canada. La crise de la vache folle est une crise sanitaire, puis socio-économique caractérisée par l'effondrement de la consommation de viande bovine. Les impacts se font sentir sur le long terme et vont déstructurer le secteur qui va obliger les exploitants à s'organiser autrement. D'un point de vue commercial, cet événement a fragilisé les exportations ce qui a fait plonger son prix et diminuer le bétail. De nombreux producteurs bovins ont donc abandonné la production bovine suite aux difficultés rencontrées. Aujourd'hui encore, l'industrie bovine souffre toujours de la crise.
  Cependant, le créneau pour la production de viande de bovin dispose d'opportunités intéressantes pour le développement et la commercialisation de la production bovine. En effet, depuis quelques années, la filière agroalimentaire « Viandes sélectionnées des Cantons » est un concept global basé, entre autres, sur le respect des bonnes pratiques d'élevage, le choix de races particulières, la traçabilité et sur l'importance du rôle de chaque intervenant (producteurs de veaux, finisseurs, abattoirs, distributeurs, détaillants) et sur la qualité de la viande. Le consommateur d'aujourd'hui souhaite obtenir des produits certifiés et de qualité.
- Le maïs-grain est à la base de l'alimentation dans plusieurs productions animales. Dans la filière bovine, ce sont particulièrement les producteurs de bouvillons d'abattage et de veaux de grains qui ont subi les conséquences de l'envolée du prix du maïs en 2008 puis en 2012 suite à l'épisode de sécheresse dans le sud des États-Unis. Ce phénomène a par ailleurs entraîné un changement dans les habitudes de certains exploitants agricoles qui ont choisi de se consacrer à la production de maïs plutôt qu'à l'élevage;

Viennent s'ajouter à ces principaux facteurs des dernières années, les événements dits « habituels » tels que la faiblesse des prix face au marché mondial, les pertes de production ou la hausse du coût des intrants.

4.2.4 La production ovine

La production ovine arrive en troisième position des productions animales pour ce qui concerne le nombre de fermes pratiquant cette activité après les productions laitière et bovine. Chacune des municipalités de la MRC, excepté Asbestos, possède un (1) ou plusieurs producteurs ovins. Alors qu'à l'échelle provinciale le nombre de producteurs d'ovins a diminué de 7 %, l'Estrie (+ 9,5 %) et la MRC des Sources ont vu une augmentation significative, voire même spectaculaire pour la MRC (+50 %), du nombre des exploitations pratiquant ce type d'élevage. Selon le MAPAQ, en 2007, l'Estrie arrivait en deuxième position concernant les régions productrices d'agneaux au Québec et en troisième position en ce qui concerne la brebis laitière.

Certains agriculteurs se tournent vers ce type d'élevage non traditionnel présentant plusieurs avantages :

- Une consommation de viande ovine au Canada qui affiche une croissance significative de 51 % entre 1990 et 2006[56] avec des perspectives d'avenir favorables jusqu'en 2020. Le rapport *Tendances alimentaires au Canada d'ici à 2020* [57] prévoit un accroissement de la consommation de viande ovine de 42 % entre 2003 et 2020, la plaçant au rang des croissances exceptionnelles;
- La mise en place en 2007 de l'Agence de vente des agneaux lourds a permis aux producteurs de bénéficier d'une garantie prévisionnelle de prix puisque les prix sont connus et fixés à l'avance. De plus, l'agence est l'unique endroit où peuvent s'approvisionner tous les acheteurs. Ce système permet donc le développement et l'accessibilité aux marchés pour tous les producteurs, une équité entre les producteurs, assure une qualité du produit et une garantie de paiement aux producteurs et organise la mise en marché collective et de façon exclusive permettant un rapport qualité-prix optimal.

4.2.5 La production porcine

La production porcine a diminué de façon considérable entre 2006 et 2011, passant de 17 exploitations agricoles à sept (7) sur le territoire de la MRC. Après avoir connu des années fleurissantes, les productions de porcs s'avèrent aujourd'hui précaires étant donné le contexte économique actuel. Un certain nombre de facteurs ont affecté la production porcine québécoise ces dernières années :

- 2002 – Moratoire sur les nouvelles exploitations porcines entraînant une baisse du volume de production annuelle, la fermeture de plusieurs usines et la réduction des investissements. La levée du moratoire en 2005 est cependant assortie de plusieurs conditions.
- 2002 – La hausse du dollar canadien fait augmenter les coûts à l'exportation;

---

[56] Monographie de l'industrie ovine au Québec. MAPAQ.

[57] Tendances alimentaires au Canada d'ici à 2020, perspectives de la consommation à long terme, réalisé pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa, Ontario, par Serecon management consulting inc., Edmonton, Alberta, Juillet 2005.

- 2002-2006 – Éclosion du Circovirus porcin engendrant une « crise historique » au sein du secteur québécois de la production porcine et forçant de nombreux producteurs à cesser leurs activités;
- Le 20 décembre 2005 – La MRC des Sources souhaite gérer l'implantation de nouveaux élevages porcins et l'agrandissement des élevages porcins existants sur son territoire et adopte la quatrième version de son RCI sur la production porcine. Ce RCI permet de déterminer les endroits où pourraient s'implanter de nouvelles exploitations porcines, la superficie maximale de ces exploitations et la distance entre chacune.
- 2006 – Un climat d'incertitude règne alors que les employés de l'abattoir Trahan sont en grève augmentant de façon importante le problème d'écoulement des porcs et entraînant par le fait même des coûts supplémentaires de transport. À cela s'ajoute la fermeture de l'usine Olymel à Saint-Valérien et Saint-Simon;
- 2007-2008 – La crise alimentaire mondiale entraîne une baisse des cours mondiaux du porc;
- Septembre 2008 – Entrée en vigueur de la *Loi sur la mention obligatoire du pays d'origine sur les étiquettes* (COOL[58]) limitant de façon significative l'exportation canadienne de porcs vers les États-Unis et déstabilisant encore aujourd'hui les producteurs de porcs du Canada;
- 2009 – Éclosion de la grippe porcine entraînant la fermeture des marchés d'exportation;
- 2009 – Plan de redressement passant par une réforme de l'ASRA entraînant des difficultés financières majeures chez beaucoup de producteurs porcins;
- 2012 – L'augmentation du prix du maïs a nui à la rentabilité des entreprises porcines québécoises.

Outre les secteurs traditionnels (bovins, lait et porcs), on retrouve quelques élevages non traditionnels comme l'élevage de chevaux, la production acéricole, etc.

4.2.6 Autres productions animales

Outre les secteurs traditionnels (bovins, lait et porcs), on retrouve quelques élevages non traditionnels comme l'élevage de chevaux, la production acéricole, etc.

Les exploitations agricoles exerçant l'élevage de chevaux ont doublé entre 2006 et 2011. Ce type d'élevage est aujourd'hui supporté par huit (8) exploitations.

La production de miel, l'élevage de volailles pour les œufs de poules et l'élevage caprin sont des activités qui restent marginales même si cette dernière a vu une (1) exploitation supplémentaire voir le jour sur le territoire de la MRC. En règle générale, la production caprine se tourne davantage vers la transformation du lait. Ces trois (3) productions agricoles non traditionnelles permettent de diversifier l'offre des productions animales et apportent un nouveau souffle à l'agriculture qui s'opère au sein de la MRC, on pense notamment aux activités agrotouristiques et à la volonté de développer et de favoriser la commercialisation des produits locaux, mais aussi de développer des partenariats avec les restaurateurs de la région.

---

[58] Le COOL amène de nouvelles exigences sur le marché de l'alimentation, soit la déclaration obligatoire du pays d'origine ou de naissance, d'engraissement et d'abattage de certains produits. Les produits touchés par cette loi sont les coupes de viande et la viande hachée de porc, de bœuf, d'agneau, de chèvre et de poulet, les poissons, mollusques et crustacés, les fruits et légumes, les arachides, les noix de pecan et de macadamia ainsi que le gingembre et le ginseng. Les produits transformés tels que le bacon, ainsi que ceux vendus par l'industrie de la restauration ne font pas l'objet de ces exigences. La règle ne s'applique pas non plus aux fruits et légumes vendus spécifiquement par les détaillants ou des marchés ayant un chiffre d'affaires inférieur à 230 000 $ US par année. Pour qu'un produit porte l'affichage « Product of USA », toutes les activités de production s'y rattachant doivent avoir été effectuées en sol américain. Dans le cas d'un porc abattu aux États-Unis mais né ou engraissé au Canada, celui-ci doit porter l'étiquette « Produit du Canada et des États-Unis ». Dans le cas d'une violation de cette loi, le contrevenant se verra attribuer une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 $.

4.2.7 Évolution des espèces animales

De 2006 à 2011, le nombre de têtes des troupeaux déclarées de la MRC diminue, à l'exception des troupeaux d'ovins et de chèvres qui augmentent significativement. L'évolution des espèces animales par type d'élevage, qu'elle soit négative ou positive, reflète bien les différents changements dans les pratiques de productions animales (Tableau 4.8).

Tableau 4.8 : Évolution du nombre d'unités animales par type de productions

TYPES DE PRODUCTIONS	NOMBRE D'UNITÉS ANIMALES		
	2006	2011	Évolution
Production laitière (vaches laitières)	4 084	3 911	-173
Production de bovins de boucherie (vaches de boucherie)	2 611	2 508	-103
Production ovine (Béliers, brebis et agneaux)	4 639	7 183	+2 544
Élevage de chevaux et autres équidés	268	229	-39
Production porcine (Porcs d'engraissement et porcs de finition)	27 013	15 947	-11 066
Production caprine (chèvres)	699	1 032	+333
Apiculture	N/A[59]	2 680	-
Volailles (Poules pondeuses)	N/A	N/A	N/A

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2011

[59] Non disponible en raison de leur confidentialité en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique.

4.3 Portrait des productions végétales

D'après les dernières données transmises par Statistique Canada près de 35 %[60] des exploitations agricoles de la MRC des Sources ont comme principale production la production végétale en 2011. La production acéricole compte pour plus de 13 %[61] des activités exercées par les entreprises agricoles de la MRC des Sources (Tableau 4.9). La culture maraîchère est, pour sa part, peu développée sur le territoire. Les exploitations existantes sont de petites productions vouées au développement du terroir. La mise en marché des produits qui en découle se développe sous la forme de la vente directe aux clients.

Tableau 4.9 : Nombre de producteurs ayant la production végétale comme principal revenu par municipalité

Municipalités		PRODUCTIONS VÉGÉTALES				
	Céréales et protéagineux	Légumes et melon	Fruits et noix	Culture en serre et en pépinière et floriculture	Acériculture[62]	Autres cultures
Danville[63]	1	1	1	2	4	10
Ham-Sud				1	3	3
Saint-Adrien				1	9	
Saint-Camille	2			1	3	7
Saint-Georges-de-Windsor	5		1	1	3	4
Wotton	3			4	10	7
MRC des Sources	**11**	**1**	**2**	**10**	**32**	**31**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2011

60 Au MAPAQ, ce chiffre est de 26 %. Voir la partie Terminologie en début de document pour expliquer cet écart.
61 Au MAPAQ, ce chiffre est de 9 %. Voir la partie Terminologie en début de document pour expliquer cet écart.
62 Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable.
63 Les données pour une ou plusieurs régions géographiques comptant très peu de fermes ont été combinées avec les données d'une autre division de recensement. Ici, la municipalité d'Asbestos, qui compte 2 exploitations agricoles recensées, a été unifiée à la municipalité de Danville.

4.3.1 Évolution des différents types de productions végétales

Entre 2006 et 2011, le nombre de productions végétales a connu une augmentation de plus de 38 %, passant de 63 à 87 exploitations agricoles (Tableau 4.10). Quasiment tous les types de cultures ont connu une augmentation quant au nombre de producteurs à l'exception des producteurs de fruits et légumes.

Le nombre de producteurs acéricoles compte pour plus du tiers (36,8 %) des producteurs végétaux et pour près de 13 % des producteurs agricoles de la MRC des Sources. C'est dans les municipalités de Wotton et de Saint-Adrien que l'on retrouve la majorité de ces producteurs.

Aussi, les producteurs de foin représentent le quart (25,3 %) des producteurs végétaux.

Tableau 4.10 : Évolution des productions végétales dans la MRC des Sources

PRODUCTIONS	2006		2011	
	Nombre de producteurs	%	Nombre de producteurs	%
Soja	2	3,2	3	3,4
Céréales	3	4,8	8	9,2
Maïs	4	6,3	0	0
Légumes et melon[64]	1	1,6	1	1,1
Fruits et noix	2	3,2	2	2,3
Pépinière et arboriculture	6	9,5	10	11,5
Foin	13	20,6	22	25,3
Mixte de fruits et de légumes	1	1,6	0	0
Sirop d'érable et autres produits de l'érable	..	-	32	36,8
Autres cultures agricoles diverses	..	-	9	10,4
TOTAL MRC des Sources	**63**	**100**	**87**	**100**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2006 et 2011

[64] Excluant la pomme de terre.

4.3.2 Évolution des superficies cultivées

Le tableau 4.11 ci-contre démontre que les superficies utilisées pour les fourrages et les pâturages cultivés représentent 70,7 % des superficies cultivées en 2011. Cette superficie était de 68,2 % en 2006.

Les principaux végétaux cultivés sont les fourrages et les céréales et les protéagineux qui occupent 84,2 % des superficies cultivées. Le nombre des exploitations pratiquant ce type de culture a augmenté entre 2006 et 2011, mais leur superficie a diminué sur cette même période.

La culture fourragère domine donc largement les superficies cultivées (56,6 %). Les céréales et protéagineux occupent, quant à elles, plus du quart (27,6 %) des superficies cultivées du territoire. Le maïs, l'avoine et le soja sont les céréales qui sont les plus cultivées dans la MRC des Sources. Les cultures fourragère et céréalière se trouvent majoritairement dans les municipalités de Wotton, de Saint-Georges-de-Windsor et de Danville, au sud-ouest du territoire là où les terres sont plus fertiles.

En ce qui a trait aux trois (3) producteurs maraîchers (fruits et légumes), ils occupent une infime partie du territoire avec seulement 0,2% des superficies cultivées.

Enfin, la superficie consacrée aux arbres de Noël a, quant à elle, été multipliée par quatre; 75 % de cette superficie se situe à Wotton (156 ha).

Les recettes totales attribuables aux productions végétales ont augmenté de façon considérable entre 2007 et 2010 passant de 3,4 M$ à 12,2 M$. Les cultures abritées[65] ont connu une très forte croissance pour se placer aujourd'hui au premier rang dans la région pour ce qui concerne les revenus agricoles dans cette catégorie.

Tableau 4.11 : Évolution des superficies cultivées entre 2006 et 2011

Productions	Superficie en ha			
	2006	%	2011	%
Fourrages	9 086	55,7	8 496	56,6
Pâturages cultivés ou ensemencés	2 042	12,5	2 119	14,1
Céréales et protéagineux	5 088	31,2	4 142	27,6
Fruits	20	0,12	19	0,12
Légumes[66]	14	0,08	14	0,08
Cultures de serre	N/A[67]	N/A	N/A	N/A
Produits de pépinière	N/A	N/A	8	0,05
Arbres de Noël	51	0,4	208	1,5
Superficies cultivées	**16 301**	**100**	**15 006**	**100**
Autres superficies végétales				
Pâturages naturels	2 516	12,8	1 878	10,2
Érablières exploitées	884[68]	4,5	1 444[69]	7,9
Total des superficies végétales	**19 701**	**100**	**18 328**	**100**

Source : Statistique Canada, *Données sur les exploitations agricoles de 2006 et 2011 et MAPAQ, enregistrement des exploitations agricoles, 2007 et 2010*

65 Cultures abritées, aussi appelées culture sous abris est un mode de culture réalisée sous abri avec, éventuellement, la fourniture de chaleur et d'éclairage artificiel, ex : culture sous serre, sous tunnel de plastique [en ligne] URL : http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-eng.html?lang=eng&i=1&index=alr&srchtxt=ABRITEE&where=%28vpen_advanced,vpfr_advanced,vpes_advanced,vppt_advanced+inc+%27ABRITEE%27+%29&dom=BBR&comencdomnsubj=Launch

66 Excluant les légumes de serre.

67 Non disponible en raison de leur confidentialité en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique.*

68 MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2007.

69 MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010.

Il se cultive sur le territoire de la MRC des Sources 4 142 ha de céréales et protéagineux. Le soja occupe 23,6 % des superficies en céréales et protéagineux de la MRC des Sources, c'est 146 ha de plus entre 2006 et 2011. Cette culture, que l'on dit polyvalente, gagne du terrain à travers la province et a fait un bond en Estrie, passant de 4 694 à 7 668 ha. Le côté économique de la culture du soja suscite l'intérêt des exploitants. En effet, cette culture nécessite très peu d'interventions extérieures et respecte parfaitement l'environnement ce qui est un avantage financier considérable pour un exploitant. Aussi, les usages multiples comme l'alimentation animale, les produits industriels ou encore les aliments destinés à la consommation humaine sont autant de facteurs intéressants à son exploitation. C'est dans les municipalités de Wotton et de Saint-Georges-de-Windsor que l'on observe les plus grandes superficies vouées à la culture du soja.

Le maïs, qui occupait près du tiers des superficies en céréales et protéagineux en 2006, occupe aujourd'hui la seconde place derrière le soya avec 839 ha (Tableau 4.12).

Tableau 4.12 : Évolution des superficies en céréales et protéagineux dans la MRC des Sources entre 2006 et 2011

CÉRÉALES ET PROTÉAGINEUX	SUPERFICIE EN HA			
	2006	%	2011	%
Maïs-grain	1 478	29	839	20,2
Soja	832	16,4	978	23,6
Avoine	969	19	743	18
Orge	258	5,1	247	6
Blé	184	3,6	369	8,9
Autres[70]	1 366	26,9	966	23,3
TOTAL	**5 088**	**100**	**4 142**	**100**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2006 et 2011

[70] Comprends les mélanges de céréales (277 ha), le maïs à ensilage (653 ha) et le Canola (36 ha).

4.4 Productions biologiques

Depuis quelques années, le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec a reconnu les produits biologiques comme étant une *Appellation réservée* au sens de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (L.R.Q., chapitre A-20.03*). Cette loi vise à protéger l'authenticité de produits et des désignations qui les mettent en valeur au moyen d'une certification acquise en regard de leur origine ou de leurs caractéristiques particulières liées à une méthode de production ou à une spécificité. Plusieurs raisons peuvent inciter une entreprise à obtenir et à maintenir une certification biologique. Elle peut, par exemple, aider à ouvrir de nouveaux marchés et à obtenir une valeur ajoutée pour ses produits. Cependant, le choix de la certification biologique repose avant tout sur des convictions personnelles, sur l'adhésion aux valeurs morales associées à ce type de production (environnement, santé, qualité de vie, recherche d'autonomie dans la gestion de la ferme, etc.).

Les entreprises qui décident d'obtenir une certification biologique doivent évidemment se conformer aux exigences des normes. Cela représente des adaptations techniques plus ou moins complexes ainsi qu'un suivi administratif serré (temps, énergie et argent). Aussi, les entreprises agricoles certifiées doivent assumer les frais annuels exigés par l'organisme de certification. Ces éléments font souvent obstacle à quelques agriculteurs qui pourraient être tentés d'obtenir une certification biologique. De plus, des entreprises de transformation susceptibles d'utiliser les produits certifiés biologiques de trois (3) à quatre (4) entreprises agricoles seront peu enclines à lancer leur usine dans une MRC.

Les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés aux produits biologiques, notamment pour des raisons de santé et par préoccupation environnementale. Le marché actuel pour la majorité des produits biologiques est en croissance et beaucoup de produits biologiques proviennent de l'extérieur du pays. Il est donc clair que le marché biologique peut receler de belles opportunités de développement pour des entreprises agricoles. Toute initiative en agriculture biologique mérite une attention particulière. L'agriculture biologique doit être perçue comme une valeur ajoutée dans le portrait agroalimentaire régional.

4.4.1 Évolution du nombre de fermes certifiées biologiques

Les productions biologiques ne sont pas très présentes dans la MRC des Sources puisqu'en 2010 on en comptait seulement six (6), ce qui représente 5,1 % des fermes certifiées biologiques de l'Estrie qui en comptait 117 à cette même date. En six (6) ans, de 2004 à 2010, la MRC a doublé son nombre d'exploitations en agriculture biologique passant de 3 à 6 fermes certifiées biologiques.

C'est dans les municipalités de Wotton (3), Saint-Camille (2) et Saint-Georges-de-Windsor (1) que nous retrouvons ces six (6) fermes.

Les grandes cultures[71] (3), la production de lait (2) et les fruits et légumes (2) sont les principales productions biologiques réalisées sur le territoire de la MRC (Tableau 4.13).

Les produits de l'érable biologiques ne sont issus que d'une (1) seule ferme située à Wotton.

Tableau 4.13 : Évolution du nombre de fermes en mode biologique par type de productions[72]

TYPE DE PRODUCTIONS	MRC DES SOURCES			ESTRIE
	2004	2007	2010	2010
Lait	1	2	2	14
Viande				12
Acériculture	2	1	1	59
Grandes cultures			3	35
Fruits et légumes		1	2	26
Plantes médicinales				5
TOTAL	**3**	**4**	**6**	**117**

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010

---

71 Foin ou grandes cultures biologiques

72 De 2004 à 2007, les entreprises sont comptabilisées selon leur production principale, tandis qu'en 2010, les entreprises sont comptées pour chaque secteur de production biologique qu'elles produisent. Toutefois, le total représente bien le nombre de producteurs biologiques.

4.5 Les cultures OGM[73]

Les OGM cultivés sur le territoire de la MRC des Sources sont principalement le maïs et le soja. En 2010, les principales cultures génétiquement modifiées couvraient 696 ha. Entre 2004 et 2010, la superficie cultivée en OGM connaît une croissance fulgurante passant de 239 à 696 ha, soit une augmentation de 191,2 %. Le nombre d'exploitants agricoles pratiquant les cultures OGM a, quant à lui, quadruplé en six (6) ans.

Le maïs génétiquement modifié est la culture génétiquement modifiée la plus utilisée occupant 55 % des 696 ha d'OGM au sein de la MRC. Le soja en occupe quant à lui les 45 % restant, soit 311 ha (Tableau 4.14).

Tableau 4.14 : Évolution des superficies des cultures OGM dans la MRC des Sources

CULTURES OGM	2004	2007	2010
Maïs-grain			
Superficie en ha	N/A[74]	343	385
Nombre de déclarant [75]	4	8	13
Soja			
Superficie en ha	N/A	176	311
Nombre de déclarants	3	8	10
Total superficies	**239**	**519**	**696**
Total déclarants[76]	**5**	**12**	**20**

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010

[73] Organismes génétiquement modifiés.
[74] Non disponible en raison de leur confidentialité en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*.
[75] Nombre de déclarant de superficies des cultures OGM dans la MRC des Sources.
[76] Certains déclarants ont déclaré des superficies dans les deux types de cultures génétiquement modifiées sur le territoire de la MRC des Sources.

4.6 Technologie de l'information et des communications

Sur le territoire de la MRC des Sources, 158 fermes[77] ont déclaré utiliser un ordinateur pour l'exploitation agricole. Ce qui représente 64 % des exploitations agricoles de la MRC.

Selon le MAPAQ[78], ces entreprises appartiennent surtout aux secteurs de la production laitière et des bovins de boucherie.

Toujours selon cette même source, en 2007, 85 % des ordinateurs sont utilisés pour la comptabilité, 29 % pour le registre de troupeau et 13 % pour le registre des champs.

Pour terminer, 57 % des exploitations agricoles (141) ont une connexion Internet et près de 74 % d'entre eux (104) ont un accès haute vitesse à Internet.

À noter que selon les résultats du sondage réalisé par la MRC des Sources dans le cadre du PDZA des Sources en mars 2013, il est ressorti que la très grande majorité des agriculteurs sondés utilise l'ordinateur et l'Internet dans le cadre de leurs activités professionnelles ce qui vient appuyer les statistiques préalablement mentionnées.

4.7 Perceptions des producteurs agricoles en regard des productions agricoles

Toujours selon le sondage, lorsqu'il était demandé aux répondants d'identifier la catégorie de production dans laquelle ils situent leur entreprise, la grande majorité des répondants l'identifient comme œuvrant dans la production animale ce qui correspond avec le portrait préalablement établi. D'ailleurs le mode de production le plus couramment relevé est le mode dit conventionnel. Toutefois, il semblerait qu'une tendance à la pratique d'une agriculture plus soucieuse de l'environnement et basée sur des principes du développement durable émerge sur le territoire de la MRC. En effet, quelques répondants s'identifiant comme producteur en mode conventionnel précisent qu'ils prônent la pratique d'une agriculture durable, une agriculture dite plus écologique et qu'ils tendent à diminuer leurs utilisations d'herbicides sans toutefois pouvoir afficher leur production comme biologique, car jugée trop contraignante, exigeante et à haut risque.

---

77 Statistique Canada 2011.

78 Agriculture et agroalimentaire, MRC des Sources, MAPAQ – Estrie, Octobre 2010.

4.8 Bilan des productions agricoles

<table>
<tr><th colspan="4">PRODUCTIONS AGRICOLES</th></tr>
<tr><th>Faits saillants</th><th>Forces</th><th colspan="2">Faiblesses</th></tr>
<tr><td rowspan="3">▪ Décroissance du nombre de fermes;
▪ Augmentation des superficies agricoles;
▪ Superficies des entreprises plus grandes qu'il y a quelques années;
▪ Baisse des revenus bruts de 8 % en 5 ans;
▪ 43 % d'entreprises de petite taille avec moins de 50 000 $ de revenu annuel;
▪ Revenu moyen des exploitations agricoles de 189 591 $;
▪ Les cultures abritées génèrent le plus de recettes annuellement avec plus de 9 millions de dollars;
▪ Premier rang en Estrie pour la production de cultures abritées et de veaux lourds;
▪ Diminution du nombre de producteurs d'animaux et augmentation des producteurs végétaux;
▪ La production laitière demeure la principale production en termes de revenus et de producteurs;
▪ Le nombre de producteurs de bœufs et de porcs a diminué;
▪ La production ovine a vu le nombre de ses exploitations doubler;
▪ Les superficies utilisées par les fourrages et les pâturages cultivés représentent 70,7 % des superficies cultivées de la MRC.</td><td>▪ Augmentation du nombre de producteurs biologiques;
▪ La production laitière demeure la base de l'économie agricole;</td><td colspan="2">▪ La qualité des sols.</td></tr>
<tr><th>Opportunités</th><th colspan="2">Menaces</th></tr>
<tr><td>▪ Volonté de développer une agriculture de façon durable et adaptée aux caractéristiques de la région;
▪ Développement de la production de produits biologiques;
▪ Volonté de créer et de mettre en marché des produits distinctifs;
▪ L'amélioration génétique et la valorisation accrue des fourrages sont des enjeux importants pour les productions animales.</td><td colspan="2">▪ Baisse du nombre d'entreprises, surtout dans le production laitière;
▪ Situation économique difficile;
▪ Méthodes de productions biologiques exigeantes : techniques plus exigeantes, main-d'œuvre plus coûteuse, rendements irréguliers et parfois insuffisants, etc., n'incitant pas les agriculteurs conventionnels à se lancer dans l'agriculture biologique.</td></tr>
</table>

4.9 Portrait des exploitants agricoles et de la relève

Sur le territoire de la MRC des Sources, on retrouve 385 exploitants agricoles répartis dans les 247 entreprises recensées. C'est 10 entrepreneurs de moins qu'en 2006. Aussi, 130 fermes ont un seul propriétaire à leur tête alors que pour 255 entreprises on en retrouve deux (2) ou plus (Tableau 4.15).

Tableau 4.15 : Nombre d'exploitants agricoles par municipalité dans la MRC des Sources

Municipalités	Nombre d'entreprises	Nombre d'exploitants en 2011
Danville[79]	65	95
Ham-Sud	16	25
Saint-Adrien	22	30
Saint-Camille	33	55
Saint-Georges-de-Windsor	37	60
Wotton	74	120
TOTAL MRC des Sources	**247**	**385**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2011

[79] Les données pour une ou plusieurs régions géographiques comptant très peu de fermes ont été combinées avec les données d'une autre division de recensement. Ici, la municipalité d'Asbestos, qui compte 2 exploitations agricoles recensées, a été unifiée à la municipalité de Danville.

4.9.1 Portrait des agriculteurs

Les 247 exploitations agricoles de la MRC sont la propriété de 385 exploitants. L'âge médian des producteurs agricoles est estimé à 49,9 ans en 2011. Il était de 48,1 ans en 2006 ce qui démontre une population agricole vieillissante sur le territoire de la MRC des Sources, au même titre que la population totale de la MRC.

Les hommes sont largement majoritaires dans les exploitations. En effet, en 2011, un peu plus des deux tiers des exploitants étaient des hommes (71,5 %) alors que la part des femmes recensées était de 27,3 %. On compte une (1) femme pour deux (2) hommes. Cependant, on remarque que de 2006 à 2011, dix (10) femmes sont venues se greffer au nombre d'exploitants étant seuls sur une ferme.

En 2011, 60 exploitants avaient moins de 35 ans. Plus nombreux, les exploitants âgés de 35 à 54 ans comptaient pour plus de 45 % du total. Quant aux 55 ans et plus, leur proportion correspond à près de 38 % du total. Ce qu'il faut retenir est qu'entre 2006 et 2011, le nombre d'exploitants dans la tranche d'âge des 35 à 54 ans a diminué pour venir grossir les rangs des 55 ans et plus, confirmant un vieillissement de la population agricole dans la MRC des Sources. Aussi, si ces exploitants ne prévoient pas de relève, l'avenir de ces entreprises risque d'être compromis.

Enfin, 80,5 % des exploitants agricoles habitent au sein même de leur entreprise.

4.9.2 Portrait de la relève

Selon les données du MAPAQ, pour ce qui concerne la relève, sur les 243 exploitants agricoles enregistrés en 2010 dans la MRC des Sources, 35 producteurs[80] (14 %), déclarent avoir une relève identifiée pour leur exploitation (Tableau 4.16). En Estrie, les chiffres sont proportionnellement identiques puisque sur les 2 489 producteurs agricoles enregistrés au MAPAQ en 2010, 336 déclarent avoir identifié une relève, soit 13,5 %. C'est dans le secteur de la production laitière qu'on les retrouve en plus grand nombre avec 25 relèves identifiées (71,4 %) pour la MRC des Sources et 147 relèves identifiées pour l'Estrie (43,75 %).

Tableau 4.16 : Nombre de producteurs qui déclarent avoir de la relève pour leur exploitation

1993	1997	2000	2004	2007	2010
24	18	27	27	28	35

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010

[80] MAPAQ, Enregistrement des entreprises agricoles, 2010. Ici les entreprises sont localisées en fonction de leur site d'exploitation principal et sont comptabilisées lorsqu'ils déclarent un revenu lié au secteur de production supérieur à 5 000 $.

Plus récemment en 2013, selon des données reçues du MAPAQ, dans la MRC des Sources, vingt-neuf (29) producteurs prévoient vendre dans un horizon d'environ 5 ans, 7 n'avaient pas de relève identifiée et 2 ne savaient pas s'ils allaient avoir une relève.

Au même titre que la province, la MRC des Sources connaît une situation préoccupante. Les problématiques démographiques que connaît la MRC ont des conséquences directes sur la disponibilité de la relève et de la main-d'œuvre agricole. Le vieillissement de la population, l'exode des jeunes sans retour après la scolarisation, le faible taux d'activité, etc., sont des facteurs qui sont amplifiés par d'autres difficultés telles que la rentabilité précaire des entreprises agricoles, le difficile accès au financement pour la relève, la complexité des démarches administratives et les obstacles posés aux jeunes qui veulent démarrer une ferme de petite taille ou conjuguer l'exploitation d'une ferme avec une autre activité professionnelle.[81]

Entre 2000 et 2005, le MAPAQ estime qu'à l'échelle du Québec, près de 690 fermes par année ont été vendues ou dites transférées[82]. Par ailleurs, plusieurs jeunes de la relève doivent exercer un autre emploi pour augmenter leur revenu annuel. À cela s'ajoute les conditions de travail difficiles, la crise de salubrité des aliments, créant une image de l'agriculture de moins en moins attrayante pour les jeunes et ceux qui s'y lancent ne bénéficient pas toujours de conditions favorables.

La relève par filiation ou non-apparentée

Les entreprises qui n'ont pas identifié de relève se tournent vers une relève familiale ou sur une relève dite non familiale ou non-apparentée. La relève non apparentée partage les mêmes motivations à s'établir en agriculture que la relève familiale, cependant la complexité du montage financier est supérieure en ce qui a trait à la réalisation du démarrage. La relève familiale, quant à elle, est un système complexe, car les décisions entrepreneuriales ont un impact à la fois sur la famille et sur l'entreprise. Une dimension émotive découle de cette complexité, rendant ainsi les relations parfois difficiles à gérer et qui, dans quelques cas, peuvent menacer la réussite du projet de transfert[83].

Démarrage d'une exploitation agricole

En plus de la relève agricole établie par filiation, le développement de l'agriculture devrait aussi compter sur la relève externe soit celle qui s'installe progressivement en milieu agricole et démarre de nouvelles entreprises agricoles dans un esprit d'écocitoyenneté et parfois de loisir. Dans bien des cas, celles-ci réinventent les pratiques de l'agriculture. Cependant, le démarrage d'une exploitation agricole est loin d'être facile. Le nouvel entrepreneur doit composer avec une multitude d'actions à mettre en place. En effet, en plus de devoir composer avec les contraintes naturelles telles que le climat, il doit se conformer aux normes agricoles et aux différentes lois et règlements en matière d'urbanisme et de protection de l'environnement. Aussi, il aura un plan d'affaires à élaborer, un réseau à bâtir, une mise en marché à organiser, des financements à aller chercher, etc.

Pour mener à bien cette création d'entreprises et avec les efforts qu'il faut fournir, une formation agricole devient indispensable à la relève externe. D'ailleurs, près de 74 % de la relève possède soit un diplôme d'études professionnelles, une attestation de formation professionnelle, un diplôme d'études collégiales ou un baccalauréat[84].

---

[81] Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.
[82] MAPAQ, Diagnostic des jeunes en agriculture au Québec, 2004.
[83] Pour un développement durable, Portrait du secteur agroalimentaire dans la MRC des Sources, Avril 2012.
[84] MAPAQ, Recueil des statistiques régionales du Recensement de la relève agricoles établie, 2008, Tableau 6.

Face au manque évident de relève agricole, il devient indispensable de mettre en place des outils de soutien et d'encadrement à la fois auprès des exploitants qui souhaitent se retirer et cesser leurs activités agricoles, mais aussi auprès de cette relève, si rare, afin de maximiser tout le potentiel de développement et de maintien des exploitations en place.

4.9.3 La main-d'œuvre agricole

Selon les résultats du recensement de 2011, sur les 385 exploitants agricoles présents sur le territoire de la MRC des Sources, 50 % déclarent consacrer plus de 40 heures par semaine aux activités agricoles, ce qui représente un travail à temps plein. Certains agriculteurs assument l'entièreté des tâches de leur exploitation entrainant chez certains une fragilité psychologique. Pour le 50 % restant, les déclarants travaillent uniquement à temps partiel : 25 % déclarent y travailler moins de 20 heures, 10 % entre 20 et 29 heures et 13 % entre 30 et 39 heures.

Aussi, même si une majorité travaille à temps plein sur la ferme, près de 64 % affirment travailler à l'extérieur de l'exploitation moyennant rémunération. Les exploitants cumulent donc les emplois parfois par choix, parfois pour combler le manque de revenus agricoles et supporter les dépenses liées au fonctionnement de leur exploitation.

Sur les 247 exploitations agricoles présentes dans la MRC, une centaine déclare employer 256 salariés. Au même titre que la relève agricole, la main-d'œuvre agricole est difficile à attirer et à recruter, les incitatifs étant insuffisants. Dans le meilleur des cas, elle est saisonnière, en effet, sur 61 fermes déclarantes, 95 salariés sont employés sur une base saisonnière ou temporaire.

Si la main-d'œuvre familiale continue de prédominer le secteur agricole, l'augmentation de la taille des fermes accroît la nécessité de recruter de plus en plus de main-d'œuvre expérimentée à l'extérieur de la ferme. Les entreprises de production laitière, porcine et avicole, horticole, et de plus en plus en production céréalière et acéricole, expriment des besoins de main-d'œuvre spécialisée qui occupe des postes de travail stratégiques dans l'organisation.[85]

Pour ce qui concerne la main-d'œuvre agricole étrangère, il est difficile de la quantifier au sein des entreprises agricoles de la MRC des Sources. Le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) gère le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Ce programme permet l'entrée organisée de travailleurs étrangers afin qu'ils occupent des postes de travailleurs agricoles au Canada. Le PTAS a été élaboré par RHDCC et le ministère Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) en collaboration avec des producteurs agricoles et un certain nombre de pays étrangers, y compris le Mexique et plusieurs pays des Antilles du Commonwealth. Il existe donc des organismes[86], à la disposition des exploitants agricoles, qui aident au recrutement des travailleurs étrangers temporaires afin de combler des postes ne nécessitant pas de formation spécialisée ni de certification professionnelle.

---

85 www.emploiagricole.com

86 La Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (FERME) permet à 15 exploitants agricoles de l'Estrie d'employer 176 étrangers.

4.9.4 Perception des producteurs agricoles en regard de la relève et de la main-d'œuvre

Comme partout au Québec, la MRC des Sources connaît une situation préoccupante en ce qui a trait à l'établissement et au retrait de ressources humaines en agriculture. La baisse démographique et la possibilité de manquer de candidats à la relève, la concentration accélérée des entreprises, la dévitalisation progressive du milieu rural, la croissance de l'agriculture à temps partiel et l'accroissement de la valeur des actifs sont au cœur des préoccupations. Il devenait donc très important de sonder les producteurs agricoles sur cette question sous les volets de la cessation de la pratique, de l'avenir de leur entreprise agricole, de la relève potentielle de l'entreprise et de leur niveau de préoccupation face à la passation de l'entreprise.

Tout d'abord, il semblerait que la majorité des agriculteurs sur le territoire ne semblent pas encore s'être arrêtés sur la date ou la période où ils souhaitent arrêter leurs activités professionnelles. D'ailleurs, une majorité de répondants affirme ne pas avoir d'intention précise quant à l'avenir de leur entreprise. Cela traduit une tendance alarmante ayant trait à la pérennité des entreprises agricoles sur le territoire et sur l'encadrement de ces dernières avec une planification adéquate et à long terme.

La pertinence de miser sur le transfert des entreprises plutôt que de songer à l'intégration de ces dernières est d'ailleurs soulevée dans les réponses suivantes alors qu'un nombre important de répondants songent à l'option d'un transfert dans les années à venir. Pour atteindre cet objectif, il est important de s'assurer de la présence d'une relève au sein des entreprises du territoire. En ce sens, un nombre important de répondants affirme ne pas avoir de relève active, ou certaine, impliquée dans l'entreprise ce qui correspond aux données statistiques recueillies par le MAPAQ et Statistique Canada. D'ailleurs, toujours selon les données recueillies, il semblerait également que pour bon nombre d'entreprises la relève potentielle soit encore incertaine. Il est important de relever que pour ces dernières, il est possible de percevoir grâce au sondage un intérêt marqué à obtenir un soutien afin d'assurer leur relève.

Il est dont intéressant de faire un parallèle entre cette quasi-absence de relève au sein des entreprises agricoles du territoire de la MRC des Sources exprimée par ce sondage et le manque de planification dans le transfert de ces entreprises vers cette dernière.

Une tendance qui se dégage de cette section repose sur le fait qu'il semble y avoir un manque de planification adéquate du transfert des entreprises agricoles sur le territoire de la MRC des Sources vers une relève certaine voire même active. Ce manque de planification découlera très certainement en un besoin d'accompagnement dans la réussite d'un tel transfert de façon urgente et, si ce n'est pas le cas, découlera probablement en une intégration de l'entreprise.

D'un autre côté, l'accès à la main-d'œuvre est également un problème persistant pour les entreprises agricoles qui constitue annuellement un défi et un stress non négligeable pour un producteur. Selon les données recueillies grâce au sondage, il semblerait que plusieurs entreprises ont de la difficulté à recruter de la main-d'œuvre pour réaliser les tâches quotidiennes que requiert leur entreprise. D'ailleurs, les raisons les plus souvent évoquées expliquant cette difficulté de recrutement sont l'horaire exigeant et la nature de la charge de travail. D'ailleurs, ces mêmes raisons, en ajoutant les conditions salariales souvent jugées trop faibles, sont également évoquées par bon nombre de répondants afin d'expliquer les difficultés qu'ont les entreprises agricoles à retenir leur main-d'œuvre. L'alternative d'une main-d'œuvre étrangère est donc une option intéressante pour certaines entreprises, toutefois, selon les réponses recueillies sur cette question dans le sondage, une très grande majorité de répondants n'ont pas pensé à recruter à l'étranger et pour ceux qui y ont songé considèrent qu'un tel recrutement est difficile et beaucoup plus complexe. Enfin, il semblerait que peu d'agriculteurs aient reçu de l'aide afin de les soutenir dans ces défis et qu'un manque d'information semble se dégager des réponses fournies.

Travaux à forfait

Afin de suppléer au manque de main-d'œuvre, un certain nombre d'agriculteurs choisissent donc de confier la réalisation de certains travaux par forfait auprès d'autres agriculteurs ou d'entreprises spécialisées. D'ailleurs, selon les données recueillies, il semblerait qu'une majorité d'agriculteurs ont fait réaliser, à forfait, diverses tâches de travail, principalement reliées aux travaux de culture du sol. Toutefois, il est important de préciser que l'accès à la forfaitisation est parfois difficile pour certaines entreprises agricoles qui se disent insuffisamment développées pour être en mesure d'en assumer les frais. Pour un grand nombre d'entreprises agricoles du territoire de la MRC, il semble que les travaux à forfait soient une solution à la surcharge de travail et qu'il y aurait avantage à développer une plus grande offre de services en ce sens, une amélioration des services offerts et surtout de les rendre plus accessibles pour les entreprises de plus petites dimensions. Il fut mentionné que les entreprises qui offrent un service de travaux à forfait auraient tout à gagner s'ils développaient des services tels que la préparation des sols, les travaux d'ensemencement, voire même la récolte maraîchère. Une tendance qui se dégage de cette section repose principalement sur le type de travaux à forfait demandé sur le territoire de la MRC. En effet, on constate que la demande de forfaitisation s'oriente surtout autour de tâches nécessitant une machinerie importante et donc très dispendieuse.

4.9.5 Bilan du portrait des agriculteurs, de la relève et de la main-d'œuvre

Portraits des agriculteurs et de la relève		
Faits saillants	**Forces**	**Faiblesses**
▪ Problématique de relève observée dans la MRC des Sources comme dans l'ensemble du Québec; ▪ Difficulté d'attirer et de recruter la main-d'œuvre agricole; ▪ Besoin d'une main-d'œuvre spécialisée; ▪ Vieillissement de la population, exode des jeunes.	▪ Volonté régionale de soutenir et former la relève et de la mettre en lien avec les producteurs ayant des besoins de relève.	▪ Région aux prises avec des difficultés économiques ; ▪ Exode des jeunes.
	Opportunités	**Menaces**
	▪ Sensibilisation des acteurs du secteur à l'importance de la planification de la relève; ▪ Soutien aux entreprises pour le recrutement, la formation et le maintien de la main-d'œuvre; ▪ Sensibilisation des exploitants au processus de transfert d'entreprise; ▪ Relève jeune et dynamique.	▪ Difficile accès au financement pour la relève; ▪ Complexité des démarches administratives pour démarrer une entreprise agricole; ▪ Travail peu valorisé dans la société d'aujourd'hui et demandant beaucoup d'efforts et d'investissements.

4.10 Programmes de soutien aux agriculteurs

Les programmes de soutien aux agriculteurs sont-ils suffisants et sont-ils suffisamment adaptés aux réalités vécues par les agriculteurs d'aujourd'hui ? Les producteurs se sentent-ils suffisamment soutenus par les organismes d'aide au développement ? Les productions sont-elles toutes admissibles aux programmes de soutien financier gouvernementaux ?

4.10.1 Organismes et programmes de soutien à l'échelle locale et régionale

Rôle du CLD des Sources

La relève d'exploitations agricoles et de transformation est au cœur des réalisations du CLD des Sources tant pas leur intervention directe que par le rôle de référence conseil donné par le CLD et l'utilisation du programme de services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes pour l'aide au financement et à l'évaluation. De plus, le CLD des Sources s'implique dans différents projets spéciaux afin de favoriser la diversification agroalimentaire sur le territoire tel le projet Retour aux Sources. Celui-ci fait la promotion des produits locaux et de l'achat de ceux-ci.

Aussi, depuis 2009, un conseiller aux entreprises et au développement agroforestier a été nommé par le CLD des Sources. Ce conseiller accompagne, soutient et met en réseau les producteurs agricoles.

Enfin, en 2005, la création du fonds FLI-Relève (Fonds local d'investissement, volet relève), qui a pour but de réaliser des investissements dans des entreprises du territoire de la MRC des Sources, et a un impact sur la création ou le maintien d'emplois, a contribué au transfert de 12 entreprises agricoles sur le territoire. Ce fonds a permis au CLD des Sources d'aider 15 jeunes agriculteurs de la MRC des Sources à reprendre une entreprise agricole de la région.[87].

Voici quelques exemples de projets réalisés par le CLD des Sources en 2011 et 2012 :

LA BIOMASSE, UNE ALTERNATIVE À DÉCOUVRIR

Une rencontre d'information exclusivement consacrée à la biomasse forestière a été organisée par le CLD des Sources au printemps 2011. Cet événement aura permis d'informer les acteurs de la MRC sur les différents programmes d'aide et les perspectives d'avenir de cette énergie hautement performante, du développement des filières des bioénergies et des programmes de l'Agence d'efficacité énergétique. La présentation de l'initiative réalisée par le CSSS de la Matapédia-Amqui a permis de voir les retombées possibles d'un projet de biomasse.

RENDEZ-VOUS DE LA RELÈVE EN AGRICULTURE

Le CLD des Sources, en collaboration avec la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille, Inode-Estrie et d'autres partenaires, a mis en place un événement appelé Rendez-vous de la relève en agriculture qui a eu lieu fin 2011 à Saint-Camille. Cette journée de rencontre, d'échanges et de formation se voulait être une formule dynamique alternant des visites de terrain, des ateliers ciblés et des rencontres express, au cours de laquelle une centaine d'étudiants en agriculture ont échangé avec des agriculteurs, des releveurs d'entreprises, des cédants potentiels et certains acteurs phares du milieu agricole estrien. L'objectif est de positionner

---

[87] CLD des Sources.

la région auprès des futurs exploitants agricoles, mais aussi et surtout d'identifier les éventuels candidats pour des stages et des emplois et, la relève de demain. Ce sont plus de 40 professionnels gravitant dans l'univers agricole et 35 agriculteurs qui ont participé à cette journée relève démontrant un intérêt marqué par les organisations de la région à supporter la relève agricole dans leurs démarches. La deuxième édition de cet événement a eu lieu à Coaticook en 2012 et aura lieu dans la MRC du Haut-Saint-François en 2013.

DES ENTREPRISES AGROTOURISTIQUES DE LA MRC DES SOURCES VISITENT CELLES DE MONTÉRÉGIE-EST

À l'automne 2012, accompagnées du conseiller aux entreprises et au développement agroforestier du CLD des Sources, deux entreprises agrotouristiques de la MRC des Sources, soit la ferme « Lait sanglier des bois senc » et la ferme « La Maison Grise », ont participé à une tournée organisée par le Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, avec l'appui financier du MAPAQ-Estrie et du Réseau agriconseils de l'Estrie. Cette tournée a permis d'échanger avec des intervenants du milieu agrotouristique et d'entendre les témoignages de cinq (5) entreprises agrotouristiques réputées de la région de la Montérégie, soit Vignoble Artisans du Terroir, Ferme de La Fille du Roy, La Rabouillère, Vinaigrerie artisanale Pierre Gingras et Cidrerie Michel Jodoin. Les entrepreneurs ont partagé avec les différents acteurs présents à la tournée sur leur démarche de démarrage, leurs réussites et aussi certaines difficultés rencontrées. Ce fut une tournée très instructive pour les entreprises agrotouristiques de la MRC des Sources tant au niveau des visites, de l'animation qu'au niveau du réseautage et des échanges qu'ils ont eus avec les entrepreneurs et les intervenants du milieu.

CULTUR'INNOV

La coopérative Cultur'innov est née de la Coopérative de solidarité « La Clé des champs » pour laquelle le CLD des Sources a supporté financièrement le démarrage. Cultur'innov développe une approche innovatrice des cultures en agroforesterie. Elle offre des services-conseils dans le domaine des Produits Forestiers Non-Ligneux (PFNL), des petits fruits, des arbres à noix et des plantes médicinales de sous-bois, soutient les propriétaires fonciers dans leur démarche de diversification et de développement du potentiel horticole, développe une expertise dans la culture, la transformation, la mise en marché et la valorisation des produits et favorise le transfert d'expertise.

Le centre d'emploi agricole (CEA) de l'Estrie (Sherbrooke)

Face aux difficultés croissantes de recrutement de travailleurs compétents et intéressés par le travail agricole, les Centres d'emploi agricole (CEA) ont été mis en place il y a plus de 25 ans. Ces derniers facilitent le recrutement de la main-d'œuvre agricole et voient à la sélection et au placement des travailleurs spécialisés et non spécialisés dans les productions agricoles animales et végétales, pour des postes journaliers (occasionnels), saisonniers ou permanents.

Les CEA travaillent en étroite collaboration et en complémentarité avec les Centres locaux d'emploi (CLE).

Selon les régions, les CEA offrent certains autres services parmi les suivants :

- Transport par autobus pour le déplacement des travailleurs journaliers, gestion du programme d'aide du MAPAQ;
- Conseils techniques en matière d'embauche et de gestion du personnel;
- Informations sur les lois du travail et les programmes gouvernementaux d'aide à l'emploi;
- Sessions de formation en matière de main-d'œuvre et en gestion des ressources humaines;
- Organisation, en collaboration avec d'autres organismes, de mesures d'intégration en emploi;

- Service de paie offert aux entreprises agricoles qui souhaitent sous-traiter cette tâche administrative;
- Programme réciproque d'échanges de stagiaires entre le Québec et la France;
- Analyse et recommandations des demandes de main-d'œuvre étrangère dans le cadre du programme parrainé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC). [88]

On retrouve d'autres organismes à l'échelle locale et régionale (le détail de ces organismes est présenté en annexe 1) tels que :

- Centre local de développement des Sources;
- Clubs-conseils en agroenvironnement (CCA) de l'Estrie;
- Réseaux Agri conseils de l'Estrie;
- Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la région d'Asbestos.

4.10.2 Organismes et programmes de soutien à plus grande échelle

Les exploitants agricoles de la MRC des Sources peuvent compter sur bon nombre de partenaires du développement du secteur agroalimentaire. On retrouve les organismes du secteur et partenaires suivants (le détail de ces organismes est présenté en annexe 1) :

- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC);
- Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA);
- Agri-Réseau;
- Agri-Traçabilité Québec;
- Aliments du Québec;
- Association Québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC);
- Carrefour alimentaire du Québec;
- Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ);
- Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole (Centre ACER inc.);
- Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD);
- Centre de recherche sur les grains (CÉROM inc.);
- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ);
- Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ);
- Centre d'Entrepreneurship Dobson-Lagassé;
- Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA);
- Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAP+);

---

[88] www.emploiagricole.com

- Centre régional d'initiatives et de formation en agriculture (CRIFA);
- Commission canadienne des grains;
- Commission canadienne du lait;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);
- Conseil canadien de la gestion des entreprises agricoles (CCGEA);
- Conseil de l'industrie bioalimentaire (CIBLE);
- Conseil national des produits agricoles;
- Conseil régional de l'environnement (CREE);
- Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV);
- Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC);
- Centre régional d'établissement en agriculture (CREA);
- Emploi Québec;
- Financement agricole Canada;
- Financière agricole du Québec (FADQ);
- Fondation canadienne pour l'innovation (FCI);
- Groupe de recherche en économie et politiques agricoles (GREPA);
- Groupe-conseil R&D Agricole et Agroalimentaire du Québec;
- Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada;
- Initia (Liste de laboratoires et de consultants);
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA);
- Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
- Investissement Québec (IQ);
- Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation (MDEIE);
- Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP);
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ);
- Union des producteurs agricoles;
- Valacta (Centre d'expertise en production laitière du Québec).

Les producteurs du Québec bénéficient également d'aides financières via différents programmes dont en voici une liste non exhaustive :

- Le Programme Agri-stabilité qui constitue le premier niveau d'intervention du gouvernement pour améliorer et stabiliser le revenu des agriculteurs. Il s'agit d'un programme fédéral administré par la financière agricole du Québec. Toutes les productions y sont admissibles;
- Le Programme d'assurance récolte vise à amoindrir les risques associés aux conditions climatiques variables. Ce programme est administré par la financière agricole du Québec. Il ne touche que les cultures. Le gouvernement envisage de l'étendre aux productions animales;

- Les remises d'impôt foncier qui constituent un paiement effectué par le gouvernement aux municipalités pour le compte des producteurs agricoles et qui couvre une partie importante du montant de taxes municipales et scolaires;
- Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) aussi administré par la Financière agricole du Québec;
- La Financière agricole fait des garanties de prêt pour les agriculteurs auprès des institutions financières;
- Les Mesures d'aide à la relève agricole consistent en des services-conseils d'analyse financière, donnés par la Financière agricole du Québec, une subvention à l'établissement et des prêts assortis de conditions avantageuses.[89]

D'autres programmes de support aux entreprises agricoles sont disponibles actuellement et ceux-ci peuvent être consultés sur le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Parmi ces programmes, notons :

- Aide spéciale aux fromageries (prêt sans intérêt);
- Aide spéciale aux petites fromageries;
- Appui financier aux expositions agricoles;
- Cultivons l'avenir, une initiative fédérale-provinciale-territoriale - Soutien à l'innovation en agroalimentaire;
- Formation agroalimentaire : Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
- Formation obligatoire en hygiène et salubrité alimentaires;
- Programme de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire;
- Aide à l'évaluation génétique des bovins et des ovins;
- Aide ponctuelle aux éleveurs de chevaux Standardbred;
- Amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ);
- Appui à la replantation des vergers de pommiers au Québec;
- Appui à l'acquisition de technologies de pointe en serriculture;
- Appui à l'expertise en serriculture;
- Appui aux audits énergiques en serriculture;
- Appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés;
- Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région.

Il existe un répertoire des programmes d'aide accessibles à la relève agricole[90] conçu afin de permettre aux exploitants agricoles de connaître les organismes et les programmes et mesures contribuant à faciliter le transfert et le démarrage d'entreprise agricole.

---

[89] Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.
[90] Répertoire des programmes d'aide accessible à la relève agricole. Service de comptabilité et de fiscalité de l'UPA, version du 31 mai 2010.

Enfin, il existe le répertoire des programmes et services pour les entreprises de transformation alimentaire[91] regroupant les programmes d'aide et les services offerts par les ministères et les organismes impliqués dans le développement économique du secteur de la transformation alimentaire. Il sert à appuyer les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la modernisation.

Le soutien financier des gouvernements est essentiel à la survie de l'agriculture surtout dans une région nordique comme le Québec. Toutefois, certains programmes comme le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) contribueraient à l'augmentation des problèmes environnementaux par le recours à des pratiques agricoles de masse (intensification de la production et réduction de la fréquence de rotation des cultures). Certains producteurs choisiront un type de culture où le risque financier est assumé par les gouvernements. Rappelons que ce programme ne s'applique qu'à 17 productions admissibles, soit l'agneau de lait, l'agneau lourd, le veau d'embouche, le veau de grain, le veau de lait, le bouvillon, le porc et porcelet, l'avoine, l'orge, le blé pour animaux, le blé pour consommation humaine, le maïs-grain, le soya, le canola, la pomme de terre et la pomme.[92]

Aussi, certaines productions ne sont pas ou sont peu couvertes par des programmes gouvernementaux. C'est le cas de l'horticulture ornementale par exemple. Au Québec, cette production connaît une croissance annuelle de 10 % depuis 25 ans. Il en va de même pour la culture en serre qui bénéficie peu d'aide financière. Pourtant, ce type de culture est fort adapté à notre climat. Au Québec, entre 1993 et 2005, les recettes tirées de la serriculture ont augmenté de 83 %. Finalement, les producteurs biologiques font également partie de ces productions recevant peu d'aide financière, et ce, même si ce type de production est de plus en plus valorisé dans la société[93].

Avec ces programmes, l'État influence directement le type de production qui se met en place au Québec sans égard aux caractéristiques biophysiques du milieu. En effet, l'aide de l'ASRA est uniformément versée, par unité de production, partout au Québec alors que les coûts de production varient d'une région à l'autre. Également, en ciblant certains types de production, l'ASRA favorise certaines régions au détriment d'autres. En 2006, l'ASRA a versé 64 % des compensations à trois régions : la Montérégie, Chaudière-Appalaches et Centre du Québec.

---

91 Répertoire des programmes et services pour les entreprises de transformation alimentaire, Direction du développement des marchés et de l'exportation, Montréal, Novembre 2009.
92 Rapport sur la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.
93 Rapport sur la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

La coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

Une CUMA est une coopérative de services qui met à disposition de ses sociétaires les moyens nécessaires à leurs exploitations. Elle a pour but principal d'utiliser en commun, au moindre coût possible, de la machinerie agricole, des équipements, des intrants, de l'outillage, etc.

Les coopératives d'utilisation de matériel agricole peuvent être considérées comme un levier économique efficace qui permet de maximiser la portée des investissements relatifs au matériel agricole. La CUMA permet d'assurer la croissance de certaines entreprises agricoles, de réduire les coûts de production et de moderniser et de diversifier les exploitations. [94]

Il existe dans la MRC des Sources la CUMA de l'OR-Blanc qui appartient à une trentaine d'entreprises agricoles de la région. Elle opère des branches pour la préparation des sols avec 2 charrues, 2 épierreuses, 3 soles de nivellement et 4 semoirs. Pour les récoltes, 5 entreprises familiales utilisent 1 ensacheuse et pour l'entretien environnemental 8 fermes collaborent à la protection des cultures biologiquement.

Collectif régional en formation agricole de la région de Québec

Les Collectifs régionaux de formation agricole sont là depuis 1981. Ils relèvent d'un plan provincial : « Le plan de soutien en formation agricole », parrainé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec) en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles.

Dans la région de Québec, les maisons d'enseignement offrant des programmes professionnels et techniques en agriculture, les représentants des producteurs et productrices agricoles ainsi que les partenaires du milieu (CLD, SADC, CLE) se concertent pour offrir une formation agricole de qualité accessible à tous.

C'est grâce à ce groupe si la formation en travailleur agricole a été montée. Ce groupe veille à répondre aux besoins de formation agricole sur son territoire. Il est un acteur important dans la possibilité d'innovation du milieu agricole.

Dans le cadre des activités de formation continue, le Collectif en formation agricole de la région de l'Estrie met en place des formations sur mesure. Ces activités de formation ont comme caractéristiques d'avoir un contenu et une durée adaptée. De plus, le lieu de formation peut être près des participants et au moment de l'année qui leur convient.

4.10.3 Perception des agriculteurs en regard des programmes de soutien aux agriculteurs

Selon les données du sondage de la MRC des Sources en ce qui a trait au niveau de formation des agriculteurs, il semblerait qu'un nombre important d'agriculteurs possèdent un diplôme d'étude professionnel ou spécialisé, collégial voire même, dans certains cas, universitaire. D'ailleurs, une proportion de répondant tout aussi élevé affirme avoir suivi diverses formations de gestion d'entreprises dans les dernières années. Ces tendances semblent démontrer un mode de gestion proactif des entreprises agricoles du territoire au niveau d'assurer une formation continue de la main-d'œuvre.

---

[94] Pour un développement durable, Portrait du secteur agroalimentaire dans la MRC des Sources, Avril 2012.

4.10.4 Bilan du portrait des organismes de soutien aux agriculteurs

Organismes de soutien et de formation à l'agriculture		
Faits saillants	**Forces**	**Faiblesses**
▪ Présence de plusieurs programmes d'aide financière, mais qui ne sont pas tous nécessairement adaptés au besoin de la région; ▪ Transfert de 12 entreprises agricoles depuis 2005; ▪ Implication du CLD des Sources dans plusieurs événements; ▪ Nombre important d'organismes et de programmes d'aide aux agriculteurs.	▪ Nomination d'un conseiller aux entreprises et au développement agroforestier au CLD des Sources. Il accompagne, soutient et met en réseau les producteurs agricoles.	▪ Les programmes s'appliquent à l'ensemble du Québec et ne sont pas tous nécessairement adaptés aux particularités de chaque région.
	Opportunités	**Menaces**
	▪ Présence du fonds FLI-Relève offrant aux agriculteurs le soutien nécessaire au transfert de leur exploitation, et ce, pour tous les types de production; ▪ Proactivité du CLD des Sources et de la région de l'Estrie dans l'organisation d'événements à caractère agricole.	▪ Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) risque de pénaliser les petits producteurs.

4.11 L'agrotourisme

4.11.1 L'agrotourisme au Québec

Le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec (GCAQ), dont fait partie le MAPAQ, définit l'agrotourisme comme étant « *une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte*. »

De façon générale, l'offre agrotouristique est constituée de différents produits et services :

- Visite et animation à la ferme, repas servi à la ferme, visite d'élevage de grands gibiers, etc.;
- Hébergement;
- Restauration mettant en valeur les produits de la ferme et les produits agroalimentaires régionaux;
- Promotion et vente de produits agroalimentaires;
- Centre d'interprétation agricole;
- Fromageries à la ferme;
- Vignobles;
- Érablières.

Par définition, une entreprise agrotouristique est avant tout un producteur agricole. Les entreprises agrotouristiques se différencient principalement par le fait qu'elles offrent des activités d'accueil et d'animation sur les lieux. En 2009, le MAPAQ a recensé plus de 767 entreprises au Québec œuvrant en agrotourisme.

Le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec (GCAQ) a pour mission de promouvoir et de favoriser le développement de l'agrotourisme au Québec en partageant une vision commune des perspectives de développement et des priorités d'action. Il réunit plusieurs organismes œuvrant en agrotourisme au Québec tel que :

- L'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ – un (1) représentant);
- L'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand du Québec (AATGQ – deux (2) représentants, dont un (1) producteur);
- La Fédération québécoise des organisations locales de tourisme (FQOLT – un (1) représentant);
- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ – trois (3) représentants);
- Le ministère du Tourisme (MTO – deux (2) représentants);
- Le Réseau agrotouristique et agroalimentaire de Lanaudière (RAAL – un (1) représentant);
- Les Tables de concertation agroalimentaire du Québec (TCAQ – un (1) représentant);
- L'Union des producteurs agricoles (UPA – deux (2) représentants, dont un (1) producteur);

- COORDINATION : Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec[95] (CRAAQ).

L'agrotourisme s'inscrit dans les nouvelles tendances en matière de tourisme, car ce n'est que depuis quinze (15) ans que ce genre d'activité s'est fait davantage connaître du public et des visiteurs. Le potentiel de succès de l'agrotourisme découle de plusieurs grandes tendances favorables à cette activité : le tourisme de proximité et l'escapade de dernière minute, le tourisme culinaire, la recherche d'une saine alimentation, la recherche d'authenticité, l'auto cueillette, l'attrait pour la campagne et les événements champêtres, etc.

4.11.2 L'agrotourisme en Estrie

En Estrie, on comptait en 2009, 40 fermes agrotouristiques, soit une augmentation de 8 % entre 2000 (37) et 2009 (40). Les productions concernées par cette activité sont l'élevage (ovin, caprin, équin, etc.), les fruits et les légumes, les vignes, le miel, les plantes (lavande, roses, plantes médicinales, etc.) et les érablières. Selon les données du MAPAQ[96], 88 % des entreprises offrent une visite des lieux et le tiers proposent des activités de restauration et d'hébergement. C'est la MRC de Memphrémagog qui connaît la plus forte croissante de l'offre agrotouristique de l'Estrie entre 2000 et 2009 (Tableau 5.2).

Tableau 4.17 : Évolution des entreprises agrotouristiques en Estrie par MRC

MRC	2000	2002	2005	2009
Memphrémagog	5	8	7	12
Coaticook	8	8	9	10
Granit	6	2	5	5
Haut-Saint-François	5	5	5	5
Val-Saint-François	4	4	4	4
Sources	6	3	3	3
Sherbrooke	3	1	0	1
TOTAL Estrie	**37**	**31**	**33**	**40**

Source : MAPAQ, Banque de données des entreprises liées à l'agrotourisme et Plateforme interactive de l'agrotourisme au Québec.

95 http://www.craaq.qc.ca/Groupe-de-concertation-sur-l_agrotourisme-au-Quebec

96 Agriculture et agroalimentaire en Estrie, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – Estrie, Octobre 2010.

Dans la région touristique des Cantons de l'Est, on retrouve le Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est (CACE), fondé en 1997. Ce dernier a pour objectif de développer un agrotourisme de qualité dans la région. Son mandat est de :

- Développer l'agrotourisme dans la région touristique des Cantons-de-l'Est;
- Doter la région d'un plan stratégique de développement et d'un plan d'action de l'agrotourisme, et en assurer le suivi;
- Développer le partenariat et la concertation entre les intervenants;
- Favoriser le maillage des entreprises du secteur;
- Représenter le secteur agrotouristique auprès des organismes de développement économique, touristique ou agricole à l'échelle locale, régionale et nationale;
- Favoriser la promotion de l'agrotourisme de la région.

Le CACE est très actif et organise des activités traditionnelles telles que la Tournée agrotouristique, le «5 à 7» agrotouristique et la Journée agrotourisme dans les Cantons, etc. Aussi, le projet de création de panneaux d'interprétation historique en agrotourisme a permis l'ajout de plus de 25 nouvelles entreprises grâce au Fonds de développement de l'offre touristique de Tourisme Cantons-de-l'Est, de l'aide financière du MAPAQ et de quelques CLD, dont le CLD des Sources. Le CACE organise également des campagnes de promotion, offre de la formation et favorise le réseautage via une page Facebook et son site Internet récemment disponible.

4.11.3 L'agrotourisme dans la MRC des Sources

Au sein de la MRC des Sources, on compte cinq (5) entreprises agrotouristiques de qualité.

FERME LAIT SANGLIERS DES BOIS

Située sur une terre ancestrale de Saint-Camille, la *Ferme lait sangliers des bois* offre de la viande de sanglier, de marcassin, des charcuteries et des produits maison. Des visites de la ferme sont également disponibles avec le tout nouveau centre d'interprétation du sanglier du Québec.

LE VERSANT ROUGE

Le Versant Rouge offre un service d'auto cueillette de pommes et de fraises en saison. Aussi, des confitures ou des tartinades maison sont transformées sur place de façon naturelle. Au cours de la dernière année, *Le Versant Rouge* a obtenu sa certification biologique par Écocert Canada pour le verger et la fraisière.

FROMAGERIE LA MAISON GRISE

Cette ferme ancestrale, récemment en activité et installée sur le territoire de Wotton, produit du fromage de chèvre à partir de lait de chèvre frais de leur propre élevage. Des visites de la ferme sont possibles.

COCHER CAPELLA

Dans un décor champêtre et accueillant, Cocher Capella est une savonnerie et une chèvrerie artisanale. On y conçoit des cosmétiques à partir de lait de chèvre, de produits naturels et d'huiles essentielles.

BERGERIE LA MARIE BERGÈRE

En opération depuis plus de 13 ans et située dans le village de la municipalité de Ham-Sud, la bergerie La Marie Bergère se spécialise dans la vente de produits d'agneau frais et de produits transformés. Ouverte à l'année, cette entreprise offre annuellement de faire des visites et offre la possibilité de réaliser des achats à la ferme sur réservation.

Aussi, il pourrait être intéressant de miser sur la création d'un circuit regroupant diverses fermes de la région. Cependant, leur nombre étant trop restreint, l'établissement de circuits de type hybride ou le partenariat avec des circuits régionaux déjà existants devrait être envisagé. Un effort de mise en marché doit être effectué afin de sensibiliser la population et les touristes à ce nouveau mode de voyage. Le secteur ne pourra se développer et se positionner de façon forte et durable qu'en organisant une promotion et une mise en marché plus concertées. Une image forte et crédible partagée par le secteur évite sa dilution et l'envoi de messages contradictoires auprès des divers publics cibles.[97]

Outre l'aspect promotionnel et de mise en marché de l'offre agrotouristique, il est nécessaire de miser sur sa qualité. En effet, le touriste recherche une expérience unique et authentique, un produit spécialisé et de qualité. Il faudra donc aux producteurs agrotouristiques un esprit créatif afin de répondre à cette nouvelle façon de voyager : un accueil de qualité, un service adéquat, des activités distinctives, etc. Cela nécessitera donc une gestion adaptée et des ressources humaines supplémentaires pour pallier à ces nouvelles activités.

---

[97] ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉES, présenté au MAPAQ et au ministère du Tourisme Agrotourisme : Diagnostic sectoriel / plan de développement et de commercialisation, Rapport d'analyse de la situation et diagnostic sectoriel (version finale), Juin 2006.

Pour développer l'agrotourisme dans une région, certaines conditions de base doivent être réunies à savoir :

Conditions de base	À développer au sein de la MRC des Sources	Déjà présentes dans la MRC des Sources
Entrepreneurship des producteurs	✓	
Volonté et soutien des organismes		✓
Présence de produits d'appel phare distinctif	✓	
Bonne capacité d'hébergement	✓	
Autres attraits touristiques (ex. : paysages, l'avènement futur du Parc régional du Mont Ham)		✓

La MRC des Sources possède une industrie agrotouristique encore embryonnaire et doit travailler à la mise en place de toutes les conditions de base pour développer l'agrotourisme. Les entreprises agrotouristiques sur le territoire de la MRC, ne semblent pas homogènes du point de vue de la qualité offerte, il y a donc place pour le développement, et ce, d'autant plus dans le contexte où l'agrotourisme est une activité qui gagne en popularité dans les Cantons-de-l'Est (*Plan stratégique de développement de l'offre touristique 2012-2017*[98]).

Le caractère bucolique de son offre et la proximité des principaux bassins émetteurs touristiques permettent de croire que la MRC des Sources a un potentiel certain pour un développement agrotouristique fort.[99]

---

98 Axe 4 : Favoriser le développement des entreprises agrotouristiques et renforcer le réseautage des secteurs agricole, touristique et culturel de la région.

99 Pour un développement durable, Portrait du secteur agroalimentaire dans la MRC des Sources, Avril 2012.

4.11.4 Le tourisme gourmand dans la MRC des Sources

Alors que l'agrotourisme est une activité touristique complémentaire à l'agriculture, mettant en relation les agriculteurs et les touristes, le tourisme culinaire, aussi appelé tourisme gourmand, est une expérience culinaire mettant en valeur les produits locaux d'une région, se pratiquant aussi bien dans un restaurant, une ferme, un marché public, une boutique, etc.

Voici quelques exemples d'activités de tourisme gourmand :

MARCHÉ PUBLIC MANTE DU CARRÉ ET LE CAFÉ DE LA MANTE

Le marché public Mante du Carré, situé à Danville, est un marché ouvert tous les samedis de l'année. Les producteurs et artisans de la région s'y retrouvent pour vendre leurs produits : des viandes (agneau, veau, volailles), pains cuits sur feu de bois, produits de l'érable, chocolats, pâtes fraîches, miel, légumes, fromages, végépâtés, germinations, savons artisanaux, chandelles à la cire d'abeille, etc. La mission du marché public Mante du Carré est la promotion des produits locaux dont la provenance est connue et permettant les échanges entre le producteur et le consommateur. Le café-resto de la Mante met en vedette les produits du marché et offre des menus à saveurs locales.

RESTAURANT LE TEMPS DES CERISES

Le restaurant, situé à Danville dans une ancienne église presbytérienne, propose une fine cuisine régionale, fameuse pour son saumon, l'agneau des Cantons, le caribou et son pain maison. L'établissement offre également des cours de cuisine avec des ateliers thématiques selon les saisons.

Des marchés complémentaires à l'agrotourisme se sont également développés dans les dernières années avec l'animation de foires agricoles, les marchés publics saisonniers, les festivals en tout genre, etc.

4.11.5 Perception des agriculteurs en regard de l'agrotourisme

L'agrotourisme est une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte. Suivant cette définition, on constate que très peu d'entreprises agricoles sur le territoire de la MRC des Sources y correspondent. En effet, selon les données du sondage, il semblerait qu'une minorité d'entreprises se disent productrices agrotouristiques. Ces derniers offrent toutefois un panel d'activités diversifiées qui varient entre la vente de produits (transformés ou non), les visites à la ferme, l'animation extérieure voire même diverses activités de plein air. Un créneau de l'agrotourisme qui semble sous exploité sur le territoire de la MRC est l'offre de service d'hébergement à la ferme et l'offre de service de restauration et/ou table champêtre.

La transformation à la ferme est un autre volet de la production agricole qu'il était intéressant d'analyser sur le territoire de la MRC des Sources. En effet, grâce au sondage, la MRC des Sources fut en mesure de déceler parmi les répondants la tendance selon laquelle ce sont plus particulièrement les productions de type apicole et acéricole qui se démarquent au niveau de la transformation à la ferme. Il est important de faire une distinction entre agrotourisme et transformation à la ferme puisqu'effectivement, selon les données du sondage, la majorité des entreprises qui s'identifie comme entreprise agrotouristique réalise leur propre transformation à la ferme, toutefois, un nombre important d'entreprises réalise également leur propre transformation sans toutefois être des producteurs agrotouristiques. L'adéquation entre transformation à la ferme et agrotourisme n'est donc pas un référant adéquat sur le territoire de la MRC des Sources, mais peut tout de même identifier un certain potentiel pour le développement de cette activité connexe à l'agriculture sur notre territoire.

Le sondage nous permet également de mieux comprendre pourquoi l'agrotourisme ne se développe pas plus sur notre territoire malgré un potentiel certain pour cette activité. En effet, il semblerait que les principales raisons de la faible exploitation de ce potentiel reposent sur un manque de temps qui par le fait même dénote une problématique d'accessibilité à une main-d'œuvre spécialisée, ainsi que du nombre élevé de contraintes règlementaires.

4.11.6 Bilan de l'agrotourisme

AGROTOURISME		
Faits saillants	**Forces**	**Faiblesses**
▪ Secteur d'activité peu développé actuellement sur le territoire de la MRC des Sources. ▪ Présence de commerces spécialisés en tourisme culinaire. ▪ Peu d'hébergement touristique au sein de la MRC. ▪ La région des Cantons-de-l'Est est une des pionnières en agrotourisme au Québec.	▪ Tourisme gourmand en développement. ▪ Quelques entreprises agrotouristiques établies. ▪ Région des Cantons-de-l'Est très organisée, avec une réelle volonté de développer l'agrotourisme.	▪ Emplois saisonniers et salaires peu élevés.
	Opportunités	**Menaces**
	▪ Secteur d'activité qui constitue une nouvelle tendance en matière de tourisme : tourisme de proximité, tourisme culinaire, recherche d'une saine alimentation, recherche d'authenticité, attrait pour la campagne et événements champêtres, etc. ▪ Levier économique privilégié pour le secteur agroalimentaire de la MRC. ▪ Profiter des sites touristiques et de l'avènement du Parc régional du Mont Ham pour faire connaître le milieu rural et les services offerts : séjour à la ferme, marché public, etc. ▪ Les producteurs sont de plus en plus intéressés à développer des produits locaux offrant des opportunités de commercialisation en circuits courts : ventes à la ferme, marchés publics, etc.	▪ Difficulté d'offrir une offre locale basée uniquement sur l'agrotourisme en raison de sa faible représentativité au sein de la MRC des Sources. Cette offre est dépendante de l'offre régionale et se doit d'être greffée à une offre locale complémentaire, qu'elle soit culturelle, récréotouristique, etc. ▪ Demande une grande disponibilité aux producteurs. ▪ LPTAAQ contraignante par sa définition de l'agrotourisme pouvant entraver le développement de l'agrotourisme et des activités agrotouristiques mises en place par les producteurs agricoles notamment pour les volets hébergement, restauration et animation considérées comme des activités commerciales non agricoles.

4.12 Transformation, distribution alimentaire et mise en marché

4.12.1 La transformation agroalimentaire

Selon une étude réalisée par le MAPAQ-Estrie, il existe trois grandes catégories de transformateurs alimentaires : les transformateurs qui fabriquent essentiellement des aliments, celle des producteurs agricoles qui transforment des produits et celle des transformateurs qui pratiquent également une autre activité que la production agricole telle que la distribution ou le commerce de détail.[100]

4.12.2 La transformation agroalimentaire en Estrie

En 2009, 206 entreprises de transformation sont répertoriées sur le territoire de l'Estrie. 87 % d'entre elles réalisaient un chiffre d'affaires inférieur à un (1) million de dollars, dont près de 40 % à un revenu inférieur à 100 000 $.

Selon les données du MAPAQ, dans la région de l'Estrie, la transformation alimentaire compte plus de 1 700 emplois permanents ou saisonniers en 2009. C'est une diminution de 6,3 % de 2000 à 2009.

Ces entreprises exercent souvent leurs activités dans la transformation des fruits et légumes avec une croissance de 22 à 48 entreprises entre 2000 et 2009. Les productions de mets préparés (de 5 à 11 entreprises) et des produits laitiers (de 10 à 15 entreprises) connaissent également une croissance pendant cette même période.

4.12.3 La transformation agroalimentaire dans la MRC des Sources

En 2009, 18 entreprises de transformation sont répertoriées sur le territoire de la MRC des Sources, soit une augmentation de 38 % entre 2004 à 2009. 8,7 % des entreprises de transformation de l'Estrie se trouvent dans la MRC des Sources.

Trois (3) secteurs alimentaires regroupent 50 % des entreprises de transformation : les fruits et les légumes (16,6 %), les produits de l'érable (16,6 %) et les viandes et les volailles (16,6 %), (Tableau 6.1).

Les entreprises œuvrant dans l'abattage et de la transformation des viandes et des volailles sont un employeur important au sein de la MRC. Cependant, les difficiles conditions de travail entrainent des difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre. Selon les dernières données du CLD des Sources, en 2012, une forte majorité (83 %) des entreprises de transformation sont de petite taille, puisqu'elles comptent dix (10) employés permanents ou moins.

En 2010, Viandes Laroche a procédé à la construction, à Asbestos, d'un abattoir et d'un centre de distribution, en plus d'acquérir des équipements spécialisés. Viandes Laroche est un chef de file dans la distribution et la vente de produits de bœuf, de porc, de veau, de volaille et de charcuteries au Québec. C'est un investissement de 10 M$ qui a permis également de créer plus de 30 emplois sur une période de deux ans et de consolider les 57 emplois existants. Ce nouvel abattoir permet la transformation complète des produits certifiés.

---

[100] Profil de la transformation alimentaire en Estrie, MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2006.

Tableau 4.18 : Évolution du nombre d'entreprises dans le secteur de la transformation alimentaire dans la MRC des Sources entre 2004 et 2009

Secteur alimentaire	2004	2009
Fruits et légumes	1	3
Produits de l'Érable	2	3
Viandes et volailles	4	3
Boulangeries et pâtisseries	1	2
Mets préparés	0	2
Boissons alcoolisées	0	1
Produits du miel	2	1
Produits laitiers	1	1
Autres[101]	2	2
TOTAL MRC des Sources	**13**	**18**

Source : MAPAQ-Estrie, document interne et Profil de la transformation alimentaire en Estrie, 2006

4.12.4 Distribution des produits agricoles

Le secteur de la distribution des aliments boucle la chaîne agroalimentaire. Généralement, afin de passer des producteurs aux consommateurs, et en passant par les entreprises de transformation, il y a les distributeurs. Le réseau de distribution se divise en cinq (5) points : la vente au détail, la vente directe au consommateur, l'hôtellerie et la restauration, l'industriel et l'institutionnel.[102]

Selon le MAPAQ, en 2009, la MRC des Sources comptait 17 grossistes sur son territoire, soit 24 % des grossistes Estriens (71). C'est une croissance considérable de 325 % depuis 1997. On les retrouve dans les secteurs des produits laitiers, des fruits et légumes, des produits mixtes et de l'eau.

Toujours selon le MAPAQ, pour les commerces de détail alimentaires, il y avait 22 entreprises sur le territoire de la MRC des Sources en 2009, ce qui représente seulement 4,5 % des magasins alimentaires de l'Estrie. Cependant, ce nombre tend à décroitre puisqu'on constate une diminution de 29 % du nombre de commerces entre 1997 et 2009, ce qui est plus que l'Estrie qui a perdu 19 % de ses commerces sur cette même période (Tableau 6.2).

---

[101] Confiseries, chocolateries, pâtes alimentaires, farines, herberies et boissons chaudes ou froides.
[102] Cafétéria, centre alimentaire d'école, d'hôpitaux, de centres d'hébergement ou de détention, etc.

Comme il a été vu dans les pages précédentes, il existe un marché public sur le territoire de la MRC des Sources.

Tableau 4.19 : Évolution du commerce de détail alimentaire dans la MRC des Sources

Commerce de détail	1997	2001	2005	2009
Épicerie, dépanneur, fruits et légumes	17	14	12	9
Boucherie	3	3	4	2
Divers (confiserie, eau, poissonnerie)	1	0	0	2
Épicerie-boucherie	5	1	2	2
Friandises	1	1	1	2
Hypermarché	2	2	2	2
Boulangerie/Pâtisserie	1	1	2	1
Pâtisserie	0	1	1	1
Marché public	0	0	0	1
Aliments naturels	1	0	0	0
Charcuterie/Fromagerie	0	0	0	0
MRC des Sources	31	23	24	22

Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) de l'Estrie

Certains commerces plus spécialisés sont bien représentés sur le territoire de la MRC. Notons que cette liste n'est pas exhaustive.

Tableau 4.20 : Offre de commerces spécialisés

	Entreprises	Localisation	Description	Nb employés
TOURISME GOURMAND	**Marché public Mante du Carré et le café de la Mante**	Danville	La Mante est un marché public ouvert à l'année avec ses artisans et producteurs. On y trouve également un espace café avec une aire de restauration du marché.	4
	Fromagerie Proulx Inc.	Saint-Georges-de-Windsor	La fromagerie Proulx produit, selon une longue tradition datant des années 1940, le « petit lait », c'est-à-dire le fromage juste avant sa transformation en grain. Le succès et la popularité du petit lait sont tels, que la production est organisée pour faire en sorte que le petit lait soit prêt à l'heure du souper. Les clients viennent par dizaine s'attabler sur place et parmi eux on retrouve de nombreux visiteurs et touristes.	14
	L'Oiseau Bleu	Asbestos	La Fromagerie est spécialisée dans la production de formages fins à croûte fleurie de vache et de chèvre régulière et persillée. On y transforme du lait de vache pour produire du fromage en P'tit lait ainsi que du fromage de type cheddar.	n.d.
	Le Versant Rouge	Saint-Georges-de-Windsor	Le verger Le Versant Rouge offre la possibilité de cueillir des fraises et des pommes en saison. Une boutique permet d'acheter les produits transformés sur place de façon artisanale. Visites de groupes disponibles.	3
AGROTOURISME	**Ferme Lait sangliers des bois**	Saint-Camille	Située sur une terre ancestrale, cette ferme offre de la viande de sanglier, de marcassin, des charcuteries et des produits maison. Des visites de la ferme sont disponibles ainsi qu'un Centre d'interprétation du sanglier du Québec.	n.d.
	La Maison Grise	Wotton	Les propriétaires de cette ferme produisent du formage avec le lait des chèvres qu'ils élèvent. Aussi, des visites de la ferme sont possibles.	n.d.

	Maison Exilia Celor	Danville	Au cœur d'un magnifique domaine, loge l'atelier-boutique de la maison Exilia Celor et ses produits d'hygiène corporelle, savons artisanaux, cosmétiques et autres produits domestiques fabriqués uniquement à partir d'huiles végétales et d'huiles essentielles intégrales. Ouvert au public le samedi 10 h à 18 h et le dimanche 10 h à 17 h.	n.d.
ATELIER - SAVON	**Cocher Capella**	Danville	L'entreprise Cocher Capella est une chèvrerie savonnerie qui permet de découvrir les chèvres et les produits de l'atelier artisanal. Cocher Capella est ouvert à l'année.	n.d.

L'offre de restauration, *fine cuisine et table champêtre,* est limitée dans la MRC avec deux (2) établissements pour une capacité régulière de 135 places (Tableau 6.4), soit environ 13% de l'offre totale de la MRC. Proposant une fine cuisine concoctée à partir de produits locaux tels l'agneau, le canard, le wapiti, le bison et des fleurs, légumes, fines herbes du jardin, l'Auberge Restaurant *La Mara*, située à Ham-Sud, a obtenu la certification provinciale de Table aux Saveurs du Terroir. Notons cette distinction comme élément d'opportunité pour d'éventuels développements de nature agrotouristique.

Tableau 4.21 : Offre de restauration *Fine cuisine régionale et Table champêtre*

Entreprises	Description	Localisation	Capacité	Forfaits
Le Temps des Cerises	Le restaurant, situé à Danville dans une ancienne église presbytérienne, propose une fine cuisine régionale, fameuse pour son saumon, l'agneau des Cantons, le caribou et son pain maison. L'établissement offre également des cours de cuisine avec des ateliers thématiques selon les saisons.	Danville	70 (+ 30 en terrasse)	Oui
Auberge Restaurant *La Mara*	Le restaurant propose une cuisine raffinée composée de produits fermiers locaux ainsi que des fleurs et des légumes du jardin.	Ham-Sud	65	Oui

Source: Guide touristique 2011-2012 MRC des Sources. Mise à jour effectuée par Urbanex en mai 2013.

D'autres types de restaurants sont accessibles dans la MRC des Sources. Selon le MAPAQ, en 2009, il y avait 59 établissements de restauration (Tableau 6.5).

Tableau 4.22 : Évolution du secteur de la restauration dans la MRC des Sources

Restauration	1997	2001	2005	2009
Restaurant	14	24	23	22
Casse-croûte	16	12	14	14
Bar laitier	1	1	3	2
Brasserie	2	1	2	1
Service rapide	2	1	1	1
Cabane à sucre	1	1	0	1
Bar salon/taverne	3	2	0	0
Mets à emporter	0	0	0	0
Total partiel catégorie « Restaurant »	39	42	43	41
Centre d'accueil	7	6	6	7
Cafétéria-enseignement	4	6	5	4
Garderie	1	1	1	3
Traiteur	3	3	4	3
Hôpital	1	1	1	1
Cafétéria	2	2	1	0
Camp vacances	1	0	0	0
Camp/pourvoirie	0	0	0	0
Cantine mobile	0	0	0	0
Total partiel catégorie « Hôpital-Institution »	19	19	18	18
MRC des Sources	58	61	61	59

Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) de l'Estrie

4.12.5 Mise en marché

Selon le rapport Pronovost[103], au Québec, la mise en marché des produits agricoles est régie par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., chapitre M-35.1)*. Cette loi vise la classification, la transformation, l'entreposage, l'offre de vente, l'expédition aux fins de vente, le transport, le parcage, la vente, l'achat, la publicité et le financement des opérations ayant trait à l'écoulement des produits, et ce, dans le but d'augmenter le revenu des producteurs agricoles. Le pouvoir réglementaire découlant de cette Loi relève de l'Agence de mise en marché soit un syndicat agricole.

On dénombre 17 plans conjoints de mise en marché collective en agriculture pour le lait, le porc, les bovins, la volaille, les œufs de consommation, les œufs d'incubation, les ovins, la chèvre, le lapin, les céréales, la pomme, la pomme de terre, les légumes destinés à la transformation, le tabac, le bleuet du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le bois de la forêt privée. Certains produits ne sont pas couverts par ces plans conjoints, soit les productions maraichères, les cultures en serre, les canneberges, l'horticulture ornementale, le miel et les petits fruits. Également, les ventes à la ferme ne sont pas touchées par ces plans conjoints.

Dans le rapport Pronovost, il est fait mention de la situation particulière que vivent les producteurs-transformateurs qui n'ont pas droit de vote au sein de leur propre syndicat sur toute question relative aux prix des produits agricoles. Curieusement, ces derniers sont considérés comme des acheteurs de produits donc en situation de conflit d'intérêts. À cet égard, le rapport fait état des porte-paroles de nombreuses agences de mise en marché collective qui demandent des assouplissements et des accommodements pour répondre aux nouvelles réalités du marché. Ils proposent des éléments à changer dont :

- La vente aux circuits courts de distribution (donner de la latitude aux producteurs afin qu'ils puissent vendre à la ferme);
- Des ententes complémentaires sur les produits différenciés.

Au sein de la MRC des Sources, une démarche de sensibilisation et de mise en valeur des produits régionaux a vu le jour en 2006. Cette démarche souhaite favoriser l'achat local par l'entremise de quelques actions dont la création d'un site Internet www.vitrinedessources.com mais aussi par l'intermédiaire d'un logo pour l'achat local. Ce logo identifie les aliments tout autant que les pièces artisanales issues de la MRC des Sources. Chaque vente permet de faire savoir au consommateur qu'il a encouragé une entreprise locale (projet « Retour aux sources »).

---

[103] Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Février 2008.

4.12.6 Perception des agriculteurs en regard de la transformation, de la distribution et la mise en marché

Il semblerait que la majorité des agriculteurs n'ont jamais expérimenté la mise en marché locale de leurs produits agroalimentaires issus de leurs surfaces cultivées. En ce sens, il devient intéressant de se questionner à savoir si l'inexpérience des agriculteurs envers la mise en marché locale de leurs produits s'appuie sur un désintérêt ou plutôt sur l'absence de besoin. Il semblerait, selon le sondage réalisé par la MRC que la majorité des agriculteurs répondants semblent exprimer un manque d'intérêt pour le développement de la mise en marché locale, à l'exception des producteurs acéricoles, apicoles et de maïs sucré. Toutefois, il est important de relever qu'un nombre important de répondants exprimait une ouverture à une commercialisation plus locale des produits alimentaires pour animaux telle la vente de céréales, de foin et de fourrage.

Dans un autre ordre, le sondage cherchait à vérifier l'intérêt des répondants vis-à-vis de la vente dans un marché public sur le territoire de la MRC. Il semble que les agriculteurs de la région ne soient pas particulièrement intéressés par cette alternative. Toutefois, pour ceux ayant témoigné leur intérêt à ce sujet, la grande majorité souhaitait être membre d'un réseau de mise en marché locale, voire même supra locale.

La tendance qui se dégage de cette section repose sur un désintéressement quasi généralisé pour la mise en marché locale de la production exprimée par les entreprises agricoles du territoire de la MRC des Sources. Cela s'explique sans doute par les types de productions dites contingentées majoritairement présentes sur notre territoire. En effet, le fait que la plupart des agriculteurs voient leur production mise en marché par diverses agences de ventes spécialisées, telles les différentes fédérations agricoles, plutôt que par eux-mêmes, fait en sorte que la préoccupation d'une mise en marché de leur production est quasi inexistante.

4.12.7 Bilan de la transformation, de la distribution et de la mise en marché

TRANSFORMATION, DISTRIBUTION ET MISE EN MARCHÉ		
Faits saillants	**Forces**	**Faiblesses**
▪ Les entreprises de transformation sont de petite taille; ▪ Trois (3) secteurs alimentaires regroupent 50 % des entreprises de transformation de la MRC : les fruits et les légumes (16,6 %), les produits de l'érable (16,6 %) et les viandes et les volailles (16,6 %); ▪ Construction d'un abattoir à Asbestos favorisant l'accès à des produits agroalimentaires régionaux; ▪ Difficulté de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre. ▪ Création d'un site Internet favorisant l'achat local.	▪ Volonté régionale et provinciale de développer des circuits courts et des produits à forte valeur ajoutée; ▪ Grande implication du CLD avec les projets: vitrine des sources et retour aux sources; ▪ Présence de plusieurs entreprises phares sur le territoire; ▪ Présence d'une culture d'innovation forte en recherche et en développement (VSC, Cultur'innov, etc.).	▪ Distribution locale insuffisamment développée; ▪ Conditions d'emploi désavantageuses; ▪ Main-d'œuvre de qualité difficile à retenir.
	Opportunités	**Menaces**
	▪ Tendance des consommateurs qui se dirigent vers l'achat local, le prêt à consommer, les produits à valeur ajoutée, et qui ont des préoccupations pour la santé et l'environnement; ▪ Profiter de l'engouement pour le terroir et les produits locaux en développant des produits porteurs; ▪ Miser sur la concertation et le maillage de la filière agroalimentaire comme levier de développement; ▪ Plusieurs produits locaux doivent être développés sur le marché de l'exportation.	▪ Manque de temps de la part des producteurs pour s'impliquer dans cette démarche; ▪ Difficile accès au marché pour les petites entreprises de transformation; ▪ Normes et règlementations de plus en plus exigeantes; ▪ Manque d'adaptation des entreprises; ▪ Accroissement de la concurrence étrangère; ▪ Produits locaux insuffisamment mis en avant (manque de visibilité); ▪ Main-d'œuvre insuffisante.

5. PRIORISATION DES ENJEUX ET DIAGNOSTIC

5.1 Les enjeux du PDZA des Sources

Dans le précédent portrait, il fut possible de prendre connaissance de l'ensemble des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités qui pèsent sur chacun des secteurs de notre zone agricole selon nos relevés statistiques et le sondage réalisé auprès de nos producteurs. Par cela, nous fument en mesure d'établir avec grande précision l'état actuel de ce secteur économique fort important pour la MRC et de mettre en lumière les enjeux stratégiques de développement sur lesquels concentrer les efforts des acteurs du milieu. Voici les neufs (9) enjeux stratégiques relevés à la suite du portrait :

La planification et la multifonctionnalité du territoire :
Lorsqu'il est question de cet enjeu, le portrait fit ressortir l'importance d'une bonne planification ayant comme préoccupation centrale l'agriculture en son sens large. Il faut protéger les entreprises agricoles et permettre leur développement tout en respectant les objectifs de développement résidentiel des municipalités rurales. Pour ce faire, un encadrement du développement, une bonne cohabitation des usages et la mise en valeur de la multifonctionnalité de l'agriculture pour les milieux ruraux ne sont que quelques éléments essentiels à ne pas oublier.

L'économie
Il est évident que les préoccupations de développement économique sont au cœur de ce portrait et des réponses au sondage. L'importance de préserver en bonne santé financière les entreprises agricoles du territoire et d'assurer le développement de nouvelles entreprises est très certainement l'enjeu majeur qui transcende l'ensemble de la démarche du PDZA des Sources.

L'agrotourisme
Cet enjeu est central lorsqu'il est question de la diversification économique des entreprises agricoles sur le territoire de la MRC. Situé au cœur d'une des régions touristiques les plus fréquentées au Québec (Cantons de l'Est), c'est à se demander pourquoi l'agrotourisme de la MRC des Sources n'est pas plus développé. Dans les faits, l'enjeu de l'agrotourisme sous-tend de nombreux défis. Que ce soit au niveau de la rentabilité, de la petitesse du marché local, des besoins de réseautage, etc., l'agrotourisme est très certainement un enjeu de développement important de notre secteur agricole.

La relève agricole
Le présent portrait a dressé un bilan plutôt sombre de la relève agricole dans la MRC. En effet, la région est aux prises avec des difficultés économiques importantes, l'exode des jeunes est une réalité qui frappe considérablement notre territoire, il est difficile pour la relève d'avoir accès au financement et l'augmentation croissante du prix des terres s'ajoute comme défi à leur l'accessibilité. Il est également nécessaire de retenir que la relève agricole est quotidiennement confrontée à la complexité des

démarches administratives relatives au démarrage, sans oublier que la faible valorisation du métier d'agriculteur dans la société d'aujourd'hui en décourage plus d'un. Tous ces éléments démontrent les défis immenses de cet enjeu et fait ressortir l'importance cruciale de la relève pour la pérennité de l'agriculture dans la région.

La main-d'œuvre

Autre enjeu important, le soutien technique et professionnel en entreprise. Le portrait a présenté plusieurs problématiques importantes en ce qui a trait aux besoins de main-d'œuvre des entreprises du territoire. Qu'il s'agisse des difficultés de rétention, des problématiques d'attractivité des entreprises, des besoins spécifiques et spécialisés non comblés, du vieillissement de la population et des défis à venir tant économique que de ressources humaines pour les entreprises agricoles de la région, il est clair que les défis relatifs aux besoins de main-d'œuvre sont grands.

La formation

Qu'il soit question de formation continue, de formation professionnelle et technique ou de formation en gestion, tous s'entendent pour dire qu'il est essentiel d'être à jour et formé pour exercer un métier aussi multidisciplinaire que celui d'agriculteur. Toutefois, dans le précédent portrait, il fut mis en évidence qu'il existe sur le territoire de la MRC un manque de formation de proximité, une formation peut-être mal ciblée ou un manque de connaissance de ce qui existe et de ce qui devrait être nécessaire pour les agriculteurs. Est-ce le manque de temps ou les trop grandes exigences de gestion quotidienne de l'entreprise qui teintent ce bilan de la formation sur le territoire de la MRC ? Toutefois, il devient évident qu'il s'agit d'un enjeu important pour le développement et la pérennité des entreprises agricoles.

La transformation, la distribution et la mise en marché

Le précédent portrait a permis de mieux comprendre un tel enjeu et les faiblesses et menaces qui l'affectent. En effet, qu'il s'agisse des problématiques au niveau de la distribution locale, des défis importants au niveau de la main-d'œuvre et de sa rétention, le manque de temps, les difficultés d'accès au marché pour les plus petites entreprises de transformation, le manque d'adaptation des entreprises et les défis de visibilité des produits locaux, la transformation, la distribution et la mise en marché est définitivement un enjeu important et central pour la croissance et la diversification des entreprises du territoire.

L'environnement

Enjeu large et intrinsèque à l'agriculture, l'environnement est sans aucun doute une préoccupation quotidienne pour les producteurs agricoles. L'importance de préserver l'environnement et d'adapter les types de cultures et les modes d'exploitation dans un souci de préservation de l'environnement est définitivement un enjeu important pour le développement de l'agriculture.

L'aspect social et relationnel de l'agriculture

Il est difficile de mesurer statistiquement un tel enjeu puisqu'aucune donnée claire n'est relevée sur cet aspect de la vie des agriculteurs. Toutefois, dans le sondage réalisé au début de la démarche, les besoins de vacances, le surmenage, les pressions sociales et économiques et la solitude sont ressorties, entre autres, comme étant des irritants importants pour les producteurs.

5.2 Priorisation des enjeux du PDZA des Sources

Face au constat du portrait et du sondage, il est ressorti clairement que les efforts premiers pour le développement de la zone agricole de la MRC des Sources devraient prioritairement se concentrer à stabiliser les acquis, structurer et former adéquatement une relève, protéger nos fermes familiales et diversifier et sécuriser les sources de revenus des entreprises. C'est donc dans la continuité de ce constat que les enjeux de ***Relève, Planification et multifonctionnalité, Transformation, distribution et mise en marché***, furent identifiés comme étant les principaux à prioriser pour cette première version du plan d'action du PDZA des Sources.

Dans le cadre d'une telle démarche, il est important de mentionner que la réalisation d'une priorisation ne vient pas sous-entendre que l'ensemble des autres enjeux est évacué de la suite de la planification. Bien au contraire, la MRC des Sources a pris soin de s'assurer que la zone agricole soit analysée dans un esprit global et transversal afin de s'assurer que le diagnostic précis des enjeux priorisés prenne bien en compte l'impact que peut avoir l'ensemble des enjeux sur le développement de l'agriculture. Afin de mieux comprendre le dernier élément relevé, le schéma suivant permet de visualiser ce concept de globalité :

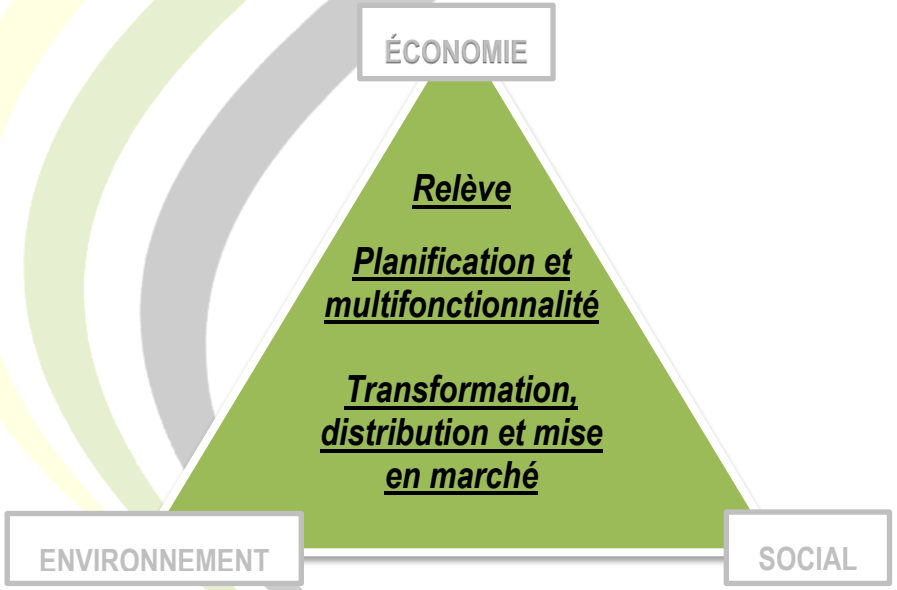

Par le schéma ci-haut, il est possible de constater l'importance accordée par la MRC des Sources aux trois composantes du développement durable dans tout le processus. Les enjeux économique, environnemental et social agissent comme balises pour encadrer le développement des enjeux de la relève, de la planification et multifonctionnalité et de la transformation, distribution et mise en marché. C'est en procédant ainsi et en s'assurant de cadrer les objectifs de développement pour ces enjeux de l'agriculture que la MRC sera en mesure avec une telle planification de proposer des actions englobantes et structurantes pour un avenir durable de son secteur agricole.

DIAGNOSTIC DES TROIS ENJEUX PRIORISÉS

Afin d'approfondir, au-delà des données statistiques et pour valider les informations relevées au sondage, la MRC a tenu trois journées complètes de discussion avec des intervenants spécialisés dans le domaine agricole de notre région accompagnés de plusieurs agriculteurs. Ces journées de travail, sous la forme de comités techniques, permirent d'établir un diagnostic clair et précis pour chacun des trois enjeux. À noter que les résultats du sondage, ainsi que le portrait réalisé, servirent de base de discussion des différentes journées afin de bien établir les forces sur lesquelles construire, les faiblesses à travailler, les menaces à éviter et les opportunités à saisir pour la réalisation du plan d'action par la suite.

5.3 LA RELÈVE

Comme partout au Québec, la MRC des Sources connaît une situation préoccupante en ce qui a trait à l'établissement et au retrait en agriculture. Tranquillement, les campagnes se vident de leurs agriculteurs. Dans le sillon de la chute du nombre de fermes, la population agricole vieillissante peine à se renouveler. Il n'y a pas assez de relève pour remplacer les départs à la retraite. Les jeunes agriculteurs doivent également faire face à des perceptions extérieures négatives quant aux conditions de travail souvent moins avantageuses que dans d'autres secteurs et des constats alarmants comme la hausse dramatique de la détresse psychologique en milieu agricole.

Autrefois, les gens naissaient, grandissaient, travaillaient et vieillissaient sur la ferme, et les activités se passaient de génération en génération sans trop de complexité. Bien que plusieurs jeunes agriculteurs reprennent les rênes de la ferme familiale, par vocation ou parce qu'ils souhaitent conserver le mode de vie qu'ils ont toujours connu, le transfert n'est plus aussi facile qu'auparavant. Il n'est plus automatique et fait face à une problématique de financement.

Également, plusieurs jeunes agriculteurs choisissent plutôt de créer leur propre entreprise agricole et se butent souvent à des problèmes de financement. Le besoin en capital est si grand, qu'ils ne peuvent se lancer dans de grandes productions céréalières ou laitières. Ils optent alors pour des productions émergentes, soit pour la culture biologique, soit pour des productions diversifiées telles que les champignons. Le démarrage est ardu, mais l'espérance de vie de ces entreprises agricoles après la deuxième année est toutefois reconnue comme étant l'une des plus élevées. Or, si la relève agricole est nécessaire pour produire des aliments, une population agricole épanouie et prospère est aussi l'élément essentiel d'un tissu rural dynamique.

5.3.1 BILAN DIAGNOSTIC : Relève

FORCES

- Grande culture coopérative dans la MRC des Sources
- Volonté régionale de soutenir et former la relève pour la mettre en lien avec les producteurs ayant des besoins en la matière (création rendez-vous de la relève)
- Volonté politique de soutenir et d'accompagner les entreprises agricoles dans leur développement (embauche d'un agronome CLD)
- Milieu conscient des tendances écologiques et responsables
- Climat et qualité des sols favorables à une grande variété de productions
- Rapport qualité/prix pour les terres est excellent comparativement aux régions avoisinantes (favorise l'accessibilité)
- La MRC se situe à proximité des grands centres (Sherbrooke, Victoriaville et Drummondville) (social et masse critique)
- Proximité des établissements de formation (DEP, AEC, DEC) situés à (Victoriaville et Coaticook)
- Possibilité de faire partie ou de développer une mise en marché organisée et structurée
- Direction régionale du MAPAQ proactive au soutien de l'agriculture dans le milieu
- Grande présence de fermes familiales et volonté de conserver ce modèle
- Offre de service-conseil en région vaste, spécialisée, efficace et de qualité
- Relève dynamique, impliquée et intéressée qui participe au développement du milieu agricole (ex. : salon de diversification agricole de Saint-Camille)
- Plusieurs services sont offerts (suivi technicoéconomique), soutien financier aux agriculteurs par le Réseau agriconseil
- Présence de service de partage limité et conditionnel d'avant-garde permettant des économies d'échelle (CUMA)

FAIBLESSES

- Besoin en capital important pour le démarrage d'une entreprise
- Entreprises agricoles peu sensibilisées à l'importance de l'innovation face à la concurrence mondiale
- L'état actuel du milieu agricole le rend moins attractif pour la relève : réduction du nombre de fermes, hausse de la taille de celles-ci, gonflement des actifs, augmentation de la dette, fluctuation des revenus, vieillissement de la population agricole
- Les producteurs n'obtiennent pas le juste prix par rapport à la qualité de leurs produits et de leur mode de production versus la concurrence mondiale (ex.: resserrement des normes environnementales et phytosanitaires, prise en compte des impératifs du développement durable)
- Les conditions d'emploi moins avantageuses que dans d'autres secteurs économiques (peu de vacances, travail 7 jours sur 7)
- Situation économique difficile, nécessité de travailler à temps partiel qui induit une réduction des opportunités de subventions
- Trop de relèves n'ont pas ou peu de compétence en gestion, méconnaissance des conjonctures et de ses impacts sur la santé de leur entreprise
- Transfert souvent mal planifié, sur une courte période (besoin d'une période de 10 à 12 ans en partenariat)
- Vision à court terme, peu ou pas de placement pour la retraite, trop d'investissements dans l'immobilisation de l'entreprise entraînant souvent une surcapitalisation et un endettement très élevé
- Méconnaissance des outils financiers offerts et des véhicules aidant au transfert, absence d'un réseau, d'un service centralisé pour la relève
- Problématique de gestion de temps. Difficile de les solliciter pour une planification ou pour de l'éducation.
- Prix sur le marché des biens ne reflètent pas leur valeur économique (pression inflationniste), les entreprises de petites superficies (fermettes) deviennent de moins en moins accessibles
- Le prix des fermettes est surévalué comparé à leur potentiel de production (superficies trop petites, bâtiments désuets, maisons de ferme nécessitant d'importantes rénovations, etc.)
- L'isolement est un phénomène très présent (réduction et quasi-absence de vie sociale)
  - Célibat
  - Diminution des contacts sociaux (période de travail 7jours sur 7)
  - Problématique de gestion de temps, pour se perfectionner, se former

MENACES

- Difficulté d'obtenir le capital nécessaire pour démarrer (capital nécessaire et peu de garantie pour soutenir investissement) et démarches administratives complexes, les niveaux de rendement sont insuffisants pour les produits à commercialiser
- Profession peu valorisée dans la société d'aujourd'hui, mauvaises conditions de travail et peu d'avantages compétitifs
- Contexte de décroissance démographique rurale important
- Endettement sans précédent des agriculteurs
- Montée inquiétante de la détresse psychologique en milieu agricole
- Peu de gens peuvent prendre une pause de leur entreprise, faute de ressources financières et humaines
- Problématique de gestion de temps, pour se perfectionner, se former accompagnée d'une inaccessibilité technique ou financière aux TIC
- Problématique pour le transfert de patrimoine (communication intergénérationnelle), transfert trop souvent précipité et à court terme
- Manque d'encadrement après le démarrage et dans la croissance
- Dans de nombreux cas, le démantèlement d'une entreprise est plus rentable pour le cédant que de favoriser un transfert
- Insécurité financière à la retraite (dépends presque exclusivement de la vente des actifs), peu de mécanismes d'épargne et méconnaissance de la formule vendeur-prêteur et des sécurités qui s'y attachent
- Offre de formation, bien que vaste, est très peu utilisée et semble mal communiquée aux entreprises (ne rejoint pas les entreprises cibles)
- Perception erronée du peu d'offres de formation gratuites (ce qui ne coûte rien ne vaut rien)
- Méthodes de production non conventionnelles jugées très exigeantes : techniques complexes, main-d'œuvre plus dispendieuse, rendements irréguliers et parfois insuffisants ou accessibles uniquement après plusieurs années, etc.
- Secteur d'affaires en constant changement au cours des vingt dernières années : disparition progressive des barrières tarifaires, concentration et consolidation de la distribution alimentaire, ouverture au commerce international, etc.
- Démarrage d'entreprise oblige souvent un travail complémentaire extérieur pour répondre à toutes les exigences financières du milieu agricole

OPPORTUNITÉS

- Proximité des centres de formation en gestion DEC/BAC pour les entrepreneurs et les DEP pour les employés agricoles
- Valoriser et faire connaître la formation continue (demande en gestion de temps)
- Volonté régionale de favoriser l'achat local (politiques: retour aux sources et maintenant vitrine des Sources)
- Volonté régionale d'appuyer et de faciliter la gestion de la bureaucratie pour les entreprises agricoles
- Ouverture des intervenants et agriculteurs au réseautage et à la concertation
- Sous-utilisation d'une offre de soutien régionale aux relèves non-apparentés (ex. : rendez-vous de la relève)
- Ouverture du milieu à la réalisation de modèles de services d'avant-garde de type collaboratif permettant des économies d'échelle (CUMA, CUMO, COOP et actionnariat)
- Milieu proactif dans la valorisation et la reconnaissance du métier d'agriculteur
- Demande à portée collective en vigueur sur le territoire de la MRC (art. 59 LPTAA); facilite l'accès à la terre sur des superficies de plus petite dimension
- Entreprises du milieu de plus en plus ouvertes et conscientes de l'importance de bonnes pratiques agricoles conscientes des générations futures et de l'environnement (développement durable, écologique, biologique)
- Prise de conscience du milieu des besoins en soutien psychologique des agriculteurs
- Ressources locales dédiées à l'agriculture
- Présence d'aides financières locales à l'établissement d'entreprises agricoles sur le territoire (CLD, SADC, FADQ)
- Arrimage de diverses démarches de planification régionale pour attrait de nouvelle population sur le territoire
- Offre de services du MAPAQ en relève agricole (conseillers relève et technique)
- Bonification des subventions au démarrage et à l'établissement de la FADQ
- Fonds d'investissement de la relève agricole (FIRA)
- Formation à distance, à heure variable, grâce aux technologies de l'information et des communications est sous-utilisée par les formateurs et les producteurs

5.3.2 Retour sur le comité technique

La rencontre du comité technique relève fut très positive. Non seulement a-t-elle permis aux intervenants de valider la perception que les agriculteurs avaient en regard au sondage obtenu, mais elle a également permis de poser un regard optimiste sur la structure mise en place et la volonté des jeunes de développer l'agriculture sur le territoire.

En ce sens, le comité a réitéré l'importance d'avoir une bonne base en gestion pour la survie et la viabilité d'une entreprise agricole en santé. Ce constat permet de faciliter et de mieux affronter les principales sources de stress soulevées dans le sondage que sont : la diminution des revenus, l'augmentation des dépenses et l'endettement. Le comité technique relève a de plus indiqué, l'importance de suivre des formations continues. D'ailleurs, selon le sondage, une bonne proportion d'agriculteurs affirme avoir suivi diverses formations en gestion d'entreprises dans les dernières années, ce qui est très encourageant.

Le comité technique a d'ailleurs validé la perception dégagée par nos agriculteurs du fait que ceux-ci ne planifient pas ou très peu leur transfert d'entreprise. Il s'agirait, selon les discussions, d'un constat global à la région et il s'avère un enjeu majeur pour la viabilité de futures entreprises de la MRC des Sources. Le comité a réitéré son désir d'aider les entreprises sans relève à trouver un véhicule régional permettant de créer des liens avec une éventuelle relève. Les discussions lors de cette rencontre ont démontré un besoin criant d'accompagnement lors du transfert de l'entreprise, ce qui corrobore un besoin exprimé à même le sondage. D'ailleurs, les intervenants présents lors du comité ont clairement exprimé leur volonté de travailler avec le milieu afin de répondre à ce besoin crucial pour la réussite et la pérennité de l'entreprise en cause dans le transfert. Ceci est somme toute très encourageant et laisse augurer une mise en action efficace et concertée pour le bien des exploitations agricoles sur le territoire de la MRC.

Le comité a également soulevé le fait que les jeunes sont de plus en plus portés à adopter une agriculture dite écologique. Toutefois, selon le sondage, ce sont les agriculteurs en général qui sont de plus en plus conscientisés à l'adoption de pratiques écologiques et responsables.

En ce qui a trait à la surcharge bureaucratique, les résultats du sondage nous ont démontré que les agriculteurs aimeraient que soient mises sur pied diverses formations ou programmes d'aide permettant d'organiser leurs travaux et ainsi diminuer leur charge bureaucratique pour être en mesure de se consacrer pleinement aux activités purement agricoles. Certains intervenants présents lors du comité ont d'ailleurs souligné l'effort de leur organisme à diminuer la bureaucratie chez les agriculteurs, mais qu'il y avait encore des améliorations à faire.

La notion d'intégration a également été soulevée à l'effet que nous devrions favoriser, par l'occupation du territoire et du maintien de nos services, une agriculture dite à « dimension humaine ». En conclusion, l'exercice de concertation a été très formateur pour l'ensemble des intervenants présents et tous ont souligné que le réseautage et la communication, tant entre les agriculteurs qu'entre intervenants, sont un facteur majeur à la bonne santé du milieu agricole d'une région.

5.4 PLANIFICATION ET MULTIFONCTIONNALITÉ DU TERRITOIRE[104]

De tout temps, l'agriculture a joué un rôle important en matière d'occupation du territoire et de développement socio-économique des régions. De plus, en raison de leur contact étroit et quotidien avec les milieux naturels et le territoire, les producteurs agricoles ont toujours constitué des acteurs incontournables liés à la santé des écosystèmes et la préservation de ce patrimoine.

La question de la cohabitation des usages agricoles et non agricoles ne s'est révélée qu'au cours des dernières décennies. La baisse du poids démographique des agriculteurs et des personnes liées directement ou indirectement à la production agricole, l'intensification des pratiques agricoles et la modification des modes de production jumelée à la diversification des activités économiques en zone rurale, au développement de la villégiature ainsi qu'une présence grandissante des citadins désirant habiter à la campagne ont engendré, au fil des années, des conflits d'usage entre les activités agricoles et les autres activités. La cohabitation harmonieuse implique que différents usages à proximité puissent se développer sans entraîner de conséquences néfastes pour l'un et pour l'autre.

La fonction première de l'agriculture est de produire des aliments et de nourrir la population. Outre cette fonction, l'agriculture fournit des matières telles que les fibres, des produits horticoles ou issus de l'exploitation de la forêt. Occupant généralement de grands espaces, l'agriculture et la forêt modèlent le territoire, façonnent les paysages et exercent une empreinte sur les ressources naturelles qu'elles exploitent. Elles contribuent, par ailleurs, à la vitalité socio-économique des communautés rurales en raison des emplois directs et indirects qu'elles procurent, des revenus qu'elles génèrent et de l'activité économique qu'elles engendrent lesquels concourent au maintien des services de proximité d'une communauté. Enfin, elles participent à la transmission du patrimoine naturel et des savoir-faire. Ainsi, au-delà de sa vocation première, l'agriculture et la foresterie génèrent indirectement et parfois involontairement des bénéfices à la société sur le plan social, économique et environnemental, voire patrimonial. Si d'autres activités sont aussi productrices de ces effets positifs (externalités positives), l'agriculture de même que la foresterie sont assurément celles qui sont susceptibles de générer de façon notable de tels effets en milieu rural eu égard à l'ampleur du territoire qu'elles occupent et des répercussions qu'elles ont, par conséquent, sur le paysage, sur l'environnement et sur le dynamisme des milieux ruraux.

---

[104] Union des producteurs agricoles, 2013 fiches techniques cohabitation des usages agricoles et non agricoles et la multifonctionnalité de l'agriculture [en ligne] URL : http://www.trousse.pdza.ca (consultée le 12 décembre 2013)

5.4.1 BILAN DIAGNOSTIC : Planification et multifonctionnalité du territoire

FORCES

- Zone agricole dynamique occupant une grande superficie du territoire de la MRC (81 %)
- Climat favorable à une grande variété de productions
- Situation géographique favorable puisque située à une distance acceptable de plusieurs grands centres urbains (environ 1 h) et donc de consommateurs
- Volonté régionale de s'assurer que la planification du territoire soit faite de façon harmonieuse
- Augmentation du nombre de producteurs biologiques
- Production laitière demeure à la base de l'économie régionale
- Tendance à uniformiser la règlementation à l'échelle de la MRC
- Petite MRC avec un territoire aux réalités assez homogènes, convergences des visions et des moyens
- CLD en lien direct avec le milieu agricole (présence d'un agronome)
- Politique d'achat local présente sur le territoire de la MRC (retour aux sources et maintenant Vitrine des Sources)
- Faible urbanisation de la MRC au cours des dernières années; moins grande pression sur la zone agricole qu'ailleurs en Estrie
- Activité agricole forte sur le territoire de la MRC
- Grandes superficies agricoles d'un seul tenant (non morcelées)
- Grandes superficies forestières
- Zone agricole structurée
- Bonne structure planificatrice et créneaux de développement clairs qui font consensus (Agenda 21 local, plan d'action agroforestier CLD, PDZA, SAD)
- Présence de plusieurs entreprises leaders en agriculture et en agroalimentaire (ex : Viandes Laroche, Miellerie Lambert, Cultur'innov)
- Les prix des terres agricoles (foncier) sont, sur le territoire de la MRC des Sources, dans les plus abordables en Estrie, elles se transigent donc à un prix plus abordable

FAIBLESSES

- Peu de superficies agraires de catégories 3 et 4 (ARDA)
- Mauvaise compréhension de la règlementation en vigueur
- Impression de superposition de contraintes et acharnement sur le milieu agricole et forestier
- Manque d'information et méconnaissance sur les procédés de conversion vers le créneau biologique chez certaines entreprises
- Faiblesse du réseau et de l'organisation de l'offre de produits biologiques ou écologiques sur le territoire
- Faiblesse démographique (densité d'occupation du territoire)
- Besoin d'attirer des populations extérieures afin de préserver nos services de proximité (ajout d'acteurs augmente les risques de problèmes de cohabitation des usages)
- Image de la région et de la profession d'agriculteur
- Rareté de possibilités de transformation ou de valorisation des produits issus de la matière ligneuse (notamment de 2e et 3e transformation)
- Méthodes de productions biologiques exigeantes : techniques différentes, main-d'œuvre plus coûteuse, rendements irréguliers et parfois insuffisants, n'incitant pas les agriculteurs conventionnels à se lancer dans l'agriculture biologique
- Faiblesse dans l'accompagnement des agriculteurs pour faciliter la compréhension législative en vigueur

MENACES

- Développement de la villégiature dans la MRC entrainant une nouvelle forme d'occupation du territoire, elle entre parfois en compétition pour l'occupation de l'espace notamment dans les milieux ayant un plus fort potentiel de villégiature
- Perception plutôt négative de la population en regard des inconvénients découlant de certaines productions ou pratiques agricoles
- Baisse du nombre d'entreprises, surtout dans la production laitière
- Situation économique difficile (diversification économique)
  - Les producteurs actuels produisent avec des marges de profits tellement minces qu'ils n'ont que leurs biens transférables à long terme pour se donner des conditions de retraite (ils ne peuvent penser se reloger ou s'octroyer des soins de santé et de maintien à domicile autrement)
- Perception de surrèglementation, perte de vue de l'objectif premier des règlements qui, au fil des années, deviennent un frein au développement des entreprises agricoles
- Panel de lois et règlements régissant le territoire agricole est vaste et complexe et l'agriculteur s'y perd, ce qui mène parfois à des erreurs ou un désintéressement complet de la règlementation en vigueur
- Milieu agricole de plus en plus complexe et dense par la multiplicité d'acteurs qui s'y implantent
- Urbanisation (étalement urbain), mondialisation (concurrence mondiale)
- Prix des terres agricoles (foncier) sont, sur le territoire de la MRC des Sources, dans les plus abordables pour l'ensemble de l'Estrie. Ceci étant, est susceptible de causer de la spéculation foncière et de diminuer leur accessibilité pour les agriculteurs
- Les terres agricoles et forestières sont des valeurs refuges (conserve leur valeur) et donc phénomène de spéculation
- Augmentation de l'évaluation foncière (fardeau de la taxe foncière pour le producteur)
- Diminution du nombre de propriétaires engagés dans la mise en valeur de leur boisé
- Agents d'immeubles de plus en plus présents dans le secteur de la vente des terres agricoles (importance de bien informer l'acheteur face aux contraintes du milieu agricole)
- Augmentation constante de la bureaucratie pour les agriculteurs
- Embourgeoisement des campagnes (augmentation du nombre d'acteurs non-agriculteurs en zone agricole)
- Paysage agricole était gratuit, maintenant pour le conserver tel quel, il faut payer
- Accroissement de l'inaccessibilité du territoire (difficulté de faire les raccords des pistes de motoneige et des territoires de chasse)
- Morcellement uniquement aux fins de construction d'un nouvel usage non agricole (diminue le potentiel agricole)
- Morcellement pour fin de vente de la ferme pour conserver une superficie résiduelle de 10 acres pour vendre à fort prix la propriété par la suite (constitue pour plusieurs un argument de fonds de pension)
- Diminution de la sensibilisation et de l'esprit de communauté entourant l'agriculture
- De plus en plus de voisins; importance de la cohabitation harmonieuse des usages (bonne planification et communication)
- Diminution des superficies en culture au profit du reboisement ou de la forêt naturelle

- Augmentation des coûts d’entretien des superficies agricoles (lien avec retour sur investissement)
- Exode rural
- Vieillissement de la population

OPPORTUNITÉS

- Secteurs agricoles et forestiers offrant une multitude d'activités récréotouristiques, de villégiature, de production, etc.
- Révision en cours du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC
- Réelle volonté de développer l'industrie agrotouristique au Québec
- Volonté régionale de favoriser le développement des entreprises agrotouristiques et de renforcer le réseautage du milieu agricole, touristique et culturel
- Volonté de développer une agriculture plus durable et adaptée aux caractéristiques de la région
- Développement de la production de produits biologiques et de productions dites écologiques à un prix accessible et couvrant les coûts de production
- Volonté de créer et de mettre en marché des produits distinctifs localement
- Amélioration génétique et valorisation accrue des fourrages sont des enjeux importants pour les productions animales
- Ouverture du milieu pour discuter de nouvelles approches en urbanisme et en mesure de contrôle de l'étalement afin de favoriser une règlementation plus régionale et uniforme (volonté de collaboration du milieu)
- Orientations gouvernementales en cours de révision
- Concertation des organisations du territoire autour des enjeux du développement durable (Agenda 21 local) et plus particulièrement autour de l'achat local
- Certification forestière (FSC), une opportunité pour un guide d'aménagement durable des boisés agricoles et surtout une production adéquate et rentable de ces superficies
- Superficie pour la construction de nouvelles résidences en zone agricole, art. 59. (diminution de la pression)
- Friches agricoles répertoriées et susceptibles d'être disponibles pour le développement de projets
- Augmentation des possibilités de mise en valeur des friches agricoles
- Biomasse forestière susceptible d'être disponible par le biais des premières éclaircies commerciales de plantation résineuse
- PFNL, fort potentiel pour la culture de divers produits forestiers non ligneux (ex. : champignon condition très propice) (bande riveraine forestière)
- Production très complémentaire aux grandes cultures
- Biomasse agricole : à la recherche d'un promoteur pour l'installation d'une chaudière de type européen
- Le foin de commerce et la production de grains de créneau (biologique, sans gluten, etc.) : possibilité d'alliance avec un exportateur
- Potentiel acéricole important et sous-exploité
- Inventaire du bâti patrimonial en secteur villageois et urbain actuellement réalisé sur l'ensemble du territoire de la MRC (Patrilog), possibilité d'expansion avec les bâtiments agricoles à valeur patrimoniale
- Recyclage du plastique de bale de foin ou de tube d'ensilage (créneau ACCORD) en lien avec la régie intermunicipale
- Location de superficie agricole par bail inspirée du modèle français
  - La location à long terme facilite la mise en culture de parcelles spécifiques (5 ans minimum)
  - La location avec option d'achat facilite l'accès à la terre sur des superficies de plus petite dimension
- Location en rotation de culture (biodiversité)
- Les cultures et créneaux émergents (ex : traçabilité, PFNL, agroforesterie)
- Évolution du profil des propriétaires de boisés privés de plus en plus intéressés par de nouvelles approches de mise en valeur intégrée

5.4.2 Retour sur le comité technique

La rencontre du comité technique sur la planification et multifonctionnalité du territoire fut sans contredit la plus chargée des trois. Le nombre d'intervenants présents témoigne de l'enjeu majeur de ce volet pour le PDZA.

Au niveau de la cohabitation des usages en milieu agricole, il semblerait que, sur le territoire de la MRC des Sources, il y ait peu de problèmes de cohabitation entre les producteurs agricoles et les résidents non exploitants. En effet, à même le sondage et à la suite de nos communications avec les directions générales des municipalités agricoles du territoire, lors de litiges, les raisons évoquées sont principalement les problèmes reliés au bruit de la machinerie agricole ou aux charges d'odeurs en période d'épandage, malgré que ces dernières ne soient pas fréquentes. En effet, ces informations furent corroborées lors de la rencontre du comité technique selon lesquels les problèmes de cohabitation sont plutôt ponctuels et gérés à la pièce localement par une bonne communication plutôt que généralisés sur le territoire. Toutefois, il est important d'encadrer adéquatement la venue de nouveaux résidents non agriculteurs au cœur de la zone agricole, par l'entrée en vigueur d'une demande à portée collective (art. 59), puisque cela pourrait accentuer les conflits entre les néoruraux et les agriculteurs enracinés.

Concernant la règlementation en vigueur sur le territoire de la MRC, le constat principal repose sur le fait que la superposition de règlements, les pouvoirs habilitants oscillant d'un ministère à l'autre ainsi que l'absence d'un guichet unique permettant à un producteur de s'informer rapidement et être adéquatement dirigé vers les ressources susceptibles de l'aider créent une confusion qui amène les producteurs à les considérer comme irritants importants pour les entreprises. D'ailleurs, l'ensemble des intervenants était en accord pour dire que la règlementation est présente afin d'accompagner le producteur dans la saine gestion de son entreprise et la protection de la ressource sol. On comprend ainsi mieux les réponses du sondage voulant qu'un nombre important d'agriculteurs sur le territoire se sentent limités, voire même irrités par la complexité de la règlementation agricole locale et provinciale et par la Commission de protection du territoire agricole du Québec chargée d'assurer la protection et la pérennité de la ressource agraire. De manière plus directe, quelques agriculteurs mentionnent que la règlementation municipale en vigueur est tout simplement trop inclusive ou trop encombrante et que cela a des conséquences négatives sur la croissance de leur entreprise. Ces derniers jugent ces contraintes additionnelles de plus en plus restrictives et ces dernières auraient un réel impact sur leur développement et leur rentabilité.

Par rapport aux secteurs laissés en friche, il semblerait que selon une majorité de répondants les besoins en capitaux pour une remise en état d'une friche sont élevés lorsque des travaux majeurs sont nécessaires. Cette perception s'appuie sur la mise en relation entre la qualité du sol d'une terre en friche et le retour sur investissement estimé par les répondants. Suivant cette logique, il est clair que si l'objectif d'un producteur est de réaliser des gains de productions rapides par l'ajout de surfaces en culture, bien au contraire, les dépenses d'investissement qui en résultent peuvent plutôt se traduire par une croissance de la dette de l'entreprise et devenir une charge plutôt qu'un gain. D'ailleurs, bon nombre de répondants ajoutaient à ce constat leur inconfort vis-à-vis les dispositions très strictes pour une remise en culture du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Lorsque discutée avec les intervenants du comité technique, la question des superficies en friche

était perçue comme une opportunité de développement plutôt qu'un problème agricole. En effet, les superficies en friche répertoriées sont susceptibles d'être disponibles pour divers projets tels que le développement de cultures émergentes, les PFNL, l'agroforesterie, etc.

En complément, le comité technique a souligné l'importance de posséder un plan d'aménagement forestier et de réaliser des travaux d'aménagement pour avoir une rentabilité optimum de la forêt. D'ailleurs, le sondage et les données recueillies indiquent que la majorité des entreprises agricoles dispose d'une superficie forestière. On y retrouve également l'information selon laquelle ces superficies boisées sont majoritairement laissées sans aménagement, et cela, malgré le fait que plusieurs de ces entreprises possèdent un plan d'aménagement forestier qu'elles ne mettent pas en œuvre, souvent faute de revenu. Le comité a souligné qu'il reste encore beaucoup de sensibilisation à faire auprès des propriétaires forestiers et que les dernières années de crise dans le domaine forestier n'ont pas aidé à l'amélioration de ce bilan.

5.5 TRANSFORMATION, DISTRIBUTION ET MISE EN MARCHÉ

La transformation agroalimentaire constitue un moyen privilégié de valoriser l'agriculture régionale et de permettre l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises et des modes de mise en marché. Le maintien du dynamisme de notre agriculture est intimement lié au développement et à l'adaptation du secteur de la transformation alimentaire, une voie d'accès incontournable aux marchés. Secteur majeur dans la MRC des Sources, il occupe une place prépondérante dans son économie. La transformation agroalimentaire fait continuellement face à des défis de taille tels que la mondialisation des marchés, les fluctuations économiques et l'évolution des technologies. Les entreprises doivent s'adapter au fur et à mesure afin de maintenir leur place sur le marché face aux concurrents régionaux, nationaux et internationaux. Les circuits courts, tant au niveau de la transformation agroalimentaire que de l'agrotourisme, constituent l'un des volets de développement favorisant la vitalité et l'occupation dynamique du territoire. En créant un lien de proximité entre les producteurs et les consommateurs, les circuits courts permettent de mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits et de diversifier les modes de mise en marché. La difficulté d'accès au marché, une règlementation de plus en plus exigeante, un manque de visibilité et une offre de main-d'œuvre insuffisante sont au cœur des préoccupations de ce secteur dans la MRC des Sources.

5.5.1 BILAN DIAGNOSTIC : Transformation, distribution et mise en marché

FORCES
• Volonté régionale et provinciale de développer des circuits courts et des produits à forte valeur ajoutée • Grande implication du CLD avec les projets : Vitrine des Sources et Retour aux Sources • Présence de quelques entreprises phares sur le territoire (Viandes Laroche, Miellerie Lambert, Fromagerie Proulx, etc.) • Présence d'une culture d'innovation forte en recherche et en développement (VSC, Cultur'innov, etc.) • Quelques entreprises agrotouristiques établies • Région des Cantons-de-l'Est est une des pionnières en agrotourisme au Québec et représente une image de marque attrayante pour le consommateur (créateurs de saveur) • Présence d'une planification stratégique de développement du secteur bioalimentaire en Estrie • Commerces spécialisés en tourisme culinaire bien implantés dans le milieu • Marché public ouvert à l'année • Grande présence de produits locaux dans les commerces de la région - Ouverture des commerces à grande surface pour la vente de produits locaux

FAIBLESSES

- Entreprises de transformation majoritairement de petite taille sur le territoire de la MRC
- Distribution locale insuffisamment développée pour vendre à l'extérieur de la région
- Entreprises connaissent très peu leur coût de production, leur coût de revient et planifient peu la croissance de leur entreprise
- Problématique d'endettement et de croissance est importante chez les entreprises de transformation
- Tendance à partir plus petit, moins rentable
- Manque de spécialisation dans les fonctions d'entreprise, promoteur doit exceller dans plusieurs facettes
- Ne profitent pas assez de la force des regroupements régionaux autant en distribution, qu'en mise en marché
- Entreprises peu développées au niveau des technologies d'information et manque de connaissance dans le domaine
- Difficultés de recrutement de main-d'œuvre, conditions d'emploi souvent désavantageuses par rapport à d'autres secteurs d'emploi
- Problématique de gestion des ressources humaines, main-d'œuvre de qualité difficile à retenir faute de profitabilité
- Faiblesse du bassin de consommateurs sur le territoire de la MRC des Sources

MENACES

- Producteurs locaux contraints de fournir un volume répondant aux politiques d'achat des grandes chaînes de distribution alimentaire; accessibilité restreinte aux producteurs/transformateurs locaux de petite ou moyenne taille
- Emplacement limité et visuel peu distinctif des produits locaux sur les étalages
- Localisation des produits locaux dans les comptoirs à proximité de produits extérieurs similaires offerts à coûts moindres
- Concentration et déplacement des centres décisionnels hors de la région ou même du Québec
- Normes et réglementations de plus en plus exigeantes sur les marchés intérieurs (marques privées) et d'exportation (GFSI, FSC)
- Règles commerciales multilatérales (OMC) exigent un même prix à la commercialisation locale qu'à l'exportation
- Risques sanitaires et épidémiques tels que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, communément appelée « Vache folle ») ou la listériose. Ces risques rendent vulnérable la transformation vis-à-vis les marchés mondiaux
- Danger d'essoufflement des petites entreprises, horaires chargés; souvent ceux qui profiteraient au maximum des marchés locaux n'ont pas assez de temps pour s'y consacrer
- Difficulté à s'adapter au marché, à mettre en valeur son produit sur les tablettes et à trouver un prix juste versus son coût de production et le prix de la concurrence
- Main-d'œuvre insuffisante et souvent non qualifiée pour le travail demandé (demande beaucoup de formation)
- Problématique de gestion de la croissance
- Difficulté de présenter une offre locale basée uniquement sur l'agrotourisme en raison de sa faible représentativité au sein de la MRC des Sources
- Complexité de la logistique de transport; poids important pour une entreprise en croissance; planification souvent au jour le jour pour combler la commercialisation d'événements ou la production saisonnière
- Manque de vision long terme des entreprises, réactives plutôt que proactives

OPPORTUNITÉS

- Favoriser des activités de transformation à plus haute valeur ajoutée ou dans des efforts structurés de promotion et de mise en marché de produits spécialisés
  - Tendance des consommateurs à acheter plus local
- Miser sur l'offre de soutien régional (Carrefour Québec international) et l'innovation afin d'accroître la présence des produits québécois sur le marché de l'exportation
- Automatisation des procédés de production et de transformation, et augmentation de la productivité
- Sensibiliser les transformateurs aux tendances du marché
  - Développer des produits porteurs (biologiques, santé, produits de niche), profiter de l'engouement pour le « terroir »
  - Développer les signes de reconnaissance des produits (appellations, cahier des charges)
  - Cibler adéquatement les consommateurs types par production et en fonction des segments démographiques en croissance (groupe d'âge, ethnie)
- Miser sur l'agrotourisme comme source d'opportunités complémentaires au positionnement favorable de la région en matière de gastronomie
- Profiter des sites touristiques et de l'avènement du Parc régional du Mont-Ham pour faire connaître le milieu rural et les services offerts : séjour à la ferme, marché public, etc.
- Miser sur la concertation et le maillage de la filière agroalimentaire comme levier de développement
- Miser sur l'avantage de l'innovation dans un marché concurrentiel pour le développement d'une culture d'investissement en recherche et développement en démontrant aux entreprises
- Miser sur l'écoute et la satisfaction du consommateur en développant l'aspect vendeur et en augmentant l'expérience client
- Politique nationale de souveraineté alimentaire
- Favoriser la concertation entre les entreprises et intervenants
- Profiter des aides disponibles dans la MRC des Sources pour attirer des entreprises et créer une force agroalimentaire en région
- Technologie de l'information et des communications
- Profiter des stratégies de développement du secteur bioalimentaire de l'Estrie

5.5.2 Retour sur le comité technique

La rencontre pour le comité transformation distribution et commercialisation a été une très bonne rencontre tant par la présence des intervenants que par la diversité des champs d'intervention de chacun. Elle nous a permis de constater qu'une multitude d'outils était déjà en place et que mieux s'arrimer à ceux-ci était une solution en soi pour notre MRC.

Le comité a d'ailleurs validé les résultats du sondage comme quoi les transformateurs agroalimentaires trouvent que leur travail est extrêmement exigeant en terme de temps, qu'il y a une problématique d'accessibilité à une main-d'œuvre spécialisée et que ce secteur a un nombre élevé de contraintes règlementaires.

D'ailleurs, comme dans le cas du comité technique relève, les résultats compilés du sondage ont clairement démontrés que les transformateurs aimeraient qu'une offre de formation ou des aides facilitant l'organisation de leurs travaux tout en diminuant leur bureaucratie soit mise en place. Tous les intervenants présents lors du comité ont souligné la versatilité nécessaire à un entrepreneur ainsi que la complexité des tâches inhérentes à la réalisation de la transformation, distribution et commercialisation dans le secteur agricole. Pour répondre adéquatement aux besoins de l'entreprise, plusieurs intervenants régionaux ont présenté leurs opérations et soulignent que ceux-ci, lorsque dans leur champ de compétence, s'offrent en support et se veulent facilitateur à bien des niveaux afin de permettre des économies de temps et d'argent.

L'offre régionale étant vaste, il s'avère que nos entreprises connaissent peu les mécanismes de soutien régional et leurs avantages. En ce sens, si on se fie au sondage et au grand intérêt que la grande majorité des transformateurs ont envers un réseau de mise en marché local ou régional, le comité a souligné l'importance de continuer la sensibilisation concernant nos véhicules régionaux. Le manque de ressources spécialisées dans le secteur de la transformation agroalimentaire exprimé dans le sondage a été spécifié comme problème régional qu'on retrouve également dans plusieurs autres secteurs manufacturiers.

Le comité a également validé les résultats du sondage portant sur les difficultés que vivent les entreprises de transformation avec leur faible maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de communication pour leur mise en marché. En effet, cette technologie aiderait grandement l'atteinte voire même l'ouverture à de nouveaux marchés des consommateurs amateurs de leur produit à valeur ajoutée. Le comité a d'ailleurs souligné l'importance et le travail effectué en ce sens et également l'importance d'une vitrine physique centrale que serait la mise en place d'un marché public, ouvert à l'année et surtout financièrement autonome.

En conclusion, bien que la majorité des entreprises de transformation soient de petites tailles dans notre MRC, la volonté du milieu et l'ouverture des commerces à mettre en marché les différents produits locaux donnent beaucoup d'espoir à la réussite et la mise en place d'actions proposées par ce comité technique.

6. VISION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Un plan de développement de la zone agricole se veut le reflet d'une volonté de toute une région de déterminer ensemble comment doit évoluer le développement de son secteur agricole. En ce sens, il devenait important de déterminer un enlignement clair pour l'avenir de ce secteur d'activité, pilier de l'économie dans la région des Sources. Il est important de rappeler que la MRC fut la première au Québec à se doter d'une vision régionale de développement durable par la réalisation et l'adoption d'un Agenda 21 local de MRC. En ce sens, il est impératif, dans le cadre de la présente démarche de planification, de prendre en considération cette vision générale de développement durable de territoire et d'y arrimer les particularités du secteur agricole de la MRC afin d'en déterminer une vision cohérente et complémentaire tout en s'assurant de faire ressortir les particularités du secteur agricole de la MRC.

Ce fut donc à partir du portrait détaillé du secteur agricole, du diagnostic, de l'ensemble des opinions formulées lors des différentes consultations menées dans le cadre de l'élaboration du PDZA ainsi que de la vision de développement du territoire de l'Agenda 21 local que la présente vision de développement de l'agriculture de la MRC fut élaborée :

En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.

Afin de s'assurer de répondre à cette vision et d'atteindre cet idéal souhaité pour le secteur agricole, la MRC des Sources se donne les objectifs stratégiques suivants :

6.1 Relève

- ✓ **Augmenter le taux de réussite des transferts agricoles**

- ✓ **Accroître le nombre de transferts d'entreprises de type familial et non-apparenté**
  De tels objectifs permettent d'avoir un inventaire des entreprises ayant une relève, de constater l'impact des démantèlements sur la structure économique de ce secteur, de conserver les entreprises structurantes dans la région, de mesurer l'impact des transferts planifiés sur la réussite de ceux-ci, de conserver un encadrement après le démarrage, favorisent un équilibre démographique et permettent de garder contact avec les entreprises n'ayant pas de relève et de les mettre en relation avec des véhicules favorisant la relève non-apparentée.

- ✓ **Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine agricole sur le territoire de la MRC**
  Un tel objectif permet de mesurer l'évolution des entreprises et également la réussite des transferts, permet de mesurer la santé de ce secteur économique et est en lien direct avec la notion de multifonctionnalité des milieux ruraux.

- ✓ **Valoriser l'agriculture et le métier d'agriculteur dans la société civile afin de s'assurer d'une relève et faciliter la venue de nouveaux agriculteurs**
  Un tel objectif cherche à valoriser le métier d'agriculteur comme en étant un d'avenir et de le considérer comme une alternative intéressante comme profession pour un jeune, il cherche à améliorer l'estime du tissu social agricole, à valoriser les efforts des agriculteurs face aux tendances de développement durable et à favoriser les transferts et la préservation du patrimoine familial agricole de la MRC.

6.2 Planification et multifonctionnalité du territoire

- ✓ **Valoriser l'utilisation de pratiques agricoles soucieuses de l'environnement immédiat de l'entreprise et dans son bassin versant**
  Un tel objectif permet de diminuer le nombre de sol mis à nu avant l'hiver et réduit considérablement l'érosion dans les champs. Il permet de conserver les sols arables dans les champs et non dans les cours d'eau et diminue l'apport en phosphate et autres nutriments dans les cours d'eau ce qui permet de ralentir la prolifération d'algues et donc l'eutrophisation des lacs et cours d'eau de la MRC.

- ✓ **Conserver une bonne présence de fermes laitières sur le territoire de chacune des municipalités**
  Un tel objectif permet d'évaluer et suivre l'évolution et l'apport au niveau de la multifonctionnalité des entreprises agricoles sur le territoire. (Étude Éco ressources, importance de ces entreprises pour leurs apports au milieu rural)

- ✓ **Augmenter le nombre d'entreprises agricoles qui ont choisi un mode de production plus écologique ou biologique dans un souci de développement durable (Social, économique et environnemental)**
  Par un tel objectif permet de mesurer la capacité d'ajustement des entreprises du milieu aux tendances du marché et de permettre également de mesurer la sensibilité des producteurs aux créneaux du développement durable.

- ✓ **Augmenter les superficies totales en culture sur le territoire de la MRC**[105]
  Un tel objectif permet de mesurer l'évolution des superficies en culture, l'évolution des dimensions moyennes des entreprises, sur le territoire de la MRC et permet ainsi de mesurer la santé de ce secteur économique.

- ✓ **Diminuer le nombre de terres laissées en friche**
  Un accroissement des superficies en friche est inquiétant et accentue la pression sur la zone agricole pour du développement autre qu'agricole. Des superficies laissées en friche présentent un territoire agricole déstructuré qui nuit à l'image de ce secteur économique. De plus, certaines friches ont une valeur plus importante compte tenu des percées visuelles qu'elles offrent sur le territoire.

6.3 Transformation, distribution et mise en marché

- ✓ **Favoriser des activités de commercialisation locale structurées et concertées favorisant un grand rayonnement (filière agrotouristique/ tourisme gourmand/ productions)**
  Un tel objectif vise à améliorer l'offre de produits sur le territoire et d'en accentuer la commercialisation et le rayonnement. Il permet également de viser la création d'un circuit agrotouristique structuré de type hybride susceptible de faire connaître les entreprises de la région.

---

[105] Il est important de préciser qu'un tel objectif tient compte du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), art. 50.1, art. 50.1.1 et art. 50.3. En fait, il s'agit de « remettre en culture des superficies… ». En effet, il n'est pas possible d'augmenter les superficies en culture sauf s'il s'agit de jeunes friches (après 2005) ou que les superficies visées étaient en culture entre 1990 et 2004 ou entre 1991 et 2005 ou qu'il s'agit de la culture d'arbustes, de bleuetières, de canneberges, de fraisiers, de framboisiers et de vignes.

- ✓ **Développer une culture d'innovation et d'investissement en recherche et développement en agriculture et dans le domaine manufacturier relié à l'agriculture**

  Un tel objectif permet d'accentuer la croissance et la compétitivité des entreprises agroalimentaires sur le territoire.

- ✓ **Favoriser l'implantation d'activités de 2e et 3e transformation complémentaires aux activités de productions agricoles et forestières dominantes**

  Un tel objectif permet le développement d'une grappe industrielle en lien avec le secteur agricole, permet de mesurer l'évolution des dimensions des entreprises et des secteurs de 2e et 3e transformation.

- ✓ **Miser sur la concertation et le maillage comme levier de développement de la filière agroalimentaire**

  Un tel objectif permet au secteur de mieux se développer et de se positionner de façon forte et durable. Une image crédible partagée par le secteur évite sa dilution et l'envoi de messages contradictoires auprès des divers publics cibles. Il permet également une économie d'échelle substantielle, de temps et d'énergie, souvent due à un manque de spécialisation. Enfin, un tel objectif tend à diminuer la problématique de gestion de croissance à laquelle plusieurs entreprises de transformation agroalimentaire font face.

États généraux sur l'agriculture

Il est important de retenir que le choix des objectifs retenus découle d'une démarche de mobilisation et de concertation avec les producteurs de la MRC et plusieurs intervenants du secteur agricole régional. Cette journée (États généraux sur l'agriculture) s'est tenue le 14 mars 2014 où furent présentés les résultats du portrait de la zone agricole de la MRC, les enjeux priorisés et plus de 25 objectifs sur lesquels les participants devaient se prononcer sur leur pertinence et leur incidence pour ensuite les prioriser et proposer des pistes d'actions pour la suite du PDZA. [106]

Les autres objectifs découlant du diagnostic et qui furent l'objet des discussions lors de la journée des États généraux sans toutefois être priorisés par les participants pour être les objectifs stratégiques sont les suivants :

[106] À noter que le récapitulatif des discussions et des priorisations lors de cette journée se trouve en annexe au présent document

Autres objectifs - relève :

- Favoriser l'établissement des jeunes finissants au sein des entreprises agricoles de la MRC
- Augmenter le nombre d'entrepreneurs agricoles ayant une formation en gestion d'entreprise (DEC/BAC)
- Valoriser et créer des services d'avant-garde permettant des économies d'échelle
- Sensibiliser les agriculteurs à l'importance de développer des réflexes d'épargnes
- Encourager les projets et les initiatives agricoles intergénérationnels
- Développement d'une identité favorisant la fierté locale
- Amélioration de l'image médiatique de la région
- Développement et mise en valeur de programme de formation en lien avec les dynamiques socio-économiques du secteur agricole

Autres objectifs - planification et multifonctionnalité :

- Améliorer le contrôle et la planification de l'établissement de nouveaux résidents en zone agricole
- Miser davantage sur les cultures émergentes pour une utilisation plus performante des superficies agricoles et forestières (PFNL)
- Innover en matière d'implantation et d'occupation de la zone agricole
- Valoriser l'aménagement durable des boisés agricoles
- Augmentation du nombre d'entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ sur le territoire de chacune des municipalités
- Stabilisation des superficies moyennes des entreprises agricoles du territoire autour de 50 à 80 ha
- Favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et forestières
- Préserver l'accessibilité des terres agricoles pour le développement de l'agriculture et d'activités compatibles au milieu rural
- Limiter le phénomène de la spéculation foncière en zone agricole
- Accroître la protection du patrimoine paysager et du bâti agricole de la MRC
- Favoriser la reconversion des terres laissées en friche en fonction de leurs potentiels biophysiques agricole ou forestier
- Accroître la diversification des productions agricoles en favorisant l'utilisation complémentaire de cultures émergentes
- Augmenter le nombre d'entreprises agricoles et forestières possédant une certification liée au développement durable et aux bonnes pratiques agricoles et forestières

Autres objectifs - transformation, distribution et mise en marché :

- Développer et miser sur des créneaux porteurs pour le développement de l'agriculture dans la MRC
- Améliorer l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) pour la commercialisation des produits

- Développer une main-d'œuvre qualifiée qui comble les besoins des entreprises en transformation
- Valoriser la formation en gestion d'entreprise pour les entrepreneurs œuvrant dans le domaine de la transformation
- Miser sur un caractère distinctif et porteur régional pour favoriser la mise en marché des produits locaux
- Augmenter l'achat local dans la MRC des Sources des produits agroforestiers de 1re, 2e et 3e transformation

Il est important de rappeler que l'ensemble des objectifs relevés à la suite du diagnostic furent pris en considération lors de l'élaboration des actions du plan dans un souci de transversalité et afin de travailler sur l'ensemble des composantes de l'agriculture dans toute sa globalité. Toutefois, une action se devait de répondre minimalement à au moins un objectif stratégique priorisé par les participants des États généraux pour être retenue, dans un respect des priorités exprimées par l'ensemble du processus de concertation.

7. PLAN D'ACTION

En réponse aux objectifs stratégiques énoncés et pour parvenir à sa vision de développement de son secteur agricole, la MRC se dote d'un plan d'action à même son Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Il s'agit d'un plan regroupant des actions qui touchent plusieurs intervenants et dont la réalisation n'incombe pas uniquement à la MRC. En ce sens, le présent document a fait l'objet d'une consultation où chacun des responsables identifiés a considéré son engagement.

Plus qu'un document d'intention, le conseil de la MRC y identifie plusieurs actions prioritaires lesquelles représentent l'assise du PDZA. L'ensemble de ces actions vise un développement en cohérence avec tous les éléments présentés dans le PDZA.

La réalisation du plan d'action est tributaire du financement disponible. Au niveau de la MRC, il est clair que les sommes disponibles sont minces. En effet, la MRC des Sources est l'une des moins populeuses de l'Estrie avec un des profils socioéconomiques les plus bas de la région administrative. Il va donc sans dire qu'il est difficile pour la MRC d'affecter des sommes importantes au PDZA malgré le fait que le conseil soit convaincu de sa pertinence pour le développement économique et social de la MRC. Il est important de rappeler que malgré ce constat, le CLD des Sources s'engage à maintenir en poste une ressource dédiée aux dossiers agricoles et forestiers. Cet effort budgétaire d'importance, indique clairement la portée du PDZA pour notre territoire et la volonté d'encadrer sa mise en œuvre. D'autre part, il semble essentiel que d'autres partenaires consentent des fonds afin de permettre la réalisation du plan d'action. Chaque action vise un ou plusieurs des **objectifs stratégiques** précédemment établis.

En ce qui concerne l'échéancier des actions, puisque les ressources sont limitées et que certaines actions présupposent certains changements structurels ou sociaux, la volonté de la MRC au niveau de l'échéance de réalisation des actions se définit en trois temps, court terme, moyen terme et long terme. L'intention étant que les actions à court terme s'enclenchent dans les deux prochaines années. Pour le moyen terme, l'horizon envisagé se dirige vers les trois ou quatre prochaines années et quant au long terme, c'est plutôt les cinq et six prochaines années.

Un coût a aussi été associé à chaque action, celui-ci n'a pas fait l'objet d'études poussées, mais est plutôt basé sur l'expérience d'actions équivalentes ou d'estimés de projets similaires.

À propos des résultats attendus, ceux-ci ont été définis afin de permettre aux porteurs et aux partenaires d'avoir une référence sur laquelle s'appuyer dans la réalisation de l'action. Les résultats attendus se veulent plus un idéal à atteindre et vers quoi l'action doit mener.

Aucune étape de réalisation ne fut préétablie dans le présent plan d'action. Celles-ci sont laissées à la discrétion des porteurs, mais elles doivent être fixées dès le début de mise en œuvre de l'action et sur recommandation de la Table chargée du suivi.

Tableau synthèse des actions			
Action	**Échéancier**	**Coût estimé**	**Responsable**
Développer une stratégie de gestion prévisionnelle et d'accompagnement de la relève	Court terme 18 mois	Nul	MAPAQ/CLD
Mettre en place un modèle innovant d'occupation dynamique des superficies agricoles	Moyen terme 36 mois	25 000 $/an	MRC
Sensibiliser et valoriser les pratiques de productions des entreprises agroalimentaires dans le respect des principes du développement durable	Sensibilisation En continu	Nul	CLD
Développer une stratégie visant à encourager le maillage entre les entreprises agroalimentaires qui présentent des compatibilités de développement facilitant la mise en marché locale et les gains de production	Moyen terme 24 mois	Nul	CLD
Développer des activités événementielles et promotionnelles mettant en valeur les produits et les savoirs faire de la région	Court terme 9 mois	25 000 $	CLD/MRC
Miser sur les opportunités qu'offre la demande à portée collective (art.59) et sur ses possibilités d'adaptation, comme outil de planification et de développement agricole et d'aide à l'établissement résidentiel	Sensibilisation En continu	À déterminer	MRC
Développer des projets liants la protection environnementale aux secteurs agroalimentaires et agroforestiers	Long terme 36 mois	À déterminer	MRC
Susciter un sentiment de fierté régionale par la sensibilisation de la population face à l'importance du développement de ce secteur économique	Sensibilisation En continu	À déterminer	UPA
Valoriser la pleine utilisation des surfaces agricoles et forestières par la mise en place d'initiatives visant les superficies en friche permettant le développement de créneaux régionaux	Moyen terme 48 mois	À déterminer	MRC/CLD
Promouvoir l'importance du rôle de la multifonctionnalité de l'agriculture et de ce qu'elle apporte pour le maintien des services dans les milieux ruraux	Sensibilisation En continu	Nul	UPA/MRC
Valoriser la réalisation de Plans d'aménagement forestiers pour les boisés de fermes	Sensibilisation En continu	Nul	AMFE/Groupements forestiers
Attirer et conserver les formations agricoles reflétant les réalités et les besoins de la région	Court terme 36 mois	À déterminer	Commission scolaire

Maintenir la ressource de conseiller aux entreprises et au développement agroforestier au CLD	Court terme En continu	70 000 $	CLD
Agir activement à valoriser le métier d'agriculteur dans le milieu scolaire	Sensibilisation En continu	À déterminer	UPA/Commission scolaire
Développer une filière industrielle complémentaire aux activités agricoles et forestières dominantes appuyée sur des créneaux novateurs	Moyen terme 48 mois	Nul	CLD
Mettre en place un comité de veille et de suivi stratégique du développement de la zone agricole	Court terme En continu	Nul	TACARA/CLD
Développer une structure de planification des besoins et des compétences en ressources humaines	Moyen terme En continu	Nul	CLE

* Voir plus bas pour la version détaillée et complète de chacune des actions.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 1	***Développer une stratégie de gestion prévisionnelle et d'accompagnement de la relève***

CONTEXTE

Comme pour une grande majorité des régions du Québec, les entreprises agricoles de la MRC des Sources sont aux prises avec un manque criant au niveau de la relève. Lorsqu'on regarde attentivement le profil sociodémographique de la MRC, on constate que ce phénomène ne tend pas à s'améliorer naturellement puisque l'âge moyen de la population ne cesse de croître. Ce phénomène de vieillissement jumelé à l'exode des jeunes de la région vers les centres urbains limitrophes sont des signaux alarmants pour la relève tant agricole qu'entrepreneuriale en général. Il appert de mettre sur pied une structure permettant de mieux cerner les besoins de la relève agricole, de bien la planifier, de disposer d'une banque de ressources disponibles ou à venir et formée pour faire face aux défis rattachés aux transferts. La relève est sans nul doute l'un des défis les plus importants pour le développement de la zone agricole de la MRC.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Accroître le nombre de transferts d'entreprises de type familial et non-apparenté - Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine agricole sur le territoire de la MRC - Augmenter le taux de réussite des transferts agricoles - Augmenter le nombre d'entrepreneurs agricoles ayant une formation en gestion d'entreprises (DEC/BAC) - Sensibiliser les agriculteurs à l'importance de développer des réflexes d'épargnes - Encourager les projets et les initiatives agricoles intergénérationnels	- Conserver une bonne présence de fermes laitières sur le territoire de chacune des municipalités - Diminuer le nombre de terres laissées en friches - Stabilisation des superficies moyennes des entreprises agricoles du territoire

Mise en place de l'action : Court terme

2014 2015 **2016** **2017** **2018** **2019**

Mise en œuvre

18 mois

Responsable	Partenaire
MAPAQ/CLD	**MRC/UPA**

Rôle et détails	Coût estimé
- **Tenir un registre des entreprises** - **Reconnaître les besoins et cibler** - **Favoriser le transfert de connaissances intergénérationnelles** - **Créer un service de mentorat agricole**	**Nul**

Résultat(s) attendu(s) :

La mise sur pied d'une telle stratégie de gestion prévisionnelle de la relève va permettre d'inventorier la qualité et la quantité de la relève disponible sur le territoire de la MRC des Sources de manière évolutive dans le temps en liant celle-ci aux besoins exprimés des entreprises de la région. La mise en place de cette action permettra de planifier les besoins futurs de l'entreprise en matière de ressources humaines, de connaître ou d'anticiper les départs à la retraite et de favoriser le transfert de compétences tout en planifiant la retraite. Cette structure permettra également la création d'un service de mentorat agricole qui accompagnera les jeunes releveurs dans leur planification.

La mise en place de cette action permettra de conserver un portrait réel des besoins à combler et de mettre en place des mécanismes correctifs et ce, à court terme.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 2	***Mettre en place un modèle innovant d'occupation dynamique des superficies agricoles***

CONTEXTE

Le portrait du PDZA a mis en évidence l'urgence d'agir au niveau de l'occupation de la zone agricole par l'agriculture. Qu'il s'agisse du constat de diminution annuelle de superficies en culture, de l'augmentation des superficies en friche, de la baisse du nombre d'entreprise et du manque de relève, il devient impératif d'agir et d'innover au niveau de l'occupation dynamique de la zone agricole avec de nouveaux modèles d'implantation. Une multitude d'options intéressantes sont à étudier pour mettre en relation des aspirants-agriculteurs avec des propriétaires fonciers qui souhaitent mettre en valeur leurs terres et qu'elles soient exploitées à leur plein potentiel.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Valoriser l'agriculture et le métier d'agriculteur dans la société civile afin de s'assurer d'une relève et faciliter la venue de nouveaux agriculteurs - Diminuer le nombre de terres laissées en friche - Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine agricole sur le territoire de la MRC - Augmenter les superficies totales en culture sur le territoire de la MRC - Favoriser l'établissement des jeunes finissants au sein des entreprises agricoles de la MRC - Innover en matière d'implantation et d'occupation de la zone agricole	- Conserver une bonne présence de fermes laitières sur le territoire de chacune des municipalités - Stabilisation des superficies moyennes des entreprises agricoles du territoire - Accroître le nombre de transferts d'entreprises de type familial et non-apparenté - Miser davantage sur les cultures émergentes pour une utilisation plus performante des superficies agricoles et forestières (PFNL)

Mise en place de l'action : Moyen terme

2014 | **2015 2016 2017** | **2018** | **2019**

Mise en œuvre

36 mois

Responsable	Partenaire
MRC	**CLD/MAPAQ Cultur'Innov**
Rôle et détails	**Coût estimé**
- **Rencontre d'information et recherche de financement** - **Implanter projet Banque de terres pour la MRC** - **Développer des modèles innovants d'occupation du territoire agricole** - **Miser sur les superficies en friche**	**25 000 $ annuellement**

Résultat(s) attendu(s) :

Élaboration d'une structure permettant aux futurs agriculteurs et releveurs potentiels d'avoir accès à une banque de terres, pour la location ou l'achat, selon des modèles facilitants. À cet effet, le projet de Banque de terre, élaboré par la MRC de Brome Missisquoi et suivi de près par le MAPAQ, est un modèle à analyser, en fonction des besoins définis dans le PDZA de la MRC des Sources. Une fois cette analyse réalisée, une collaboration avec cette région pourrait alors être envisagée, en fonction des conclusions tirées.

L'utilisation de l'assise foncière des terres en friche inventoriées dans le portrait du PDZA et leurs potentiels biophysiques pour une remise en culture est une excellente base d'implantation pour le projet.

Ce projet permettra de favoriser une implantation selon une planification adéquate et une règlementation adaptée afin que les terres soient exploitées à leur plein potentiel.

De plus, une telle action se veut un levier pour attirer de nouvelles entreprises agricoles de plus petite dimension plus près d'un type d'agriculture de proximité à échelle humaine.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 3	***Sensibiliser et valoriser les pratiques de productions des entreprises agroalimentaires dans le respect des principes du développement durable***

CONTEXTE

Dans le monde agricole, le choix d'un intrant servant à la lutte contre les organismes nuisibles se fait généralement d'après le type du produit, le coût, l'efficacité, les méthodes d'application ainsi que les risques pour la santé et l'environnement. Subséquemment l'utilisateur peut facilement mesurer la plupart de ces facteurs, les risques d'un produit donné pour la santé des humains (consommateurs et employés qui appliquent le produit) et pour l'environnement ne sont pas faciles à mesurer. Une force importante à retenir au niveau du portrait du PDZA des Sources repose sur cette volonté des producteurs de développer une agriculture plus durable et adaptée aux caractéristiques de la région.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Augmenter le nombre d'entreprises agricoles qui ont choisi un mode de production plus écologique ou biologique dans un souci de développement durable - Valoriser l'utilisation de pratiques agricoles soucieuses de l'environnement immédiat de l'entreprise et dans son bassin versant - Développer et miser sur des créneaux porteurs pour le développement de l'agriculture dans la MRC - Miser sur un caractère distinctif et porteur régional pour favoriser la mise en marché des produits locaux	- Valoriser l'agriculture et le métier d'agriculteur dans la société civile afin de s'assurer d'une relève et faciliter la venue de nouveaux agriculteurs

Mise en œuvre de l'action : Sensibilisation

2014	2015	2016	2017	2018	2019

En continu

Responsable	Partenaire
CLD	**Club agro/MAPAQ CETAB/ Cultur'Innov**
Rôle et détails	**Coût estimé**
- **Reconnaître la problématique et son niveau d'impact régional** - **Sensibiliser les agriculteurs concernés** - **Publiciser les actions posées dans le milieu**	**Nul**

Résultat(s) attendu(s) :

Certaines perceptions plutôt négatives de la population en regard des inconvénients découlant de productions ou pratiques agricoles sont autant d'opportunités à saisir pour améliorer l'image de l'agriculture dans la société civile.

La concertation des organisations et des entreprises du territoire autour des enjeux du développement durable sont les assises du développement de créneaux émergents et novateurs pour l'amélioration des pratiques agricoles dans la MRC.

Cette action de sensibilisation et de valorisation permettra l'atteinte de deux objectifs précis : dans un premier temps, la sensibilisation à l'importance d'intégrer de saines pratiques de production et de gestion entrepreneuriale et dans un deuxième temps la valorisation du métier par une mise en lumière des réussites.

À titre d'exemple, la sensibilisation des agriculteurs aux risques inhérents à l'utilisation d'intrants (insecticides, pesticides, etc.) est un moyen de parvenir à la réussite de cette action et la reconnaissance des efforts faits en ce sens, en lien avec les principes du développement durable, est un moyen de valoriser et d'encourager de telles initiatives.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 4	***Développer une stratégie visant à encourager le maillage entre les entreprises agroalimentaires qui présentent des compatibilités de développement facilitant la mise en marché locale et les gains de production***

CONTEXTE

Aux prises avec un contexte social, régional et économique en profonde mutation, le secteur agroalimentaire a vu son milieu d'affaires se resserrer considérablement au cours de la dernière décennie. Devant faire face aux politiques d'achat des grandes chaînes de distribution alimentaire, les entrepreneurs sont de plus en plus nombreux à s'interroger sur leur avenir et sur leurs capacités à maintenir l'essor du secteur dans les années futures. Certaines tendances en croissance telles que l'achat local, la recherche de produit à forte valeur ajoutée et la vente par circuit court, redonnent espoir aux acteurs du secteur bioalimentaire. Ceux-ci sont aujourd'hui appelés à privilégier des partenariats locaux afin d'écouler leur produits leur permettant ainsi de mieux s'adapter au marché et de faire face à la concurrence.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Favoriser des activités de commercialisation locale structurées et concertées favorisant un grand rayonnement - Miser sur la concertation et le maillage comme levier de développement de la filière agroalimentaire - Valoriser et créer des services d'avant-garde permettant des économies d'échelle - Favoriser l'implantation d'activités de 2e et 3e transformation complémentaires aux activités de productions agricoles et forestières dominantes	- Sensibiliser les agriculteurs à l'importance de développer des réflexes d'épargnes - Valoriser l'aménagement durable des boisés agricoles

Mise en place de l'action : Moyen terme

2014 2015 [2016 2017 2018] 2019

Mise en œuvre

24 mois

Responsable	Partenaire
CLD	**MRC, CIBLE, UPA, MAPAQ,etc.**
Rôle et détails	**Coût estimé**
- **Reconnaitre les besoins de la filière bioalimentaire** - **Créer le maillage nécessaire entre les acteurs locaux** - **Faire connaître les structures existantes selon les différents besoins** - **Publiciser les actions et valoriser l'achat local**	**À déterminer**

Résultat(s) attendu(s) :

Cette action permettra de faciliter le maillage entre les différents secteurs d'activités de la filière agricole de la MRC. La réalisation de différents maillages peut permettre une réduction des coûts de production, faciliter la mise en marché locale et la visibilité des produits voire même encourager le développement d'incubateurs dans la filière agroalimentaire.

C'est en choisissant les produits d'ici que les consommateurs expriment leur attachement et leur fierté et c'est en misant sur la qualité des entreprises et des produits et les opportunités qu'offre le maillage qu'il sera possible de créer un tel sentiment de fierté autour de ce secteur économique.

L'offre alimentaire régionale se distinguera sur plusieurs plans et donnera aux produits de la région une saveur toute personnelle reconnue par les consommateurs.

Il est important de soulever qu'une telle action ne vise pas à réinventer une nouvelle structure de commercialisation, mais vise plutôt à permettre de maximiser et de rentabiliser les différents véhicules déjà mis en place (marché public, Vitrines des sources, Créateur de saveurs).

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 5	***Développer des activités événementielles et promotionnelles mettant en valeur les produits et les savoirs faire de la région***

CONTEXTE

Le caractère bucolique de son offre et la proximité des principaux bassins émetteurs touristiques permettent de croire que la MRC des Sources a un potentiel certain pour un développement agrotouristique fort. Toutefois, les défis sont grands pour les entreprises du secteur et de nombreux enjeux tels la qualité en matière d'offres, les ressources humaines et la gestion de l'entreprise doivent être travaillés pour obtenir un produit de meilleure qualité. D'autres facteurs tels la création d'activités distinctives et authentiques ainsi que la présence d'une structure d'accueil et de service touristique adéquats sont des facteurs qui aident grandement à la constitution d'une offre de qualité en agrotourisme.

La promotion et la mise en marché représentent également des défis pour ces entreprises. La promotion et la mise en marché touristique ont leurs propres paramètres qui peuvent parfois se révéler complexes pour les non-initiés. Ces activités promotionnelles ne pourront se développer et se positionner de façon ferme qu'en structurant sa promotion et sa mise en marché de manière plus concertées. La mise en commun d'une image forte et crédible partagée par l'ensemble du secteur évitera sa dilution et l'envoi de messages contradictoires auprès des consommateurs du produit.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Valoriser l'agriculture et le métier d'agriculteur dans la société civile afin de s'assurer d'une relève et faciliter la venue de nouveaux agriculteurs - Développement d'une identité favorisant la fierté locale - Valoriser l'utilisation de pratiques agricoles soucieuses de l'environnement immédiat de l'entreprise et dans son bassin-versant - Développer et miser sur des créneaux porteurs pour le développement de l'agriculture dans la MRC - Développer une culture d'innovation et d'investissement en recherche et développement en agriculture et dans le domaine manufacturier relié à l'agriculture	- Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine agricole sur le territoire de la MRC - Augmenter le nombre d'entreprises agricoles qui ont choisi un mode de production plus écologique ou biologique dans un souci de développement durable

Mise en place de l'action : Court terme

2014 2015 **2016** **2017** **2018** **2019**

Mise en œuvre

9 mois

Responsable	Partenaire
CLD/MRC	**UPA/MAPAQ/CACE** **Emploi Québec**
Rôle et détails	**Coût estimé**
- **Mise en place d'un comité organisateur** - **Élaborer l'évènement** - **Recruter des entreprises** - **Tenir l'évènement annuellement**	**25 000 $**

Résultat(s) attendu(s) :

La mise en place d'une activité promotionnelle concertée permettra aux producteurs de la MRC d'atteindre une nouvelle clientèle et de faire connaître les produits d'ici dans un plus grand rayonnement. Ces événements permettront aux entreprises participantes d'effectuer des économies d'échelles substantielles dans la commercialisation de leurs produits. En ce sens, bien que la mise en marché soit un défi qui demande un effort à l'année, la tenue de cette action permettra d'effectuer des économies de temps salutaires pour les entreprises participantes.

Également la création d'une activité événementielle de ce genre favorisera grandement le maillage et le réseautage des entreprises de 2e et 3e transformation de la MRC des Sources.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 6	***Miser sur les opportunités qu'offre la demande à portée collective (art.59) et sur ses possibilités d'adaptation, comme outil de planification et de développement agricole et d'aide à l'établissement résidentiel***

CONTEXTE

La question de la cohabitation des usages agricoles et non agricoles ne s'est posée avec acuité qu'au cours des dernières décennies. La baisse du poids démographique des agriculteurs et des personnes liées directement ou indirectement à la production agricole, l'intensification des pratiques agricoles et la modification des modes de production jumelée à la diversification des activités économiques en zone rurale, au développement de la villégiature ainsi qu'une présence grandissante des citadins désirant habiter à la campagne ont engendré, au fil des années, des conflits d'usage entre les activités agricoles et les autres activités. La cohabitation harmonieuse implique que différents usages à proximité puissent se développer sans entraîner de conséquences néfastes pour l'un et pour l'autre. L'attrait de nouveaux résidents sur le territoire des municipalités est l'une des conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité, toutefois, une telle condition doit se faire en complémentarité des activités agricoles présentes.

Pour atteindre un tel idéal, la planification et l'encadrement de l'aide à l'établissement des activités agricoles et des activités non agricoles sont essentiels. La demande à portée collective est un outil légal de planification à l'établissement sur lequel il faut miser davantage, mais qui se doit de considérer adéquatement les réalités locales et les besoins des collectivités pour en favoriser le développement structuré et la viabilité.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Augmenter les superficies totales en culture sur le territoire de la MRC - Innover en matière d'implantation et d'occupation de la zone agricole - Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine agricole sur le territoire de la MRC - Améliorer le contrôle et la planification de l'établissement de nouveaux résidents en zone agricole	- Miser davantage sur les cultures émergentes pour une utilisation plus performante des superficies agricoles et forestières (PFNL) - Augmentation du nombre d'entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ sur le territoire de chacune des municipalités - Stabilisation des superficies moyennes des entreprises agricoles du territoire autour de 50 à 80 ha - Favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et forestières - Préserver l'accessibilité des terres agricoles pour le développement de l'agriculture et des activités compatibles au milieu rural

Mise en œuvre de l'action : Sensibilisation

2014	2015	2016	2017	2018	2019

En continu

Responsable	Partenaire
MRC	**UPA/MAPAQ/MAMOT**

Rôle et détails	Coût estimé
- **Faire connaître l'article 59** - **Mettre à jour les besoins et les souhaits de développement en zone agricole des municipalités locales** - **Renégocier l'article 59 pour adaptation au contexte de la MRC**	**Nul**

Résultat(s) attendu(s) :

La demande à portée collective en vigueur sur le territoire de la MRC propose une offre de terrains pour le développement résidentiel et offre également des superficies agricoles de plus petite dimension susceptibles de faciliter l'établissement d'entreprises agricoles de plus petites dimensions. La volonté d'une telle action est de miser davantage sur les opportunités qu'offre l'article 59 pour développer notre zone agricole et nos collectivités. La pression pour de nouvelles constructions résidentielles en zone agricole doit être planifiée et cela doit passer par la maximisation de l'utilisation de cet article 59.

De plus, grâce à la réalisation d'un portrait exhaustif dans le présent PDZA, la MRC dispose maintenant des outils de connaissances nécessaires afin de mieux transcrire, dans les outils de planification, les besoins et les volontés des collectivités pour assurer leur développement.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 7	***Développer des projets liant la protection environnementale aux secteurs agroalimentaires et agroforestiers***

CONTEXTE

Souvent perçue comme un des grands responsables de la dégradation ou de l'accélération de la détérioration des plans d'eau, l'agriculture doit se positionner différemment en regard de la protection environnementale et s'inscrire au cœur de projets porteurs en ce sens. Qu'il s'agisse de l'adaptation des modèles de bandes riveraines en milieu agricole, de l'application des méthodes de cultures intercalaires, de l'application de la méthode du semi-direct, etc., le portrait de la zone agricole et l'ensemble des processus de concertation ont démontré un souci collectif de la protection l'environnementale sur le territoire et le rôle important de l'agriculture pour améliorer la situation.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Augmenter le nombre d'entreprises agricoles qui ont choisi un mode de production plus écologique ou biologique dans un souci de développement durable - Valoriser l'utilisation de pratiques agricoles soucieuses de l'environnement immédiat de l'entreprise et dans son bassin versant	- Miser davantage sur les cultures émergentes pour une utilisation plus performante des superficies agricoles et forestières (PFNL) - Développer et miser sur des créneaux porteurs pour le développement de l'agriculture dans la MRC

Mise en place de l'action : Long terme

2014 2015 2016 2017 2018 2019

Mise en œuvre

36 mois

Responsable	Partenaire
MRC	**MDDELCC/ UPA/ Club agro/ Cultur'Innov**
Rôle et détails	**Coût estimé**
- **Reconnaître les possibilités d'actions** - **Concertation des partenaires** - **Montage financier** - **Favoriser l'intérêt des propriétaires** - **Communication** - **Mise en action**	**À déterminer**

Résultat(s) attendu(s) :

La MRC des Sources est la première à avoir adopté un Agenda 21 local à l'échelle d'un territoire régional. Cette démarche, travaillée en parallèle au PDZA, aura permis de faire ressortir des préoccupations agricoles au cœur des orientations et objectifs de l'Agenda 21. De plus, l'un des atouts principaux d'une telle démarche de développement durable repose, entre autres, sur la responsabilisation de tous les acteurs du milieu, tant ruraux, urbains, agriculteurs et industriels, sur leur rôle, et impacts dans le développement durable de notre territoire.

Ainsi, l'organisation de projets ayant un impact significatif sur l'environnement permettra de positionner les secteurs agroalimentaires et agroforestiers comme des acteurs importants, mais également comme des précurseurs d'un développement durable des communautés.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 8	***Susciter un sentiment de fierté régionale par la sensibilisation de la population face à l'importance du développement de ce secteur économique***

CONTEXTE

L'agriculture est le principal secteur d'activité économique de la MRC et pourtant l'image d'une région dévitalisée par la fermeture de la Mine Jeffrey marque toujours l'imaginaire populaire. L'industrie agroalimentaire est pourtant très présente et constitue désormais la principale grappe industrielle. D'ailleurs, un grand nombre d'entreprises œuvrant dans le secteur agricole composent l'épine dorsale du développement économique de la région. Il est important de reconnaître l'apport de ces fleurons à l'économie régionale qui, par leur innovation et leurs savoirs faire, font rayonner l'excellence et la qualité des produits d'ici.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Valoriser l'agriculture et le métier d'agriculteur dans la société civile afin de s'assurer d'une relève et faciliter la venue de nouveaux agriculteurs - Favoriser l'établissement des jeunes finissants au sein des entreprises agricoles de la MRC - Développement d'une identité favorisant la fierté locale	- Conserver une bonne présence de fermes laitières sur le territoire de chacune des municipalités - Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine agricole sur le territoire de la MRC

Mise en œuvre de l'action : Sensibilisation

2014	2015	2016	2017	2018	2019

En continu

Responsable	Partenaire
UPA	**TOUS (MAPAQ, MRC, CLD, etc.)**
Rôle et détails	**Coût estimé**
- **Mobiliser les acteurs** - **Élaborer un concept unique valorisant la profession et les agriculteurs** - **Soulever la participation des agriculteurs locaux** - **Rétablir la perception de la population**	**À déterminer selon le concept**

Résultat(s) attendu(s) :

Que l'on parle de la crise du revenu, des conditions de travail difficiles, de la crise de salubrité des aliments, etc., tous ces éléments créent une dévalorisation de la profession agricole qui freine une partie des candidats susceptibles de composer la relève de demain.

La mise en place de cette action permettra d'améliorer l'estime du tissu social agricole, de favoriser la diminution des conflits ruraux/urbain et de mettre de l'avant notre caractère agricole afin d'exploiter au maximum le potentiel de notre agriculture.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 9	***Valoriser la pleine utilisation des surfaces agricoles et forestières par la mise en place d'initiatives visant les superficies en friche permettant le développement de créneaux régionaux***

CONTEXTE

L'étude de caractérisation des terres en friche réalisée dans le cadre de la présente planification a mise en lumière l'ampleur du phénomène de rétrécissement de terres cultivées dans la MRC. À suivre cette tendance, en 2019, la MRC aura perdu plus de 1 370 hectares de surfaces agraires depuis 1995. Il s'agit d'un défi d'innovation important à relever pour la préservation de ces superficies productives et une opportunité pour le secteur agroforestier.

L'impact des terres en friche ne se limite pas qu'à la perte de surfaces en culture. En effet, ces secteurs ont un impact important sur la qualité paysagère de la zone agricole de la MRC. Ils présentent un côté dévalorisé de l'agriculture qui nuit fortement à l'image de ce secteur d'activité dans la société civile. De plus, un secteur en friche accentue la pression d'un développement autre qu'agricole sur ces superficies puisqu'il représente par son image d'abandon, une opportunité de développement pour d'autres secteurs d'activités. Sans vouloir prendre des mesures coercitives trop rapides, il est important de mesurer l'impact que peuvent avoir les superficies en friche sur le développement de l'agriculture et sur l'image de ce secteur économique dans la société civile.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Valoriser l'aménagement durable des boisés agricoles - Innover en matière d'implantation et d'occupation de la zone agricole - Diminuer le nombre de terres laissées en friche - Favoriser l'implantation d'activités de 2e et 3e transformation complémentaires aux activités de productions agricoles et forestières dominantes - Développer et miser sur des créneaux porteurs pour le développement de l'agriculture dans la MRC - Favoriser la reconversion des terres laissées en friche en fonction de leurs potentiels biophysiques agricole ou forestier	- Miser davantage sur les cultures émergentes pour une utilisation plus performante des superficies agricoles et forestières (PFNL) - Développer une culture d'innovation et d'investissement en recherche et développement en agriculture et dans le domaine manufacturier relié à l'agriculture

Mise en place de l'action : Moyen terme

2014 | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019**

Mise en œuvre

48 mois

Responsable	Partenaire
MRC/CLD	**MAPAQ/AMFE**

Rôle et détails	Coût estimé
- **Valider les potentiels** - **Tenir des rencontres d'information** - **Valider la faisabilité du projet** - **Mise en œuvre**	**À déterminer**

Résultat(s) attendu(s) :

L'accroissement des superficies en friche est inquiétant et accentue la pression sur la zone agricole. La mise en place de projets et d'initiatives permettra une augmentation et une diversification des revenus. Le développement d'un créneau régional favorisera l'atteinte d'une économie diversifiée, rattachée à l'optimisation de superficies agraires marginales jugées à faible valeur productive.

L'action aura également un impact positif sur la qualité du paysage en région et permettra de protéger les percées visuelles qui constituent un atout touristique majeur pour la région. Cette action permettra de reconnaître et de protéger la zone agricole et de structurer les efforts afin de bénéficier de ces impacts positifs.

La mise en œuvre de cette action devrait également travailler à faire reconnaître, auprès des intervenants forestiers, des conseillers agricoles et des propriétaires, les potentiels identifiés dans l'analyse des friches (réalisée dans le cadre de ce PDZA). De plus, certaines étapes dans la reconversion, tant agricole que forestière, des terres laissées en friche devraient être simplifiées, voire accélérées, avec l'analyse fournie dans le PDZA.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 10	***Promouvoir l'importance du rôle de la multifonctionnalité de l'agriculture et de ce qu'elle apporte pour le maintien des services dans les milieux ruraux***

CONTEXTE

Au-delà de sa vocation première de production, l'agriculture procure plusieurs bénéfices aux milieux ruraux. Elle contribue, à la vitalité socio-économique des communautés rurales en raison des emplois directs et indirects qu'elle procure, des revenus qu'elle génère et de l'activité économique qu'elle engendre lesquels concourent au maintien des services de proximité d'une communauté. Enfin, elles participent à la transmission du patrimoine naturel et des savoir-faire. Ainsi, au-delà de sa vocation première, l'agriculture et la foresterie génèrent indirectement et parfois involontairement des bénéfices à la société sur le plan social, économique et environnemental, voire patrimonial.

Si d'autres activités sont aussi productrices de ces effets positifs (externalités positives), l'agriculture de même que la foresterie sont assurément celles qui sont susceptibles de générer de façon notable de tels effets en milieu rural eut égard à l'ampleur du territoire qu'elles occupent et des répercussions qu'elles ont, par conséquent, sur le paysage, sur l'environnement et sur le dynamisme des milieux ruraux.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Valoriser l'agriculture et le métier d'agriculteur dans la société civile afin de s'assurer d'une relève et faciliter la venue de nouveaux agriculteurs - Améliorer le contrôle et la planification de l'établissement de nouveaux résidents en zone agricole	- Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine agricole sur le territoire de la MRC - Conserver une bonne présence de fermes laitières sur le territoire de chacune des municipalités

Mise en œuvre de l'action : Sensibilisation

2014 2015 2016 2017 2018 2019

En continu

Responsable	Partenaire
UPA/MRC	**MAPAQ, CLD**
Rôle et détails	**Coût estimé**
- **Mettre en contexte** - **Recherche et documentation** - **Sensibiliser la société civile en communiquant les résultats**	**Nul**

Résultat(s) attendu(s) :

Les récentes évolutions des pressions urbaines sur le milieu agricole de la MRC et le phénomène d'embourgeoisement des campagnes ne sont que quelques problématiques diminuant l'impact des bénéfices que peuvent apporter l'agriculture aux milieux ruraux.

Ainsi, cette action permettra de conscientiser la population aux impacts positifs de l'agriculture, mais questionnera sur l'utilisation des terres agricoles, qui est de moins en moins liée aux ressources qu'on peut en retirer. Elle favorisera une meilleure cohabitation des usages possibles en milieu agricole et redonnera à l'agriculture la part qui lui revient comme composante majeure de l'économie régionale.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 11	***Valoriser la réalisation de Plans d'aménagement forestiers pour les boisés de fermes***

CONTEXTE

Le portrait expose un constat plutôt sombre de l'exploitation des boisés agricoles. En effet, selon les données recueillies et les informations comprises dans le sondage, une très grande majorité des entreprises agricoles dispose d'une superficie de leur propriété vouée à l'exploitation forestière laissée à l'abandon. Les boisés agricoles sont des superficies marginales et peu utilisées des propriétés agricoles et ils répondent en fait aux besoins immédiats (chauffage, clôture) de l'entreprise sans objectif de rentabilité de cette surface. Une faible proportion des répondants au sondage identifie leur portion boisée comme étant aménagée, en reboisement sous un plan d'aménagement forestier avec un conseiller forestier. Est-ce le faible potentiel de rentabilité, la maturité du boisé, le manque de temps ou d'argents pour réaliser les investissements nécessaires à leurs exploitations? L'Agence de mise en valeur de la forêt privée s'inquiète et se questionne d'ailleurs de ce manque d'exploitation des forêts privées.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Diminuer le nombre de terres laissées en friches - Favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et forestières - Valoriser l'aménagement durable des boisés agricoles - Accroître la diversification des productions agricoles en favorisant l'utilisation complémentaire de cultures émergentes	- Miser davantage sur les cultures émergentes pour une utilisation plus performante des superficies agricoles et forestières - Favoriser l'implantation d'activités de 2e et 3e transformation complémentaires aux activités de productions agricoles et forestières dominantes - Développer et miser sur des créneaux porteurs pour le développement de l'agriculture dans la MRC

Mise en œuvre de l'action : Sensibilisation

2014	2015	2016	2017	2018	2019

En continu (annuellement)

Responsable	Partenaire
AMFE/Groupements forestiers	**MRC/CLD**
Rôle et détails	**Coût estimé**
- **Reconnaître la problématique et** - **son niveau d'impact régional** - **Sensibiliser les producteurs concernés** - **Communiquer les résultats** - **Rapport table de suivi annuel**	**À déterminer**

Résultat(s) attendu(s) :

Cette action sensibilisera les propriétaires à l'importance d'aménager leurs lots boisés et d'utiliser la ressource disponible de façon durable dans un esprit de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Il est important d'accroître la mise en valeur des boisés agricoles puisque ces derniers représentent des opportunités de diversification des sources de revenus de l'agriculteur et un levier de développement de créneaux rattaché à la 2e et 3e transformation des produits du bois.

Une telle action se veut également être un levier de sensibilisation, tant de la population que des élus, à l'importance de l'aménagement de la forêt afin qu'elle soit plus productive (avec une valeur sur pied plus élevée), afin qu'elle maintienne sa contribution à la renommée des paysages agroforestiers de la MRC et afin qu'elle contribue davantage à la lutte contre les changements climatiques et à l'amélioration de la qualité de l'eau des bassins versants.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 12	***Attirer et conserver les formations agricoles reflétant les réalités et les besoins de la région***

CONTEXTE

Qu'il soit question de formation continue, de formation professionnelle et technique ou de formation en gestion, tous s'entendent pour dire qu'il est essentiel d'être à jour et formé pour exercer un métier aussi multidisciplinaire que celui d'agriculteur. Toutefois, il fut mis en évidence qu'il existe sur le territoire de la MRC un manque de formation de proximité, une formation peut-être mal ciblée ou un manque de connaissance de ce qui existe et de ce qui devrait être nécessaire pour les agriculteurs. Il s'agit d'un enjeu important pour le développement et la pérennité des entreprises agricoles.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Valoriser la formation en gestion d'entreprises pour les entrepreneurs œuvrant dans le domaine de la transformation - Augmenter le nombre d'entrepreneurs agricoles ayant une formation en gestion d'entreprise (DEC/BAC) - Développer une main-d'œuvre qualifiée qui comble les besoins des entreprises en transformation	- Favoriser l'établissement des jeunes finissants au sein des entreprises agricoles de la MRC

Mise en place de l'action : Court terme

2014	2015	2016	2017	2018	2019

Mise en œuvre

36 mois

Responsable	Partenaire
Commission Scolaire	**CLD/MRC/UPA**
Rôle et détails	**Coût estimé**

- **Reconnaître les besoins de formation**
- **Conserver la formation si déjà en place**
- **Si la formation n'est pas déjà mise en place**
  - **Élaborer la formation**
  - **Communiquer aux partenaires**
  - **Lancement en région**
	À déterminer

Résultat(s) attendu(s) :

La mise en place de cette action, en collaboration avec les partenaires du milieu, permettra aux agriculteurs de se maintenir à jour au niveau des nouvelles méthodes de travail, d'accroître leurs connaissances générales et de connaître les bonnes pratiques agricoles favorisant ainsi un tissu entrepreneurial fort et entretenu. Les entrepreneurs seront outillés et auront la possibilité grâce à des formations ciblées (coût de production, amélioration placement de produit, etc.) de combler leurs lacunes.

La venue et la préservation de formation spécifique en région est un pas important pour le développement de l'industrie agricole de la région. La qualité des formations offertes permettra de renforcir notre agriculture et de relever le défi d'une disponibilité suffisante de main-d'œuvre, adéquatement qualifiée, pour les prochaines années dans la MRC des Sources.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 13	***Maintenir la ressource de conseiller aux entreprises et au développement agroforestier au CLD***

CONTEXTE

Le besoin d'une ressource centrale en support aux entreprises agricoles et forestières est ressorti comme étant essentiel pour le territoire de la MRC. Une telle ressource fut relevée comme étant une force de notre territoire de par l'appui à la croissance, à la planification de la relève, à la gestion du soutien financier et à l'aide à la formation qu'elle apporte aux entreprises. Il appert de conserver un tel soutien local dans le développement de la zone agricole.

De plus, à travers l'ensemble des informations recueillies lors des activités de concertation, il fut exprimé par les participants le besoin d'être mieux informés des mesures existantes, qu'elles soient financières, techniques ou légales. La complexité de compréhension et d'application de certaines mesures et le large éventail de ces dernières disponibles sont parfois difficilement accessibles pour un producteur aux prises avec l'intendance quotidienne de son entreprise. Il devient donc nécessaire pour ce dernier de savoir trouver rapidement les bonnes réponses à ses questionnements. En ce sens, une ressource centrale de soutien aux entreprises est capable de jouer ce rôle de guichet unique de connaissance et de diffusion de celle-ci.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
Rôle d'encadrement et de suivi de l'ensemble des objectifs	

Mise en place de l'action : Court terme

2014	2015	2016	2017	2018	2019

Mise en œuvre

En continu

Responsable	Partenaire
CLD	

Rôle et détails	Coût estimé
- **Coordonner la Table de suivi** - **Communiquer l'information (guichet unique) et structure la concertation** - **Soutien technique et financier dans les différents projets**	**70 000$**

Résultat(s) attendu(s) :

Maintenir le poste de conseiller agroforestier au CLD contribuera au développement et à l'expansion des entreprises déjà installées sur le territoire en soutenant techniquement et financièrement les promoteurs individuels et collectifs dans l'élaboration de leurs projets.

Le conseiller aux entreprises et en développement agroforestier sera dédié à la coordination de la structure agricole et agroalimentaire et à la mise en œuvre du PDZA:

- ✓ Diffuser de l'information : le contenu du PDZA, valoriser le rôle de l'agriculteur dans le développement régional, parler des produits d'ici, etc.;
- ✓ Structurer le réseautage;
- ✓ Soutenir et accompagner les porteurs de projets
- ✓ Agir à titre de ressource centrale dans la diffusion de la connaissance des mesures et outils disponibles

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 14	***Agir activement à valoriser le métier d'agriculteur dans le milieu scolaire***

CONTEXTE

Depuis plusieurs années déjà, les messages véhiculés par les médias portent souvent un portrait négatif de la profession, formant ainsi un décalage avec les nombreux avantages qu'offre le métier d'agriculteur. Bien qu'en général la population accorde une belle confiance envers les exploitants agricoles, leurs perceptions et la réalité du secteur semblent de plus en plus éloignées. Les jeunes sont de moins en moins en contact avec cette agriculture et le mode de vie du métier d'agriculteur s'est oublié à travers le temps.

Ainsi, la relève et la pérennité de l'agriculture passent par ces jeunes qu'il faut sensibiliser aux nombreux avantages et à l'importance capitale d'un tel métier. Le moment est venu de repositionner le caractère professionnel et noble du métier d'agriculteur et de briser les préjugés paysans et campagnards de cette profession.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Valoriser l'agriculture et le métier d'agriculteur dans la société civile afin de s'assurer d'une relève et faciliter la venue de nouveaux agriculteurs	- Accroître le nombre de transferts d'entreprises de type familial et non apparenté - Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine agricole sur le territoire de la MRC - Augmenter le taux de réussite des transferts agricoles

Mise en œuvre de l'action : Sensibilisation

2014 2015 2016 2017 2018 2019

En continu (annuellement)

Responsable	Partenaire
UPA/Commission scolaire	**TOUS (MAPAQ, MRC, CLD, etc.)**
Rôle et détails	**Coût estimé**
- **Sensibiliser à l'importance des messages véhiculés** - **Organiser à l'aide des commissions scolaires des activités pédagogiques** - **Parler davantage du métier d'agriculteur dans les écoles et dans les commissions scolaires de la région** - **Rapport table de suivi annuel**	**À déterminer**

Résultat(s) attendu(s) :

Cette action permettra de réduire le décalage de perception et donner une nouvelle image à la profession agricole. Elle rendra plus attractive la profession agricole pour la population et intéressera un bassin de travailleurs qui méconnaissent les perspectives d'emploi que ce secteur d'activités économiques offre.

- ✓ Sensibiliser les commissions scolaires de la région pour qu'elles promeuvent l'agriculture
- ✓ Visiter les classes pour présenter le métier d'agriculteur
- ✓ Organiser des groupes d'étudiants pour visiter des fermes
- ✓ Parler davantage du métier d'agriculteur dans les écoles et le valoriser
- ✓ Offrir la possibilité du métier d'un jour en agriculture (besoin d'agriculteur volontaire)
- ✓ Amener les jeunes dans les écoles d'agriculture

Par une telle action, l'effet souhaité est de créer un sentiment de fierté autour du choix d'un enfant d'opter pour l'agriculture comme choix de formation. Que la Commission scolaire s'implique dans ce changement de mentalité et que ce changement débute dans les écoles primaires et secondaires.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 15	***Développer une filière industrielle complémentaire aux activités agricoles et forestières dominantes appuyée sur des créneaux novateurs***

CONTEXTE

De nos jours, la grande majorité des aliments circulent entre de nombreux intermédiaires et parcourent des centaines de kilomètres avant d'arriver dans nos foyers (en moyenne 2 400 km). De plus, peu de produit fait ou récolté dans la MRC sont transformés sur place et pourtant des gains importants au niveau de la production découlent des circuits courts. En effet, avec la montée des coûts de transport et l'intérêt croissant des consommateurs pour les produits locaux, les circuits courts de distribution se révèlent être une avenue gagnante, autant pour les producteurs que pour les consommateurs. Avec la présence d'entreprises phare dans la transformation telles que Les Viandes Laroche, les fromageries L'Oiseau Bleu et Proulx, la Miellerie Lambert et la Scierie GVL. la MRC se positionne avantageusement et stratégiquement pour le développement d'une filière industrielle complémentaire aux activités de production.

La transformation constitue un moyen privilégié de valoriser l'agriculture régionale, de développer la zone agricole et de permettre l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises et des modes de mise en marché. Ce secteur majeur dans la MRC des Sources occupe une place prépondérante dans son économie.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Développer une culture d'innovation et d'investissement en recherche et développement en agriculture et dans le domaine manufacturier relié à l'agriculture - Favoriser l'implantation d'activités de 2e et 3e transformation complémentaires aux activités de productions agricoles et forestières dominantes - Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine agricole sur le territoire de la MRC	- Développer et miser sur des créneaux porteurs pour le développement de l'agriculture dans la MRC - Développement et mise en valeur de programme de formation en lien avec les dynamiques socio-économiques du secteur agricole

Mise en place de l'action : Moyen terme

2014 | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019**

Mise en œuvre

48 mois

Responsable	Partenaire
CLD	**MAPAQ, CTAQ, etc.**
Rôle et détails	**Coût estimé**
- **Reconnaître les besoins et tendance des filières** - **Créer le maillage nécessaire et rencontre d'information** - **Faire connaître les structures existantes facilitantes**	**Nul**

Résultat(s) attendu(s) :

Cette action permettra de maintenir le dynamisme de la zone agricole de la région et permettra son adaptation au secteur de la transformation. Il sensibilisera les acteurs du secteur aux bienfaits de l'innovation dans un marché concurrentiel fort et travaillera à solutionner la problématique de la difficulté d'accès au marché tout en favorisant la création d'entreprises de transformation dans la MRC.

Sa mise en place créera avec le secteur de la transformation un lien de proximité entre les producteurs et les consommateurs, et permettra de mettre en valeur les entreprises agricoles de la région. Une telle action découle d'une volonté de concertation du milieu et travaillera à faciliter l'ouverture des commerces de la région pour une mise en marché locale des différents produits.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 16	***Mettre en place un comité de veille et de suivi stratégique du développement de la zone agricole***

CONTEXTE

Un comité de veille est essentiel afin d'assurer un suivi des actions du PDZA dans le respect de la vision et des objectifs stratégiques priorisés par la population. Un tel comité se veut le gardien du plan d'action du PDZA et il a la responsabilité de voir à la réussite des actions par les partenaires engagés. Il n'a pas un rôle coercitif, mais plutôt de support et de veille. Par l'expertise des professionnels et les citoyens qui le composent, un tel comité sera la pierre angulaire de la mise en œuvre du PDZA des Sources.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- TOUS (Rôle d'encadrement du PDZA)	

Mise en place de l'action : Court terme

2014 2015 2016 2017 2018 2019

Mise en œuvre

En continu

Responsable	Partenaire
TACARA/CLD	**Tous (MRC, MAPAQ, AMFE, UPA, etc.)**
Rôle et détails	**Coût estimé**
- **Participation des partenaires et responsables d'action à la TACARA** - **Appropriation du PDZA** - **Mise en place des résultats attendus par les indicateurs appropriés** - **Suivi des actions** - **Coordination et comptes rendus des partenaires**	**Nul**

Résultat(s) attendu(s) :

Le comité de veille est constituée des partenaires et des leaders du monde agricole sur le territoire de la MRC, représentant les domaines de la production, la transformation, la distribution et la commercialisation, les organisations publiques (notamment, celles impliquées en formation et financement), les services, les ministères concernés (MAPAQ, MDEIE), etc.

Le comité a pour fonction :

- ✓ d'appuyer la structure agricole et agroalimentaire du CLD en mettant à contribution l'ensemble des forces du milieu pour assurer le suivi et la mise en œuvre du PDZA;
- ✓ faciliter la synergie du milieu, le réseautage, la résolution de problèmes;

Le comité permettra une appropriation complète de la démarche par les responsables d'actions et veillera à l'atteinte des objectifs annuels fixés préalablement avec ceux-ci. Le comité de veille aura également un rôle crucial de coordination avec les différents partenaires et verra à la bonne réalisation du PDZA.

VISION	En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère de par son dynamisme, ses pratiques innovantes et son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable.
ACTION 17	***Développer une structure de planification des besoins et des compétences en ressources humaines***

CONTEXTE

Au même titre que le reste de la province, la MRC des Sources connaît une situation préoccupante en ce qui a trait à la main-d'œuvre. Les problématiques démographiques que connaît la MRC ont des conséquences directes sur la disponibilité de la main-d'œuvre agricole. Le vieillissement de la population, l'exode des jeunes sans retour après la scolarisation, le faible taux d'activités, etc., sont tous des facteurs majeurs dans cette problématique. De plus, ce manque de main-d'œuvre est amplifié par plusieurs autres difficultés des entreprises agricoles, telles que la rentabilité précaire des entreprises, les difficultés de disponibilités financières pour l'embauche d'une main-d'œuvre, le défi d'offrir des salaires concurrentiels ainsi que l'ajout de démarches administratives et de gestion de ressources humaines sur une ferme de petite ou moyenne taille. Il est impératif d'agir activement sur une telle action sous l'angle de la promotion de l'emploi agricole et de l'attractivité des entreprises du territoire.

Objectif(s) stratégique(s) direct(s)	Objectif(s) stratégique(s) indirect(s)
- Valoriser l'agriculture et le métier d'agriculteur dans la société civile afin de s'assurer d'une relève et faciliter la venue de nouveaux agriculteurs - Accroître le nombre de transferts d'entreprises de type familial et non apparenté - Développer une main-d'œuvre qualifiée qui comble les besoins des entreprises en transformation	- Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine agricole sur le territoire de la MRC - Diminuer le nombre de terres laissées en friches - Favoriser l'implantation d'activités de 2e et 3e transformation complémentaires aux activités de productions agricoles et forestières dominantes

Mise en place de l'action : Moyen terme

2014 2015 [2016 2017] 2018 2019

Mise en œuvre

En continu

Responsable	Partenaire
CLE/ Table main d'œuvre de la MRC	**CLD, UPA, MAPAQ**
Rôle et détails	**Coût estimé**
- **Reconnaître les besoins des entreprises présents et futurs** - **Mettre en place une structure attractive et de consolidation** - **Favoriser le transfert de connaissances et les services de mentorat en entreprise** - **Mettre en place de formations adaptées**	**Nul**

Résultat(s) attendu(s) :

La mise en place de cette action permettra de prévenir et d'inventorier le besoin de main-d'œuvre des entreprises de la région. Par cela, nous serons mieux à même de reconnaître les besoins des travailleurs et de mettre en place des structures facilitant l'embauche dans les entreprises agroalimentaires de la MRC.

Cette action visera notamment à favoriser la création et le maintien de formation adaptée, pour combler les besoins de l'industrie et sensibiliser les propriétaires des entreprises aux transferts de connaissances. De plus, elle valorisera les recours à un service de mentorat d'affaires spécifiques pour les entreprises du secteur agroalimentaire.

Par cette action, il est souhaité de promouvoir l'employabilité et la performance des entreprises agricoles dans la MRC et par ce fait, valoriser le métier d'agriculteur.

ANNEXE 1

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Agriculture et Agroalimentaire Canada
1341, chemin Baseline
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Téléphone : 613 773-1000
Télécopieur : 613 773-1081
Adresse électronique : info@agr.gc.ca
Site internet : http://www.ats.agr.gc.ca/

La mission de ce ministère du gouvernement fédéral est d'offrir de l'information, faire de la recherche, mettre au point de la technologie et offrir les politiques et programmes qui assureront la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et des innovations propices à la croissance.

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

3100, boul. Laframboise, bureau 206
St-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone : 450 773-6639
Télécopieur : 450 774-8522
Adresse électronique : bcs-bipc@hc-sc.gc.ca
Site internet : http://www.inspection.gc.ca

La mission de cette agence est de veiller à la santé et au bien-être des Canadiens, à l'environnement et à l'économie en préservant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

Agri-Réseau

Téléphone : 418 523-5411
Sans frais : 1 888 535-2537
Adresse électronique : client@craaq.qc.ca
Site internet : http://www.agrireseau.qc.ca/

Agri-Réseau s'est donné pour mission d'accélérer la diffusion de l'information de pointe auprès des entreprises et des professionnels québécois de l'agriculture et de l'agroalimentaire par le biais de sites Internet spécialisés.
GROUPES D'EXPERTS

La gestion de chacun des sites d'Agri-Réseau repose sur un groupe multidisciplinaire d'experts, généralement des intervenants du secteur, coordonné par un pilote de site. Les groupes d'experts orientent le contenu des sites selon les besoins du secteur, structurent l'information, approuvent la mise en ondes des documents et recrutent des collaborateurs.

AUTEURS ET COLLABORATEURS

En rendant l'information disponible à une clientèle plus large que celle rejointe par les modes de diffusion habituels, Agri-Réseau offre aux intervenants des secteurs agricole et agroalimentaire une opportunité unique d'augmenter l'impact de leurs efforts de vulgarisation et de diffusion. Les auteurs soumettent sur Agri-Réseau des documents d'information pertinents et objectifs.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Les maîtres d'œuvre d'Agri-Réseau sont le MAPAQ et le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).

Agri-Traçabilité Québec

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien, bureau 50
Longueuil (Québec) J4H 4E8
Téléphone : 1 866 270-4319
Télécopieur : 1 866 473-4033
Adresse électronique : mbelanger@agri-tracabilite.qc.ca
Site internet : http://www.atq.qc.ca

Agri-Traçabilité Québec a pour mission de contribuer à l'amélioration de la salubrité alimentaire et à la capacité concurrentielle des producteurs et productrices du Québec. Elle veille à développer, mettre en œuvre et opérer un système d'identification permanente et de traçabilité des produits agricoles et alimentaires tant du règne animal que du règne végétal.

Aliments du Québec

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 240
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-2244
Télécopieur : 450 463-5221
Adresse électronique : infos@alimentsduquebec.com
Site internet : http://www.alimentsduquebec.com/

Fondé en 1996 par les membres de la filière agroalimentaire québécoise, Aliments du Québec est un organisme voué à la promotion des produits agroalimentaires québécois. L'identification des produits sur les lieux de vente, les campagnes promotionnelles et les activités événementielles constituent autant de moyens pour faire connaître les aliments du Québec au grand public.

Aliments du Québec est dépositaire de l'unique marque indiquant la provenance reconnue par toute l'industrie agroalimentaire du Québec. Ils gèrent deux certifications : Aliments du Québec et Aliments préparés au Québec.

Leur mission est de contribuer concrètement, par des activités de promotion et de sensibilisation, à augmenter substantiellement les parts de marché des produits alimentaires québécois sur le marché intérieur

ANIMA-Québec

1965, rue de Bergerville
Québec, QC G1S 1J7
Téléphone : (418) 688-1771, Sans frais 1-866-321-1771
Télécopieur : (418) 688-1770
Adresse électronique : info@animaquebec.com
Site internet : www.animaquebec.com

La mission de ANIMA Québec est d'assurer la sécurité et le bien-être des animaux de compagnie par l'inspection des lieux de garde et d'élevage de chiens et de chats ainsi que par l'éducation et l'information auprès de leurs propriétaires et de leurs gardiens

Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand

4545, avenue Pierre-De Coubertin,
Montréal , Qc, H1V 3R2 , C.P. 1000, Succursale M.
Téléphone : 514-252-3138
Télécopieur : 514-252-3173
Adresse électronique : info@terroiretsaveurs.com
Site internet : http://www.terroiretsaveurs.com/

L'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand du Québec a pour mission de rassembler et de promouvoir les exploitants œuvrant en agrotourisme et en tourisme gourmand tout en favorisant le développement et l'amélioration de la qualité des entreprises et du secteur, de même que la concertation et le réseautage.

Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)

Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière
4790, rue Martineau, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1V1
Téléphone : 450 799-2440
Télécopieur : 450 799-2445
Adresse électronique : info@aqinac.com
Site internet : www.aqinac.com

L'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC) est un organisme qui a pour origine un regroupement de meuniers créé au début des années 1960 et qui, aujourd'hui, représente l'ensemble de l'industrie de nutrition animale et céréalière du Québec. Rassemblant environ 200 membres,

l'AQINAC est un partenaire de premier ordre qui travaille activement, entre autres, à promouvoir et à introduire les meilleures pratiques de production, d'agroenvironnement et de cohabitation sociale au sein des entreprises agricoles et agroalimentaires.

L'association a pour mission de :

- Répondre aux exigences des consommateurs et de la société en matière de sécurité alimentaire, d'environnement, de qualité, de conditions d'élevage et de retombées économiques;
- Contribuer, par son dynamisme, au développement de sa clientèle-producteur, de ses productions, de ses technologies et à l'économie, et ce, en harmonie avec les principes de cohabitation;
- Défendre les intérêts de ses membres et promouvoir l'industrie agroalimentaire moderne;
- Travailler en synergie et en complémentarité avec les principaux intervenants de la chaîne agroalimentaire.

Carrefour alimentaire du Québec

Direction régionale Estrie
4260, boul. Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : 819 820-3035
Adresse électronique : transaq@mapaq.gouv.qc.ca
Site internet : http://www.carrefouralimentaire.com/fr/index.html

Carrefour alimentaire du Québec est la vitrine virtuelle la plus complète de l'industrie de la transformation alimentaire québécoise. Ce site Internet comporte un répertoire destiné à faire connaître aux acheteurs d'ici et d'ailleurs l'ensemble des entreprises alimentaires québécoises. Ce répertoire électronique est désormais soutenu et activé par www.icriq.com, la banque de données des entreprises du Centre de recherche industrielle du Québec.

Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ)

Place de la Cité, tour Belle Cour
2590, boul. Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 4M6
Téléphone : 418 650-2440
Télécopieur : 418 650-1626
Adresse électronique : cdpq@cdpqinc.qc.ca
Site internet : http://www.cdpqinc.qc.ca/

La mission du Centre est d'innover et contribuer à la création et au transfert d'expertise, ainsi qu'à l'acquisition des compétences nécessaires au développement durable du secteur porcin québécois. La vision du Centre est que le CDPQ est une référence, un levier pour le développement du secteur porcin.

Centre de distribution de médicaments vétérinaires (CDMV)

2999, boul. Choquette, C.P. 608
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7C2
Téléphone : 450 771-2368 | 1 800 668-2368
Télécopieur : 450 363-3134
Adresse électronique : client@cdmv.com
Site internet : http://www.cdmv.com

Fondé en 1972, CDMV est un distributeur pan-canadien de produits et services dédiés aux médecins vétérinaires. Leur mandat premier est la distribution de médicaments, biologiques (vaccins, sérums), additifs (vitamines, suppléments alimentaires), nourriture pour animaux ainsi que des fournitures et instruments médicaux.

De plus, CDMV offre un éventail complet de services destinés à aider les médecins vétérinaires dans le développement de leur entreprise. Ces services incluent des outils promotionnels, des outils marketing en ligne, des rapports d'achats en ligne personnalisés et interactifs, un service de marchandisage et de vente au détail ainsi que des solutions informatiques pour la gestion de clinique. CDMV compte 220 employés répartis entre son siège social de Saint-Hyacinthe et ses unités commerciales à Québec, Calgary et Halifax.

Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole (Centre ACER inc.)

142, rang Lainesse
Saint-Norbert d'Arthabaska (Québec) G0P 1B0
Téléphone : 819 369-4000
Télécopieur : 819 369-9589
Adresse électronique : info@centreacer.qc.ca
Site internet : http://www.centreacer.qc.ca

La mission du centre ACER est d'effectuer de la recherche, du développement et du transfert technologique afin de stimuler l'innovation et de favoriser le développement durable de l'industrie acéricole; de maintenir et développer, en collaboration avec leurs partenaires du Québec et d'ailleurs, l'expertise scientifique et technologique dans le domaine acéricole; de contribuer au rayonnement et au développement international de l'industrie acéricole québécoise par la maîtrise technologique et les échanges scientifiques.

Leur vision est d'être reconnue comme un partenaire incontournable en raison de leur expertise distinctive et pluridisciplinaire, de leur capacité à répondre efficacement aux besoins exprimés par leurs clients et l'industrie, ainsi que de leur connaissance des enjeux liés au développement durable de l'industrie acéricole.

Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD)

Centre de recherche en sciences animales de Deschambault
120-A, chemin du Roy
Deschambault (Québec) G0A 1S0
Téléphone : 418 286-3353
Télécopieur : 418 286-3597
Adresse électronique : crsad@crsad.qc.ca
Site internet : http://www.crsad.qc.ca/

Le CRSAD réalise des activités de recherche et de développement en sciences animales basées sur une approche « chaîne de valeur » et sur le développement de partenariat. Elle est une organisation qui se distingue par des façons de faire novatrices dans le soutien à la recherche en sciences animales et par la diversité de ses domaines d'intervention.

Centre de recherche Les Buissons

358, chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0
Téléphone : 418-567-2235
Télécopieur : 418-567-8791
Courriel : crlb@lesbuissons.qc.ca
Site internet : http://www.crlb.qc.ca

Est un centre de recherche reconnu pour son expertise sur la pomme de terre et les petits fruits nordiques pour les besoins du marché national et un centre de référence pour les producteurs de petits fruits nordiques.
Le CRLB est la référence au Canada dans le développement de variétés de pommes de terre performantes.
Le CRLB a le leadership de la coordination de la recherche et du développement (R&D) sur les petits fruits nordiques au Québec. Il contribue au développement du savoir et des ressources reconnues dans les domaines de la pomme de terre et des petits fruits nordiques.

Centre de recherche sur les grains (CÉROM) inc.

740, chemin Trudeau
Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec) J3G 0E2
Téléphone : 450 464-2715
Télécopieur : 450 464-8767
Adresse électronique : cerom@cerom.qc.ca
Site internet : http://www.cerom.qc.ca/

La mission du CÉROM est de faire de la recherche d'intérêt collectif pour soutenir le développement durable du secteur de la production de grains du Québec.

Le CÉROM veut contribuer à l'atteinte des grands objectifs de la filière du secteur de la production de grains : amélioration de la productivité, diversification de la production, développement d'une production plus respectueuse de l'environnement, etc. Les membres du Centre de recherche sur les grains sont la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, la Coopérative fédérée de Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Les producteurs sont donc représentés à la fois par leur association professionnelle et par le mouvement coopératif.

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Édifice Delta 1
2875, boulevard Laurier, 9e étage
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone : 418 523-5411 (pour Québec et les environs)
Télécopieur : 418 644-5944
Adresse électronique : client@craaq.qc.ca
Site internet : http://www.craaq.qc.ca/

Fort de son expertise et de son savoir-faire comme diffuseur privilégié du secteur agricole et agroalimentaire québécois, le CRAAQ entend innover dans la gestion numérique des contenus et dans ses moyens de diffusion afin de développer de nouveaux marchés au Québec, au Canada et à l'international.
En s'appuyant sur le réseautage des meilleurs experts et en tirant profit d'une approche intégrée des technologies de l'information, le CRAAQ rassemble et diffuse le savoir et développe des outils contribuant à l'avancée du secteur agricole et agroalimentaire.
Le CRAAQ est un organisme à but non lucratif ayant comme principal mandat de favoriser la concertation de ses membres experts et celle des organisations agricoles et agroalimentaires afin de transmettre des connaissances intégrées, de concevoir et de diffuser des outils de référence et de réseautage en agriculture et agroalimentaire.
CRAAQ se voit également confier par des organisations ou des entreprises privées des mandats spécifiques pour la réalisation d'activités, d'outils et de publications, qu'ils soient Web ou non. De plus, dans le Cadre stratégique pour l'agriculture, le CRAAQ est appelé à participer à plusieurs projets en appui aux conseillers et professionnels du secteur agricole et agroalimentaire.

Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ)

1642, rue de la Ferme
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Adresse électronique : info@cepoq.com
Site internet : http://www.cepoq.com

La mission principale du CEPOQ est de promouvoir le développement de l'industrie ovine par la recherche, l'amélioration de la génétique, la vulgarisation et l'assainissement des troupeaux, et ce, dans le but d'accroître la rentabilité des entreprises. Développés autour d'une vision d'affaires, les objectifs généraux du CEPOQ ont été redéfinis afin de contribuer d'une manière importante aux enjeux économiques et sociaux de l'industrie ovine québécoise. Spécifiquement, le CEPOQ travaille à :

- Développer les connaissances et les technologies permettant d'appuyer le développement de l'industrie ovine québécoise et d'assurer sa pérennité;

- Favoriser l'implantation de nouvelles technologies et de système de production dans les élevages ovins de façon à améliorer la position concurrentielle de la production;

Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ)

2100, Rang 6
Roxton Falls (Québec) J0H 1E0
Adresse électronique : cipq@cipq.com
Site internet : http://www.cipq.com

Propriété d'Investissement Québec, le CIPQ inc. est géré par un conseil d'administration composé de représentants de plusieurs organismes rattachés à la production porcine : la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ), l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC), La Coopérative Fédérée de Québec (CFQ), la Société des éleveurs de porcs du Québec (SEPQ), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et Investissement Québec. Cette excellente représentativité garantit un service d'insémination qui correspond aux besoins de l'industrie porcine québécoise.

Centre d'Entrepreneurship Dobson-Lagassé

Université Bishop's
2600 rue College
Sherbrooke (Québec) J1M 1Z7
Téléphone : 819 822-9600, poste 2701
Télécopieur : 819 822-9731
Site internet : www.dobsonlagasse.ca

La mission du Centre comporte deux volets :

1. Promouvoir l'enseignement et la pratique de l'entrepreneuriat auprès des étudiants de l'Université Bishop's ainsi qu'auprès de certains étudiants de l'Université de Sherbrooke.
2. Stimuler l'entrepreneuriat dans la communauté d'affaires estrienne grâce à la mise en commun des forces des cultures francophone et anglophone.
   Le Centre participe aux activités entrepreneuriales de la région en collaboration avec d'autres organismes estriens et il offre aux entrepreneurs des services complémentaires afin de stimuler la création et la croissance de nouvelles petites et moyennes entreprises en Estrie. Depuis son ouverture, le Centre a à cœur de répondre aux besoins des entrepreneurs (notre boussole) et de leur offrir une aide concrète et accessible, et ce, dans les deux langues officielles.

Les principaux objectifs du Centre sont les suivants :

- participer à l'amélioration des connaissances des dirigeants de PME;
- servir de pont entre la communauté d'affaires et le monde universitaire;
- faire progresser l'économie régionale et, ultimement, favoriser l'enrichissement collectif de la région de l'Estrie.

Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)

Établissement responsable : Cégep de Victoriaville
475, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4B3
Téléphone : 819 758-6401, poste 2785
Adresse électronique : dugre.simon@cgpvicto.qc.ca

Nouveau Centre collégial de transfert technologique CTT en pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN) reconnu en mai 2009.
Domaines d'expertise :

- Soutenir le développement du secteur de l'agriculture par l'analyse multidisciplinaire de ses problématiques propres et par l'identification de pratiques sociales novatrices;
- Rechercher les facteurs facilitant l'implantation et l'efficacité de ces pratiques sociales novatrices;
- Assurer la formation, le soutien des initiatives et le transfert d'expertise vers les organismes, regroupements et individus œuvrant en agriculture.

Centre local de développement des Sources

309 Chassé, Asbestos (Québec) J1T 2B4
Téléphone : 819 879-6643
Télécopieur : 819 879-5188
Adresse électronique : cld@mrcdessources.com
Site internet : www.clddessources.com

Le Centre local de développement (CLD) des Sources constitue la porte d'entrée par excellence pour tous les entrepreneurs qui ont un projet de démarrage d'entreprise, de consolidation ou de développement d'une entreprise existante.
Notre mission est de favoriser la création et le maintien des entreprises (support à l'entreprise et à l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale) et de stimuler le développement économique et social par une implication dynamique du milieu.
Le CLD des Sources offre un éventail complet d'outils de développement ainsi que des programmes d'aide financière. Vous trouverez sur le site Internet du CLD des Sources une foule d'informations. Le CLD est un guichet multiservice où tout devient plus simple, plus efficace et surtout plus accessible.
Le CLD des Sources dessert la population et tout entrepreneur désirant s'établir dans la MRC des Sources, laquelle est située en Estrie au cœur du triangle formé par Québec, Sherbrooke et Montréal.

Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+)

475, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4B3
Téléphone : 819 758-6401, poste 2772
Télécopieur : 819 758-8960
Adresse électronique : info@cetab.org
Site internet : http://cetab.org/

La raison d'être du CETAB+ est de soutenir le développement et la pérennité de l'agriculture biologique. Le CETAB+ se donne aussi pour mission d'appuyer l'agriculture de proximité et la valeur ajoutée à la ferme.

Pour réaliser sa mission, le CETAB+ offre aux entreprises agricoles, aux intervenants de même qu'aux organisations les services suivants :

- de l'information et une veille technologique;
- de la recherche appliquée;
- des services-conseils;
- du soutien aux services-conseils (2e ligne);
- du transfert technologique;
- de la formation continue en collaboration avec le SFC du Cégep de Victoriaville;
- des études, des analyses et le développement d'outils.

Le CETAB+ participe également à des activités de sensibilisation adressées au grand public et organisées par ses partenaires.

Centre régional d'initiatives et de formation en agriculture (CRIFA)

125, rue Morgan
Coaticook (Québec) J1A 1V6
Téléphone : 1 866 787-1212, poste 2300
Télécopieur : 819 849-3682
Adresse électronique : dircrifa@cshc.qc.ca
Site internet : http://crifa.cshc.qc.ca/fr/

Situé à Coaticook, à 34 km de Sherbrooke et à 30 km de Magog, fondé en 1994, le Centre d'initiatives et de formation en agriculture (CRIFA) est un centre d'excellence en agriculture et en horticulture, le seul à regrouper les DEP des métiers de l'agriculture et de l'horticulture dans la région des Cantons-de-l'Est et différents organismes liés à l'agriculture.

Sa mission :

- Susciter les initiatives et offrir une formation spécialisée pour favoriser le développement régional en agriculture;
- Offrir une formation générale aux adultes;
- Donner l'opportunité aux entreprises de la région de perfectionner leur personnel;
- Constituer un carrefour du milieu agricole au regard de l'analyse des besoins de formation, de concertation du milieu agricole avec les intervenants régionaux;
- Contribuer à l'adaptation de la main-d'œuvre et au développement économique en collaboration avec les ministères concernés, les associations, les institutions du milieu et les entreprises agricoles.

Clubs-conseils en agroenvironnement (CCA) de l'Estrie

4260, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A5
Adresse électronique : club-info@cae-estrie.com

Site internet : http://www.clubsconseils.org/

Les clubs-conseils en agroenvironnement sont des regroupements volontaires de producteurs et productrices agricoles dont l'objectif est de favoriser le développement durable de leur exploitation en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement. Les CCAE offrent une gamme de services collectifs tels que des activités de formation, de démonstration, d'information et de transfert technologique, ainsi qu'un accompagnement individuel basé sur une approche globale de gestion des ressources à la ferme. Les différents axes d'intervention sont : améliorer la gestion des fertilisants, réduire l'utilisation des pesticides, adopter des pratiques culturales de conservation et aménager et protéger des cours d'eau.

Commission canadienne des grains

715, rue Peel, bureau 271
Montréal (Québec) H3C 4L7
Téléphone : 514 283-3873
Télécopieur : 514 283-7699

La Commission canadienne des grains (CCG) tire ses pouvoirs de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la Loi, la CCG a « pour mission de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur. »
La vision de la CCG est d'être « chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs ».

Commission canadienne du lait

Édifice 55 Promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
Téléphone : 613 792-2041
Télécopieur : 613 792-2009
Adresse électronique : carole.cyr@cdc-ccl.gc.ca

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État constituée en 1966 avec pour mandat de coordonner les politiques laitières fédérales et provinciales et de créer un mécanisme de contrôle de la production laitière de manière à stabiliser les revenus et à éviter les surplus de production coûteux. Elle joue un rôle de facilitateur et d'intervenant au sein des tribunes qui influencent la politique laitière canadienne et offre un cadre à la gestion de l'industrie, une juridiction que se partage le gouvernement fédéral et les provinces.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

200, chemin Sainte-Foy
2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 1 800 667-5294
Télécopieur : 418 643-2261
Adresse électronique : info@cptaq.gouv.qc.ca
Site internet : http://www.cptaq.gouv.qc.ca/

Ils garantissent pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.
La Commission de protection du territoire agricole du Québec est essentiellement chargée :

- de décider des demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, au lotissement et à l'aliénation d'un lot de même qu'à l'inclusion d'un lot à la zone;
- de délivrer les permis d'exploitation requis pour l'enlèvement du sol arable et du gazon;
- de surveiller l'application de la loi en procédant aux vérifications et aux enquêtes appropriées et, s'il y a lieu, en assurant la sanction des infractions;
- de conseiller le gouvernement sur toute question relative à la protection du territoire agricole;
- d'émettre un avis sur toute question qui lui est référée en vertu de la loi.

La Loi sur la protection du territoire agricole s'applique sur l'ensemble du territoire du Québec au sud du 50e parallèle.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST)

Place Jacques-Cartier
Bureau 204
1650, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1J 2C3
Téléphone : 1 866 302-CSST (2778)
Télécopieur : 819 821-6116
Site internet : http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) est l'organisme auquel le gouvernement du Québec a confié l'administration du régime de santé et de sécurité du travail. À cette fin, elle voit notamment à l'application de ces deux lois :

- la **Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)**, qui a pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs;
- la **Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)**, qui a pour objet la réparation des lésions professionnelles et des conséquences qui en découlent pour les travailleurs ainsi que la perception, auprès des employeurs, des sommes nécessaires pour financer le régime

Conseil Agrotouristique des Cantons-de-l'Est(CACE)

4260, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A5
Téléphone: (819) 820-3001 poste 4358
Télécopieur: (819) 820-3942
Adresse électronique : cace97@hotmail.com
Site internet : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/agrotourisme/03ConseilAgrotouristiqueCantons-de-lEst

Le Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est a pour mission de :

- développer l'agrotourisme dans la région touristique des Cantons-de-l'Est
- doter la région d'un plan stratégique de développement et d'un plan d'action de l'agrotourisme et en assurer le suivi
- développer le partenariat et la concertation entre les intervenants
- favoriser le maillage des entreprises du secteur
- représenter le secteur agrotouristique auprès des organismes de développement économique, touristique ou agricole à l'échelle locale, régionale et nationale
- favoriser la promotion de l'agrotourisme de la région

Le Conseil s'occupe de promotion, de formation et de réseautage. Il développe également des outils pour favoriser la coordination du développement de l'agrotourisme dans la région.

Comité sectoriel de main-d'ouvre des pêches maritimes (CMSOPM)

185, rue de la Reine
Gaspé (Québec) G4X 1T7
Téléphone : (418) 368-3774 ou 1 888 833-3774
Télécopieur : (418) 368-3875
Adresse électronique : comite@pechesmaritimes.org
Site internet : http://www.pechesmaritimes.org

Par concertation et mobilisation, le Comité sectoriel de main-d'oeuvre des pêches maritimes (CSMOPM) analyse, développe et diffuse un ensemble d'informations, de connaissances, de solutions et de dispositifs en gestion des ressources humaines pour permettre d'accroître la performance globale du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.
Le CSMOPM, comme tous les autres comités sectoriels de main-d'œuvre, se doit d'aligner son positionnement en fonction d'un processus de reddition de comptes à la Commission des partenaires du marché du travail, fondé sur des orientations applicables à l'ensemble des comités sectoriels. Ces orientations sont issues de la Politique de l'intervention sectorielle émise par la Commission des partenaires du marché du travail.

Conseil canadien de la gestion des entreprises agricoles (CCGEA)

250, avenue City Centre, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1R 6K7
Téléphone : 1 888 232-3262 ou 613 237-9060
Télécopieur : 1 800 270-8301 ou 613 237-9330
Adresse électronique : council@cfbmc.com

La mission de l'organisme est de fournir des ressources novatrices aux producteurs agricoles canadiens afin qu'ils puissent prendre des décisions de gestion éclairées.
Le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole (CCGEA) est le seul organisme national se consacrant exclusivement à l'élaboration et à la distribution d'information spécialisée en gestion agricole au Canada.

Conseil de l'industrie bioalimentaire (CIBLE)

4300, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8905, poste 121
Télécopieur : 819 346-2533
Adresse électronique : cible@upa.qc.ca
Site internet : http://www.cible-estrie.qc.ca/

Faire la promotion et la mise en marché des produits agroalimentaires de la région par le soutien et la mise en œuvre de projets collectifs.
Le territoire est celui de la région administrative de l'Estrie comprenant six municipalités régionales de comté : de Coaticook, du Granit, du Haut-Saint-Francois, de Memphrémagog, des Sources, du Val Saint-François et de la Ville de Sherbrooke, qui a également les compétences de MRC.
Le CIBLE déploie également ses actions de mise en marché dans les Cantons-de-l'Est en tenant compte de la configuration du territoire touristique qui comporte deux autres MRC : celles de Brome-Missisquoi et de Haute-Yamaska.

Conseil national des produits agricoles

Immeuble Canada
10e étage, 344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
Téléphone : 613 995-6752
Télécopieur : 613 995-2097
Adresse électronique : fpcc-cpac@agr.gc.ca

Le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC), anciennement connu sous le nom de Conseil national des produits agricoles, a été créé en 1972 avec l'adoption de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. Le CPAC est un organisme de surveillance de l'intérêt public qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Il existe présentement quatre offices de commercialisation : Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada, Les

Producteurs de poulet du Canada, Les Producteurs d'oeufs du Canada et Les Éleveurs de dindon du Canada. Il existe également un office de promotion et de recherche de développement des marchés et de promotion des bovins. Le CPAC supervise ces offices pour s'assurer que le système de gestion de l'offre pour la volaille et les oeufs ainsi que le système de prélèvements des redevances pour le boeuf fonctionnent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants, des producteurs aux consommateurs.

Conseil régional de l'environnement (CREE)

165, rue Moore, bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1H 1B8
Téléphone : 819 821-4357
Télécopieur : 819 821-3841
Adresse électronique : cree@environnementestrie.ca
Site internet : http://www.environnementestrie.ca/
La mission du CREE est d'accompagner les organismes publics et privés vers une gestion intégrée de l'environnement dans un contexte de développement durable.

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)

4.03- 201 boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 1L2
Téléphone : 514 864-8999
Télécopieur : 514 873-2580
Adresse électronique : info@cartv.gouv.qc.ca
Site internet : http://cartv.gouv.qc.ca/

Leur mission est de développer et maintenir des systèmes de reconnaissance, de certification, de surveillance et d'information permettant d'une part à des regroupements d'entreprises agroalimentaires d'utiliser une appellation pour des produits se distinguant par leur origine ou leur qualité, et d'autre part d'assurer l'intégrité desdits produits en vue de gagner la confiance de ceux et celles qui les consomment.

Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)

200, rue McDonald, bureau 102
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J6
Téléphone : 450 349-1521
Télécopieur : 450 349-6923
Adresse électronique : Info@ConseilTAC.com
Site internet : www.conseiltac.com

Le Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC) est une consolidation des forces de l'industrie qui représente l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ), le Conseil de Boulangerie Québec (CBQ), l'Association des abattoirs avicoles du Québec

(AAAQ), le Conseil de l'industrie de l'érable (CIE), l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec (AEEQ), l'Association des producteurs de cidre de glace (APCG), l'Association des éleveurs de canards et d'oies du Québec (l'AECOQ) et la Fondation INITIA.
Sa mission est, d'une part, d'assurer la représentation, la promotion et la défense des intérêts de ses membres auprès de l'ensemble des intervenants de l'industrie de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation et, d'autre part, de mettre en valeur la compétitivité de ses membres sur les marchés québécois, canadiens et extérieurs.

Centre régional d'établissement en agriculture (CREA)

1375, avenue Cyr, app. 202
Bécancour (Québec) G9H 0C6
Téléphone : 819 233-4939
Télécopieur : 819 233-4939
Site internet : www.lescrea.com/

Accompagner et conseiller les entreprises agricoles dans leur processus de transfert et dans toute autre étape stratégique liée au développement et à la pérennité de leur entreprise par :

- la création d'une vision globale de leur avenir;
- la recherche de la satisfaction des personnes concernées en précisant les besoins des individus, des familles et des entreprises;
- la consolidation et l'harmonisation des liens entre celles-ci.

Coopérative de Solidarité Cultur'innov

162-A Miquelon
Saint-Camille (Québec) J0A 1G0
Téléphone : 819 340-1836
Télécopieur : 819 828-0157
Adresse électronique : stephane.demers@culturinnov.qc.ca
Site internet : www.culturinnov.qc.ca

Cultur'Innov a comme mission de rendre accessibles des services-conseils dans le domaine des Produits forestiers non-ligneux (PFNL), des petits fruits, des arbres à noix et des plantes médicinales de sous-bois afin de favoriser le succès des initiatives émergentes, d'offrir un soutien aux propriétaires fonciers dans leur démarche de diversification et de développement du potentiel horticole de leur terrain, de développer une expertise dans la culture, la transformation, la mise en marché et la valorisation des produits, partager l'expertise issue des différentes expériences et favoriser le transfert et l'appropriation de cette expertise par le membre de la coopérative.

CRÉ de l'Estrie

230, rue King Ouest, bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9
Téléphone : 819 563-1911
Télécopieur : 819 563-7800
Adresse électronique : creestrie@creestrie.qc.ca
Site internet : www.creestrie.qc.ca

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional. Dans le respect des valeurs de l'Estrie, et en concertation avec ses partenaires, la CRÉ voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire de la région et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités. À cet effet, elle coordonne notamment la mise en œuvre du Plan de développement de l'Estrie.

CRRNT de l'Estrie

230, rue King Ouest, bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9
Téléphone : 819 563-1911
Télécopieur : 819 563-7800
Adresse électronique : creestrie@creestrie.qc.ca
Site internet : http://creestrie.qc.ca/mandats-type/crrnt/

Relevant de la CRÉ de l'Estrie, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a pour mission de soutenir et de promouvoir la mise en valeur et la gestion intégrée des ressources naturelles, tant en territoire privé que public. La CRRNT et ses partenaires travaillent de concert à mettre en œuvre cette vision régionale intégrée, par le biais du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT), qui aborde les questions énergétiques, fauniques, forestières, minières, et territoriales, tant en territoire privé que public. Aussi, la CRRNT coordonne les travaux de la Table de Gestion intégrée des ressources et du territoire public (GIRT).

Emploi Québec

597, boulevard Simoneau
Asbestos (Québec) J1T 4G7
Téléphone : 819 879-7141 ou 1 800 205-7141 (sans frais)
Télécopieur : 819 879-4180
Adresse électronique : cle.asbestos.eq@mess.gouv.qc.ca
Site internet : www.emploiquebecestrie.net

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social.

L'agence Emploi-Québec considère que le travail est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière et l'insertion sociale des individus aptes au travail. Par ses interventions, elle vise à favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre de Québécoises et de Québécois et à mobiliser les bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail, à développer les compétences et à accroître la productivité de la main-d'œuvre ainsi qu'à améliorer les pratiques de gestion des ressources humaines et de formation dans les entreprises.

Financement agricole Canada

3375, boulevard King O, bureau 100
Sherbrooke (Québec) J1L 1P8
Téléphone : 819 564-5512
Télécopieur : 819 564-5514
Adresse électronique : qcsherbrooke@fac-fcc.ca

La société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles (notamment les fermes familiales) et aux entreprises (notamment les petites et moyennes entreprises) de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de la société visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

Financière agricole du Québec (FADQ)

4260, boulevard Bourque, bureau 1.20
Sherbrooke (Québec) J1N 4B3
Téléphone : 819 820-3393ou 1 800 749-3646 (sans frais)
Télécopieur : 819 820-3925
Adresse électronique : sherbrooke@fadq.qc.ca
Site internet : http://www.fadq.qc.ca/

La Financière agricole du Québec (FADQ) a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.
Par ses nombreuses interventions, la Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. Parmi les outils offerts, on trouve le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture, l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc., l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité et Agri-investissement.
De par sa mission, la Financière agricole voit à stimuler les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises en vue de favoriser leur réussite. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 27 000 entreprises agricoles et forestières. Elle protège des valeurs assurées qui s'élèvent à 4,7 milliards de dollars. Quant au portefeuille de prêts du Fonds d'assurances prêt agricoles et forestiers, il atteint 4,4 milliards, ce qui représente près de la moitié du financement agricole au Québec.

Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)

Fondation canadienne pour l'innovation
230, rue Queen, bureau 450
Ottawa (Ontario) K1P 5E4
Téléphone : 613 947-6496
Télécopieur : 613 943-0923
Adresse électronique : feedback@innovation.ca
Site internet : http://www.innovation.ca/fr

Créée en 1997 par le gouvernement du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) s'efforce d'accroître notre capacité à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial dont bénéficient les Canadiens. L'investissement de la FCI dans des installations et de l'équipement de pointe permettent aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif d'attirer et de retenir le meilleur talent au monde, de former la prochaine génération de chercheurs, d'appuyer l'innovation dans le secteur privé et de créer des emplois de qualité qui renforcent la position du Canada dans l'économie du savoir.

Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA)

Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Local 4318, Pavillon Paul-Comtois Université Laval
Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4
Téléphone : 418 656-7976
Télécopieur : 418 656-2100
Adresse électronique : dmgouin@eac.ulaval.ca
Site internet : http://www.grepa.ulaval.ca/

L'activité de formation du GREPA l'amène à travailler principalement avec les étudiants gradués qui se joignent à l'équipe permanente au cours de leurs études et peuvent ainsi profiter de l'expertise des membres lors de leur recherche de maîtrise ou de doctorat. Les professionnels ainsi formés développent des capacités d'analyse accrues face à un environnement économique rendu plus complexe par l'internationalisation croissante de l'économie. Ce type de professionnels est requis par le milieu socio-économique afin de contribuer activement au développement à long terme du secteur agricole et agroalimentaire québécois.
Afin de soutenir financièrement les étudiants gradués par l'attribution de bourses d'études et de recherche, le GREPA bénéficie d'une Chaire de recherche en analyse de la politique agricole et de la mise en marché collective.

Groupe Conseil R&D Agricole et Agroalimentaire du Québec

3800, boulevard Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 8E3
Téléphone : 1 888 778-3530
Télécopieur : 450 778-3530
Adresse électronique : info@grouperd.org
Site internet : http://www.grouperd.org/home.htm

Le Groupe R&D est un organisme sans but lucratif incorporé sous la partie 2 de la Loi sur les corporations canadiennes.
Dans un contexte de mondialisation des marchés, favoriser le savoir, la compétitivité sur le plan mondial et la croissance économique du secteur agricole et agroalimentaire au Québec en stimulant l'utilisation des crédits d'impôt et des subventions à la recherche et au développement comme incitatif financier à l'avancement de l'agriculture du Québec.

Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada

1971, Léonard De Vinci
Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y9
Téléphone : 450 461-6266 / 1 800 563-9767
Télécopieur : 450 461-6255
Adresse électronique : info@groupexport.ca
Site internet : http://www.groupexport.ca/fr/index.php

Avec près de 400 membres, le Groupe Export, fondé en 1990, est la plus grande association canadienne d'exportateurs de produits agroalimentaires.
La maîtrise de l'information et la concertation constituent les principaux atouts pour rester compétitif dans la conquête des nouveaux marchés. Le Groupe Export propose à ses membres et partenaires des services exclusifs d'information et des activités de concertation sur tous les aspects essentiels de l'exportation, incluant, entre autres :

- répertoire bilingue des membres exportateurs;
- colloques, séminaires et tables rondes;
- accueil d'acheteurs étrangers;
- partenaire et actionnaire du SIAL Canada;
- formation offerte aux nouveaux exportateurs;
- liaison permanente avec les organismes publics;
- service d'expédition de documents et colis;
- validation de marchés d'exportation.

Initia (Liste de laboratoires et de consultants)

3600, boulevard Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
Téléphone : 450 768-3340 -
Télécopieur : 450 773-8461
Adresse électronique : info@initia.org
Site internet : http://www.initia.org/

Fondée en 1992, INITIA est une fondation canadienne dont la mission est de rassembler, unir, animer et informer les décideurs d'affaires et les scientifiques afin d'internationaliser le savoir agroalimentaire et adresser les enjeux concernant la santé, la nutrition et l'innovation. La Fondation INITIA s'appuie sur la force de son réseau www.initia.org pour favoriser le dialogue, le partage et l'échange en science et technologie des aliments.

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)

Saint-Hyacinthe
Centre de recherche et siège social
3300, rue Sicotte, C. P. 480
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B8
Téléphone : 450 778-6522
Télécopieur : 450 778-6539
Adresse électronique : info@irda.qc.ca
Site internet : http://www.irda.qc.ca/fr/

L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) est une corporation de recherche à but non lucratif, constituée en mars 1998 par quatre membres fondateurs, soit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).
L'IRDA a pour mission de réaliser des activités d'acquisition de connaissances, de recherche, de développement et de transfert visant à favoriser le développement durable de l'agriculture. L'IRDA continuera à s'affirmer comme un chef de file en agroenvironnement qui aura su anticiper les problèmes et accélérer le développement et l'adoption de solutions répondant aux besoins des agriculteurs et de la société.

Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)

3230, rue Sicotte, E-307
St-Hyacinthe (Québec) CANADA J2S 2M2
Téléphone.: 450-778-6514
Télécopieur: 450-778-6537
Adresse électronique : info@iqdho.com
Site internet : http://www.iqdho.com

L'IQDHO est le Centre d'expertise en horticulture ornementale du Québec qui favorise, par son équipe multidisciplinaire, l'innovation et le transfert des connaissances nécessaires au développement de l'horticulture ornementale.
L'IQDHO fournit de l'encadrement technico-économique aux producteurs (serre, pépinière et gazon) et à tous les intervenants de l'horticulture ornementale du Québec par le biais de services-conseils, d'activités techniques, de projets de développement du secteur et par son Centre de gestion des connaissances (banque de données, veille). Le but étant d'aider les entreprises à améliorer la qualité et l'efficacité de leur production, la rentabilité de l'entreprise et, par conséquent, leur compétitivité.

Institut de technologie agroalimentaire (ITA)

Campus de La Pocatière
401, rue Poiré
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Téléphone : 418 856-1110
Télécopieur : 418 856-1719

Campus de Saint-Hyacinthe
3230, rue Sicotte, C. P. 70
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B3
Téléphone : 450 778-6504
Télécopieur : 450 778-6536
Adresse électronique : ita.st.hyacinthe@mapaq.gouv.qc.ca
Site internet : http://www.ita.qc.ca/fr/Pages/Accueil.aspx

Contribuer à former et à rendre disponibles des ressources humaines compétentes pour appuyer le développement des entreprises du secteur agroalimentaire, en lien avec les enjeux gouvernementaux :

- Par la veille sectorielle, en étudiant l'évolution du secteur et en proposant des solutions aux problématiques existantes;
- Par la formation initiale, en formant, par une approche globale, des technologues polyvalents;
- Par la formation continue, en élaborant et en offrant des activités et des services de formation adaptés aux besoins du marché du travail;
- Par l'innovation technologique, en accompagnant le milieu et en appuyant les interventions ministérielles en matière de recherche appliquée.

Investissement Québec (IQ)

200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224
Site internet : http://www.investquebec.com/fr/index.aspx

Investissement Québec est une société d'État qui relève du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Elle a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.
La Société centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant en ce domaine l'interlocuteur privilégié des entreprises. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle offre aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournit, directement ou par l'entremise de ses filiales, un soutien financier et technique.
Au niveau agroalimentaire, ils concentrent leurs efforts sur la transformation, l'exportation et la distribution agroalimentaire. Ils soutiennent la mise en marché des produits issus des biotechnologies alimentaires constituant une matière première intéressante pour l'industrie du probiotique, des aliments fonctionnels et nutraceutiques ainsi que des plats préparés. En plus de projets spécifiques d'envergure, Investissement Québec favorise le développement et la consolidation d'entreprises afin d'accroître leur compétitivité sur les marchés locaux et internationaux.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (MAPAQ)

Centre de services agricoles de Sherbrooke

4260, boulevard Bourque, bureau 1.10
Sherbrooke (Québec) J1N 2A5
Téléphone : 819 820-3001 Sans frais : 1 800 363-7461
Télécopieur :: 819 820-3942
Adresse électronique : dir.reg.estrie@mapaq.gouv.qc.ca
Site internet : http://www.mapaq.gouv.qc.ca

Le MAPAQ est à la fois un chef de file et un partenaire. Il participe à la prospérité et à la diversité de l'industrie bioalimentaire québécoise.
Tournée vers une valeur ajoutée, cette industrie a le souci de produire des aliments sains, dans le respect de l'environnement, et d'appuyer le développement du Québec et celui de chacune des régions.
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) influence et appuie l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable :

- Il réalise des interventions en production, en transformation, en commercialisation et en consommation des produits agricoles, marins et alimentaires.
- Il joue un rôle important en matière de recherche et de développement, d'enseignement et de formation.

Ministère de l'économique, Innovation et des Exportations (MEIE)

Direction régionale de l'Estrie
200, rue Belvédère Nord, bureau 4.05
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3731
Télécopieur : 819 820-3929
Site internet : http://www.economie.gouv.qc.ca

Le ministère de l'économique, de l'Innovation et des Exportation (MEIE) contribue à la prospérité économique du Québec en soutenant les entrepreneurs dans leurs projets pour innover, croître et exporter, dans une perspective d'amélioration constante.

Ministère du Développement Durable, de L'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques(MDDELCC)

Édifice Marie-Guyart, 29e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3830 ou 1 800 561-1616
Télécopieur : 418 646-5974
Adresse électronique : **info@mddelcc.gouv.qc.ca**
Site internet http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs assume la mission suivante :

- assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Dans la continuité de ses responsabilités de première importance auprès des citoyens et de ses partenaires, le ministère s'engage à :

- miser sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de ses partenaires.

Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles

Bureau de Sherbrooke
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3883
Télécopieur : 819 820-3867
Adresse électronique : estrie@mrnf.gouv.qc.ca
Site internet : http://www.mrnf.gouv.qc.ca

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est le gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minérales, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière. En s'appuyant sur une connaissance de pointe, le ministère assure la conservation des ressources naturelles et du territoire et favorise la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens.
Suivant sa vision et dans la poursuite de l'affirmation de son rôle de première importance auprès de la population, le ministère s'engage à être reconnu pour son leadership ainsi que pour sa gestion innovatrice et responsable du patrimoine naturel et territorial, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

13 rue Johnson Ouest, bureau 3300 *
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Téléphone : 450 778-6530, poste 6115 ou 6111
Télécopieur : 450 778-6540
Adresse électronique : rmaaqc@RMAAQ.gouv.qc.ca
Site internet : http://www.rmaaq.gouv.qc.ca/

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique. Sa mission consiste à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt privée, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants et la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.
Le mandat de la Régie repose sur deux fonctions principales : d'une part, elle agit en tant qu'organisme de résolution des différends et, d'autre part, elle est un organisme de régulation économique qui intervient pour favoriser la croissance des différents secteurs de l'agroalimentaire, de la pêche et de la forêt privée. En tant qu'organisme gouvernemental, elle exécute différents mandats découlant de sa loi constitutive et des règlements d'application.

Réseaux Agriconseils

Réseau Agriconseils de l'Estrie
4260, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A5
Mme Sylvie Tardif, coordonnatrice
Téléphone : 819 829-0641
Télécopieur : 819 820-3942
Adresse électronique : stardif@agriconseils.qc.ca
Site internet : http://www.agriconseils.qc.ca/

Le rôle premier des réseaux Agriconseils est de faciliter l'accès aux services-conseils au plus grand nombre d'entreprises agricoles possible.
Ce rôle est joué dans chacune des régions par le réseau Agriconseils qui établit un plan d'affaires axé sur les besoins prioritaires de son propre territoire. Véritable guichet régional, le réseau Agriconseils fait ainsi constamment le lien entre les besoins des entreprises agricoles et les dispensateurs de services-conseils subventionnés ou non.
« Guichet régional au service du plus grand nombre d'entreprises agricoles possible »
Le réseau Agriconseils constitue un carrefour où se retrouvent les besoins prioritaires des entreprises, les compétences des professionnels et où les décideurs et intervenants du secteur agricole sont mis à contribution. Il s'en dégage une synergie qui favorise :

- la promotion des services-conseils et de leurs bénéfices;
- la complémentarité services-conseils/entreprises agricoles;
- le développement des services-conseils;
- le réseautage d'organisations au service des entreprises agricoles de la région.

Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la région d'Asbestos

309, rue Chassé,
Asbestos (Québec) J1T 2B4
Téléphone : 819 879-7147
Télécopieur : 819 879-5188
Adresse électronique : info@sadcdessources.com
Site internet : http://sadcdessources.com/

Depuis 1987, la SADC des Sources couvre l'ensemble du territoire de la MRC des Sources, soit les municipalités; d'Asbestos, Danville, Ham-Sud, Wotton, Saint-Georges-de-Windsor, Saint-Camille et Saint-Adrien.
La mission de la SADC consiste à créer un climat propice au développement durable sur le territoire de la MRC des Sources. Dans l'exécution de cette mission, la SADC développe et applique une stratégie qui vise, par des mécanismes d'animation et de partenariat, à créer un environnement propice aux initiatives locales dans le respect des forces vives du territoire. De plus, elle soutient financièrement et techniquement la création et le maintien d'entreprises et d'emplois.
Grâce au programme de développement des collectivités (PDC) du gouvernement canadien, la SADC des Sources vise à stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir par le développement local.

Société de développement de l'industrie maricole (SODIM)

137-3, rue de la Reine
Gaspé (Québec) G4X 1T5
Téléphone: (418) 368-4044 ou 1 866 368-4044
Télécopieur: (418) 368-7541
Courriel: sodim@sodim.org
Site internet : http://www.sodim.org

La Société de développement de l'industrie maricole inc. (SODIM) est une corporation sans but lucratif dont la mission est de contribuer au développement d'une industrie maricole rentable et compétitive au Québec.
Pour réaliser sa mission, elle s'est donnée les objectifs suivants :

1. Favoriser le développement d'une industrie maricole viable sur le territoire de la corporation, soit en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine, au Bas-Saint-Laurent et en Côte-Nord, notamment en :
   - Offrant une aide financière aux entreprises de la filière industrielle pour leurs projets d'implantation, de consolidation et d'expansion;
   - Offrant des services d'aide technique et de conseil aux entreprises maricoles;
   - Favorisant la recherche et développement et le transfert technologique sur des thèmes d'intérêt pour l'industrie maricole.
2. Favoriser le développement de cette industrie dans le respect de l'environnement et des lois et règlements en vigueur;
3. Participer, à titre de partenaire du développement économique, à l'essor des régions maritimes.

Union des producteurs agricoles

Maison de l'UPA
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0530
Adresse électronique : upa@upa.qc.ca

ESTRIE
4300, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8905
Adresse électronique : estrie@upa.qc.ca
Site internet : http://www.upa.qc.ca

Dans le respect de ses valeurs, l'UPA a pour mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de langue et de croyance.
Pour traduire sa mission en actions concrètes et mobilisantes, l'Union respecte certains principes qui se sont précisés au cours des années et qui servent toujours de guide lorsqu'il faut décider des orientations à retenir pour influencer notre développement futur.
L'Union des producteurs agricoles (UPA) est une organisation syndicale professionnelle, qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.
De plus, en constante interaction avec l'ensemble de la société québécoise, l'UPA contribue à l'amélioration des conditions de vie sur le plan social, économique et culturel du milieu rural.
Enfin, l'UPA reconnaît que l'agriculture et la foresterie québécoises se situent dans un contexte d'interactions mondiales et qu'en conséquence, elle peut s'associer à l'action collective des regroupements de productrices et de producteurs agricoles et forestiers, tant au Canada qu'à l'étranger.

Valacta (Centre d'expertise en production laitière du Québec)

555, boul. des Anciens-Combattants
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3R4
Téléphone 1 800 266-5248 (1 800 BON-LAIT) Local : 514 459-3030
Télécopieur : 514 459-3020
Adresse électronique : info@valacta.com
Site internet : http://www.valacta.com/

Valacta est le centre d'expertise en production laitière du Québec, est issu du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ), lui-même issu du Dairy Herd Analysis Service (DHAS) lancé par l'Université McGill dans les années soixante.

ANNEXE 2

RAPPORT D'EXPERTISE; CARACTÉRISATION DES TERRES EN FRICHE (NATUR'EAU-LAC.INC)

ANNEXE 3

LISTE DES PARTICIPANTS AUX ÉTATS GÉNÉAUX SUR L'AGRICULTURE (14 MARS 2014)

Jocelyne Bergeron Pinard	*Ferme Patrivan s.e.n.c*
Yvan Pinard	*Ferme Patrivan s.e.n.c*
Marthe Tremblay	*Ferme Marthe Tremblay/mante du Carré*
Daniel Guimond	*CCA, Agriculteur*
Stéphane Roy	*Ferme Stéphane Roy*
konrad Arnold	*Ferme Perkinspond s.e.n.c*
Anita Gurtner	*Ferme Perkinspond s.e.n.c*
Roch Charland	*Agriculteur*
Lise Chartier	*Ferme lait sanglier des Bois s.e.n.c.*
Marie-Anne Galzin	*Les petites pousses vert tendres*
Julie Fontaine	*Ferme au pied de loup*
Charles Drouin	*Ferme Primavera Holstein s.e.n.c.*
Ghislain Drouin	*Ferme Jocha s.e.n.c.*
Monia Grenier	*Ferme Perio inc.*
Marie Vaillancourt	*Ferme et Fromagerie la Maison Grise*
Élise Grimard	*Ferme Philise*
Maryse Champoux	*Ferme Chamcy inc.*
Réjean Parenteau	*Ferme Repa s.e.n.c.*
André Tessier	*Ferme Brajyl inc.*
Sylvain Boulet	*Agriculteur*
Henri-Paul Bellerose	*Agriculteur*
Carl Chartier	*Ferme Caudette s.e.n.c.*
Benjamin Caron	*Bergerie du petit Mont-Ham*
Catherine Audet	*La Clé des champs Saint-Camille s.e.n.c.*

Alain Pinard	*Ferme Alpaunard inc.*
Gaétan Brouillard	*Ferme Brogali inc.*
Donald Mercier	*Le Versant rouge*
Paul Chaperon	*Ferme Chapi s.e.n.c.*
Micheline St-Laurent	*Ferme la Seigneurie Enr.*
Alexandre Laroche	*Ferme la Seigneurie Enr.*
Guillaume Benoit	*Ferme Lasundo*
Nicole Turcotte	*Ferme Fleur de Lys*
Annick Turmel	*Ferme Sennhoff s.e.n.c.*
Yvon Richer	*Ferme Stélica inc.*
Martin Legault	*Ferme Gérise s.e.n.c.*
Nicole Gagnon	*Agricultrice retraitée*
Pierre Chrétien	*Ferme Pierre Chrétien*
Jean-François Régalbutto	*Rustique apiculture s.e.n.c.*
Marie-Ève Guillemette	*Agricultrice*
Serge Bernier	*Conseiller municipalité Ham-Sud/ Ferme Serge Bernier*
Marco Blanchet	*Station Piscicole Marco Blanchet*
Junior Guimond	*Ferme Jubelle s.e.n.c*
René Perreault	*Maire Saint-Georges-de-Windsor*
Pierre Thérrien	*Maire St-Adrien*
Mathias Muller	*Ferme Fortuna*
Charles Mayette	*Ferme Podlait*
Jean-Jacques Turgeon	*Fromagerie L'oiseau bleu*
Olivier Brière	*Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille*

Stéphane Demers	*Coopérative de solidarité Cultur'innov*
Paul Lecompte	*Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)*
Jean-Paul Gendron	*président, Agence de la mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie*
Judith Côté	*Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)*
Roberto Toffoli	*Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)*
Ghislain Lefebvre	*Coordonnateur, Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie*
Judith Lapierre	*Financière Agricole du Québec*
Rémi Magnan Gaudreau	*Chargé de Projet/ Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC)*
Joëlle Guay	*Enseignante GEEA / Cégep Sherbrooke*
Raymond Thibeault	*Directeur Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie (SPBE)*
Benoît Bourassa	*Maire Saint-Camille*
Philippe Pagé	*Attaché de presse de M. Étienne-Alexis Boucher*
Étienne-Alexis Boucher	*Candidat du parti-Québécois dans Richmond*
Michel Plourde	*Maire Danville*
Hugues Grimard	*Maire d'Asbestos et préfet MRC*
Sandrine Ducruc	*CISA-Centre d'innovation sociale en agriculture*
Hughes Ménard	*Coordonnateur à l'aménagement MRC de Memphrémagog*
Simon Dugré	*CISA-Centre d'innovation sociale en agriculture*
Maude Desrosiers-Côté	*Étudiante/Auxiliaire de Recherche/UQAM*

André Roy	*Président Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie (SPBE)*
Julie Boisvert	*CIME-Emploi (centre intégration marché emploi)*
Georges St-Louis	*Maire municipalité Ham-Sud*
Normand Ouellette	*Directeur de comptes agricole Centre financier aux entreprises Desjardins*
Vincent Laroche	*Viandes Laroche inc.*
François Bourrassa	*Président UPA Estrie/ Agriculteur*
Martin Larrivée	*Directeur aménagement forestier Wolfe*
Caroline Turcotte	*Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)*
Martin Paré	*Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)*
Marc Sylvain Pouliot	*Fédération de l'UPA*
Jessica Nolin	*Marché de la collectivité d'Asbestos*
Claude Tremblay	*Marché de la collectivité d'Asbestos*
Patrick Merrien	*président conseil administration Ptit bonheur*
Geofroy Ménard	*CETAB +Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité*
Errol Duchaine	*Animateur*
Yves Gaillardetz	*Urbanex*
Mélanie Doyon	*Professeur département de géographi/ UQAM*
Robert Couture	*Érablière Bob et Mado*
Ronald Boucher	*Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)*

ANNEXE 4

QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA MRC DES SOURCES

IMPORTANT - Les renseignements fournis dans le présent questionnaire demeureront <u>confidentiels</u> à moins d'une autorisation préalable du répondant.

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

1. Nom du répondant ……
   ….

2. Adresse courriel-
   _____

3. Coordonnées téléphoniques
   Tél._____

   Fax ._____

4. Âge du répondant……
   ……

5. Depuis combien d'années êtes-vous à la tête de votre entreprise agricole ?.....

6. Est-ce que l'agriculture représente une activité principale pour vous ?
   □ Oui □ Non

   Si vous avez répondu non, est-ce :

□ Une activité à temps partiel

□ Un travail d'appoint

□ Une activité d'agrément

□ Autre

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

7. Nom de l'entreprise agricole……
……
……..
……
……..

Si votre ferme comprend plus d'une entreprise agricole, prière d'inscrire également le nom de ces dernières.

8. Dans quels grands types d'entreprises agricoles situez-vous la vôtre ?
□ Propriétaire unique

□ Entreprise en coexploitation / cogestion

- Société
- Compagnie
- Indivision

□ Coopérative

□

Autres……
…….

9. Quelle est la superficie de terres que possède l'entreprise?
..... Ha (…. hectares X 2.471 = …. acres).

MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE

10. Mis à part vous (le répondant), combien de personnes travaillent sur votre entreprise ?

    Propriétaires : ..... Sociétaire :……

    à temps plein : ……. à temps partiel : ……..

    Employés : ……. Bénévole :…….

    à temps plein : ……. à temps partiel :……

S'il n'y a pas d'employé(s), passez à la question 15.

11. S'il y a un ou plusieurs employés, avez-vous eu de la difficulté à le(s) recruter ?

    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu oui, est-ce pour une (des) tâche (s) particulière (s) et laquelle ou lesquelles ?

    .....……..

    ……

    ……

    ……

    ……

12. Avez-vous pensé à recruter de la main-d'œuvre migrante (ex. Guatémaltèque, mexicaine, etc.) ?

    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu oui, est-ce pour une (des) tâche (s) particulière (s) et laquelle ou lesquelles ?

    .....……..

    ……

    ……

    ……

    ……

13. Avez-vous bénéficié d'une aide pour obtenir cette main d'œuvre (Centre d'emploi agricole, Emploi Québec, etc.) ?
    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu oui, laquelle ?

    ……..

    ……

    ……

14. Avez-vous de la difficulté à retenir votre main d'œuvre ?
    □ Oui □ Non

    À votre avis, quelles en sont les raisons

    ?…….

    ……

    ……

TRAVAUX À FORFAITS

15. Pour réduire votre surcharge de travail, déléguez-vous certaines tâches à des personnes externes à votre entourage familial, sur une base de travaux à forfait?

    Tenue de livres hebdomadaire et/ou mensuelle : □ Oui □ Non

    Préparation de sol : □ Oui □ Non

    Fertilisation organique et/ou liquide : □ Oui □ Non

    Ensemencement : □ Oui □ Non

    Traitement et /ou aspersion de produits sanitaires dans les bâtiments: □ Oui □ Non

    Traitement et /ou aspersion de produits sanitaires dans les cultures: □ Oui □ Non

    Récolte fourragère : □ Oui □ Non

    Récolte céréalière : □ Oui □ Non

    Récolte maraîchère et /ou fruitière : □ Oui □ Non

    Séchage des grains : □ Oui □ Non

    Transport des récoltes : □ Oui □ Non

    Soins manucure pour bétail : □ Oui □ Non

    Soins corporels pour bétail : □ Oui □ Non

16. Pour réduire votre surcharge de travail, utiliseriez-vous différents services de travaux à forfait s'ils étaient davantage développés et /ou accessibles?

Tenue de livres hebdomadaire et/ou mensuelle : □ Oui □ Non

Préparation de sol : □ Oui □ Non

Fertilisation organique et/ou liquide : □ Oui □ Non

Ensemencement : □ Oui □ Non

Traitement et /ou aspersion de produits sanitaires dans les bâtiments: □ Oui □ Non

Traitement et /ou aspersion de produits sanitaires dans les cultures: □ Oui □ Non

Récolte fourragère : □ Oui □ Non

Récolte céréalière : □ Oui □ Non

Récolte maraîchère et /ou fruitière : □ Oui □ Non

Séchage des grains : □ Oui □ Non

Transport des récoltes : □ Oui □ Non

Soins manucure pour bétail : □ Oui □ Non

Soins corporels pour bétail : □ Oui □ Non

RELÈVE AGRICOLE

17. Quand pensez-vous arrêter votre activité professionnelle ?

□ Au cours de la prochaine année

□ Dans moins de 5 ans

□ Dans 5 à 10 ans

□ Dans 10 à 15 ans

□ Dans 15 à 20 ans

□ Ne sais pas encore

18. Quelles sont vos intentions quant à l'avenir de votre entreprise agricole?

□ Vendre en bloc

□ Vendre à la pièce (démantèlement par encan, fusion de terrains pour expansion)

□ Location

□ Transférer

□ Transférer à forfait

□ Ne sais pas encore

19. Y a-t-il une relève potentielle intéressée à s'impliquer dans votre entreprise ?
□ Relève active (déjà à l'emploi de l'entreprise)

□ Relève certaine

□ Relève incertaine

Si relève, quel est le lien avec l'entreprise

?.....

□ Âge de la personne relève?.....

□ Pas de relève

Si pas de relève, seriez-vous intéressé à en avoir une ?

□ Oui □ Peut-être

□ Non □ Ne sais pas

20. Seriez-vous favorable à ce qu'une éventuelle personne intéressée communique avec vous à ce sujet ?
□ Oui □ Non

DESCRIPTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

21. Dans quelle(s) catégorie(s) de production(s) agricole(s) situez-vous votre entreprise ?
□ Production végétale

Précisez :……

……..

……

……

□ Production animale

Précisez :……

……..

……

……

□ Production d'aliments transformés

Précisez :……
……..……
……..…

22. Quel est le mode de production utilisé ?
□ Biologique

□ Conventionnel

□ Autre

Précisez :……
……..

AGROTOURISME ET TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

23. Êtes-vous un producteur agrotouristique ?
□ Oui □ Non

Si vous avez répondu non, passez à la question 25.

24. Si vous êtes un producteur agrotouristique, quels types d'activités et de production réalisez-vous ?
□ Vente de produits alimentaires naturels et transformés

Lesquels
?.....
...
……
……

□ Restauration / table champêtre / repas de cabane à sucre / mettant notamment en valeur les produits de la ferme

□ Hébergement sur la ferme

□ Visite de la ferme, animation, activités de plein air, etc.

□ Visite de boisé avec camping sauvage

□ Autre

Précisez :……
……....

25. Assurez-vous vous-même la transformation des produits vendus à la ferme ?
□ Oui □ Non

Précisez :……
……..

……
……

26. Pour la transformation alimentaire, avez-vous recours à de l'assistance ?
Main-d'œuvre spécialisée □ Oui □ Non

Cuisine industrielle □ Oui □ Non

Prétraitement externe à votre entreprise □ Oui □ Non

Finition de produits à l'externe de votre entreprise □ Oui □ Non

27. Votre entreprise est-elle active toute l'année ?
□ Oui □ Non

Précisez :……
……..

28. Estimez-vous exploiter le plein potentiel de cette activité qu'est l'agrotourisme ?
□ Oui □ Non

Si vous avez répondu non, quelles en sont les raisons ?

□ Manque de temps

□ Manque de ressources humaines

□ Manque de ressources financières

□ Trop de contraintes règlementaires

□ Autre

Précisez :……
……..

……
……

DESCRIPTION DES SURFACES CULTIVABLES

29. Avez-vous des surfaces cultivables qui pourraient être louées ?

    □ Oui □ Non

    …ou vendues ?

    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu oui, quelle superficie les surfaces louables représentent-elles ?

    □ Moins de 5 ha (moins de 12 acres ou moins de 15 arpents²)

    □ 5 à 15 ha (12 à 37 acres ou 15 à 44 arpents²)

    □ 15 à 40 ha (37 à 99 acres ou 44 à 117 arpents²)

    □ + de 40 ha (+ de 99 acres ou + de 117 arpents²)

    Si vous avez répondu oui, quelle superficie les surfaces vendables représentent-elles ?

    □ Moins de 5 ha (moins de 12 acres ou moins de 15 arpents²)

    □ 5 à 15 ha (12 à 37 acres ou 15 à 44 arpents²)

    □ 15 à 40 ha (37 à 99 acres ou 44 à 117 arpents²)

    □ + de 40 ha (+ de 99 acres ou + de 117 arpents²)

    Si vous avez répondu non, avec l'assurance que les parcelles ne seraient pas louées ou vendues pour de l'épandage de tout type de fertilisants organiques, seriez-vous plus enclin à les louer ou à les vendre ?

    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu non, passez à la question 36.

30. Actuellement, quelle est l'utilisation de ces surfaces ?
    □ Culture
    □ Pâturage pour animaux d'élevage
    □ Friche
    □ Boisé
    □ Site de pâture pour la faune
    □ Autre
    Précisez :……
……
……
……

31. Quelle en était l'utilisation auparavant ?
    □ Pâturage pour animaux d'élevage
    □ Fourrage
        □ Céréales
        □ Culture maraîchère
        □ Culture fruitière
        □ Ne sais pas
    □ Autre
    Précisez :……
……..
……
……

32. D'après vous, que peut-on y cultiver ?
    □ Pâturage
        □ Fourrage
        □ Céréales
        □ Culture maraîchère
        □ Culture fruitière

□ Ne sais pas

□ Autre

Précisez :……
……..

……
……

33. La qualité du sol de ces terres est-elle ?

□ Très bonne

□ Moyennement bonne

□ Pauvre

□ Très mauvaise

□ Ne sais pas

Connaissez-vous la classification canadienne (ARDA) de la qualité de sol de vos terres (catégorisé entre 1 et 7)?

……
……

34. Quelles sont les qualités de ces terres ?

□ Localisation (accessibilité routière, par champ)

□ Topographie (plateau, pente, vallon)

□ Potentiel de production

□ Microclimat favorable (courant d'air chaud, haie de protection, humidité, air sec, etc.)

□ Bon drainage souterrain

□ Bon écoulement naturel

□ Peu à moyennement rocailleux

□ Ne sais pas

□ Autre

Précisez :……
……..

……
……

35. À l'inverse, quelles en sont les contraintes ou les limitations ?
□ Accès difficile (route, rivière, zone humide, enclave)

□ Éloignement

□ Mauvais drainage

□ Infrastructure gênante

□ Mauvaise exposition climatique

□ Saturé d'eau

□ Très rocailleux

□ Rock en surface, à découvert

□ Ne sais pas

□ Autre

Précisez :……
……..
……
……

36. Avez-vous des bâtiments agricoles qui pourraient être loués ?
□ Oui □ Non

Si vous avez répondu oui, précisez (grandeur, localisation, etc.) :……
……
……
……
……

37. À l'inverse, êtes-vous à la recherche de terres à vendre ou à louer pour les besoins de votre entreprise?
□ Oui □ Non

Si vous avez répondu oui, précisez :……...

……
……

38. Acceptez-vous que des matières fertilisantes organiques, minérales ou industrielles soient appliquées et/ou enfouies selon les besoins sur vos surfaces agricoles ?
    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu non, précisez lesquelles et pourquoi

    Matières organiques animales

    :……

    Matières minérales :

    ……

    Matières industrielles et/ou municipales (boues d'usine de traitement des eaux usées, boues de compostage) : ……

39. Acceptez-vous que des amendements alcalins naturels ou industriels soient appliqués ou enfouis selon les besoins sur vos surfaces agricoles ?
    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu non, précisez lesquelles et pourquoi

    Pierre à chaux

    :……

    Cendres industrielles :

    ……

    Tubrex (résidus de cimenterie) :

    ……

40. Avez-vous vécu des problèmes de cohabitation avec votre voisinage à cause de votre production agricole?
    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu oui, précisez lesquels

:……

……
……

TERRES EN FRICHE

41. Est-ce que votre propriété comporte des superficies zonées agricoles en friche ou à l'abandon ?
    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu oui, est-ce :

    □ Moins de 1 ha

    □ 1 à 5 ha

    □ + de 5 ha

42. D'après vous, quels sont les facteurs qui ont contribué à l'abandon des terres à la friche ?.....
    .....
    .....
    .....
    .....

43. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour remettre votre terre en valeur ?.....
    .....
    .....
    .....
    .....

44. Que désirez-vous effectuer ou faire effectuer avec vos surfaces en friche ?
    □ Indifférent

    □ Laisser la nature suivre son cours au fil des décennies

    □ Reboiser

    □ Améliorer la topographie par du drainage et du nivellement

    □ Remettre en culture

    □ Autre

    Précisez
    :.....
    .....

……
……

45. Seriez-vous intéressé à ce que votre terre soit mise en valeur par :
□ L'agriculture

□ Le reboisement

□ Autre

Précisez :……
……..

……
……

BOISÉ

46. Votre entreprise comporte-t-elle un boisé ?
□ Oui □ Non

Si vous avez répondu non, veuillez passer à la question 49.

Si oui, ce boisé est :

□ À l'état naturel indigène varié

□ À l'état naturel jardiné et éclairci

□ Aménagé en reboisement pur

□ Aménagé en reboisement avec des variétés à croissance rapide

□ Aménagé en reboisement bi-variétés

□ Mature et prêt à être récolté

□ Une érablière en production avec quota de mise en marché

□ Une érablière en production sans quota de mise en marché

□ Une érablière non utilisée

47. Votre boisé est-il sous supervision d'aménagement?
□ Oui □ Non

Si oui, spécifiez.

□ Un groupement forestier

□ Un ingénieur forestier

RÈGLEMENT DE ZONAGE

48. D'après vous, l'utilisation de vos terres est-elle limitée par le zonage agricole ?
    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu oui,

    précisez :……...

    ……

    ……

    ……

49. D'après vous, l'utilisation de vos terres est-elle limitée par la règlementation du droit de produire, de 2001?
    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu oui, précisez

    :……...

    ……

    ……

    ……

50. D'après vous, les règlements environnementaux et/ou municipaux dérangent-ils le développement de votre entreprise?
    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu oui, précisez

    :……...

    ……

    ……

    ……

GESTION

51. Quel est votre niveau de scolarité
    ?.....

52. Avez-vous suivi des cours en gestion agricole dans les dernières années ?
□ Oui □ Non

53. Avez-vous suivi d'autres formations spécifiques à l'agriculture de production, de transformation et/ou de commercialisation locale, nationale ou internationale ?
□ Oui □ Non

Si oui, lesquelles

?.....

……

……...

54. Avez-vous des besoins précis de formations qui ne vous sont pas offertes?
□ Oui □ Non

Si oui, lesquelles

?.....

55. Dans le cadre de votre activité professionnelle utilisez-vous un ordinateur.
□ Oui □ Non

… et Internet ?

□ Oui □ Non

Si autre,

précisez :……

…..

……

……

INVESTISSEMENT DE GROUPES

56. Connaissez-vous la formule de partage des investissements par copropriétés, syndicat d'instruments / matériels agricoles ou CUMA (coopérative d'utilisation de matériels agricoles)?
□ Oui □ Non

57. Souhaiteriez-vous assister à un après-midi d'informations sur ces différentes formules ?
□ Oui □ Non

MISE EN MARCHÉ

58. Avez-vous déjà expérimenté la production et la mise en marché locale des produits agroalimentaires issus de vos surfaces cultivées?

    □ Oui □ Non

    Si oui, pour quels produits

?.....

……

……

……

59. Vos produits alimentaires actuels ou une partie de ces derniers sont-ils commercialisés par des agences de ventes spécialisées (fédérations agricoles, coopératives agricoles en aliments pour bétail)?

    □ Oui □ Non

    Si oui, pour quels produits

    ?.....

……

……

……

60. Souhaiteriez-vous développer la mise en marché locale de vos produits agroalimentaires ?

    □ Oui □ Non

    Si oui, quels sont les produits que vous pourriez mettre en marché à court ou moyen terme (moins de 3 ans) ?.....

……

……

……

61. Accepteriez-vous d'être contacté à ce sujet ?

    □ Oui □ Non

62. Souhaiteriez-vous développer la mise en marché locale de vos produits agroalimentaires pour animaux ?

    □ Oui □ Non

Si oui, quels sont les produits que vous pourriez mettre en marché à court ou moyen terme (moins de 3 ans) ?

.....
.....
.....

63. Accepteriez-vous d'être contacté à ce sujet ?
    □ Oui □ Non

64. Souhaiteriez-vous vendre vos produits dans un marché public?
    □ Oui □ Non

65. Êtes-vous membre d'un réseau de mise en marché de vos produits?
    □ Oui □ Non

66. Souhaiteriez-vous vendre des produits alimentaires pour animaux via un réseau d'information local ou supra-local (babillard agricole sur internet)?
    □ Oui □ Non

67. D'après vous, y a-t-il des lacunes concernant les outils de mise en marché par vente ou location de terres agricoles ?
    □ Oui □ Non

    Si vous avez répondu oui, le(s)quel(s)

    ?.....
    .....
    .....
    .....

68. Accepteriez-vous que votre club conseil ou que la Financière agricole du Québec nous transmette les fichiers numériques de vos surfaces cultivées, accompagnés d'une description des variétés ?
    □ Oui □ Non

    Si oui, un document vous sera transmis par la poste à cet effet.

REGARDS SUR LA VIE AGRICOLE

69. Croyez-vous que dans 5 ans votre entreprise ou exploitation agricole sera dans une meilleure condition ou dans une pire condition qu'elle l'est maintenant?
□En bien meilleure condition,

□Un peu pire

□En bien pire condition

□Aucune de ses réponses

70. Si une connaissance ou un membre de la famille envisageait de faire sa vie en agriculture ou dans un domaine connexe, seriez-vous enclin à l'encourager?
□Oui fortement,

□Oui légèrement

□Non légèrement

□Non fortement

□Aucune de ses réponses

71. Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de vous sentir stressé en lien avec votre domaine d'emploi ?
□Jamais,

□Rarement

□La moitié du temps

□Fréquemment

□Presque toujours

72. Parmi les situations suivantes, lesquelles vous occasionnent le plus de stress ou seraient susceptibles de vous occasionner le plus de stress ?

Sources de stress	**Niveau de stress (classement de 1 à 20, 1 étant le plus important)**
1 Charge de travail	
2 Concurrence mondiale	
3 Endettement	
4 Bris de machinerie	
5 Conciliation travail/vie familiale ou personnelle	
6 Difficulté à trouver de la relève	

7 Relations avec les associés de la ferme	
8 Relations avec les employés de la ferme	
9 Relations avec les voisins	
10 Diminution des revenus	
11 Augmentation des dépenses	
12 Obligations environnementales	
13 Bureaucratie	
14 Instabilité des marchés	
15 Maladie des animaux	
16 Coûts et incertitude des quotas	
17 Imprévisibilité de la météo	
18 Obligations de performance	
19 Rareté de la main-d'œuvre agricole compétente	
20 Transfert de ferme	

74. Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de vous sentir désespéré en pensant à l'avenir de votre entreprise ?

□Jamais,
□Rarement
□La moitié du temps
□Fréquemment
□Presque toujours

75. Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de vous sentir seul?

□Jamais,
□Rarement
□La moitié du temps
□Fréquemment
□Presque toujours

76. Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de vous sentir découragé ?

□Jamais,

□Rarement

□La moitié du temps

□Fréquemment

□Presque toujours

77. Comment trouvez-vous votre vie sociale ?

□Satisfaisante,

□Passablement satisfaisante

□Peu satisfaisante

78. Y a-t-il dans votre entourage quelqu'un à qui vous pouvez vous confier, parler librement de vos problèmes?

□ Oui

□ Non

Précisez :.....

.....

79. Y a-t-il dans votre entourage quelqu'un qui peut vous remplacer sur la ferme en cas de maladie ou congé?

□ Oui

□ Non

Précisez :.....

.....

80. Y a-t-il une personne à qui vous pouvez vous adresser pour vous orienter lorsque vous avez besoin de conseils ou d'informations ?

□ Oui

□ Non

Précisez :…….....

.....

81. Ressentez-vous une solidarité au sein de votre communauté rurale ?

□ Oui

□ Non

Précisez :.....

.....

82. Avez-vous le sentiment que votre travail est reconnu par la société ?

□ Oui

□ Non

Précisez :.....

.....

83. Pour finir, avez-vous des commentaires ou des suggestions dont vous aimeriez nous faire part ?.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci d'avoir pris le temps de remplir le questionnaire!

Questionnaire complété par :.....

Date et heure :.....

.....

<u>Veuillez retourner le présent sondage dument rempli par courrier dans l'enveloppe affranchie à cet effet.</u>

<u>Merci de votre collaboration</u>

ANNEXE 5

ARTICLES DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DU PDZA

RÉFÉRENCES

- Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Sources, Avril 1999.
- Loi sur la protection du territoire agricole, chapitre P-41.1
- BEAUCHÈNE, ZINS, ET ASSOCIÉS. Agrotourisme : diagnostic sectoriel / plan de développement et de commercialisation, Rapport d'analyse de situation et diagnostic sectoriel, Juin 2006.
- ARDA, C*lassement cartographique des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole*, 1975
- COPERNIC, *Portrait bassin versant rivière Nicolet*, mars 2006, page 31
- COMTÉ DE WOLFE, *Étude pédologique,* 1998 et.
- MILOT, Maurice. *Sainte-Monique de Nicolet 1842-1992. Une paroisse agricole de tradition française*. Comité des fêtes du 150e de Sainte-Monique. Fabrique de Sainte-Monique-de-Nicolet. 1992. 380 p.
- KESTEMAN, J.-P., P. SOUTHAM et D. SAINT-PIERRE. *Histoire des Cantons de l'Est.* Collection les régions du Québec. Les Presses de l'Université Laval. 1998. 831 p.
- CLD DES SOURCES. Pour un développement durable, Portrait du secteur agroalimentaire dans la MRC des Sources par Dominic Poulin, Agronome et conseiller aux entreprises et au développement agroforestier, Avril 2012.
- AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA - Tendances alimentaires au Canada d'ici à 2020, perspectives de la consommation à long terme, par Serecon management consulting inc., Edmonton, Alberta, Juillet 2005.
- MAPAQ – Enregistrement des exploitations agricoles 2007 et 2010.
- MAPAQ – Estrie. Agriculture et agroalimentaire, MRC des Sources, Octobre 2010.
- MAPAQ – Estrie. Agriculture et agroalimentaire en Estrie, Octobre 2010.
- MAPAQ – Estrie. Miser sur la valeur de la terre en Estrie, Rapport de l'étude sur la mise en valeur des friches par Patrick Chalifour, agronome en collaboration avec Daniel L. Charron, agronome, Mai 2000.
- MAPAQ. Données statistiques diverses.

- MAPAQ. Centre de recherche et d'expérimentation en sols. Étude pédologique du comté de Wolfe par Luc Ouellet, géographe-pédologue et Michel Rompré, agronome-pédologue, 1998.
- MAPAQ - Monographie de l'industrie ovine au Québec.
- MAPAQ - Plan stratégique de développement du secteur bioalimentaire de l'Estrie 2012-2017.
- MAPAQ – Direction régionale de l'Estrie, 2001, Adaptation de l'inventaire des terres du Canada - ARDA (1967) et des cartes écoforestières du MRN (1995)
- CPTAQ – Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2012
- CPTAQ – Dossier 353018. 2008.
- MINISTÈRE DU TOURISME DU QUÉBEC - Diagnostic – Agrotourisme, Octobre 2012.
- Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie. Regard sur la forêt, MRC des Sources, Décembre 2011.
- Diagnostic dans la MRC des Sources : une perspective de développement durable, Novembre 2006.
- URBANEX – PDZA de Charlevoix-Est : vers une agriculture florissante, Février 2011.
- Répertoire des programmes d'aide accessibles à la relève agricole. Service de comptabilité et de fiscalité de l'UPA, version du 31 mai 2010.
- Répertoire des programmes et services pour les entreprises de transformation alimentaire, Direction du développement des marchés et de l'exportation, Montréal, Novembre 2009.
- COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS – Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Propositions pour une agriculture durable et en santé. Rapport de la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Janvier 2008.
- Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture, pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entrepreneuriat, par Michel R. Saint-Pierre, Secrétaire général associé, ministère du Conseil exécutif, Février 2009.
- Règlement des producteurs de lait sur le programme Lait canadien de qualité. Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1, a. 92 et 98).

SITES INTERNET

- www.mrcdessources.com
- www.clddessources.com
- www.vitrinedessources.com
- www.statistiquecanada.ca
- www.meteomedia.ca
- http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/études-statistiques/diagnostic-agrotourisme.pdf
- http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Estrie/Planstrategiquededeveloppement-%20agrotourisme_2012-2017.pdf
- www.leprocduquebec.com – Fédération des producteurs de porcs du Québec
- www.bovin.qc.ca – Fédération des producteurs de bovins du Québec
- www.agneauduquebec.com – Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec
- www.lait.org - Fédération des producteurs de lait du Québec
- www.emploiagricole.com
- www.agr.gc.ca – Agriculture et Agroalimentaire Canada
- www.fadq.qc.ca – La financière agricole